

TRAITÉ
DE
L'AUTHORITÉ DE L'EGLISE DE JESUS-CHRIST.

AVEC UN ABBREGÉ de l'Histoire & des Dogmes des Heresiarques qui ont vêcu depuis l'onziéme Siecle.

Par Mr CHARDON DE LUGNY, Prêtre.

TOME SECOND.





A PARIS,
Chez NICOLAS LE CLERC, sur le Quay des Augustins, à la descente du Pont S. Michel, attenant l'Hôtel de Luyne, à l'Image de S. Lambert.

M. DC. XCVIII.
Avec Approbation & Privilege du Roy.





TABLE
DES CHAPITRES.

Fin de la Table.

ABREGE'



ABREGE DE L'HISTOIRE DE QUELQUES HERESIARQUES DES DERNIERS SIECLES,

Dans lequel on voit évidemment que leurs Sectes, qu'on y rapporte d'une maniere purement historique, ne sont point l'Eglise du Fils de Dieu, dont nous avons parlé dans le 1. tome.

****

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Quelques differences entre les Heretiques en general.



QUOY qu'il y ait quelque chose de commun à tous les Heretiques, comme sont, par exemple, l'orgueil & la superbe, que le demon leur inspire & qui fait que chacun d'eux prétend entendre mieux le sens de l'Ecriture sainte que l'Eglise universelle, quand elle

eſt même aſſemblée dans des Conciles generaux, il y a auſſi de la difference entre eux tous : car ils n'ont pas tous agi de la même maniére, parce que la contradiction & l'oppoſition ſont aſſez ordinaires & naturelles aux Heretiques & aux Schiſmatiques.

Les uns ont cauſé des ſchiſmes en ſe ſeparant de la communion de l'Egliſe Catholique, comme les Donatiſtes & pluſieurs autres que je ne nomme pas icy, parce que je veux apporter peu d'exemples de chaque choſe pour abbreger.

D'autres au contraire n'ont point fait de ſeparation de communion, ni compoſé de corps de Religion ſeparé, mais ils ont ſeulement été Heretiques, comme par exemple les Pelagiens.

Il y en a eu qui enſeignoient un grand nombre d'hereſies, comme les Manichéens, & d'autres au contraire qui en enſeignoient fort peu, comme les Macedoniens.

Il y en a eu qui ont attiré beaucoup de monde à leur parti, comme les Arriens, & d'autres fort peu, comme Jovinien.

Il y en a eu dont les hereſies étoient ſubtiles & trompeuſes, qui reſidoient dans l'entendement & non point dans

les sens, & qui ont fait tomber de grands hommes dans l'heresie, comme celles des Arriens & celles des Macedoniens; & d'autres dont les erreurs étoient grossieres, sales ou impertinantes, & qui tendoient à flater les sens, comme celles des Gnostiques, & des Carpocratiens qui ne pouvoient tromper des gens sçavans & spirituels

Il y en a eu qui défendoient le Mariage à tout le monde, comme les Manichéens. D'autres au contraire qui le permettoient même aux Prêtres, aux Moines & aux Religieuses sacrées, comme Vigilance, Jovinien, lesquels saint Jerôme & saint Augustin appellent Heretiques pour cela.

Il y en a eu qui vouloient que l'on jeûnât trois Carêmes, comme Montanus : d'autres au contraire qui vouloient qu'il n'y en eût point du tout, comme Aërius que saint Augustin & saint Epiphane appellent Heretiques pour ce sujet.

Il y en a eu qui enseignoient que l'on étoit sauvé par les forces de la nature, comme Pelage. D'autres au contraire croyent que l'on est sauvé par la seule foy, comme Aërius l'a crû & les Heretiques des derniers siecles le croyent :

mais l'Eglise du Fils de Dieu croit que l'on est sauvé par les œuvres & par la foy, comme dit S. Jacques. *c.* 2.

Il y en a eu qui vouloient que l'on ne mangeât point du tout de viande, comme les Manichéens : d'autres au contraire permettoient d'en manger tous les jours, nonobstant la défense de l'Eglise Chrétienne, comme Jovinien, Vigilance & tous ceux qui ont condamné les jeûnes de l'Eglise, lesquels l'Eglise universelle a regardé comme Heretiques pour cela.

Il y en a eu qui ne recevoient pas toute l'Ecriture sainte, comme les Manichéens, & plusieurs qui en rejettoient une partie comme apocriphe : & d'autres au contraire, qui ont voulu adjoûter des livres apocriphes, comme ceux qui ont attribué faussement des Evangiles à saint Pierre & à S. Thomas.

Il y a eu des sectes d'heretiques qui ont duré long-tems & plusieurs siecles même, comme celle des Arriens : & d'autres au contraire qui ont duré fort peu, dont il y en a eu même qui ont fini presqu'aussi-tôt que leurs Autheurs, comme celle de Jovinien, &c.

Il y a eu des Heresiarques qui ont été Evêques, comme Nestorius ; d'au-

tres qui ont été Abbez, comme Eutychez, &c. d'autres seulement Prêtres, comme Aërius, Wiclef, Jean Hus; d'autres Moines, comme Luther; d'autres qui n'étoient que Laïques, comme Valdo Marchand de Lion, &c.

Il y a eu des Heretiques qui ont attiré à leur parti des gens sçavans & des grands Seigneurs, comme les Arriens, les Macedoniens, &c. D'autres au contraire qui n'ont attiré que des gens grossiers & du petit peuple, comme Valdo qui ne composa sa secte que des gueux de Lyon.

Il y en a eu dont l'ambition a été la cause & le fondement de leur revolte & de leur heresie, comme Arrius qui se fit chef de parti, parce qu'il ne put obtenir l'Evêché de Sebaste en Armenie, & Vviclef à cause qu'il ne put avoir celuy de Vincton en Angleterre.

Il y en a eu qui pour mieux faire recevoir leurs heresies prenoient la gloire de Dieu pour pretexte, comme Aërius qui feignoit de vouloir honorer la personne du Pere en ne luy donnant point d'égal, disant que le Verbe n'étoit pas si grand que luy.

Il s'en est trouvé qui ont commencé leur secte par la pieté, & qui l'ont aug-

mentée par la présomption & la vanité, comme Valdo Marchand de Lyon qui donnoit tout son bien aux pauvres, & s'érigea luy-même en Pasteur de l'Evangile, tout Laïque qu'il étoit, pour enseigner des erreurs à ses auditeurs & leur administrer les Sacremens.

Il y en a eu dont l'envie & la jalousie ont été les premiéres causes de leurs revoltes & de leurs malheureuses entreprises, comme Luther Moine Augustin de Saxe.

Il y en a eu d'autres que les passions impudiques ont engagé de faire schisme en se separant de l'Eglise universelle, comme Henry VIII. Roy d'Angleterre.

Les uns ont été condamnez par des Conciles generaux, les autres par des Conciles nationaux ou provinciaux, les autres enfin ont été condamnez sans Conciles, parce qu'il n'étoit pas necessaire d'en assembler pour eux.

Il y a eu de ces Heretiques qui ont causé des guerres trés-sanglantes pour établir leurs sectes, de telle maniére que les Princes Chrétiens défenseurs de l'Eglise du Fils de Dieu ont été quelquefois obligez de prendre les armes pour repousser & chasser ces Infideles, afin de les empêcher de ravager le trou-

peau de Jesus-Christ ; jusques-là même qu'ils ont été quelquefois contraints d'en tuer plusieurs ne pouvant pas autrement arrester leurs furies : étant fondez sur ce que S. Paul dit aux Romains 13.4. [Le Prince est serviteur de Dieu pour ton bien, mais si tu fais mal, crains : car il ne porte point le glaive sans cause : car il est serviteur de Dieu pour faire justice en ire de celuy qui fait mal.] Ce qui fait que les Schismatiques qui sont des seditions dans les Etats ont tort de se plaindre que l'on les tirannise, lorsque les Princes Chrétiens les châtient.

Il y en a eu d'autres, qui ont eu si peu de puissance qu'il n'a pas été necessaire que les Princes Chrétiens ayent pris les armes pour ler exterminer, la seule puissance de l'Eglise les a dissipez par le glaive de ses anathêmes.

Abregé des Histoires des Vaudois, des Albigeois, de Vviclef, de Jean Hus, de Luther, de Zuingle, de Henry VIII. Roy d'Angleterre, & de Calvin, dans lequel on voit évidemment, que leurs Sectes ne sont point l'Eglise dont nous avons parlé dans le premier tome de cet écrit, qui est celle du Fils de Dieu.

CHAPITRE II.

Abregé des Histoires des Vaudois & des Albigeois.

APrés avoir parlé dans la partie précedente de l'Eglise du Fils de Dieu, & fait voir son excellence par dessus les sectes heretiques, & ayant fait connoître aussi, par opposition, ce que c'est que le schisme & l'heresie en general, & combien c'est une chose pernicieuse au Christianisme, en quoy nous croyons n'avoir rien dit que tous les Fideles ne doivent approuver, & même les Heretiques qui ne croyent pas être tels, mais qui prétendent être enfans de cette Eglise de Jesus-Christ, & qui se vantent d'avoir en aversion, aussi-bien que nous, le schisme & l'heresie, nous avons crû qu'il ne seroit pas inutile de parler aussi de quelques Heretiques & sectes en particulier, afin que s'il y en a encore quelques-uns qui ne se soient pas connus eux-mêmes pour tels dans ce que nous avons dit cy-dessus (parce que peut-être que l'on aura traité trop en general les matieres pour eux, ou qu'il au-

font fait la sourde oreille & dissimulé, que le mal que nous avons fait voir de l'heresie tomboit sur leur Religion) ils puissent se voir manifestement dans les questions de fait que nous voulons rapporter dans la suite, qui seront si évidentes que personne ne les pourra ignorer, pas mêmes les esprits les plus grossiers. Quand on fait des avertissemens publics, sans nommer personne, si les coupables ne veulent pas se corriger ils meritent qu'on les dénonce personnellement. Si quelqu'un n'obeït point à nôtre parole, dit saint Paul, marquez-le par lettre & ne cheminez plus avec luy, afin qu'il ait honte. 2. *Thessalon. chap.* 3. *v.* 14.

En parlant de l'Eglise & de l'heresie en general dans le premier tome, nous n'avons point voulu dire de qui nous entendions parler, parce que nous croyons que cela étoit assez évident, principalement dans ce siecle-cy où on est plus éclairé sur les questions de l'Eglise & de l'heresie qu'on n'étoit pas les siecles passez, & que les Schismatiques que nous voulons instruire se vantent d'être mieux instruits en matiere de Religion, que les fideles Catholiques: mais nous esperons avec l'assistance de Dieu qu'ils

verront bien qu'ils se trompent.

Nous n'avons pas dessein de faire l'histoire de tous les Heretiques, de leurs sectes & de leurs differentes heresies en particulier, parce que cela seroit d'un trop grand travail, & que d'autres personnes l'ont suffisamment fait : mais nous voulons seulement parler en abregé de quelques-uns des plus renommez & principalement des derniers, parce qu'il y a plus de personnes qui ont interest d'en être instruits que des anciens.

Dans les premiers siécles il s'élevoit souvent de nouveaux heretiques ; mais dans la suite des tems on en voyoit moins ; les Ariens, les Macedoniens, les Nestoriens, les Eutichiens & les Monotelites ont causé de grands desordres dans l'Eglise, & ensuite les Iconoclastes. On a assemblé contre ces differens Heretiques divers Conciles generaux en Orient où leurs erreurs ont été condamnées. Il se tint depuis quelques Conciles generaux en Occident pour maintenir la Foy & la bonne discipline. Nous nous arresterons un peu à parler des derniers Heretiques. L'an 1160.] il y avoit un nommé Pierre de Vaud ou Valdo qui étoit un Marchand

de Lyon, & par consequent un laïque, qui étoit Catholique Romain, lequel étant dans un festin vit mourir un homme à table tout subitement dont il fut si touché que dés ce moment-là il pensa à se retirer du monde, & commença de distribuer son bien aux pauvres: mais il regla mal sa devotion, car s'étant voulu mêler d'expliquer l'Ecriture sainte selon son caprice & ses imaginations, il se remplit l'esprit d'erreurs; & par présomption il crut que ses explications valoient mieux que celles de toute l'Eglise Chrétienne, ne prenant pas garde que saint Pierre 2. *Ep.* 1. *v.* 20. dit que nulle prophetie de l'Ecriture n'est de particuliere declaration. Il enseignoit ses erreurs aux pauvres de Lyon en leur donnant l'aumône, qui étoit un bon moyen pour leur persuader tout ce qu'il vouloit. Entre autres erreurs il leur enseignoit que tous les laïques qui étoient pieux avoient le pouvoir de pardonner les pechez aussibien que les Prêtres & de consacrer l'Eucharistie, & disoit que les Magistrats qui tomboient en peché perdoient leurs dignitez & offices temporels. L'Evêque de Lyon luy fit défense de dogmatiser davantage, parce que cela tiroit

à consequence : mais il ne laissa pas de continuer ; ce qui fut cause qu'on fut obligé de le chasser de la Ville : mais les pauvres de là & des environs le suivirent par tout à cause de ses aumônes dont il fit le commencement de sa secte que l'on appella d'abord Vaudois ou Gueux de Lyon.

Ainsi cet Heresiarque Schismatique, qui aprés avoir renié une partie de la Foy Chrétienne & Catholique, dans laquelle il avoit été instruit & élevé, & aprés avoir inventé de nouvelles erreurs, s'établit luy-même premier Chef d'une nouvelle Religion qui n'avoit jamais eu de semblable dans le monde, sans aucune mission ordinaire pour faire ce grand changement, n'étant pas même un sujet capable de mission ordinaire, puisqu'il n'étoit que laïque.

Si ses disciples s'étoient avisez de dire, comme font ordinairement les Fanatiques, que Dieu luy avoit donné une mission extraordinaire, en l'inspirant de se separer de la communion & l'obeïssance de l'Eglise universelle sa mere, pour faire une Religion & une communion separée, & toutes les autres choses qu'il a faites : l'Eglise du Fils de Dieu, qui est infiniment plus croyable qu'eux,

puisqu'elle est la colonne & l'appui de la verité auroit pû leur répondre avec justice, qu'il étoit plus croyable qu'il auroit été poussé de l'esprit malin pour faire ce schisme sacrilege, que de dire qu'il étoit animé de Dieu, vû principalement qu'il n'a donné aucune preuve infaillible qu'il ait été inspiré de Dieu.

Je ne doute point qu'il n'ait fait comme tous les autres Heretiques ont coûtume de faire en de semblables occasions, c'est-à-dire, qu'il n'ait dit que ce qu'il rejettoit de la doctrine de l'Eglise étoit des erreurs & des superstitions, car s'il avoit supposé que ce fût une bonne doctrine, & que non-obstant cela il l'eût rejettée, il n'eût pas trouvé de disciples: mais le jugement d'un ignorant comme celuy-là ne doit nullement faire diminuer la foy que les Fideles ont pour la doctrine de l'Eglise; parce que le témoignage contraire de cette Eglise est infiniment plus croyable que le sien.

Il n'auroit pas pû dire que ce qu'il condamnoit n'étoit qu'une doctrine particuliere à l'Eglise de Lyon ou à l'Eglise Gallicane, & non point celle de toute l'Eglise Catholique; & qu'au

voit au commencement de cette der-
ere secte nommé Pierre des Vallées-
:rnay, Moine de Cisteaux. Si quel-
l'un n'approuvoit pas ce que cet His-
rien dit des Albigeois, & si pour les
:cuser il disoit que son témoignage
est pas bon, parce qu'il étoit d'un par-
contraire, & par consequent de leurs
nemis, je luy répondrois que sa re-
sation n'est pas recevable, pour deux
isons. La premiére est qu'il n'a point
û les Vaudois & Albigeois de ce tems-
., pour apprendre d'eux-mêmes le
ontraire, & qu'il ne pouvoit pas l'a-
oir appris par d'autres voyes plus cer-
ines qu'en se rapportant aux Histo-
ens de ce tems-là. La seconde raison
t que ce n'est pas une chose nouvelle
ie l'on apprenne la vie & la doctrine
es Heretiques par des gens d'un party
ontraire, dont le témoignage n'est pas
ioins bon pour cela, sur tout n'étant
ontredit là-dessus par personne, &
iême presque tout ce que nous sça-
ons de certain des anciens Heretiques
ous vient par le témoignage de leurs
lversaires, c'est à-dire, des Ss. Peres
: des Historiens.

L'Eglise du Fils de Dieu condamna ces
:ctes & heresies dans le 3. & le 4. Con-

cile general de Latran, aussi legitimement & avec la même autorité qu'elle avoit condamné autrefois Arius dans le 1. Concile general de Nicée. C'est pourquoy tous les vrais Catholiques qui approuvent la conduite de l'Eglise Catholique à l'égard des Ariens doivent l'approuver aussi à l'égard des Vaudois & des Albigeois, & les tenir également Heretiques, parce qu'ils n'ont pas plus de preuves d'avoir raison & d'être la vraye Eglise, que les Arriens n'en avoient. Ces Vaudois & Albigeois, aprés les grands combats qu'ils eurent avec les Catholiques eurent du dessous dans les guerres qu'ils causerent en France, & leur secte commença à s'étendre vers l'année 1228.

CHAPITRE III.

De Vviclef & de Jean Hus.

L'Année 1375 Jean Vviclef Curé de Lutzorod au Diocese de Lincoln, n'ayant pû obtenir l'Evêché de de Victon en Angleterre songea aux moyens de s'en vanger, & pour cela il commença à prêcher que les Anglois n'étoient

'estoient point obligez de payer à Rome le trbut appellé le denier de saint Pierre, comme ils avoient coûtume de aire. Il prêcha aussi en faveur de certains interests temporels du Duc de Lancastrre, qui avoient du rapport à cela, qui fit qu'il l'attira à son parti.

Edouard III. Roy d'Angleterre, qui avoit en ce tems-là des differens à démêler avec le Clergé, tolera ce Vviclef qui prêchoit dans les chaires & enseignoit dans les écoles, que les Seigneurs Anglois pouvoient en conscience reprendre les biens que leurs prédecesseurs avoient donné aux Eglises; que le Pape & les Evêques n'avoient point droit d'excommunier ni d'interdire, que les Sacremens administrez par les mauvais Prêtres étoient inutiles. Cette tolerance du Roy donna lieu aux courtisans de courir aux sermons de Vviclef sans crainte d'être disgraciés. Gregoire XII. le condamna & sa doctrine, ce que les Prélats d'Angleterre firent aussi dans une assemblée à Cantorbery. Et quoy qu'on eût dessein de l'arrester on ne put le prendre, parce qu'il avoit déja trop de disciples & de partisans.

En ce tems-là Edouard III. mourut

& le Duc de Lanelastre qui pretendoit à la Couronne (laquelle ne luy appartenoit pas de droit) n'y pouvant parvenir par les voyes legitimes, il mutiplia le nombre des Vviclefistes jusqu'à plus de cent mille par ses soins & par ses brigues, esperant qu'ils luy serviroient pour son dessein, auquel il ne reussit pas. Mais ensuite il abandonna Vviclef & son parti, voyant qu'ils ne luy avoient servi de rien pour monter sur le Trône, & en recompense de son retour à l'Eglise Urbain VI. le declara General du Saint Siege. Dans ce tems-là on engagea Vviclef à abjurer sers erreurs, ce qu'il fit dans un Concile de Londres : mais quelque temps aprés il retomba dans ses mêmes erreurs comme auparavant & mourut le 29. de Decembre 1384.

Le Concile general de Constance, auquel assistérent 4. Patriarches & 250. Evêques, condamna dans la 8. session 45. articles des erreurs de ce Jean Vviclef aprés sa mort, comme ils l'avoient été en Angleterre. J'ay crû en devoir rapporter une partie que j'ay choisi & que je n'ay point pris de suite, en obmettant les autres que j'ay jugé être inutile de rapporter. Ces articles sont :

4. Si l'Evêque ou le Prêtre est en péché mortel il n'ordonne point, ne consacre point & ne baptise point.

6. Dieu doit obeïr au diable.

7. Si un homme a été deuëment contrit, toute confession exterieure luy est superfluë & inutile.

8. Si le Pape est reprouvé & méchant & par consequent membre du diable, il n'a point de puissance sur les Fideles, si ce n'est peut-être de la part de Cesar.

11. Nul Prelat ne doit excommunier personne à moins qu'il ne sçache auparavant qu'il soit excommunié de Dieu; & s'il excommunie sans cela, il est Heretique.

13. Ceux qui cessent de prêcher ou d'entendre la parole de Dieu à cause de l'excommunication des hommes sont excommuniez.

15. Nul n'est Seigneur Civil, nul n'est Prelat, nul n'est Evêque pendant qu'il est en peché mortel.

17. Les peuples peuvent selon leur volonté corriger leurs Seigneurs quand ils sont en fauté.

25. Ceux-là sont Simoniaques qui s'obligent de prier pour d'autres quand ils leur font des biens temporels.

29. Les Universitez, les Ecoles, les Colleges, les degrez, les maîtrises sont en eux-mêmes des choses vaines, introduites par la gentilité & profitent autant à l'Eglise comme le diable.

44. Augustin, Benoît, Bernard sont damnez à moins qu'ils n'ayent fait penitence de ce qu'ils ont eu des possessions, & de ce qu'ils ont institué des Religions & y ont été. Et ainsi depuis le Seigneur Pape jusqu'au dernier Religieux ils sont tous Heretiques.

45. Toutes les Religions indifferemment sont introduites par le diable.

Je ne croy pas qu'il y ait presentement des gens qui soûtiennent toutes ces erreurs, ce qui me donne lieu de croire qu'il n'y a pas à present de parfaits Vviclefs : mais si pourtant il y en avoit & qu'ils se vantassent de ne croire que l'Ecriture sainte comme on en a vû d'autres qui s'en sont vantez, ces articles susdits, & les autres que je n'ay pas rapporté les démentiroient, parce qu'il leur seroit impossible de les faire lire dans cette Ecriture sainte; & s'il y avoit encore des personnes presentement qui voulussent défendre ces Heretiques & qui pour cela s'avisassent de dire, que Jean Vviclef n'a pas enseigné ces arti-

les que le Concile de Constance a condamné comme de luy, mais qu'il luy a imposé cela, & luy a fait une calomnie qu'il a inventée pour le faire blâmer à toute la terre, ils diroient cela sans fondement, & feroient eux-mêmes une grande calomnie contre un Concile general qui n'étoit pas capable de faire une faute semblable, ni assez imprudent pour avancer des faussetez dont les Vviclefistes de ce tems-là auroient pû luy faire des reproches, ce qui ne se voit point, & le fondement même de ces reproches auroit été infiniment plus incertain que le témoignage de ce Concile.

Vviclef étant mort, aprés que sa secte eut été dissipée par le successeur d'Edouard III. un de ses disciples nommé Pierre Payne s'enfuit d'Angleterre en Boheme, où il fit faire plusieurs copies des écrits de Vviclef & plusieurs personnes de l'Université de Prague furent curieux de voir cette doctrine.

Il y avoit pour lors dans cette Ville un nommé Jean Hus homme de basse naissance. Il fit ses études en portant les livres d'un Gentil-homme, il se fit passer Maître és Arts; & parce qu'il avoit loüé la doctrine de Vviclef, il ne

put être reçû Docteur, ce qui l'irrita; & luy fit faire de plus grands efforts pour satisfaire à son ambition. Il fit tant par ses intrigues, étant appuyé par deux favoris de l'Empereur qui avoient été ses écoliers, qu'il obtint une chaire de Professeur à Prague, & devint Recteur de l'Université. Jerôme de Prague fut un de ses Colegues. Pierre Bresde Professeur à Lipse & qui en avoit été chassé vint à Prague, il fut le premier qui crut que l'Eglise avoit erré en ne donnant pas la Communion sous les deux especes aux Laïques, & dit à Jacobel, fameux Prédicateur & Colegue de Jean Hus, que Vviclef, en remarquant les erreurs de l'Eglise avoit oublié celle-là qu'il tenoit pour être une des principales. Jacobel s'attribua cette découverte & la prêcha avec vehemence, & fut écouté de plusieurs & principalement des Hussistes, & cela devint la principale question en Boheme : on ne put en arrêter le cours.

Il y avoit pour lors un Archevêque fort indigne nommé Arbile. En ce tems-là les Allemands dégraderent Vincessas qu'ils crurent indigne de l'Empire & Sigismond son frere luy succeda, qui en étoit fort digne, lequel fit tant par ses

soins qu'il s'assembla un Concile general à Constance.

Jean Hus se trouva à un Concile Provincial à Prague, où il se retracta, & aussi-tôt aprés il retourna à ses erreurs. L'Empereur l'invita d'aller à ce Concile de Constance, je dis l'invita, car il ne pouvoit pas l'y contraindre à cause que les Loix du Royaume de Boheme ne le permettoient pas, & que l'Empereur n'avoit point même d'armée pour lors sur pied, & que les Hussites étoient déja puissans : il y alla, mais de son bon gré, le reconnoissant pour son juge naturel. On n'a pû sçavoir avec certitude quel étoit le motif qui l'y faisoit aller, si ce n'est peut-être qu'il croyoit, par présomption, qu'il persuaderoit sa doctrine à ceux de Constance comme il avoit fait à ceux de Prague ; ce qui n'arriva pas. C'étoit un homme qui avoit une mine majestueuse & venerable, & étoit le plus éloquent Predicateur de son siecle.

Il enseignoit ses erreurs dans Constance, quoy que le Magistrat de cette Ville le luy eût défendu ; il y disoit la Messe, quoy que les censures dont son Archevêque l'avoit lié ne fussent pas levées, & que l'Evêque de Constance luy eût

défendu de la dire ; & pour ces fautes-là on luy donna la Ville pour prison : mais ayant vû que plusieurs personnes étoient venus de Boheme pour l'accuser de plusieurs crimes qu'il y avoit commis, il voulût s'enfuir de la Ville dans une charette pleine de paille, mais il fut attrapé. On l'examina, les témoins étoient en si grand nombre qu'il n'y avoit pas moyen de les corrompre, ils s'accordoient si bien qu'il ne les pouvoit pas rejetter, il n'y avoit aucune cause juridique de les reprocher, & leurs dépositions amples & circonstantiées prouvoient nettement qu'il étoit la cause de tous les desordres arrivez en Boheme depuis 6. ans sur le fait de la Religion, & principalement des sacrileges commis, des profanations autorisées, des clotures rompuës, & des biens Ecclesiastiques pillez. On l'exhorta & Jerôme de Prague un de ses colegues de se retracter à quoy ils consentirent d'abord, & demanderent au Concile une formule d'abjuration. Mais parce que, pour de bonnes raisons, le Concile voulut qu'ils la fissent en langue Boheme, & qu'ils la signassent de leurs propres mains, ils ne voulurent pas ; ce qui donna lieu de croire que leur aveu n'avoit

pas

pas été sincere & qu'ils ne vouloient pas que leurs disciples de Boheme sçussent leur retractation & en fussent convaincus. Les Evêques voyant que Jean Hus persistoit dans son opiniâtreté, ils condamnerent ses erreurs, le dégraderent de l'Ordre de Prêtrise & l'abandonnerent au bras seculier; & les Magistrats de Constance le jugerent & le condamnerent à être brûlé pour son opiniâtreté dans l'heresie & pour ses autres crimes. Quelque tems aprés Jerôme de Prague fut aussi brûlé pour être retombé dans l'heresie.

Ceux qui dans la suite ont pris le parti de Jean Hus, ont accusé faussement le Concile de Constance d'avoir manqué de bonne foy à son égard, disant que les Evêques de Constance ont faussé la foy du saufconduit qu'ils luy avoient donné, & ensuite qu'ils l'ont cruellement condamné à être brûlé tout vif, supposant qu'ils n'étoient point obligez de garder la foy aux Heretiques tels qu'ils croyoient que Jean Hus étoit.

Mais je leur répond ques ce sont de pures calomnies, & qu'ils ne nous sçauroient faire voir que ces Evêques ayent donné un saufconduit à Jean Hus, &

encore moins qu'ils l'ayent fauſſé, & qu'aprés cela ils l'ayent jugé & condamné à la mort ; car il eſt conſtant qu'outre que ces Evêques n'étoient point Juges criminels de Conſtance ni d'aucunes autres Villes, c'eſt qu'il leur étoit même défendu par le Droit de cooperer à la mort de qui que ce ſoit pour ne pas devenir irreguliers & incapables de faire les fonctions Eccleſiaſtiques ; ce qui fait que dans les Cours de juſtice où il y a des Juges Eccleſiaſtiques ils n'aſſiſtent point aux condamnations des Criminels. C'eſt pourquoy auſſi les Evêques de Conſtance, aprés avoir condamné les erreurs de Jean Hus dans la Seſſion 15. & aprés l'avoir fait dégrader, ils dirent : Ce ſaint Concile de Conſtance déclare (qu'attendu que l'Egliſe de Dieu n'a point de pouvoir de faire autre choſe) Jean Hus doit être laiſſé au jugement ſeculier & à la Cour ſeculiere.

Ce furent les Magiſtrats de Conſtance, comme nous avons déja dit, & qui ſont les Juges ſouverains, qui le jugerent à mort pour les crimes qu'il fut convaincu avoir commis en Boheme, & pour ſon opiniatreté dans l'hereſie. Et ce ſeroit mal à propos à ſes défenſeurs

de nous dire icy que ces Juges l'ont mal condamné à la mort, car outre qu'ils ne sont point les Juges superieurs de ces Magistrats, c'est qu'ils n'ont point les informations de son procês pour les revoir en justice.

Quoy que Jean Hus ait à la verité obtenu de l'Empereur Sigismond un saufconduit pour aller à Constance, ce saufconduit-là n'a pû ni dû porter préjudice en aucune maniere à la Loy Catholique, ni empêcher d'exercer librement la justice Ecclesiastique contre les Heretiques en quelques termes que ce saufconduit luy ait été accordé, comme les Evêques de ce Concile de Constance le déclarerent dans le decret de la Session 19. qui dit, [Que non obstant les saufconduits de l'Empereur, des Rois, &c. on peut faire proceder contre l'heresie par le Juge competent.

Le saint Concile icy assemblé declare qu'aucuns saufconduits accordez par l'Empereur, les Rois, ou les autres Princes seculiers aux Heretiques; ou à ceux qui sont accusez d'heresie sous pretexte de les faire revenir par ce moyen de leurs erreurs, en quelques termes qu'ils soient conçus pour engager la parole des Princes qui les accor-

dent ne doivent ni ne peuvent porter aucun prejudice à la foy Catholique ni empêcher l'exercice libre de la jurisdiction Ecclesiastique ; de sorte que nonobstant le saufconduit il sera permis au Juge competent & Ecclesiastique d'informer des erreurs de ces sortes de gens, de proceder contre eux par les voyes de Droit ; & de les punir selon les regles de la justice, s'ils refusent avec obstination d'abjurer leurs erreurs ; quoy qu'ils alleguent d'ailleurs qu'ils ne sont venus au Concile que sur la seureté de leur saufconduit, & que sans cela ils n'y seroient pas venus, celuy qui leur a accordé le saufconduit n'estant obligé à rien de plus, leur ayant fait tout ce qu'il a pû. Cette Ordonnance ou Statut ayant été lû, il fut approuvé par les Evêques au nom des quatre nations & par le Cardinal Evêque d'Ostie au nom du College des Cardinaux qui dirent tous : Il nous plaît que cela soit ainsi.]

Aprés que Jean Hus fut mort, les Hussites dresserent un formulaire de foy tiré mot à mot de ses écrits & de ceux de Jerôme de Prague, se separerent entierement de la Communion Catholique & se mirent en état d'obtenir par la force l'exercice libre de leur nouvelle Religion

La ſubſtance du formulaire conſiſtoit en ces propoſitions : 1. Que toutes les perſonnes ſolidement inſtruites des veritez de l'Evangile avoient droit d'enſeigner la parole de Dieu, ſans avoir beſoin de caractere ni d'autre miſſion que de celle de la charité du prochain qui les inſpiroit.

2. Que l'avarice des Eccleſiaſtiques avoit introduit l'uſage des Cimetieres, puiſqu'il n'importoit point en quel lieu les os des Chrétiens fuſſent mis en dépoſt en attendant la reſurrection.

3. Que le monde étoit le temple bienſeant à l'immenſité de Dieu ; que c'étoit reſſerrer la majeſté ſouveraine dans une eſpace trop étroite que de luy bâtir des Egliſes & des Oratoires à deſſein que ſa bonté devint plus propice, lorſqu'elle ſeroit invoquée dans ces lieux.

4. Et qu'un Prêtre en quelque lieu qu'il fût en tout tems pouvoit prononcer les paroles ſacramentales & diſtribuer aux Fideles le corps de Jeſus-Chriſt.

5. Que l'on perdoit le tems à chanter en public & à reciter en particulier les heures canoniques, & pluſieurs autres choſes que j'ay cru inutiles de rapporter icy.

Aprés que ce formulaire eut été ſigné, les Huſſites leverent une armée de trente mille hommes pour n'avoir plus à dépendre de l'Empereur Sigiſmond. Ils prirent les armes, & faiſant porter devant eux l'Euchariſtie ſous les deux eſpeces, pour attirer dans leur party le peuple qui eſt adorateur de la nouveauté ; & ainſi en la preſence de Jeſus-Chriſt qui eſt un Dieu de paix, ils allerent faire des carnages horribles ſur des perſonnes qui n'étoient point armez & piller & détruire les Egliſes.

En ſuite de cela ils ſe choiſirent un General nommé Jean Ziſca le plus heureux Capitaine de ſon ſiecle, & ravagerent durant vingt ans les plus riches Provinces du Septentrion, & défirent huit fois les armées de l'Empereur en batailles rangées.

Leur General Ziſca étant mort l'Empereur les invita une ſeconde fois d'aller au Concile de Baſle avec telles conditions qu'ils voudroient : ils y allerent l'an 1434 ſi bien armés qu'ils n'eurent rien à craindre. Leur raiſon pour y aller fut, que s'ils n'y alloient pas on les accuſeroit toûjours avec un prétexte plauſible de s'être ſeparez de l'Egliſe, & d'avoir changé la croyance de leurs

Inceſtres, s'ils ne juſtifioient pas de-
'ant une aſſemblée qui repreſentoit tout
e corps de la même Egliſe la raiſon de
eur ſeparation.

Ils reduiſirent leurs 45. articles à 4.
ſeulement. Le premier étoit de la ne-
ceſſité de communier ſous les deux eſ-
peces. Le 2. la Juriſdiction civile in-
terdite aux Eccleſiaſtiques. Le 3. de la
parole de Dieu qu'on ne pouvoit défen-
dre de prêcher à quiconque en avoit le
talent. Et le 4. des pechez publics qui
ne pouvoient être ſoufferts, non pas
même par la conſideration d'éviter de
plus grands maux. On n'a pas ſçû le
veritable motif qui porta les Huſſites à
reduire leurs 45. articles aux 4. que
nous venons de rapporter, parce qu'ils
publierent que c'étoit pour le bien de
la paix, & pour témoigner la paſſion
qu'ils avoient de ſe reconcilier avec l'E-
gliſe Romaine. Les Catholiques ſoup-
çonnerent au contraire qu'ils ne s'é-
toient retranchez à un ſi petit nombre,
que par le deſeſpoir de ſoûtenir les 41.
qui reſtoient, devant des perſonnes auſſi
éclairez qu'étoient les Peres & les Theo-
logiens du Concile : mais il eſt conſtant
que les 4. articles furent preſentez, ſi-
gnez de tous les Magiſtrats de Boheme,

& qu'ils parurent au nom de l'Eglise & du corps politique de ce royaume.

Il y eut cinquante conferences tenuës sur ce sujet dont la conclusion fut que les Hussites persistant dans leurs sentimens prirent congé du Concile & retournerent en Boheme.

Les Peres du Concile n'ayant pas reüssi par la voye de l'éclaircissement eurent recours à celle de la negociation, & députerent à leur tour les plus sages Politiques de leur corps pour aller en Boheme chercher sur les lieux, s'il n'y avoit aucun expedient pour la reconciliation. Les députez s'acquiterent de leur commission en toute maniere. C'est-à-dire, qu'aprés avoir employé vainement les persuasions & les menaces, ils furent plus heureux en se servant du moyen de diviser les Hussites entr'eux : & quand ils furent divisez, l'armée Catholique trouva une occasion favorable, & un lieu si avantageux pour en attaquer un parti qu'elle le défit entierement, sans qu'il en échapât aucun. L'autre party des Hussites ne se contenta pas d'avoir reduit à 4. les 45. articles de leur creance, ils en abandonnerent encore 3. en se retranchant dans le seul qu'on leur accorda,

›our les reünir, sous de certaines con-
tions, qui est la Communion sous les
›eux especes. Et comme une partie de
›ux-là firent une contravention au
›raité qui avoit été fait, & retourne-
›nt à leur premier état, faisant même
›ofession encore de leurs 45. articles,
›ogebrac Roy de Boheme qui se sou-
›oit plus de la Couronne que de la
›octrine des Hussites, & qui voyoit
›en qu'il ne seroit jamais bien paisible
›ns son Royaume à moins qu'il ne
› reünît à l'Eglise Catholique, il le
›; & pour montrer qu'il se conver-
›ssoit avec sincerité, il extermina le
›ste des Hussites, & pour cela il as-
›mbla toutes les forces de Boheme &
›siegea le Thabor où ils s'étoient tous
›semblez : c'étoit une Ville que Zisca
›oit fait bâtir pour leur servir de re-
›aite en cas de besoin; & aprés plus
›un an de resistance ils furent empor-
›z d'assaut, & tuez avec tant de fu-
› & d'exactitude qu'il n'en resta pas
› seul: il y fit mettre le feu & dé-
›olir les remparts jusqu'aux fonde-
›ens.

Ce Pogebrac Roy de Boheme exter-
›ina donc ainsi la nation Hussite, &
›r consequent leurs heresies environ

l'an 1438. hormis quelques petits restes qui habitoient dans quelques villages à la campagne qui n'avoient pas enfreint le Traité fait au Concile de Basle comme ces autres qui s'étoient enfermez dans cette Ville de Thabor avoient fait.

Ils administroient la Communion sous les deux especes, selon que ce même Concile de Basle leur avoit accordé sous de certaines conditions du reste peu éloignés de la doctrine de l'Eglise Romaine, & qui d'ailleurs estoient fort ignorans & grossiers.

Il restoit aussi dans un petit endroit vers les Alpes quelques petits restes d'anciens Vaudois & d'anciens Albigeois, lesquels toutefois étoient dans une si grande simplicité & ignorance des bonnes Lettres qu'ils n'étoient pas capables de communiquer leur doctrine à d'autres personnes. Outre qu'ils étoient en si mauvaise reputation d'impieté & d'infamie envers leurs voisins, qu'il n'y avoit point de danger que la contagion se répandît ailleurs, selon même le témoignage de Fra Paul au commencement de son Histoire du Concile de Trente, l'autorité duquel ne déplaît pas aux ennemis de ce Concile,

(Ceux qui desireront sçavoir plus
mplement l'histoire des Viclefistes &
.es Husistes, pourront lire l'histoire de
ean Viclef, & de Jean Hus imprimée à
.yon l'an 1682. chez Jean Certe.)

L'Eglise chrétienne n'avoit pas plus
'ennemis de cette nature sur les bras,
ıpables d'obscurcir sa gloire & son re-
os, & elle demeura dans cet état jus-
u'à l'an 1517. C'est pourquoy nul fi-
ele Catholique n'avoit alors aucune
eine à connoître quelle étoit la sainte
.glise universelle dont parlent les Sym-
oles, & il n'étoit pas necessaire de
:ur donner des marques particulieres,
c des définitions pour la leur faire con-
oître, ni de leur faire des livres de
'ontroverses, pour leur faire voir que
:s restes de Hussites, de Vaudois &
.lbygeois, n'étoient point cette Eglise
u Fils de Dieu établie par tout le
ıonde : parce qu'ils n'en avoient nulle
ɔparence, & qu'ils étoient infiniment
lus éloignez de luy ressembler, que
. secte Arienne, & plusieurs au-
es.

CHAPITRE IV.

De Luther, de Zuingle, d'Henry VIII. Roy d'Angleterre, & de Calvin.

LE demon qui est toûjours ennemy de l'Eglise de Jesus-Christ, ne put pas laisser passer davantage de tems sans luy susciter de nouveaux ennemis de sa foy & de sa discipline, & luy allumer des guerres sanglantes dans l'Europe, dont on voit encore des suites funestes en plusieurs endroits, qui ne seront pas si-tôt reparées, à moins que Dieu n'y mette la main.

Ce malin esprit se fit des disciples par qui s'est accompli ce que dit le grand Apôtre dans sa premiere *Ep. aux Cor. ch.* 11. [qu'il faut qu'il y ait des heresies parmi vous, afin que ceux qui sont de mise soient manifestez entre vous.] On peut ajoûter à cela : mais malheur à ceux qui causeront ces heresies : comme le Fils de Dieu, aprés avoir dit qu'il est necessaire qu'il arrive des scandales, il ajoûte ; mais malheur à celuy par qui le scandale arrive. *Matth.* 18.

Vers l'an 1517. il y avoit en Saxe
n Moine Augustin, Prêtre & enfant
e l'Eglise Romaine, nommé Martin
uther, lequel parce qu'on avoit don-
é aux Jacobins la publication des In-
ulgences que l'on avoit coutume de
onner aux Augustins, en fut jaloux,
ne put s'empêcher d'en montrer son
agrin; & pour cela il entreprit d'a-
ord de défendre le privilege qu'il di-
it appartenir à son Ordre; mais com-
e il y trouva quelque difficulté & quel-
ue contestation, il tourna la chose
une autre maniere: il supposa qu'il y
oit des abus dans la maniere de dis-
buer ces Indulgences, & prêcha for-
ment contre ce qu'il disoit être abus;
comme il vit qu'on ne luy accordoit
s cela non plus, il prit occasion de
chagriner encore davantage, & com-
ença d'attaquer même la puissance
S. Siege Apostolique, en disant que
souverain Pontife n'avoit pas la puis-
nce de distribuer aucunes Indulgen-
s, soûtenant que c'étoit un abus, &
urant, selon son jugement corrom-
, que cela étoit opposé à la parole
Dieu, se persuadant par orgueil,
tendre mieux cette parole de Dieu,
e la sainte Eglise universelle qui

étoit encore sa mere, parce qu'il n'étoit pas encore separé de sa communion.

Le Pape Leon X. le condamna, mais il appella de sa condamnation au jugement d'un Concile general que l'on assembla dans la suite, lequel le condamna aussi. Il ne se contenta pas de rejetter les Indulgences, & de contester la puissance du Pape pour les accorder, il voulut encore examiner par luy-même, d'autres points de la foy, qui étoient pour lors la foy de tout l'Univers Chrétien; & parce qu'il ne les trouva pas à son goût, ni conformes à son jugement, il les abandonna, & se revolta, secoüant le joug de l'obeïssance qu'il avoit juré à ses Superieurs, & puis il fit ce malheureux Schisme que l'on voit encore dans l'Allemagne, & ne se joignit de communion avec aucune Religion, ni Eglise particuliere qui fût avant luy ni en Orient ni en Occident, & peu à peu il augmenta le nombre de ses erreurs, en voulant chicaner sur tout ce qui luy déplaisoit, & trouva moyen de persuader à plusieurs Allemans, curieux de nouveauté, de faire la même chose que luy, dont il composa une secte de Religion que l'on appelle Protestante, que personne ne

›tofeſſoit lorſqu'il étoit encore dans
ɔn Couvent, & qui eſt fort differente
le celle qu'il quittoit (comme il eſt
nanifeſte à tous ceux qui connoiſſent
ant ſoit peu la difference de ces deux
Religions) Et pour attirer plus de
nonde à ſon parti, il aſſuroit à ſes au-
liteurs qu'il tiroit cette nouvelle Re-
igion de la pure parole de Dieu écrite,
uoyque dans la verité il ne la tirât que
e ſes imaginations, & de quelques he-
eſies des heretiques condamnez par
'Egliſe. Et aprés cela il fit tout le con-
raire de S. Pierre qui quitta ſa femme,
elon l'opinion de pluſieurs, pour ſui-
're Jeſus-Chriſt. Nous avons tout quit-
é, dit-il, lorſque Jeſus-Chriſt dit, Qui
uittera femme & enfans pour l'amour
e moy, &c. car luy il quitta Jeſus-
Chriſt (parce que c'eſt le quitter que
e ſortir de ſon Egliſe) pour ſe marier
une Religieuſe qu'il ravit du Mona-
ere de Nymique, appellée Caterine
e Bore, & il mourut le 18. Fevrier
546.

Preſqu'au même tems que Luther ſe
evolta contre la Foy chrétienne, Zuin-
le, Chanoine de Conſtance, & enſui-
e premier Miniſtre de Zuric en Suiſ-
e fit la même choſe, & prit auſſi pour

pretexte de sa revolte, de vouloir ôter les abus qu'il disoit être dans les Indulgences; & aprés cela il dogmatisa contre la puissance d'en accorder aux peuples fideles, & contre plusieurs autres points de Foy, & de discipline de la sainte Eglise Romaine sa mere qui luy déplurent, fit une autre secte appellée la Religion Zuinglienne, qui n'étoit pas tout-à-fait la même que celle de Luther : car il s'avisa d'enseigner que Jesus-Christ n'avoit pas donné son corps à manger à ses Apôtres, mais seulement la figure; & Luther parmi toutes ses erreurs ne voulut jamais enseigner cela, parce qu'il crut toûjours fortement, & comme un article de Foy, la réelle presence du Corps de Jesus-Christ dans le S. Sacrement, comme il la trouva établie dans l'Eglise universelle, quoy qu'il y ajoûtât une erreur inoüie, en disant que le pain demeuroit avec le corps, ce qu'il appelle l'impanation, & qu'il disoit que le corps de Jesus-Christ n'étoit dans le Sacrement que dans l'usage, mais qu'il ne demeuroit point dans le pain consacré quand on le gardoit. Ce Zuingle fut tué en la guerre contre les Catholiques, l'an 1531.

Henry VIII. Roy d'Angleterre,
rivit un livre contre Luther (&
our ce sujet-là le Pape Leon X. luy
onna le titre de Défenseur de l'Eglise)
quel Luther répondit avec plusieurs
jures indigne d'un Theologien : mais
suite Henry VIII. ayant conçû de
version pour sa femme Catherine, &
ant devenu éperdument amoureux
Anne de Boulen, il voulut se sepa-
r de cette sage Princesse pour se ma-
r avec cette malheureuse courtisane :
ais n'ayant pû obtenir pour cela de
spenses du Pape Clement VII. il en
nçut un si grand dépit, qu'il se reti-
de son obeïssance, & se declara luy-
ême chef de l'Eglise Anglicane, ne
ya plus au Pape le tribut ordinaire,
pellé le denier de S. Pierre, & se
ria avec cette Anne de Boulen, aprés
oir fait declarer son premier mariage
l, par un Synode d'Angleterre, &
le Parlement. Cependant étant mé-
ntent depuis de cette Anne de Bou-
, il luy fit trancher la tête, l'accu-
t de crime d'adultere & d'inceste.
Il se fit pourtant peu de changement
son tems dans son Royaume contre
doctrine de l'Eglise Romaine, & il
ourut l'an 1547. Mais Edoüard VI.

son fils composa une Religion du Lutheranisme & du Zuinglianisme ; & cette Religion a été ensuite divisée en plusieurs autres Sectes differentes les unes des autres, comme on peut voir en Angleterre, & comme rapportent les histoires qui ont traité de ce sujet.

Un peu aprés la revolte de Luther, il y eut en France un Chapelain de Noyon, nommé Jean Calvin, qui renia aussi sa foy, dans laquelle il avoit été élevé, & fit à peu aprés comme Luther, mais il ne l'imita pas en tout : car il fit une religion separée, & differente de la sienne, qui n'étoit ni professée, ni connuë avant luy, ni en Orient, ni en Occident, ni au Midy, ni au Septentrion, c'est à dire nulle part, que ses successeurs ont appellé Religion Reformée, & qu'ils ont voulu unir dans un Synode national tenu à Charanton proche de Paris l'an 1631. avec la Religion Lutherienne d'Allemagne : mais les Lutheriens le refuserent, parce qu'ils tiennent les Calvinistes pour heretiques.

Ce Calvin naquit à Noyon le 10. Juillet l'an 1609. comme on le voit au bas de son portrait fait en Hollande, d'autres disent à Pont-l'Evêque,

il établit d'abord sa pretenduë re-
rme dans la Ville de Geneve le 27.
Aoust 1535. comme on le voit dans
calandrier de cette Ville-là, qui est
ville Capitale de cette pretenduë re-
rme & religion, où il fut premier
inistre, accompagné de Guillaume
rel. Il y mourut le 27. de May 1564.
lon ce calendrier qui dit: le 27.1564.
ourut ce grand serviteur de Dieu,
an Calvin.

Ceux qui desireront sçavoir plus am-
ement l'origine & l'établissement de
Religion Lutherienne, & de la Re-
gion Calviniste, pourront lire les
istoires de ce tems-là.

Tous ces Schismatiques pour pretex-
r & colorer leurs conduites & leurs
treprises témeraires, furent assez
rdis pour dire que l'Eglise visible de
sus-Christ répanduë par tout le mon-
, avoit besoin d'être corrigée & re-
rmée, & pretendirent insolemment
ie c'étoit à eux de le faire, & de cet-
pretention vaine & frivole leur est
nu le nom de Pretendus Reforma-
urs, & aussi parce que, par une hu-
ilité affectée, ils n'oserent se dire in-
illibles reformateurs, à cause qu'ils
nteſtoient cette qualité à l'Eglise uni-

verselle, ils ne laissérent pourtant pas de faire entendre à ceux qu'ils pervertirent, qu'ils leur enseignoient aussi infailliblement le sens de l'Ecriture sainte, que si un Apôtre le leur avoit expliqué, lorsqu'il y avoit des contestations entre les Catholiques & eux, touchant son interpretation ; parce que s'ils ne leur avoient pas fait entendre cela, leurs partisans n'eussent pas été si destituez de bon sens, que d'abandonner les sentimens de cette Eglise universelle, pour suivre ceux de ces particuliers.

Et cette sainte Eglise au contraire, non seulement pretendoit avec juste titre, mais même étoit certaine de la derniere certitude, que c'étoient eux qui avoient besoin d'être reformez, & qu'ils meritoient d'être corrigez ; & elle étoit aussi seure que c'étoit à elle de le faire, qu'elle étoit certaine qu'il y avoit une vraye Eglise établie par Jesus-Christ. Il est constamment plus raisonnable que l'Eglise universelle reforme & corrige des Moines & des Chanoines ses enfans, comme étoient ces gens-là, qu'il n'est convenable que ce soit eux qui corrigent & reforment la sainte Eglise universelle leur mere.

On voit évidemment par ce petit

abregé d'histoire, qu'aucune de ces Sectes separément, ni toutes ensemble, ne sont point l'Eglise du Fils de Dieu, dont nous avons vû les perfections dans le premier tome de cet Ouvrage : pour plusieurs raisons.

1. Il n'y a point de consentement unanime qui prouvent qu'elles soient la vraye Eglise ; au lieu que nous avons vû au 2. chapitre du premier tome, que ce consentement fait voir que l'Eglise de J. C. est la vraye Eglise.

2. Ces sectes n'enseignent point la verité d'une maniere infaillible, même selon leur aveu, comme nous avons fait voir au ch. 10. que l'Eglise de J. C. l'enseigne.

3. Elles ne pretendent point que leurs sectateurs soient obligez sous peine de peché mortel, de leur obeïr, comme nous avons fait voir au ch. 12. qu'il faut obeïr à l'Eglise de J. C.

4. Elles ne sont point unies toutes dans une même Foy, ce que l'on peut voir en les confrontant ensemble, au lieu que l'Eglise de J. C. est unie dans sa foy.

5. Elles n'ont point prêché l'Evangile à toutes les nations, comme l'Eglise de J. C. l'a fait.

6. Elles n'ont point rassemblé dans un même volume aprés la mort des Apôtres, tous les livres de l'Ecriture sainte, ni elles n'en ont point été gardiennes depuis ce tems-là, comme nous avons fait voir au ch. 17. que l'Eglise de Jesus-Christ l'a fait.

7. Elles ne pretendent point assurer d'une maniere infaillible, quels sont les livres canoniques, mais elles laissent cette difficulté à décider à l'inspiration particuliere & interieure d'un chacun, au lieu que nous avons fait voir au ch. 16. que c'est à l'Eglise de Jesus-Christ à nous en assurer.

8. L'Ecriture sainte ne fait point l'éloge de ces sectes; elle n'en parle pas même en aucune maniere (comme elle parle de l'Eglise de J. C.) si ce n'est en mauvaise part, comme lorsque S. Paul dit en sa premiere Ep. aux Cor. ch. 11. v. 19.. Car il faut qu'il y ait même des heresies, afin que ceux qui sont approuvez, soient manifestes entre vous. Et lorsque S. Jean en sa premiere Ep. ch. 2. v. 19. en parlant des Schismatiques, qu'il appelle des Antechrists, dit: [ils sont sortis d'avec nous, mais ils n'étoient pas d'avec nous: car s'ils eussent été d'avec nous, ils fussent demeurez avec nous, &c.

9. Ces Sectes ne sçauroient nous aprendre par leurs principes ce que c'est u'un Sacrement, ni combien il y en , comme nous l'apprend l'Eglise de ésus-Christ, *chap*. 25.

10. Elles ne peuvent, selon leurs rincipes enseigner tout ce qui est neessaire au salut à leurs brebis, à moins ue chacun en particulier ne lise l'Ecriure sainte, ce qui exclut du salut ceux ui ne peuvent pas lire cette Ecriture : ais la vraye Eglise enseigne tout ce qui t necessaire au salut, comme on peut oir au *chap*. 26.

12. Elles ne sçauroient distinguer par urs principes d'une maniere certaine, qui est essentiel au salut dans l'Ecrire sainte, & dans la Religion Chréenne, comme nous avons fait voir au *ap*. 29. que la vraye Eglise le fait.

13. Dieu ne leur a donné aucun pouoir de rien changer; diminuer ni ajoûr dans certaines choses de discipline ui regardent la Religion, comme nous ons fait voir au *chap*. 30. que l'Egli de Jesus-Christ a cette autorité; ce 'elle n'ont pas laissé d'usurper temeirement.

14. Elles ne sçauroient prouver que ieu leur aït donné aucun pouvoir

d'établir des Loix ni des regles de discipline, ni de juger des usages & coûtumes, comme l'Eglise du Fils de Dieu, *chap.* 34. ce qu'elles ne laissent pas de faire temerairement.

15. Dieu ne leur a donné aucun pouvoir, comme nous verrons à la fin, d'établir des Pasteurs, ni de leur commettre le soin de gouverner les ames, ce qui n'est permis qu'à l'Eglise de Dieu, *chap.* 35.

16. Elles ne sçauroient prouver que Dieu leur ait donné aucun pouvoir d'inventer ni de donner des noms aux choses saintes, parce que cela n'appartient qu'à l'Eglise de Jesus-Christ, *chap.* 36.

17. Les Payens ni les Juifs n'ont point pû dans tous les siecles se joindre à ces Sextes-là, pour se faire Chrétiens, puisqu'elles n'étoient pas encore formées, comme on a vû dans ce que nous en avons rapporté cy-dessus: mais ils ont pû dans tous les tems entrer dans l'Eglise Catholique

18. Ces Sectes ne sçauroient prouver qu'elles soient irreprehensibles comme est l'Eglise de J. C., ni que l'on soit obligé de les écouter, sous peine d'être tenu pour Payen & Publicain, comme

on

on, eſt obligé d'écouter l'Egliſe du Fils de Dieu, &c.

Mais on voit aſſez clairement, que tout ce que nous avons dit de l'hereſie en general dans le 1. tome, convient à ces Sectes là, & on voit manifeſtement auſſi que tout ce que nous avons vû convenir à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt convient auſſi à l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, qui eſt la même choſe que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt.

Comme les grandes querelles & les meurtres ne viennent quelquefois que d'une petite conteſtation de rien, & les grands embraſemens d'une petite étincelle : ainſi les guerres ſanglantes & malheureuſes, & les diviſions ſacrileges dans la Religion Chrétienne que les Pretendus Reformateurs ont cauſé en l'Europe depuis le 12. ſiecle ont commencé par un rien, pour ainſi dire, ou par des motifs bien déraiſonnables & bien bizares.

Car ſi Vviclef, par exemple, n'eût pas eu l'ambition d'avoir l'Evêché de Vincton en Angleterre, il n'eût pas quitté ſa Cure de Lutzorod pour être Chef de party.

Si Jean Hus n'eût pas lû les écrits de Vviclef, ou qu'il n'eût pas loüé ſa

doctrine, il n'y eût pas eu de Secte de Hussites.

Si Luther ne s'étoit point irrité par envie contre les Jacobins, de ce qu'on leur avoit donné des Indulgences à publier plûtost qu'aux Augustins, il seroit demeuré paisible dans son Monastere & n'eût pas crû voir des erreurs dans l'Eglise universelle, comme il a fait.

Si Henry VIII. Roy d'Angleterre n'ût pas vû Anne de Boulen à la suite de sa femme il n'en seroit pas devenu amoureux, & n'eût pas pensé de faire dissoudre son mariage d'avec Catherine sa femme pour se marier avec cette malheureuse: & il eût toûjours été le défenseur de la foy Catholique Romaine dans l'union de sa Communion.

Si Calvin étant à Paris pour faire ses études, n'avoit point fait amitié avec Rober Olivetan son allié, qui commença à luy donner les teintures de l'heresie Lutherienne; ou bien si ensuite, étant à Bourges il n'eût pas tant frequenté Melchior Volmar Allemand grand Lutherien, qui acheva de luy perdre l'esprit, il n'eût pas tant perverti de gens, & s'en seroit peut-être retourné à Noyon.

Lorsque tous ces Schismatiques se

separerent de l'Eglise du Fils de Dieu, ls eussent merité que Dieu les punît par quelque châtiment nouveau & extraordinaire comme il fit autrefois Coré, Dathan, & Abiron que la terre engloutit tout vifs eux & ceux qui suivirent leur party, comme on voit au Nombre *chap.* 16. parce qu'ils se separerent de Moyse: mais si Dieu ne châtie pas toûjours les pecheurs sur le champ, comme il fit ces anciens Schismatiques, c'est qu'il les reserve quelquefois à son grand jugement, où seront jugez tous les Schismatiques & Heretiques pour être punis par les flammes éternelles.

Ils ont encore imité Jeroboam qui fit faire schisme à dix tribus d'Israël, en les separant de la maison de David, où étoit l'Eglise de Dieu; & ensuite de crainte qu'ils ne se reünissent à cette même maison, dont il sçavoit fort bien que Roboam étoit legitime Seigneur & Roy, il ne permit plus qu'ils retournassent à Jerusalem (qui étoit la Ville capitale du peuple de Dieu) pour faire leurs Sacrifices: mais il leur dressa des autels dans Bethel & à Dan, 1. *ou* 3. *des Rois chap.* 12.

Ainsi ces pretendus Reformateurs ont fait faire schisme à beaucoup de

monde, en les ſeparant de l'Egliſe qui eſt la maiſon de Dieu, comme l'appelle ſaint Paul; & de crainte qu'ils ne ſe reüniſſent à cette Egliſe ils n'ont plus permis qu'ils ſoient retournez à Rome, pour y faire le ſervice divin ordinaire, dont l'Evêque eſt auſſi legitime Paſteur que Roboam étoit legitime Roy de Juda. Rome ayant toûjours été le Ville capitale du Chriſtianiſme, comme Jeruſalem, où étoit le Temple, étoit la capitale du peuple de Dieu: mais ils leur ont fait bâtir des Temples en pluſieurs endroits, ſeparez & oppoſez à ceux de Rome & des Villes qui en dépendent, où ils leur ont fait faire un ſervice divin d'une maniere extraordinaire & inuſitée. C'eſt pourquoy ils doivent bien apprehender que Dieu ne les mette un jour dans une captivité éternelle, pour les punir de s'être ainſi ſeparez.

Mais je ne croy pas qu'il ſoit neceſſaire de m'arrêter davantage à prouver combien c'eſt un grand mal que de ſe ſeparer de l'Egliſe pour faire ſa communion à part, & combien cela eſt préjudiciable à l'Etat, vû qu'eux.mêmes l'ont fort bien reconnu: car apprehendant que quelqu'un de leur troupeau ne ſe ſeparât d'eux, pour les reformer &

corriger, en pretendant entendre mieux l'Ecriture sainte que tous les Ministres ensemble, & en se vantant d'être envoyé de Dieu d'une façon extraordinaire, pour changer leur foy & leur discipline : ils jugent à propos à Geneve & autres endroits, où ils ont un libre exercice de cette même Religion, d'excommunier, toutes les fois qu'ils font leur Cene, tous les Heretiques, & tous gens qui font Secte à part pour rompre l'unité de l'Eglise & tous ceux qui sont rebelles à leurs Superieurs. Mais Calvin qui a fait cette formule d'excommunication, comme on la voit dans ses opuscules, & dans leur maniere d'administrer leur Cene, étoit un méchant Prophete de n'avoir pas prévû qu'il faisoit un foüet dont il seroit châtié quatre fois l'an par ses Sectateurs, & dans toutes les Villes & les maisons particuliéres où ils feroient leur Cene, ce qu'ils faisoient quatre fois l'an : car il a fait secte à part pour rompre l'unité de l'Eglise; il a été rebelle à ses Superieurs, sçavoir au souverain Pontife & à l'Evêque de Noyon pour le spirituel, & au Roy François I. pour le temporel.

Le Fils de Dieu vouloit que son Eglise fût une & non divisée : car il dit en

ſaint Jean 10. J'ay encore d'autres brebis qui ne ſont point dans cette bergerie, il me les faut auſſi amener, elles oiront ma voix, & il y aura un ſeul troupeau & un ſeul Berger : mais ces derniers Reformateurs l'ont diviſée en quatre, les Lutheriens en ont une partie, les Anglois une autre, & les Calviniſtes une autre, & une partie qu'ils ont laiſſée à l'Egliſe Romaine : car ils diſent dans leur Confeſſion de foy *ar.* 28. qu'il reſte encore quelque petite trace d'Egliſe dans la papauté, & même que la ſubſtance du Baptême y eſt demeurée, &c. Et Calvin dans ſes Opuſcules dans la réponſe au Cardinal Sadolet col. 184. dit : [Certes, Sadolet, nous ne nions point que les Egliſes où vous préſidez ne ſoient Egliſes de Chriſt, mais nous diſons, que le Pape, enſemble toute la troupe de ces faux Evêques qui vers vous ont occupé le lieu de Paſteurs, ſont loups trés-cruels & dangereux, leſquels juſqu'icy n'ont eu autre deſir ſinon de détruire le Royaume de Chriſt juſqu'à ce qu'il fût aneanti.]

Il ne ſçauroit nier que tous les points fondamentaux de la Religion Chrétienne n'y ſoient encore.

Je ſçay bien que pluſieurs perſonnes

de la derniere reforme nous disent que ces quatre Eglises n'en sont qu'une, ou tout au moins les 3. reformées : mais je leur réponds premierement que l'Eglise Catholique & les prétendus reformées sont opposées comme le feu & l'eau. Secondement, que les Lutheriens ne pretendent pas composer une même Eglise avec les Calvinistes : car ils les tiennent pour Heretiques en plusieurs choses, mais principalement parce qu'ils ne veulent pas croire que le corps de Jesus-Christ soit dans le Sacrement, comme eux qui le croyent comme article de foy, & n'ont jamais voulu faire de societé avec eux, ni leur donner leurs Sacremens. Et en troisiéme lieu, je leur réponds encore que les Anglois ont toûjours persecuté les Puritains Presbiteriens qu'ils appellent Non Conformistes & conventulaires, qui sont Calvinistes de Religion : & de plus c'est que les Calvinistes François ont des articles de foy que les autres ne croyent pas, & entr'autres celuy qui dit que tous les Pasteurs sont égaux *ar.* 30. & ainsi ces quatre Religions n'en peuvent pas composer une même, & ce seroit faire Dieu menteur & autheur de contradiction, que de le faire le

Dieu de ces quatre Religions, parce que dans les unes il affirmeroit des choses & dans les autres il les nieroit, dans cette Religion composée de quatre Sectes; & plus il obligeroit les Fideles à croire des choses comme article de foy, & en même tems il leur défendroit de les croire & leur ordonneroit de les tenir pour heresies. Il diroit aux Fideles que le corps de Jesus-Christ est dans le Sacrement, & il leur diroit en même tems qu'il n'y est pas, il diroit aux Calvinistes, que tous les Livres du nouveau Testament sont canoniques, & diroit aux Lutheriens, qu'il y a sept de ces Livres qui sont apocriphes, & ainsi de plusieurs autres points de Religion: par où on voit combien est extravagante & pernicieuse la doctrine de certains Ministres des derniers tems, qui enseignent que l'on peut être sauvé dans toutes les Religions Chrétiennes qui croyent les points fondamentaux; & cela afin de donner esperance de salut à ceux qui ont renoncé par politique à leur Religion à l'exterieur, pourvû qu'ils la gardent encore dans l'interieur, en faisant profession publique de la foy Catholique. Mais qu'ils ne s'abusent pas: on ne trompe pas Dieu comme on trompe les hommes.

Plusieurs Pretendus Reformez, pour nous prouver que ce n'est pas Calvin qui a le premier composé leur Eglise & enseigné leur doctrine, nous disent que la Secte des Vaudois, celle des Albigeois, celle de Vviclef, celle de Jean Hus, celle de Luther, celle des Anglois Episcopaux & celle de Calvin ne sont toutes qu'une même Eglise qu'ils pretendent être celle que Jesus-Christ a établie, & qu'elles ont toutes une même Religion & une même foy.

Mais il est constant, comme on le peut voir même par le petit abregé que nous venons de rapporter, que toutes ces Sectes ne composent pas plus une même Eglise (dont Valdo seroit même le premier Autheur, parce qu'il n'a succedé à personne), que les Novatiens, les Sabelliens, les Manichéens, les Donatistes, les Arriens, les Macedoniens, les Aëriens, les Jovinianistes, les Disciples de Vigilance, les Pelagiens, les Nestoriens, les Eutychiens, les Monothelites, les Iconomaques, & plusieurs autres étoient ou composoient une même Secte ou même Eglise, & ils n'ont pas plus une même Religion & une même foy entr'eux que tous ces anciens Heretiques qui les ont precedez en

avoient une même composée de leurs differentes heresies. Pour ce qui est de moy je ne voy rien qui puisse mieux unir en une pretenduë Eglise les Vaudois & les autres Sextes suivantes avec les Calvinistes, qu'en ce qu'ils ont tous été ennemis jurés de l'Eglise Romaine, mais ce pernicieux motif d'union les unit aussi avec tous les autres Heretiques que nous venons de nommer cy-dessus, parce qu'ils ont tous été ennemis de cette Eglise Romaine, c'est-à-dire, de l'Eglise du Fils de Dieu, comme ce Traité le fait voir assez clairement.

CHAPITRE V.

Réponses que l'Eglise du Fils de Dieu fait aux calomnies de ses adversaires qui disent qu'elle est devenuë idolatre.

NOn seulement les Pretendus Reformateurs se sont separez de l'Eglise universelle, mais même aprés cela ils l'ont traitée indignement, comme des enfans prodigues qui disent des injures & des calomnies à leur mere: car Calvin dans la preface de son grand

Catechisme dit : *Que le diable a dissipé l'Eglise & qu'elle a été du tout corrompuë.* Quoy que le Fils de Dieu eût dit que les portes d'enfer ne prévaudroient point contre elle. Dans leur Confession de foy *art.* 31. ils disent : *qu'elle est tombée en ruine & desolation.* Quoy que le Sauveur du monde luy eût promis le Saint-Esprit pour la conduire en toute verité jusqu'à la fin du monde.

Et quand on leur demande, pourquoy ils se sont separez de l'Eglise Romaine dont saint Paul fait un si bel éloge, en écrivant aux Romains *ch.* 1. [A vous tous qui étes à Rome bienaimez de Dieu, appelez à être Saints, grace & paix vous soit donnée de Dieu nôtre Pere, & de nôtre Seigneur Jesus-Christ. Premierement je rends graces pour vous tous à mon Dieu par Jesus-Christ de ce que vôtre foy est annoncée par tout le monde.]

Ils répondent que quand ils se sont separez de l'Eglise Romaine, elle n'étoit plus l'Eglise de Dieu, mais qu'elle étoit devenuë cette grande paillarde, dont parle saint Jean dans son Apocalipse *chap.* 18. que saint Jean leur commande d'en sortir, disant : [Elle est

chute, elle est chute la grande Babylone & est faite habitation des diables & repaire de tous les mauvais esprits & de tous oiseaux vilains & execrables, car toutes gens ont bû du vin de l'ire de sa paillardise, & les Rois de la terre ont paillardé avec elle, & les Marchands de la terre ont été faits riches de la puissance de ses richesses.

Puis j'ouy du Ciel une autre voix, disant : Sortez d'icelle, mon peuple, &c.] Ils disent aussi que les Evêques de Rome, qui dans la primitive Eglise étoient legitimes Evêques, sont devenus l'ante-Christ, dont parle l'Apocalypse. Et tous les Ministres qui nous veulent prouver qu'ils ont été obligez de se separer de l'Eglise pour la reformer nous renvoyent tous à ce ch. 18. de l'Apocalipse ; & entre autres du Moulin en son Bouclier de la foy. D'aillé dans son Apologie qu'il a faite, pour montrer les raisons qu'ils ont eu de se separer de Rome.

Peut-on faire une plus grande injure à Jesus-Christ, & plus atroce que de dire, que son épouse, qui est son Eglise soit devenuë une grande paillarde, que ses legitimes Pasteurs sont devenus des Antechrists, n'est-ce pas se décla-

ouvertement ennemis jurés de cette
nte Eglise Catholique que d'en dire
que disent ces beaux Reforma-
ırs ?

Je leur demande, où sont les té-
oins, que le diable ait dissipé l'E-
se, qu'elle soit tombée en ruine &
solation, & que c'est d'elle dont parle
Jean dans son Apocalypse, lorsqu'il
rle d'une grande paillarde, Que les
rêques de Rome soient devenus Ante-
rist ? S'ils en ont, qu'ils les produi-
nt : mais il est impossible, car il n'y
a point. Peut-on souffrir, sans indi-
nation, que ces gens traitent ainsi l'é-
ouse du Fils de Dieu, & peut-on en-
ndre que des enfans appellent leur
ere une grande paillarde, sans en a-
oir de preuves, qu'on ne les croye en
ême tems ridicules ? Et quand même,
ar impossible, il en auroient, ne se-
oit-il pas honteux à eux, de vouloir
rouver qu'ils sont enfans d'une pail-
rde ? Car quoy ? Luther & Calvin
'étoient-ils pas enfans de l'Eglise Ro-
naine ? N'est-ce pas cette Eglise qui
es a enfantés à Jesus-Christ par le Ba-
ême, qui leur a appris qu'il y a un
Dieu, & qui leur a donné l'Ecriture
ainte ?

Si on interrogeoit tous les pretendus Reformez separément, touchant les accusations qu'ils font contre l'Eglise & contre les Evêques de Rome, comme le Prophete Daniel interrogea ceux qui accusoient de paillardise la chaste Susanne, infailliblement ils se contrediroient comme des faux témoins. Qu'on leur demande à tous separément, par exemple en quelle année est-ce que le diable a dissipé l'Eglise? Est-elle tombée en ruine & desolation par tout dans un même jour & dans un même lieu à la fois, ou bien en differens tems? En quelle Ville a-t-elle commencé à errer? Comment s'appellent ces Rois de la terre, qui ont paillardé avec cette grande Babylone que vous dites être l'Eglise de Jesus-Christ: qui est le premier qui l'a fait? ou bien l'ont-ils fait tous ensemble? Saint Jean dit, que toutes gens ont beu du vin de l'ire de sa paillardise: dites-nous icy, je vous prie, en quel vaisseau? Comment se nommoit le premier Evêque de Rome, qui est devenu antechrist? Il est trés certain que, si on les interrogeoit tous separément touchant ces faits, ils se contrediroient comme les accusateurs de Susanne, & montreroient clairement

qu'ils sont des faux accusateurs. L'accusation est pourtant assez considerable pour que l'on en puisse raisonnablement demander des preuves, même des preuves convainquantes; car s'il n'y en a point (comme il est constant qu'il n'y en a point) que l'Eglise ait été dissipée par le diable, qu'elle soit devenuë une paillarde, & que les Papes soient devenus Antechrists, il n'y va pas moins que de la damnation éternelle pour tous ceux qui le croyent, c'est-à-dire, pour tous les pretendus Reformez; car c'est dire par là, que Jesus-Christ a été un certain tems, même considerable, sans avoir d'Eglise, vû qu'ils pretendent qu'elle a commencé à tomber dans l'erreur dés les 5. ou 6. siecle. C'est dire aussi que le Symbole des Apôtres a été faux pendant 1000. ans, qui a toûjours dit: Je croy la sainte Eglise Catholique: car si elle étoit dans l'erreur & l'idolatrie elle n'étoit pas sainte. Tout cela tire necessairement aprés soy plusieurs consequences qui sont fort étranges, & je ne sçay pas quels châtimens ne meritent point ceux qui font des accusations semblables contre l'Eglise épouse du Fils de Dieu. Si tous ceux qui ne sont reünis à

l'Eglise qu'à l'exterieur, vouloient faire des reflexions serieuses & sans passion sur tout cela, je suis persuadé qu'ils abandonneroient aussi bien de cœur & d'affection la pretenduë reforme, comme ils l'ont fait exterieurement, & rentreroient volontiers dans l'Eglise, de laquelle leurs ancêtres les ont malheureusement separez.

Ceux d'entre les pretendus Reformez d'aujourd'huy, qui sont assez déraisonnables, pour vouloir soûtenir les accusations qu'ils font contre l'Eglise universelle, & assez temeraires pour entreprendre de prouver qu'elle est devenuë idolatre & superstitieuse, nous disent (quoy que sans aucune peine) que les adorations qu'ils luy voyent rendre aux creatures, que ce sont des adorations qui n'appartiennent qu'à Dieu seul qui est le Createur. Par exemple, nous voyons, disent-ils, qu'elle a adoré les Saints trepassez comme des dieux, car elle leur érige des Autels, leur fait des Sacrifices & des vœux, elle en fait ses mediateurs auprés de Dieu, au préjudice de la mediation de Jesus-Christ; elle leur établit des festes, elle fait des idoles de leurs Images & de leurs reliques, & les adore en se mettant à genoü devant

devant elles, ôtant le chapeau, leur allumant des chandelles, les baisant, les habillant, les portant sur les épaules en procession, leur offrant de l'encens, en croyant que certaines Images ont la vertu de guerir des maladies. Elle adore du pain dans l'Eucharistie. Tout cela, disent-ils, n'est-ce pas rendre à la creature des adorations qui ne sont dûës qu'à Dieu seul?

Ces Messieurs n'ont pas appris des Apôtres à faire ces reproches & ces accusations à l'Eglise Chrétienne, mais ils les ont appris des anciens Heretiques. Car les Manichéens Heretiques fort connus blâmoient autrefois les Sacrifices des Chrétiens Catholiques, & l'honneur qu'ils portoient aux Reliques des Martyrs. Car Fauste Manichéen disoit à saint Augustin: [Vous avez changé les Sacrifices des Payens en Agapes, leurs idoles en Martyrs que vous honorez par de semblables vœux. *Aug. t. 6. l. 20. ch. 3. & 4.* Mais ce saint Pere répond à ce Manichéen au *chap. 21.* [Le peuple Chrétien celebre la memoire des Martyrs par une *religieuse solemnité*, pour s'exciter à leur imitation, & pour être *associez à leurs merites*, & aidé de *leurs prieres*: de sorte

toutefois que nous ne *sacrifions* à aucun Martyr, mais à Dieu seul: quoy que nous dressions *des Autels à la memoire* des Martyrs. Qui est celuy des Evêques, qui assistant dans les lieux des Corps saints à l'Autel, ait jamais dit: Nous t'offrons le Sacrifice, Pierre, ou Paul, ou Cyprien: mais ce qui est offert, c'est à Dieu qu'il est offert, luy qui a couronné les Martyrs.]

Vigilance fameux Heretique condamnoit aussi l'honneur des Ss. & taxoit d'idolatrie ceux qui veneroient leurs sepulchres & leurs reliques, se mocquoit des ceremonies Ecclesiastiques, comme des cierges qu'on allumoit davant les reliques des Martyrs en plein jour. Saint Jerôme a écrit un livre contre luy, où il rapporte & refute tout cela, & il luy dit, parlant des Reliques, qu'il n'étoit pas le premier qui s'étoit mocqué de leur veneration, qu'il n'a fait que renouveller l'heresie d'Eunomius qui en a été l'Autheur, & qu'il ne se vante pas d'avoir inventé une nouvelle impieté, puisqu'il y a long-tems qu'elle s'est élevée contre l'Eglise, & qu'elle a été combatuë par Tertullien dans son livre qu'il a appellé Scorpiaque, *ch.* 5. il luy dit: [Tu dis dans ton livre, que pendant

que nous vivons nous pouvons prier les uns pour les autres, mais qu'étant une fois morts il n'y a point de priere qui soit exaucée. Et il luy répond : Si les Apôtres & les Martyrs ont pû prier pour quelques-uns pendant qu'ils vivoient en leurs corps, & qu'ils étoient occupez pour eux-mêmes ; combien plus le font-ils maintenant, aprés avoir obtenu la victoire, la couronne & le triomphe, *tom. 2. ch. 3. Ep. 54.*]

Vigilance disoit : Quoy, adorer de la poudre couverte d'un voile & la baiser. Et S. Hierôme répond : Fol que tu es, qui a jamais adoré les Martyrs : mais ce que tu estime être une vile poussiere, nous croyons que ce sont des os de Pierre & de Paul dignes de veneration... Donc l'Evêque de Rome fait mal qui offre des Sacrifices à Dieu sur leurs tombeaux, sur les os venerables de Pierre & de Panl que tu appelle vile poussiere, & dont les tombeaux sont des Autels de Jesus-Christ.... Non seulement l'Evêque d'une Ville, mais ceux de tout le monde sont donc dans l'erreur, qui méprisant Vigilance entrent dans les Eglises des Martyrs.] Voilà ce que dit saint Hierome.

On diroit à entendre parler saint Au-

gustin & saint Hierome, comme ils sont; que ce seroient des Catholiques Romains de ce siecle, si nous ne sçavions pas qu'il y a bien plus long-tems qu'ils sont morts. Et à voir la doctrine des Manichéens & celle de Vigilance, on les prendroit pour des disciples de Calvin, si nous ne sçavions pas aussi que les Manichéens vivoient dans le troisiéme siecle, & Vigilance vers le commencement du quatriéme.

Outre les réponses que ces saints Peres faisoient aux Heritiques de leur tems, en faveur de l'Eglise Chrétienne & Catholique, & qu'elle fait aussi aux Heretiques d'apresent, elle leur soûtient que c'est une erreur grossiere à eux de dire, en parlant des honneurs qu'elle rend aux Saints vivans & regnans avec Jesus-Christ, à leurs Reliques & à leurs Images, que ce sont des adorations qui n'appartiennent qu'à Dieu seul: car il y a de ces honneurs qui appartiennent constamment aussi aux hommes pecheurs qui sont sur la terre: comme par exemple ôter le chapeau, faire la reverence, se mettre à genoux devant eux; car les enfans se peuvent mettre à genoux devant leur pere & leur mere, les sujets devant leurs Princes. On peut

prier aussi les hommes qui sont sur la terre, sans faire tort à la mediation de Jesus-Christ, qu'ils prient Dieu pour nous ; & par la même raison, on peut, sans faire tort à cette même mediation de Jesus-Christ, prier les Saints & les Anges.

L'Eglise Catholique rend aux Saints de ces honneurs, que nous avons vûs cy-dessus, d'une maniere avec laquelle on ne les peut pas même rendre à Dieu sans impieté : par exemple, elle honore les Saints, parce qu'ils appartiennent à un Maître qui est infiniment au-dessus d'eux ; & on ne peut pas, sans impieté, honorer Dieu par le même motif, & comme appartenant à un Maître au-dessus de luy, parce qu'il n'y en a point. Elle prie les Saints, de prier leur Maître pour nous ; & elle ne peut pas prier Dieu, ni Jesus-Christ de la même maniére, c'est-à-dire, leur demander qu'ils prient leur Maître pour nous puisqu'ils n'en ont point ; mais elle prie Dieu qu'il nous donne par luy-même ce que nous luy faisons demander par les Saints bienheureux & par les Anges aussi-bien que par les hommes qui sont sur la terre ; & ainsi il est manifeste aux gens qui n'ont pas l'esprit

plein d'erreur & de malice, qu'il y a une grande difference entre l'invocation des Saints & l'invocation de Dieu.

Mais comme ces Messieurs s'offrent souvent de montrer tout dans l'Ecriture sainte, qu'ils nous montrent donc où il est écrit, qu'il ne faut ôter son chapeau que devant Dieu seul, qu'il ne faut faire la reverence que devant Dieu seul, qu'il ne se faut mettre à genoux que devant Dieu seul; qu'ils nous montrent où il est écrit, que de porter des Reliques des Saints ou leurs Images en procession, les baiser, & les habiller, ou orner ces Images soit une adoration qui n'appartient qu'à Dieu seul, laquelle il est même impossible de luy rendre. Qu'ils nous montrent où il est écrit qu'il ne faut offrir de l'encens & allumer des cierges qu'à Dieu seul, & devant Dieu seul. Et qu'ils nous montrent nettement & clairement qu'il ne faut prier que Dieu seul, & non point les creatures, c'est-à-dire, les saints Anges, & par la même raison les hommes.

Mais ces Messieurs agissent certainement de mauvaise foy, lorsqu'ils disent que les honneurs que l'Eglise Catholique

rend aux Ss. à leurs Reliques, & à leurs Images sont des adorations qui n'appartiennent qu'à Dieu seul. Je leur demande premierement, pourquoy ils ne rendent pas eux-mêmes à Dieu plusieurs de ces adorations qui n'appartiennent qu'à luy seul; pourquoy ne luy dressent-ils point d'Autels, & ne luy offrent point de Sacrifices réels; pourquoy ils ne luy font point de vœux, comme ils accusent faussement l'Eglise d'en faire aux Ss. pourquoy ils ne luy offrent point d'encens & ne luy allument point de cierges. Puisqu'ils croyent que ces honneurs n'appartienuent qu'à Dieu, d'où vient qu'ils ne les luy rendent pas, pourquoy sont-ils si ingrats & si méconnoissants que de luy refuser ces adorations? Je leur demande de plus s'il est vray que Dieu soit le seul à qui ils fassent la reverence, & qu'ils saluent. Il est certain qu'ils font la même chose aux hommes, il n'est pas le seul qu'ils prient: vû qu'ils prient aussi leurs amis de prier Dieu pour eux; & enfin il n'est pas le seul devant qui ils se mettent à genoux, puisque leurs Proposans s'y mettent devant les Ministres qui les ordonnent, les enfans devant leur pere & devant leur mere, les sujets devant leurs Seigneurs.

On auroit lieu d'être surpris de ce que les Ministres, dans le nombre des accusations d'idolatries qu'ils attribuent à l'Eglise Catholique, ne disent point encore qu'elle adore le saint Evangile de Jesus-Christ, lorsqu'on le prend à genoux, qu'on le porte comme en triomphe depuis l'Autel jusqu'à la tribune, avec des cierges allumez qui le précedent, & de l'encens dont on l'encense, comme ils disent qu'elle adore les Reliques des Saints en leur faisant la même chose. Mais il ne faut pas être surpris de leur silence sur cela, c'est un mystere qu'il faut découvrir icy : c'est que les Ministres apprehenderoient de faire remarquer à leurs peuples que l'Eglise Romaine a beaucoup plus de respect & de veneration qu'eux pour la parole de Dieu qui est contenuë dans ce livre de l'Evangile, à qui ils ne rendent point ces honneurs, & ils ne pourroient aprés cela les tromper en leur disant, comme ils font tous les jours, que l'Eglise Romaine a plus d'estime pour les Bulles des Papes que pour la parole de Dieu, lesquelles on ne lit pourtant point à la messe, ni ailleurs avec tous ces honneurs-là.

L'Eglise du Fils de Dieu n'a pas besoin

besoin, à la rigueur, d'autre chose pour se mettre à couvert des calomnies que ses enfans separez luy font, en disant qu'elle est devenuë idolatre, que de protester devant Dieu qui a creé le ciel & la terre, à qui seul elle doit rendre compte de ses actions & de ses pensées, & par qui seul elle doit être jugée, & non point par ses enfans rebelles, & elle l'appelle même à témoin, (comme connoissant par luy-même les secrets les plus profonds des cœurs des hommes, & les replis les plus cachez de leurs consciences) qu'elle n'adore point d'autre Dieu que luy, & qu'elle n'en reconnoît point d'autre non plus, qu'elle ne croit point que les Apôtres & les autres Saints du Paradis soient des dieux, & par consequent que les Images qu'elle en garde ne sont point des Idoles, parce que les idoles ne sont autre chose que des Images de fausses divinitez, c'est-à-dire, de choses que l'on croit être des d'eux, & qui ne le sont pas.

Et elle luy proteste aussi qu'elle ne rend point à ces mêmes Saints, leurs Reliques, & leurs Images l'adoration qu'elle sçait ne devoir être renduë qu'à luy seul, qui est le souverain Seigneur de toutes choses.

Si elle avoit intention de les adorer, qu'elle le fît effectivement, & qu'elle crût que ce fût une bonne chose de le faire: quel interest avoit-elle, je vous prie de s'en excuser si fort, & de se plaindre même que c'est une calomnie que ses ennemis luy font de dire, qu'elle adore les Saints, leurs Reliques & leurs Images, comme des divinitez: est-ce que quand les Idolatres adorent leurs faux dieux ou leurs Idoles, qu'ils ont coûtume de le nier, & disent-ils qu'ils n'ont pas intention de les adorer par leurs actions exterieures qu'ils leur rendent, mais seulement de les honorer? Et se plaignent-ils que les Catholiques les calomnient, lorsqu'ils leur prêchent dans les missions qu'ils ne doivent pas adorer leurs idoles? C'est ce que je n'ay pas ouy dire. Pourquoy l'Eglise nieroit-elle plûtost cela qu'elle ne nie que ce soit sa doctrine de croire que Jesus-Christ soit dans le saint Sacrement, qu'elle l'y adore comme Dieu, ce qui scandalise si fort ses ennemis. Nie-t-elle qu'elle croit un Purgatoire, qu'elle prie Dieu pour les Fideles défunts, & plusieurs autres choses dont ses adversaires se scandalisent aussi: au contraire si elle croyoit que ce fût une bonne chose d'adorer les Saints,

leurs Reliques & leurs Images, ou d'égaler l'honneur qu'elle leur porte à l'adoration qu'elle rend à Dieu, n'auroit-elle pas plus d'interest de le publier hardiment pour en instruire son peuple, que de le nier. Et recevroit-elle personne à sa communion, sans les faire engager de suivre cette doctrine comme elle fait les autres, & comme elle les engage d'adorer Jesus-Christ dans le saint Sacrement, & ne condamneroit-elle pas les Catholiques qui ne voudroient pas professer cette doctrine? C'est ce que ses adversaires ne se sont pas encore avisez de dire d'elle. Qu'auroit-elle plus à craindre, en disant j'adore, & il faut adorer les Saints, leurs Reliques & leurs Images de la même adoration que je rends à Dieu, si cela étoit, que de dire j'adore Jesus-Christ dans le saint Sacrement comme elle fait; car si elle ne faisoit pas cet aveu, ses ennemis ne pourroient pas la convaincre qu'elle l'y adore, parce qu'elle pourroit dire qu'elle adore Dieu le Pere en la presence du Sacrement ou du corps de Christ, & ils n'auroient pas le mot à dire.

Elle proteste aussi à Dieu qu'elle n'adore point de pain dans le Sacrement

de l'Eucharistie, & qu'elle ne peut pas y en adorer, parce qu'il n'y en a point; & quand même il y en auroit (comme pretendent les adversaires) il suffiroit qu'elle ne crût pas qu'il y en eût pour qu'elle ne pût pas l'y adorer, car on n'adore pas les choses que l'on ne croit pas être; tout de même comme on ne pourroit pas dire raisonnablement que les Athées adorent Dieu, puisqu'ils ne croient pas qu'il y en a un, mais elle adore seulement dans ce Sacrement le même Jesus-Christ que les Mages adorerent dans la creche de Bethlehem, & que les Saints adorent dans le Ciel.

CHAPITRE VI.

Que c'est principalement l'intention qui met de la difference entre l'adoration & l'honneur que l'on porte à un objet, & non pas les seules actions exterieures.

LOrsque les prétendus Reformez disent que l'Eglise Catholique adore les creatures par les actions exterieures qu'ils luy voient faire, quoy qu'elle s'en excuse & disent que ce n'est pas son

intention de les adorer : mais ſeulement de les honorer, ils nous donnent un grand ſujet de croire qu'ils ne ſçavent pas bien ce que c'eſt d'adorer veritablement, ni quelles qualitez il faut reconnoître dans l'objet que l'on adore, car s'ils croient adorer Dieu en ſe mettant à genoux, & diſant ſeulement de bouche ſans intention de le faire : Mon Dieu je vous adore (ce que l'Egliſe ne dit point aux Saints ni à leurs Reliques ni à leurs Images) ils s'abuſent infiniment, parce qu'un perroquet diroit bien la même choſe, cependant il n'adoreroit pas Dieu ; & s'ils croyent qu'il n'eſt pas neceſſaire de reconnoître une qualité ſouveraine dans l'objet que l'on adore ils ſont dans une grande erreur : mais l'Egliſe plus ſçavante qu'eux leur apprendra que pour adorer proprement un objet il faut avoir deſſein de le faire, & qu'il faut y reconnoître des qualitez plus excellentes que celle d'être ſeulement des ſerviteurs de Dieu qui ne ſont que des creatures, quoy que trés-ſaintes : car il dépend certainement de la volonté & de l'intention, d'adorer ou de ne pas adorer, par une même action exterieure, & d'honorer plus ou moins un objet, quoy que l'action exterieure,

par laquelle on rend cet honneur soit la même. Comme par exemple, lorsque l'on offre de l'encens à un Curé, à des Chanoines, au Seigneur de la Paroisse, & quelque Image de Saint, ou à ses Reliques, & à Jesus-Christ dans le saint Sacrement, on ne veut pas adorer ce Curé, ces Chanoines, & cette Image & ces Reliques comme on adore Jesus-Christ, quoy que l'action exterieure soit semblable. Ou bien lorsqu'un Proposant se met à genoux devant le Ministre qui l'ordonne, & en même-tems devant Dieu, pour le prier qu'il luy envoye son Saint-Esprit, il peut s'il veut, par cette même genuflexion, ou par deux semblables, ne faire qu'honorer son Ministre & adorer Dieu, & personne ne croit cependant qu'il les adore tous deux également. Mais si quelqu'un étoit aussi enclin à interpreter mal les actions d'autruy comme sont les pretendus Reformez, il diroit que ce Proposant est un Idolatre, & qu'il rend à son Ministre un même culte d'adoration que celuy qu'il rend à Dieu.

Si on trouvoit un prétendu Reformé à genoux priant Jesus-Christ, en luy offrant de l'encens avec des cierges allu-

iez, & qui pourtant avec cela dans le ond de son cœur ne voudroit pas l'adorer, mais seulement l'honnrer (ce qui est possible, puisque les Ariens ne l'adoroient pas comme Dieu, quoyqu'ils l'honorassent beaucoup) & qu'un Catholique luy demandât s'il croit que celuy devant qui il est prosterné soit Dieu, & s'il l'adore, & que ce Pretendu Reformé répondît qu'il ne croit pas qu'il le soit : mais qu'il croit qu'il est seulement un grand Prophete, ou un saint Homme, & qu'il n'a nulle intention ni volonté de l'adorer comme Dieu par ces signes exterieurs, mais seulement de l'honorer comme un saint Homme, ou un grand Prophete ; ce Catholique seroit-il raisonnable de luy soûtenir avec opiniâtreté, qu'il l'adore pourtant, & qu'il le croit être Dieu, quoyqu'il proteste que non, & Jesus-Christ se tiendroit-il pour adoré par cet homme-là, qui dit qu'il ne l'adore pas : certainement cela ne se peut pas dire, parce que l'adoration est plûtôt un acte de la volonté, qu'une action du corps.

La sainte Vierge & les autres Saints du Paradis, pourroient-ils se croire sincerement adorez par des gens qui protestent de bouche & par écrit, qu'ils ne

les adorent pas, mais seulement qu'ils les honorent ?

Le Roy de la grande Bretagne croiroit-il être adoré par ses sujets, si en le servant à genoux, ils luy protestoient tout haut qu'ils ne l'adorent pas.

Les Ministres croyent-ils être adorez par leurs Proposans, lorsqu'ils se mettent à genoux devant eux, lorsqu'ils les font Ministres, quoyqu'ils ne leur disent pas même qu'ils ne les adorent pas.

Tout celà fait bien voir combien ces Messieurs sont déraisonnables, lorsqu'ils affirment avec opiniâtreté aux Catholiques, qu'ils adorent les Images devant lesquelles ils se mettent quelquefois à genoux, quoyqu'ils assurent qu'ils ne les adorent pas, & qu'ils protestent qu'ils ne veulent que les honorer.

Ils objectent contre cela, que celuy qui se mettroit à genoux devant un faux Dieu des Payens, ou devant son image, ou lui offriroit de l'encens, qu'il ne laisseroit pas de l'adorer, quoyqu'il protestât qu'il ne le veut pas faire, mais qu'il veut seulement l'honorer.

Je réponds qu'il n'est pas vray qu'il l'adorât proprement ni formellement,

:ce que l'on n'adore point un objet
ntre sa volonté, comme nous l'avons
ffisamment fait voir; mais il peche-
it toûjours mortellement, à cause
'il est défendu d'honorer en aucune
aniere, ni beaucoup ni peu les faux
ieux, ou leurs images même, qui
nt des idoles, parce que l'honneur
ie l'on defereroit à leurs images, se ra-
orteroit à leurs prototypes qui sont en-
:rement indignes d'aucun honneur,
à cause du scandale & du mauvais
emple que l'on donneroit. Mais
ayant jamais été défendu d'honorer
s Images de Jesus-Christ, de la sainte
'ierge ou des autres Saints, qui sont
:s choses bien differentes des idoles
ayennes, il n'y a aucun peché de le
iire, ni scandale, ni mauvais exem-
le, vû que l'honneur que l'on leur de-
:re, se rapporte à ceux de qui elles sont
nages, qui sont vraiment dignes
'honneur, c'est à sçavoir Jesus-
Christ, la sainte Vierge & les autres
aints que l'on honore, selon leurs
ualitez differentes, parce que non seu-
ement l'intention met de la difference
:ntre l'adoration & l'honneur que l'on
orte à un objet, mais même elle dis-
ingue les differens degrez d'honneur

comme par exemple, si un homme se met à genoux devant une personne du commun qu'il aura offensé, pour luy demander pardon, & qu'il fasse la même chose devant son Roy pour le même sujet, il ne s'ensuit pas de là qu'il les honore également tous deux, & il luy est libre s'il veut, d'honorer par là son Roy plus que ce particulier, comme il le doit.

Si un enfant se tient découvert devant un étranger, & devant son propre pere, il n'est pas obligé pour cela d'honorer autant cet étranger que son pere.

Quand une personne prie un de ses amis de prier Dieu pour luy, & qu'il prie aussi un Saint du Paradis de prier Dieu pour luy, il ne veut pas par là égaler son ami avec ce Saint, & il ne pretend pas que leurs prieres soient également efficaces : tout de même que lorsqu'une personne dit à un Medecin, Monsieur, guerissez-moy, j'ay grande confiance en vous ; & quand il dit à un Saint, j'ay grande confiance que vous obtiendrez de Dieu ma guerison par vos prieres ; & à Dieu même, Seigneur, j'ay grande confiance que vous me guerirez : il ne pretend pas que toutes ces confiances soient semblables ;

quoyqu'elles ſoient témoignées preſque dans les mêmes termes ; & ainſi de toutes les autres choſes que l'on dit ou qu'on fait à Dieu & aux creatures.

L'Egliſe proteſtant à Dieu de cœur & de bouche, qu'elle met une difference infinie entre l'honneur qu'elle porte aux Saints bienheureux, à leurs Reliques & à leurs Images, & l'adoration qu'elle luy rend, & voulant même mettre de la difference entre les honneurs qu'elle porte aux creatures, ne ſeroit-ce pas une grande témerité à un homme, s'il diſoit qu'elle ſe trompe en diſant cela, & une grande impieté, s'il diſoit qu'elle ment, ou une grande extravagance, s'il diſoit qu'il ſçait mieux les penſées de l'Egliſe qu'elle même.

L'Egliſe Catholique eſt ſi éloignée d'être idolâtre en honorant les reliques des Martyrs, qu'elle prouve même par là qu'elle eſt ennemie des idoles : car elle ne peut point honorer les ennemis des Idoles (c'eſt à dire les Martyrs qui les ont mépriſez, & qui ont mieux aimé ſouffrir la mort, que de leur offrir de l'encens, ou leur faire des genuflexions) qu'elle n'approuve leurs actions & qu'elle ne ſe rende en même tems

ennemie de ces mêmes idoles, par le mépris qu'elle en fait.

Les Pretendus Reformez au contraire, paroissent en quelque maniere favoriser les Idoles en méprisant les Reliques de leurs ennemis, & en les foulant aux pieds, comme ils firent lorsqu'ils établirent leur pretenduë reforme en France dans les lieux où ils étoient les plus forts, dans les guerres civiles qu'ils y susciterent.

CHAPITRE VII.

Qu'il y a plusieurs especes d'adorations selon l'Ecriture sainte, quoy qu'à proprement parler, & dans l'usage exact que nous suivons, ce mot d'adoration soit reservé à Dieu, pour signifier le culte de latrie qui ne se rend qu'à luy.

SI on appelle quelquefois adoration l'honneur que l'on rend aux Saints, où à la Croix de Jesus-Christ, ou aux Images, on y sous-entend le même sens que celuy qu'il faut donner aux actions que l'Ecriture sainte nous rapporte de Jacob, lequel adora Esaü son

e ; d'Abraham, qui adora le peu-
de la terre, à sçavoir les enfans de
th. *Gen.* 32. 7. de Moyse qui adora
beau pere, *Exod.* 18. 7. des en-
s de Jacob qui adorerent Joseph
r frere, *Genese* 42. & 43. 26. de
sabée qui adora le Roy David, 1.
s ch. 1. *v.* 16. 31. de Nathan qui
ra le Roy David v. 23. de Salomon
adora Bethsabée, de toute l'Eglise
Juifs qui adora Dieu & le Roy, 1.
ralip. 29. 20. & de plusieurs exem-
s semblables qui sont dans la Bible.
comme on ne peut pas, sans calom-
r ces saints Persónages, dire qu'ils
t voulu égaler l'adoration qu'ils ren-
ient aux creatures à l'adoration qu'ils
ndoient à Dieu, sous pretexte que
criture sainte se sert de ce même mot
dorer, dans l'une & dans l'autre
oration, & qu'ils faisoient la même
otestation devant ces hommes & de-
nt Dieu. Et comme on ne peut pas
n plus, sans impieté, appeller ces
ands serviteurs de Dieu, Idolâtres,
ur avoir rendu une espece d'adoration
x creatures qu'ils vouloient honorer
aquelle adoration n'est qu'impropre-
ent prise) on ne peut pas semblable-
ent, sans faire de grandes calomnies à

l'égard de l'Eglise Catholique, dire qu'elle veut égaler l'honneur qu'elle rend aux Saints, à la croix de Jesus-Christ & aux Images, à l'adoration qu'elle rend à Dieu, sous pretexte que l'on appelle quelquefois (mais non pas dans l'usage exact) cet honneur, adoration, & que l'on fait la même genuflexion devant les Saints, la croix de Jesus-Christ & les Images, que de celle que l'on fait devant Dieu : & on ne peut pas, sans faire une grande injure à cette Eglise universelle d'Orient & d'Occident, l'appeller idolâtre, à cause qu'elle imite ces saints Patriarches qui adoroient en quelque maniere des creatures, selon le rapport de la parole de Dieu, comme nous avons vû cy-dessus, en se prosternant devant des hommes.

Quant à ce qui est du culte que nous rendons à la sainte Vierge, aux autres Saints, à leurs Reliques & à leurs Images, nous l'appellons veneration religieuse, par laquelle nous les honorons, & non pas adoration, à cause que le mot d'adoration dans l'usage exact que nous suivons, pour repousser les calomnies des ennemis de l'Eglise Catholique, qui l'appellent idolâtre, est reservé à

ieu pour signifier le culte de latrie.
L'Eglise de Jesus-Christ doit moins, ›ur ainsi dire, être accusée d'être tom-:e dans l'idolatrie, par cette espece d'a-›ration tirée de l'Ecriture sainte qu'el- rend aux Saints, à leurs reliques, & la croix de Jesus, que ces anciens Pa-iarches, parce qu'ils ne disent point ı'ils mettent de la difference entre :tte adoration qu'ils deferent aux hom-ıes, & celle qu'ils rendent à Dieu; ıais cette sainte Eglise de Jesus-Christ :rie incessamment aux oreilles de ses nfans separez, qu'elle y met de la dif-:rence, mais ils se bouchent les oreil-:s, & s'endurcissent le cœur comme es Pharaons.

Calvin voyant l'avantage que l'E-;lise tiroit de ces mots d'adoration endue aux creatures, en traduisant les 3ibles Catholiques en langue Françoise ›our la donner à son peuple, a ôté ›resque tous ces mots d'adoration dont ıous nous servons pour exemple, & ne a laissé qu'en deux endroits. Un où l est dit que Miphiboseth adora David 2. *Sam.* 9. 6. & l'autre où il est dit que Joab adora le Roy c. 14. 22. & les Ministres ses successeurs ont encore ôté ces deux mots, & ont mis en leurs

places (il chut sur sa face & se prosterna) dans leur derniere traduction de leur Bible, & ils ont fait ces changemens dans leur Bible, pour empêcher que leur peuple qui ne sçait pas l'Hebreu ni le Latin, ne vît dans la parole de Dieu que l'on peut legitimement se servir du mot d'adorer, en parlant de l'honneur rendu aux creatures, pourvû que l'on n'en fasse pas des faux Dieux, ni des images de faux Dieux, mais leurs falsifications ne nuisent pas tant à l'Eglise qu'ils ont pretendu, parce que nous ne sommes pas obligez de nous servir de leurs traductions Françoises de l'Ecriture sainte, pour prouver les veritez divines, & nous pouvons toûjours nous servir pour cela de nos anciennes Bibles Hebraïque & Latine, qui ont le même mot d'adorer, soit pour adorer Dieu, soit pour adorer les creatures. Le mot Hebreu est שחת *chacat*, & le mot Latin est *adorare*, avec les mêmes prostrations exterieures ; ce qui nous fait voir que la difference de ces deux adorations ne consiste que dans l'intention des adorateurs, & non pas dans la maniere de parler, ni dans les actions exterieures qui sont semblables, & si on peut se prosterner

·osterner la face contre terre devant
:s hommes, & des hommes pecheurs
ême, comme Jacob fit à Esaü, je ne
›is pas qu'on ne le puisse pas faire de-
ınt les Saints, leurs reliques & leurs
ıages, qui n'ont point de peché, ce
ıe l'on fait pourtant rarement, & ce
ıe l'Eglise ne commande pas de faire.
L'Eglise du Fils de Dieu peut même
cuser les P. R. avec plus juste titre,
ı'ils ne l'accusent d'être eux-mêmes
olâtres, parce qu'ils adorent avec in-
ntion leur P. reforme, comme une
eligion divine, qui n'est tout au plus
ı'humaine; je dis tout au plus qu'hu-
aine, car si je voulois parler comme
rle leur article de foy 24. & raison-
r comme ils font pour le prouver, je
:ois que c'est le diable qui a inventé
ır reforme, & tous leurs articles de
y. & de discipline que nous leur con-
tons. Car lorsque nous leur deman-
ıns qu'ils nous fassent lire dans l'E-
ture sainte selon leur promesse, cet
:icle de foy 24. qui dit que l'intercef-
ın des Saints, le Purgatoire, les vœux
onastiques, les pelerinages, les in-
ılgences, la confession auriculaire,
ıbservation ceremonieuse des jours,
nt des abus procedez de la boutique

de satan. Et comme ils ne peuvent pas montrer cela dans l'Ecriture sainte, parce que cela n'y fut jamais, ils raisonnent dessus, & disent que tout ce que Dieu n'a point ordonné dans sa sainte parole en matiere de Religion, mais qui a été inventé pour les hommes (comme ils supposent, sans le prouver, que ce sont des hommes qui ont inventé ce qu'ils condamnent dans cet article) il faut bien que cela soit procedé de la boutique de satan. Et suivant ce raisonnement, je dis aussi que puisque Dieu n'a point dit dans sa sainte parole, que son Eglise tomberoit dans l'erreur & l'idolatrie, comme ils l'enseignent, & qu'il n'a point ordonné que Luther ni Calvin, ni autres la reformassent; & cela étant dit en matiere de Religion, il faut donc dire que cela soit procedé de la boutique de satan, de laquelle boutique sont aussi procedez tous leurs articles de foy, & ceux de discipline que nous ferons remarquer cy-aprés, ne pouvoir être lûs dans la parole de Dieu écrite, & principalement ce 24. article de foy, qui n'est prouvé que par un pernicieux raisonnement; & de cette même boutique de satan est procedée aussi leur doctrine tou-

hant la cene & la communion figura-
.ve, qui n'eſt reçûë que par la Foy &
ar la bouche de l'ame, car l'Ecriture
ainte n'en dit pas un mot; & ils eſti-
ıent & ils adorent, pour ainſi dire,
es erreurs comme des revelations di-
ines.

CHAPITRE VIII.

Que les invectives que les Calviniſtes feignent ne vouloir faire que contre Rome, ils les font évidemment contre l'Egliſe du Fils de Dieu.

IL s'eſt trouvé des P. Reformez auſquels il reſtoit encore parmi leurs erreurs un peu de reſpect & de veneration pour la ſainte Egliſe de Jeſus-Chriſt, leſquels étoient ſcandaliſez, auſſi-bien que les Catholiques, & qui ne pouvoient ſouffrir qu'avec peine, d'entendre dire à leurs Miniſtres, & de voir écrit dans leurs livres, qu'avant leur reforme, l'Egliſe étoit remplie de toutes ſortes d'idolatries & de ſuperſtitions, que le diable l'avoit diſſipée, & entierement corrompuë, qu'elle étoit devenuë cette grande Babilonne

paillarde dont parle S. Jean dans son Apocalypse, & qui voyoient bien qu'effectivement ces discours étoient plûtôt des injures & des calomnies contre l'Eglise du Fils de Dieu, que des veritez constantes, & qui sçavoient que leur separation n'avoit été fondée que sur ces suppositions; & que d'autre part ils ne se voyoient pas de preuves assez fortes pour faire voir aux Catholiques qui font profession de défendre la sainteté de l'Eglise universelle (car le bon sens & la raison fait assez voir, que pour peu qu'une personne ait de pieté pour l'Epouse de Jesus-Christ qui est l'Eglise, il ne doit pas croire sans preuve, qu'elle soit devenuë la paillarde de l'Apocalypse) cela leur a donné lieu de se plaindre d'un langage si dur, & d'examiner les motifs de leur separation, & ensuite de se faire Catholiques. C'est pourquoy quelques Ministres voyant bien que les plaintes de leurs disciples étoient assez plausibles, & capables d'en toucher d'autres, ils ont jugé à propos de donner un adoucissement aux injures qu'il font à l'Eglise de Jesus-Christ, pour servir de preservatifs contre le changement de Religion de leurs sectaires. Et pour

là ils se sont avisez de dire qu'ils ne
retendent pas enseigner que l'Eglise
u Fils de Dieu étoit devenuë idolâtre,
eretique, superstitieuse; & cette gran-
e paillarde dont parle S. Jean, qu'ils
nt trop de respect & de veneration
our elle; qu'ils reconnoissent fort bien
outes les belles qualitez que l'Ecriture
inte luy attribuë, qu'ils n'ignorent
as que Jesus-Christ a toûjours eu une
inte Eglise sur la terre, qui a toûjours
é universelle, comme parlent les Sym-
oles, contre laquelle les portes d'en-
r ne prévaudront jamais, &c. Mais
u'ils pretendent seulement parler de
Eglise Romaine qui n'est, disent-ils,
u'une Eglise particuliere....

Je réponds qu'il est bien vray que
orsqu'ils veulent dire des injures à l'E-
lise universelle, ils n'osent pas l'appel-
r l'Eglise du Fils de Dieu, ni l'Eglise
e Jesus-Christ, qui est le nom le plus
oble qu'elle ait, étant constant qu'elle
y appartient de droit; & que Jesus-
hrist l'a acquise par son propre sang,
s apprehenderoient que s'ils disoient
n propres termes que l'Eglise du Fils
e Dieu, ou l'Eglise de Jesus Christ
t une paillarde, une idolâtre & une
uperstitieuse, ses legitimes enfans ne

les appellassent tout au moins des blasphemateurs, & que ceux d'entre leur peuple qui ont encore quelque reste de Christianisme, ne s'en scandalisassent, & ne s'en plaignissent hautement : Mais ils ont coûtume de l'appeller avec mépris l'Eglise de Rome, ou la Papauté : & pour lors quand ils sont dans des lieux où ils n'apprehendent point la justice temporelle, ils font voir sous ces noms leur fiel, & ne craignent point de montrer la haine qu'ils ont pour elle, qui est sans borne, comme on peut voir dans l'institution de Calvin, & dans ses autres écrits, aussi-bien que dans plusieurs autres livres de Ministres, & comme on peut l'entendre dans les chaires des pays étrangers. Et quand ils appellent l'Eglise Romaine une Eglise particuliere, c'est qu'ils craignent de faire trop paroître la superbe de leurs premiers Ministres Reformateurs qui se sont estimez plus habiles que tout l'Univers, puisqu'ils l'ont voulu le reformer. Et s'ils disoient qu'ils se sont separez de tous les Chrétiens, ils feroient paroître leur schisme, si évidemment temeraire & criminel, que leurs disciples s'en appercevroient. Et quand ils n'appellent que Rome idolâ-

tre, & qu'ils n'osent dire ouvertement, selon leur pensée, que tous les Chrétiens l'étoient, c'est qu'ils ne veulent pas faire remarquer qu'avant leur séparation, il n'y avoit point de Protestans, ou que s'il y en avoit, ils étoient aussi idolâtres comme les autres: car c'est ce qu'ils ne veulent pas que leurs disciples sçachent.

Mais j'avertis ceux qu'on veut retenir dans l'erreur, & tous ceux qui voudront sçavoir la verité de cette question, que ce retranchement & cet adoucissement des Ministres n'est qu'une illusion pour tromper les simples, & ceux qui ne sçavent pas l'histoire Ecclesiastique. Parce qu'il est constant que ce n'est pas seulement l'Eglise de la ville de Rome, ni de ses environs, ou de tout l'Occident, qu'ils pretendent être idolâtre, heretique, & dans la superstition: mais ils croyent aussi la même chose des Eglises Grecques d'Orient qui, ensemble avec l'Occident, contenoient tout le monde Chrétien, lorsqu'ils ont commencé de vomir leurs injures contre ce nom de l'Eglise Romaine. Et cela est si constant, que c'est une des raisons pour lesquelles ils ne reçoivent point les Grecs à leur Cene,

ni à être pareins, ni à contracter mariage parmi eux, & qu'ils n'ont point de commerce ensemble comme les Anglois, les Lutheriens & les Calvinistes en ont entre eux; ce qu'ils ne manqueroient pas de faire pour faire paroître leur Religion fort étenduë, s'ils croyoient qu'ils n'eussent point d'erreurs préjudiciables au salut. Et en se separant de la communion de Rome, ils ne se sont point joints avec les Patriarches d'Orient, qui sont celuy de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche & de Jerusalem, & n'ont jamais demandé leur communion, parce que tout le monde sçait, & les Ministres ne l'ignorent pas, ni ceux de leur parti qui ont un peu de science; que ces Grecs n'invoquent pas moins les Saints, n'honorent pas moins leurs Reliques & leurs Images, ne défendent pas moins le mariage à leurs Moines, ni l'usage de la viande les jours de jeûnes, ni le travail manuel les jours de Fêtes, &c. que l'Eglise Romaine.

Il faut dire la même chose de plusieurs autres choses que les Pretendus Reformez appellent idolatries, erreurs & superstitions, & pour lesquelles ils se font une aversion mortelle.

Il

Il est constant aussi que ces Orientaux ne recevroient pas non plus les Pretendus Reformez à leur Communion, parce qu'ils les croyent reciproquement Heretiques.

Calvin ne cherchoit pas tant de détours & d'adoucissement que les Ministres d'aujourd'huy, pour feindre qu'il ne vouloit accuser qu'une partie des hommes d'être Idolatres & superstitieux, & il n'étoit pas d'humeur à dissimuler ses pensées : il ne faisoit point de difficulté de les accuser tous, & aussi ne luy eût-il pas été possible de cacher que tous les Chrétiens faisoient ce qu'il appelle idolatrie : parce qu'il étoit aussi évident, devant sa reforme, que tous les bons Chrétiens, par exemple, alloient à la Messe, qu'il est certain aujourd'huy que tous les bons Catholiques Romains y vont, & que tous les Calvinistes qui sont en âge de faire la Cene la font. C'est pourquoy il ne fait pas de difficulté de l'avoüer, & même il l'asseure en des termes qui font connoître manifestement que ce n'est point Dieu qui l'envoyoit pour reformer l'Eglise universelle, car quand elle en auroit eu besoin, il n'auroit pas voulu se servir d'un homme aussi emporté com-

me on voit par ses écrits qu'il l'est.

Voicy comme il parle dans son livre intitulé Institution de la Religion Chrétienne (qu'il vaduroit mieux appeller Institution de calomnies & d'emportemens) *liv.* 4. *ch.* 18. *par.* 18. où il dit : [Que reste-t-il, sinon que les aveugles voyent, que les sourds oyent, que les petits enfans mêmes entendent cette abomination de la Messe, laquelle étant presentée en vaisseaux d'or (c'est-à-dire, sous le nom de la parole de Dieu) a tellement enyvré, tellement étourdi, & abesti tous les Rois & les peuples de la terre, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, qu'étant plus bestes que les brutes, ils constituent le commencement & la fin de leur salut en ce seul goufre mortel ? Certes Satan ne dressa jamais une plus forte machine pour combattre & abbatre le regne de Jesus-Christ. *Et plus bas*, Afin que chacun entende que la Messe prise en son integrité la plus exquise, & par laquelle elle peut le mieux être estimée, est depuis la racine jusqu'au sommet pleine de toutes especes d'impieté, de blasphêmes, d'idolatrie, de sacrilege, sans considerer ses appendences & consequences.]

On voit par ce beau discours, digne de son Autheur, que Calvin ne pretendoit pas, que les Romains seulement fussent Idolatres : mais qu'il prétendoit aussi que tous les Rois & les peuples de la terre, depuis le plus petit jusqu'au plus grand l'étoient. Il n'en excepte point les Eglises Orientales, ce qu'il n'eût pas manqué de faire si elle avoient été de son sentiment.

On voit donc par son discours que l'Eglise universelle de Jesus-Chrst disoit la Messe, & que toutes les impertinences qu'il dit à tous les Rois & à tous les peuples de la terre, & tous les mensonges manifestes qu'il dit de cette Messe ne sont autre chose que des blasphêmes sacrileges & execrables prononcez contre cette sainte Eglise du Fils de Dieu.

Aprés que Calvin eut fait ces beaux discours sur la Messe, il la changea ou abolit dans sa Secte, & établit son pretendu Sacrement de la Cene en sa place, comme il le témoigne luy-même à la fin de la maniere de celebrer la Cene, qui est presque dans tous leurs livres de Pseaumes, où il y a [Nous sçavons quelle occasion de scandale plusieurs ont pris du changement que nous avons fait

en cet endroit. Car pour ce que la Messe a été long-tems en telle estime, qu'il sembloit au pauvre monde que ce fût le principal point de la Chrétienté, ç'a été une chose bien étrange que nous l'ayons abolie.]

Ce n'est pas dans l'Eglise Romaine qu'ils l'ont abolie, car elle y est autant que jamais, comme tout le monde peut voir, & par consequent ce n'est donc que dans leur Religion, puisqu'on ne l'y voit plus; & en disant qu'ils l'ont abolie ils supposent qu'elle y a été.

Pour donner l'intelligence de cela il faut sçavoir qu'entre le tems que Calvin commença de prêcher ses erreurs & d'attirer des disciples aprés luy, & le temps qu'ils commencerent d'avoir un libre exercice de leur nouvelle Secte, qu'ils bâtirent des temples, & établirent leur nouvelle Cene inconnuë pour lors, il se passa plusieurs années; & dans cette espace de tems ses disciples ne laissoient pas d'aller à la Messe, parce qu'ils y étoient accoûtumez, & il ne put la leur faire quitter, pour prendre cette nouvelle Cene, sans les scandaliser beaucoup, comme il dit luy-même: ce qui peut servir pour faire remarquer à ceux d'au-

jourd'huy que leur Cene n'étoit pas connuë dans les siecles passez ; & s'il ne se fût pas servi d'un stile aussi fort que celuy que je viens de rapporter, qui est capable d'effrayer les personnes simples & ignorantes, qui l'ont crû à sa parole, sans examiner s'il disoit vray, il ne leur eût pas fait quitter la Messe, que tous les Catholiques, (qu'il appelle le pauvre monde) estimoient être le principal point de la Chrétienté.

Mais il faut avoüer que l'heresie aveugle bien les gens lorsqu'ils s'y laissent aller puisqu'il y a eu des personnes si abusées qu'elles ont crû que la Messe contenoit tous les blasphêmes que Calvin rapporte, sans l'examiner eux-mêmes, ce qu'ils doivent pourtant faire pour sçavoir la verité.

Et ensuite il leur fit accroire qu'il tiroit sa nouvelle Cene de l'Ecriture sainte ; & pour les mieux tromper, en la leur presentant, il leur disoit : Prenez, mangez, c'est le corps de Jesus-Christ, qui a été livré pour vous, &c. Et ce pauvre monde croyoit qu'il disoit vray, & que c'étoit le corps de Jesus-Christ qu'il leur donnoit, parce qu'ils étoient accoûtumez à le recevoir : Mais il sousentendoit malicieusement que ce

n'étoit que la seule figure du corps de Jesus-Christ, & n'osoit pas le leur dire ouvertement, parce que c'étoit un langage nouveau inventé par Zuingle, qui ne se trouvoit point dans l'Ecriture sainte; & c'est dans ces mots de seule figure du corps de Jesus-Christ que le venin de l'heresie consiste.

Et lorsque les Pretendus Reformez font tant d'efforts, pour nous prouver, que par cette grande Babilone paillarde, dont parle saint Jean, avec laquelle toutes les nations & les Rois de la terre ont paillardé, il faut entendre l'Eglise Romaine, ne disent-ils pas assez clairement que l'Eglise universelle, qui est composée d'une partie des Rois & des peuples de la terre a paillardé avec cette Eglise Romaine. Et par consequent les injures qu'ils feignent ne vouloir dire qu'à l'Eglise Romaine, ils les disent aussi à l'Eglise du Fils de Dieu. C'est de quoy il se sçaura vanger luy-même un jour.

Il est bien vray qu'il y a eu des tems que tous les Chrétens communioient avec l'Eglise Romaine, c'est-à-sçavoir, lorsqu'il n'y avoit point de schisme: (car il n'y en a pas toûjours eu) & apparemment qu'ils interpretent ce mot

de communier, & qu'ils entendent que cela veut dire paillarder, & que tous les peuples de la terre ont paillardé avec Rome: Mais ils ne peuvent pas s'excuser devant Dieu qu'ils ne donnent sur cet endroit une interpretation pernicieuse & blasphematoire, parce qu'elle tombe sur le trés-saint Sacrement du corps de Jesus-Christ.

Quand on parle de l'Eglise de l'Eglise en general, sans en nommer aucune en particulier, cela ne se peut entendre que de l'Eglise du Fils de Dieu, comme on peut voir dans l'usage ordinaire de l'Ecriture sainte, dont voicy quelques exemples, lorsque saint Paul dit: que l'Eglise est sainte & irreprehensible, qu'elle est la colonne & l'appuy de la verité, qu'il l'appelle la Maison de Dieu, ou le corps de Jesus-Christ, &c.

Toutes les fois aussi que les Pretendus Reformez parlent de l'Eglise dans leur Profession de foy, leur grand Catechisme, & leurs Prieres Ecclesiastiques, ils veulent toûjours parler de celle de Jesus-Christ, & jamais d'une fausse Eglise.

Comme lorsqu'ils disent [que comme il n'y a qu'un chef de Fideles, aussi

tous doivent-ils être unis en un corps ; tellement qu'il n'y a pas plusieurs Eglises, mais une seule, laquelle est épanduë prr tout le monde. *Dim.* 15. Et *Dimanche* 16. [Ainsi hors de l'Eglise il n'y a que damnation & mort.] & plusieurs endroits que l'on peut voir.

Et par la même raison lorsqu'ils disent dans la Preface de leur grand Catechisme, que le diable a dissipé l'Eglise, & qu'elle a été du tout corrompuë, ils entendent parler de l'Eglise du Fils de Dieu, & ils seroient ridicules s'ils disoient que le diable a dissipé les fausses Eglises : ce qu'il n'a garde de faire, puisque c'est luy qui les établit, par le moyen des Heretiques, & que c'est Dieu qui les dissipe par le moyen de la vraye Eglise. Quand ils disent que l'Eglise est tombée en ruine & desolation, & que Dieu a suscité des gens d'une façon extraordinaire pour la redresser, ils parlent de la même Eglise.

Une des raisons pourquoy l'Eglise Catholique du Fils de Dieu a plûtost pris le nom d'Eglise Romaine que celuy d'Eglise Parisienne, Milanoise, Narbonnoise, Carthaginoise, ou celuy de quelqu'autre Ville du monde, quoy

que peuplée des Chrétiens ; c'est premierement parce que la ville de Rome étoit considerée comme la Ville capitale du monde ; ainsi il étoit bien juste & bien raisonnable que l'Eglise de Dieu, qui est le Seigneur & le Maître de toutes les Villes du monde, prît plûtost le nom de cette ville-là que le nom d'aucun autre Ville, qui ne peuvent pas se dire (quelque considerables qu'elles soient) être capitale du monde ; c'est pourquoy, quoy qu'il y ait plusieurs Eglises particulieres qui prennent les noms de quelques Villes ou Provinces en particulier, qui sont pourtant des parties de l'Eglise universelle, tous les vrais Catholiques disent dans leur Profession de foy : Je reconnois la sainte Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, mere & maîtresse de toutes les autres Eglises. Et ainsi l'Eglise de Jesus-Christ a pû prendre ce nom-là sans qu'aucune personne ait le pouvoir de s'y opposer.

Mais sur tout l'Eglise du Fils de Dieu s'appelle Eglise Romaine, parce que (ainsi que toute l'antiquité l'a crû comme chose constante) l'Apôtre à qui Jesus-Christ dit : Tu es Pierre & sur cette pierre j'édifieray mon Eglise, &c.

a établi par une particuliére providence de Dieu son Siege dans cette ville de Rome capitale du monde. C'est pourquoy les saints Peres & les Conciles l'appellent par excellence la Chaire Apostolique, & entr'autres Saint Augustin, *tom. 7. liv. 2. chap. 51.* disputant contre Petilien Donatiste; & le reprenant avec vehemence de ce qu'il s'étoit separé de l'Eglise Romaine & du Pape Anastase, il luy disoit: Vous vous separez par une fureur pleine de méchanceté; & pourquoy est ce que vous appellez la Chaire Apostolique une chaire infectée de peste? *Vos nefario furore separastis, quare appellas cathedram pestilentiæ cathedram Apostolicam?*

Et comme Petilien alleguoit quelques passages de l'Ecriture sainte, pour autoriser ses injures, saint Augustin luy disoit, que s'il pensoit à l'Ecriture sainte qu'il rapportoit, il ne blasphémeroit pas la Chaire Apostolique avec laquelle il ne communiquoit pas. *ibid.* Et entre les Conciles, le Concile general de Calcedoine, en parlant des Legats du Pontife Romain, les appelle en plusieurs endroits, comme dans les Sessions 1. 3. 4. 5. 12. & 13. les Le-

gats du siege Apostolique, pour lequel tous les Fideles Chrétiens ont toûjours eu beaucoup de respect & de veneration, comme on peut voir dans les Autheurs qui ont écrit exprés & excellemment sur ce sujet, ce qui me dispense d'en traitter icy plus amplement: où on verra aussi les prérogatives & la puissance & jurisdiction que le souverain Pontife a sur le peuple de Dieu. En vertu de quoy tous les Catholiques disent dans leur Profession de foy tirée du Concile general de Trente : Je promets & jure une vraye obeïssance au Pontife Romain successeur du bienheureux Pierre Prince des Apôtres & Vicaire de Jesus-Christ. Et au Concile de Florence dans une définition signée de tout le Concile, aprés une exacte discussion faite par les Grecs des termes d'icelle, il est dit expressément: Nous definissons que le saint Siege Apostolique, & le Pontife Romain est successeur du bienheureux Pierre Prince des Apôtres, & vray Vicaire de Jesus-Christ & Chef de toute l'Eglise, Pere & Docteur de tous les Chrétiens & qu'il luy a été donné un plein pouvoir par nôtre Seigneur Jesus-Christ, en la personne du bienheureux Piere, de paître, regir,

& gouverner l'Eglise universelle, ainsi qu'il est contenu dans les Actes des Conciles Oecumeniques & dans les sacrez Canons. *Et plus bas.* Le Patriarche de Constantinople est le second aprés le trés-saint Pontife Romain.

CHAPITRE IX.

Examen de la chimere de l'Eglise invisible des Calvinistes, avant leur pretenduë reforme.

QUelques Ministres voyant bien qu'ils ne pouvoient pas se justifier d'avoir accusé l'Eglise de Dieu d'avoir été plusieurs siecles idolâtre, heretique, superstitieuse & la grande paillarde de l'Apocalypse, puisqu'ils pretendent que la corruption étoit répanduë par tout le monde quand ils ont fait leur reforme, aussi-bien parmy les Grecs que parmy les Latins, comme nous avons vû cy-dessus, ils ont inventé un nouveau moyen pour tâcher de se garantir du reproche qu'on leur faisoit d'être les ennemis de l'Eglise du Fils de Dieu ; parce qu'ils reconnoissent bien que c'est une fort méchante quali-

té ; & pour s'en défendre ils ont tâché de se mettre à couvert, en faisant une nouvelle division chimerique & imaginaire de l'Eglise, disant qu'il y en avoit deux avant leur separation, une visible & l'autre invisible ; que l'invisible étoit composée de tous les élûs & predestinez, & que par consequent la visible n'étoit composée que des reprouvez ; & nous disent que quand ils pretendent que l'Eglise est devenuë heretique, idolatre & superstitieuse, ils n'entendent parler que de l'Eglise visible & non pas de l'Eglise invisible des élûs & predestinez, que Dieu, disent-ils, a toûjours gardée pure & sainte au milieu des idolatries & superstitions de l'Eglise visible ; que celle-là étoit infaillible, que c'est contr'elle que les portes d'enfer n'ont point prévalu, qu'elle a toûjours été la colonne & l'appuy de la verité ; que c'étoit à elle à qui il se falloit ranger pour avoir les promesses de la vie éternelle, qu'elle étoit universelle comme parlent les Symboles, c'est-à-dire répanduë par tout le monde, & qu'elle ne flechissoit point le genoüil devant Baal, c'est-à-dire, devant les Idoles & devant le Dieu de l'Eglise Romaine : car c'est ainsi qu'ils appellent

nôtre trés-saint Sacrement du corps de Jesus-Christ, & les images de nôtre Seigneur, de la sainte Vierge & des autres Saints de Paradis. Et ils nous disent que leurs Reformateurs & ceux qui ont quitté l'Eglise Romaine pour suivre leur doctrine étoient de cette Eglise invisible avant leur separation, quoy qu'ils fussent mêlez parmy l'Eglise visible. Et quand ils ont raconté cette fable ils croyent avoir bien prouvé que leur Religion est fort ancienne, & qu'elle étoit avant Calvin : car ils ne peuvent souffrir que l'on dise que leur Religion est nouvelle : tant il est vray que la nouveauté, en matiere de Religion, merite, de l'aveu de tout le monde, d'être condamnée.

Mais je réponds premierement, pour refuter cette chimere fabuleuse, que la parole de Dieu ne nous dit point qu'il y a, ni qu'il y aura deux Eglises : une composée seulement des élûs & predestinez, & l'autre des reprouvez. Si cela avoit dû être, il n'est pas croyable que Jesus-Christ & ses Apôtres qui ont tant parlé de l'Eglise n'eussent point fait cette division si necessaire pour l'instruction & le salut des hommes. Et je suis surpri que des gens qui osent pro-

mettre de ne rien avancer ſans le faire voir dans la parole de Dieu écrite, ſe ſoient aviſez de faire une diviſion d'Egliſe auſſi extraordinaire & auſſi éloignée de cette divine parole que celle-là.

Secondement je réponds que le bon ſens & la raiſon ne nous permettent point non plus d'admettre la ſuppoſition qu'il faut que ces Meſſieurs faſſent, qui eſt que ces deux Egliſes ayant demeuré enſemble, & ayent été mêlées l'une avec l'autre depuis qu'ils ſuppoſent que les erreurs & la ſuperſtition ſe ſont mêlées dans l'Egliſe viſible, c'eſt à ſçavoir depuis le 5. ou 6. ſiecle juſqu'à la pretenduë reforme, & qui par conſequent avoient toutes deux les mêmes temples, les mêmes ceremonies, les mêmes Paſteurs prêchant la même parole de Dieu & de la même maniere, ayant les mêmes Sacremens, communiant enſemble, diſant la même Meſſe, & que pendant l'eſpace d'autant de ſiecles qu'ils ſuppoſent que cette Egliſe viſible a été plongée, comme ils parlent, dans toutes ſortes de ſuperſtitions & d'idolatrie; c'eſt-à-dire l'eſpace d'environ mille ans, cette autre Egliſe inviſible ait nonobſtant cela gardé ſa ſain-

teté & sa pureté au milieu de l'autre. Car il seroit surprenant, si cela étoit ainsi, que ni les saints Peres, ni les Conciles, ni aucun Historien de l'une ou de l'autre Eglise, qui étoient contemporains de ce mêlange monstrueux, ne nous eussent point rapporté l'histoire de ces deux Eglises si opposées, & la difference qu'il y avoit entre l'une & l'autre, & leur accord aussi extraordinaire; que les Pasteurs de l'une ou de l'autre Eglise, (s'ils étoient differens) n'eussent point fait de livres de controverses sur les points de foy & de discipline qui les divisoient, supposé qu'ils ne fussent pas de même sentiment.

Ce seroit encore une chose bien surprenante que les saints Peres & les Conciles, qui étoient si clair-voyans, n'eussent point vû cette Eglise d'éleus & de predestinez, & que les Pretendus Reformez des derniers temps l'eussent vûë, eux qui nous asseurent si fortement qu'il y en a eu une, que s'ils l'avoient vûë: puisque nous ne voyons rien de cela dans les livres qui les ont precedé.

Si la chose s'est passée dans les siecles precedens, comme ils le pretendent, qui les asseure que ce n'est point encore

la

la même chose aujourd'huy parmy eux, & qui les garantira que l'Eglise visible des Pretendus Reformez n'est point une Eglise de reprouvez, & qu'il n'y a point une Eglise invisible d'élus parmy eux qui ne consentent point à leur reforme heretique & superstitieuse : mais qui ayent une vraye Foy dans le cœur, differente de celle des Calvinistes, qui les justifie ; en attendant que Dieu leur suscite un liberateur qui les délivre de leur reforme ; ou pour mieux dire de leur abus ? Certainement ils ne peuvent rien dire à cela que je ne puisse appliquer à l'Eglise des siecles passez.

L'Eglise des reprouvez devoit aussi-bien être invisible que celle des éleus, supposé qu'il y en eût eu deux differentes, comme pretendent nos novateurs ; parce que la reprobation des uns est aussi invisible aux hommes que l'éle-ctio des autres ; & si l'Eglise des élens avoit été invisible autant de tems comme ils le supposent, l'Eglise des reprouvez l'auroit aussi été par consequent, & il s'ensnivroit que pendant tout ce tems-là il n'y auroit point eu du tout d'Eglise visible, ce qui est absurde à penser, & qui auroit été dé-

menti par autant de gens qu'il y avoit de Chrétiens qui avoient des yeux ou des oreilles.

Et s'ils disoient que l'Eglise des reprouvez se faisoit connoître & se rendoit visible par des ceremonies exterieures, & que l'Eglise des éleus n'en avoit point : je leur répondrois qu'il seroit tout-à-fait déraisonnable d'attacher plûtost la predication de la parole de Dieu, l'administration des Sacremens, & les prieres publiques aux reprouvez qu'aux éleus.

Quand on demande aujourd'huy à ceux d'entr'eux qui disent que leur Religion étoit avant Calvin, & même qu'elle a toûjours été depuis Jesus-Christ, ou elle étoit avant leur reforme, puisqu'il n'y avoit point de marques exterieures pour la faire connoître ? Par exemple ils n'avoient ni Temples, ni Ministres, ni Sacremens, ni prieres Ecclesiastiques, ni livres de leur Religion. Ils ne s'étonnent, ni ne s'embarassent pas pour répondre à une demande si pressante : mais ils croyent y satisfaire suffisamment en disant, avec un air asseuré, qu'elle étoit invisible. Mais pour leur faire une repartie digne d'eux, il n'y a qu'à leur répondre,

qu'ils disent plus vray qu'ils ne pensent, parce qu'il n'y a rien de plus invisible que ce qui n'est point.

CHAPITRE X.

Que si l'Eglise visible étoit tombée dans l'heresie, l'idolatrie & la superstition, il s'ensuivroit necessairement que l'invisible auroit fait la même chose.

JE soûtiens que si l'Eglise visible étoit tombée dans l'heresie, dans l'idolatrie & la superstition, il s'ensuivroit necessairement que l'invisible auroit fait la même chose, parce qu'il est impossible de nous faire voir par de bons témoignages qu'elle ait eu d'autres articles de foy, d'autres Sacremens, d'autres disciplines, d'autres ceremonies que l'Eglise visible, d'autres Temples sans Images, d'autres Pasteurs que les siens, qui étoient Prêtres, qui disoient la Messe, & qui adoroient Jesus-Christ dans le Sacrement de l'Eucharistie.

Ces éleus & predestinez ne recevoient la Communion que sous une

espece avec l'Eglise visible, parce qu'on ne la donnoit pas sous les deux depuis plusieurs siecles, lorsque Jean Hus qui fut le premier qui la voulut mettre en usage dans une trés-petite partie du monde, sçavoir dans le Royaume de Boheme vers l'an 1414. & cent ans aprés luy Luther dans l'Allemagne, quoy que nos Novateurs soûtiennent qu'on ne puisse pas être sauvé sans la recevoir sous les deux.

Ils n'entendoient prêcher la parole de Dieu que par les Prêtres & les Docteurs de l'Eglise visible : car il n'y avoit point d'autres Predicateurs alors.

Ils n'apprenoit le Catechisme que d'eux, & il falloit qu'ils les creussent à leur parole, parce qu'ils ne pouvoient pas les juger par l'Ecriture sainte, puisqu'on ne la trouvoit pas en langue vulgaire, avant que les Pretendus Reformateurs l'y eussent mise, qui est l'année 1535. ou du moins il ne s'en trouvoit presque point.

Et avant que Calvin fît des prieres en langue Françoise, & que Beze & Marot eussent mis les Pseaumes en rimes Françoises, il falloit que ces éleus priassent Dieu & chantassent ses loüanges en langue Latine avec l'Eglise visible,

quoy que Calvin dise dans son grand Catechisme *Dimanche* 35. que de prier en langage inconnu, c'est une moquerie de Dieu & une hipocrisie perverse. Ainsi selon luy ces éleus, comme ils les appellent, étoient des mocqueurs de Dieu, & des hypocrites pervers : car il est impossible de nous montrer, qu'en Occident on fit le service divin autrement qu'en Latin.

Il falloit que ces éleus observassent les jours de festes avec l'Eglise visible, quoy que les Calvinistes disent dans leur 24. article de foy, que cette observation est inventée par le diable, & ainsi selon leur compte ces éleus auroient donc été des observateurs de ceremonies diaboliques.

Si pour refuter ces raisonnemens solides & ces consequences necessaires, les Pretendus Reformez s'avisoient d'inventer quelque nouvelle fable, comme par exemple, s'ils disoient que ces éleus ne se mettoient jamais à genoux dans les Eglises, de crainte d'y adorer les Images qui y étoient, avec ceux de l'Eglise visible, & qu'au milieu de la Messe ils en sortoient quand on levoit le Sacrement de l'Eucharistie, de crainte qu'on ne les contraignît de se mettre à

genoux, ils debiteroient une pure imagination : car il n'y a point d'Historien contemporain qui rapporte cela, non seulement de ceux qu'ils appellent reprouvez, ni même de ceux qu'ils estiment éleus, qui auroient bien dû le faire, pour laisser à leurs successeurs une marque de leur generosité & de leur constance. Et s'ils avoient fait les actions susdites, ils se seroient rendus eux-mêmes une Eglise visible, parce qu'ils auroient donné occasion par leurs actions singulieres de se faire remarquer.

S'ils disoient que ces éleus & predestinez aimoient mieux ne point recevoir de Sacremens que d'en recevoir de la main de l'Eglise Catholique visible, puisqu'ils étoient corrompus, abatardis, falsifiez ou aneantis du tout, ésquels toutes superstitions & idolatries ont la vogue, comme parle l'article 28. de leur Confession de foy : ils diroient cela sans l'avoir vû nulle part ; & je ne croy pas qu'ils ayent le don de deviner, & quand même ils n'auroient point recû de Sacremens ce ne seroit pas une marque qu'ils seroient des éleus pour le Ciel : mais bien plûtost qu'ils se seroient destinez eux-mêmes pour les enfers.

S'ils nous disoient que ces éleus & predestinez n'alloient point aux Predications & aux Catechismes des Prêtres & des Docteurs de cette Eglise visible, parce qu'ils corrompoient la parole de Dieu (selon leur jugement) & y mêlant leurs traditions humaines, (comme parlent ordinairement les Calvinistes) parce que s'ils y avoient été, ils n'eussent pas pû distinguer la bonne doctrine d'avec la mauvaise, vû qu'ils ne pouvoient pas consulter l'Ecriture sainte pour sçavoir s'ils disoient bien, ne la trouvant pas communément traduite en langue vulgaire, ils diroient cela sans preuves, car il n'y en a point; & ils supposeroient des éleus & predestinez bien ignorans dans les choses necessaires à leur salut, lesquels n'auroient pas pû être instruits par d'autres moyens, n'y ayant point de Catechisme faits par des Ministres Calvinistes, puisqu'il n'y avoit point encore de ces Ministres.

S'ils disoient que ces éleus ne prioient point Dieu, & qu'ils ne chantoient point les Pseaumes, à cause que ces Prieres & ces Pseaumes étoient en langage inconnu, (ce que Calvin appelle moquerie de Dieu & hypocrisie per-

verse) & que ces Prieres étoient pleinas d'intercessions des Saints, que l'article 24. de leur Profession de foy dit être procedée de la boutique de Satan, & qu'ils aimoient mieux ne le point prier & ne point chanter ses loüanges que d'être des moqueurs de Dieu & des hipocrites pervers, en le priant en langage inconnu, ou avec des prieres procedées de la boutique de Satan. Il faudroit qu'ils fissent eux-mêmes une nouvelle histoire, & qu'ils missent cela dedans: car il n'y en a point qui le rapportent; & ils supposeroient des éleus bien indevots & d'une nouvelle creation.

S'ils nous disoient enfin que ces éleus, quoyque Laïcs, consacroient eux-mêmes dans leurs maisons le calice, puisque les Pasteurs de l'Eglise visible ne le donnoient pas dans l'Eglise, & qu'ils aimoient mieux faire cela que de ne communier que sous une espece, parce qu'ils apprehendoient que d'élus qu'ils étoient, ils ne devinsent des reprouvez, en omettant dans le Sacrement ce qu'ils croyoient être necessaire à leur salut, il faudroit croire qu'ils auroient fait cette histoire-là à plaisir: car on n'a jamais ouy parler de cela; & s'ils avoient été si temeraires que d'oser faire cette

action

action sacrilege & inoüie, ils eussent plus donné de marques qu'ils auroient été des reprouvez que des éleus.

Mais si au contraire quelques autres Pretendus Reformez nous disoient, comme il y en a qui le disent, que ces élûs & predestinez, à la verité faisoient à l'exterieur tout ce que faisoit cette Eglise Romaine visible, qu'ils se prosternoient devant les Images & devant le Sacrement de l'Eucharistie comme les autres ; qu'ils recevoient même cette Eucharistie, dans laquelle on croyoit que le Corps de Jesus-Christ étoit contenu, qu'ils la recevoient sous une seule espece, qu'ils faisoient leurs prieres en Latin comme les autres ; & ainsi du reste (ce qui est trés-constant parce que l'autre party n'est pas soûtenable.) Mais que dans le cœur ils pensoient tout le contraire de ce qu'ils faisoient à l'exterieur, renonçoient en secret aux idolatries & superstitions qu'ils commettoient devant tout le monde, qu'ils esperoient que Dieu leur pardonneroit volontiers ces actions sacrileges & leurs dissimulations hipocrites, qu'ils avoient toûjours cru qu'il valoit mieux faire ces abominations de l'Eglise Romaine que de la quitter pour faire une communion

ſeparée comme Luther & Calvin ont fait dans la ſuite.

Je réponds, que c'eſt une choſe aſſez plaiſante que les Pretendus Reformez d'aujourd'huy qui nient que les Saints bienheureux, qui regnent avec Jeſus-Chriſt connoiſſent les penſées des vivans. Et qu'eux (qu'ils confeſſent être de pauvres pecheurs qui tranſgreſſent ſans fin & ſans ceſſe les commandemens de Dieu) pretendent connoître les cœurs & les penſées des gens qui ſont morts 2. ou 3. ou 4. ou 5. cent ans avant qu'ils fuſſent hors du neant, c'eſt-à-dire, avant leur pretenduë reforme. Certainement rien n'eſt plus déraiſonnable que cela: c'eſt ce qui fait qu'il eſt bien plus croyable, que ceux qui nous diſent aujourd'huy que leur Religion étoit avant Calvin, & même qu'elle a toûjours été depuis le tems des Apôtres, mais que ceux qui en étoient la gardoient dans leur cœur, n'oſant la faire paroître publiquement, de crainte d'être perſecutez par les Catholiques, il eſt plus croyable, dis-je, qu'ils ayent rêvé cela en dormant, ou que l'eſprit d'erreur & de menſonge leur ait revelé la penſée de ces anciens pretendus Fideles, que non pas que

Dieu le leur ait fait connoître, vû qu'il n'y a point d'histoires anciennes qui nous rapportent que ces Fideles cachez renonçassent en particulier à la foy & à la discipline Catholique dont ils faisoient profession publique.

Je ne sçay si ces Messieurs ne se railleroient point de moy, si je leur disois aujourd'huy, que je sçay fort bien (quoy qu'aucuns Historiens ne le rapportent) que les Pretendus Reformateurs Luther & Calvin, & autres ont toûjours conservé dans leur cœur toute la foy qu'ils avoient apprise dans leur jeunesse; & ainsi qu'ils ont toûjours été bons Catholiques Romains dans l'interieur, quoy qu'ils ayent fait profession publique à l'exterieur d'une Religion contraire; & que la seule raison pourquoy ils ont fait cela n'a été qu'afin d'avoir l'honneur d'être Chef de party, & de faire en sorte qu'on parlât d'eux dans la suite: mais que tous les soirs ils détestoient dans leur cœur leur pretenduë reforme, & faisoient une profession secrette d'être toûjours sujets au Pape; ainsi, que cela n'a pas empêché qu'ils ne soient bién heureux & qu'ils ne soient mis au nombre des élûs.

Ou bien si je disois qu'il est constant que tous les Ministres & tous les autres Calvinistes qui sont sortis de France pour aller dans les pays étrangers, ont reconnu la verité, & sont presentement bons Catholiques Romains dans l'interieur, quoyqu'ils n'en fassent pas une profession ouverte, qu'ils attendent une occasion favorable pour se declarer, qu'ils esperent que quelques-uns de leurs confreres seront assez hardis pour lever le masque, & qu'ils s'exposeront à la furie & aux persecutions des Anglois, & autres Protestans, qu'ils esperent que Dieu leur fera la grace de convertir toutes ces nations à la foy Catholique, ou bien qu'ils les chasseront de ces pays-là, & y établiront la foy Romaine; qu'en attendant cela ils renient tous les jours dans leur cœur le Calvinisme ; que s'ils ne laissent pas tous les jours d'en faire une profession publique, cela n'empêche pas qu'ils ne soient bons Catholiques Romains ; & quand même ce changement heureux n'arriveroit que dans cinq ou six cens ans d'icy, tous ceux qui mourroient dans l'esperance de cet évenement, quoyqu'ils fussent exterieurement Calvinistes, ne laisseroient pas d'être une E-

glise Romaine invisible composée d'Elûs & de Predestinez.

La pretention que les Calvinistes ont de leur Eglise invisible n'est pas plus raisonable que celle que je viens de supposer.

CHAPITRE XI.

Que ceux que les Pretendus Reformez appellent élûs & predestinez dans leur Eglise invisible, sont manifestement des Reprouvez.

QUand ces Messieurs auroient un don de connoissance qu'ils ne veulent pas accorder aux Saints de Paradis qui voyent Dieu face à face, & qu'ils connoîtroient que ces gens qui sont morts il y a tant de siecles (c'est à dire depuis le tems qu'ils pretendent que l'Eglise visible est tombée dans l'erreur & l'idolatrie, jusqu'à leur pretenduë reforme) auroient eu d'autre foy dans le cœur, que celle de l'Eglise visible qu'ils professoient en public, & qu'ils auroient renié en secret, toutes les actions qu'ils auroient commises avec les autres publiquement, dont

nous avons parlé cy-dessus, ils ne pourroient pas conclure selon la foy & le bon sens, qu'ils auroient été élûs & predestinez : mais au contraire, selon la foy & le bon sens & leurs principes, ils devroient conclure que c'étoient des malheureux hypocrites, & des lâches plus qu'effeminez, d'avoir approuvé par leurs actions, ce qu'ils croyoient idolatries & superstitions dans l'Eglise visible, de n'avoir pas eu de Temples sans Images, & de ne s'être pas separez de l'idolatrie, pour servir Dieu selon la pureté de l'Evangile ; des malheureux reprouvez, d'avoir croupi tant de siecles dans cet état-là, & enfin d'y être morts sans conversion. Ils devroient dire de ces gens-là : pourquoy ne faisoient-ils pas comme Calvin & Luther, qui ont bien fait publiquement confession de leur foy, & de leurs sentimens ? pourquoy étoient-ils plus lâches que les anciens heretiques qui ont bien fait profession publique de leurs erreurs, quoyque les Princes Chrétiens défenseurs de l'Eglise visible les ayent persecutez. Valoit-il mieux offrir de l'encens aux idoles d'une main, & à Dieu de l'autre ? Peut-on donner ses actions exterieures au demon, & son cœur à Dieu ?

Ils se sont trompez, devroient-ils dire, Dieu ne partage point sa gloire avec un autre. Qui me reniera devant les hommes, dit Jesus-Christ, je le renieray devant mon Pere celeste.

Ils devroient excommunier ces gens-là, comme ils excommunieroient aujourd'huy un Calviniste qui feroit à l'exterieur toutes les actions des Catholiques Romains, & qui nonobstant cela pretendroit être un bon Calviniste.

Peuvent-ils faire un plus grand tort à Jesus Christ, que de luy ôter sa sainte Eglise visible, en l'accusant d'être devenuë heretique, idolâtre, & la grande paillarde de l'Apocalypse, elle qui a confessé publiquement son saint nom, devant les Tyrans même, qui prêchoit son Evangile, & qui administroit ses Sacremens, & dont plusieurs étoient veritablement élûs & predestinez, pour luy donner une Eglise invisible composée manifestement de malheureux hypocrites, comme il faut qu'ils les supposent, & qu'ils doivent croire reprouvez, puisqu'ils sont morts dans leurs hypocrisies avant la reforme.

On ne sçauroit être trop surpris que des gens qui se piquent d'avoir du bon sens & du discernement (ce que nous

leur accordons même en toute autre chose, hormis en matiere de Religion) se laissent persuader & entêter d'opinions aussi déraisonnables, & aussi peu soûtenables que celles que nous venons d'examiner. Cela nous fait bien voir qu'ils sont persuadez aussi bien que nous, qu'il faut absolument croire que Jesus-Christ a toûjours eu une Eglise, puisque ne voulant pas accorder que l'Eglise universelle visible étoit l'Eglise du Fils de Dieu, ils aiment mieux attribuer à Jesus-Christ une Eglise aussi fabuleuse, & aussi pleine de contradictions que cette Eglise invisible composée de reprouvez, comme nous venons de voir, que de dire qu'il s'est passé autant de siecles sans qu'il y ait eu d'Eglise, qu'il s'en est passé depuis la pretenduë chute de cette Eglise, jusqu'à sa reparation.

Si les Pretendus Reformez du siecle passé étoient du sentiment de ceux d'aujourd'huy, & s'ils croyoient que ces élûs imaginaires étoient veritablement élûs, quelle necessité y avoit-il qu'ils fissent naître dans l'Europe tant de meurtres, & de si sanglantes guerres, comme nous apprenons par les histoires, pour les separer de l'Eglise visible

precedente, pour les faire entrer dans une autre Eglise visible qu'ils appellent Protestante ou Reformée ? Quelles qualitez plus excellentes que d'être élûs & predestinez, leur vouloient-ils donner en faisant ce changement ; que ne les laissoient-ils en repos dans cette premiere Eglise visible, où ils avoient demeuré prés de mille ans sans perdre leur élection & predestination ?

Il est bien à craindre pour eux, qu'ils n'ayent fait comme les anciens Heretiques, & qu'au lieu d'avoir tiré les Elûs & les Predestinez du giron de l'Eglise, ils n'en ayent tiré que les reprouvez pour en composer leur secte. C'est une malheureuse meprise qui arrive toûjours à ceux qui, par orgueil, s'estiment être plus habiles que l'Eglise universelle, & qui s'ingerent de leur autorité propre, de la vouloir reformer, enseigner & gouverner, s'imaginant entendre mieux l'Ecriture sainte qu'elle ne l'entend.

On peut voir encore clairement dans ce que nous venons de faire remarquer touchant cette Eglise invisible, que non seulement les P. Reformateurs pretendoient que toute l'Eglise d'Orient & d'Occident qui contenoit tous les Chré-

tiens, étoit tombée dans l'herefie, l'idolatrie & la fuperftition, mais qu'ils pretendoient auffi, ou devoient pretendre que cette Eglife invifible y étoit pareillement tombée ; parce qu'ils vouloient qu'on ne pût pas exercer la Religion Romaine à l'exterieur, fans être idolâtre ; & c'eft pour cette raifon-là qu'ils ont tant fait répandre de fang dans l'Europe, pour tirer ces pretendus élûs de la communion de Rome ; & c'eft proprement ces élûs & predeftinez qu'ils ont reformez en les faifant entrer dans leurs fectes, & non pas l'Eglife Romaine, car elle s'eft moquée de leur reforme, ou en a eu compaffion, & on n'a pas voulu la fuivre ; mais on a gardé toûjours la même foy. D'où nous avons raifon de dire que Luther & Calvin ont voulu reformer non seulement les reprouvez, mais auffi les élûs, non feulement l'Eglife vifible, mais auffi l'Eglife invifible qu'ils difent être l'Eglife de Jefus-Chrift : ils ont donc eu l'orgueil & la fuperbe de fe croire plus habiles que l'Eglife du Fils de Dieu, & que tous les habitans de la terre ; & ils ont eu l'éfronterie de dire que l'Epoufe de Jefus-Chrift étoit devenuë cette grande paillarde de l'Apocalypfe.

Cette envie de reformer est un peché originel dans leurs descendans, car les Lutheriens voudroient bien reformer les Calvinistes & les Zuingliens, parce qu'ils les croyent heretiques. Les Calvinistes voudroient bien reformer les Lutheriens & les Zuingliens s'ils pouvoient, mais il n'y a pas moyen. Les uns & les autres voudroient bien reformer les Anglois Episcopaux, & ceux-cy voudroient bien reciproquement reformer les autres, car il y a de la difference entre eux tous.

S'il se trouve quelque bon Auteur qui ait dit quelquefois que les élûs & predestinez étoient une Eglise invisible, ce n'est pas qu'il ait voulu dire qu'ils eussent une autre foy & un autre service divin que l'Eglise visible : mais c'est parce que leur élection & predestination sont invisibles : car dans l'Eglise il y en a une partie qui sont élûs, & l'autre partie qui sont reprouvez, l'élection & la reprobation desquels toutefois sont également invisibles aux hommes, c'est à dire inconnus. Ceux qui vivent bien, & conformément à leur engagement, donnent pourtant des marques probables que ce sont eux qui sont les élûs, & ceux qui vivent

dans le libertinage, donnent aussi des preuves probables, que ce sont eux qui sont les reprouvez. Mais il y a une chose certaine, qui est que ceux qui meurent en état de peché mortel, sont les reprouvez; que ceux qui meurent en état de grace sont les élûs; & à cause qu'ils se sont tous engagez au service de Dieu dans leur Baptême, ils sont tous de la même Eglise, parce qu'on n'a jamais dit que Jesus-Christ eût deux Eglises, une composée d'élûs, & une autre de reprouvez; & celuy qui le penseroit, penseroit une chose ridicule. Pendant qu'ils ne deviennent point schismatiques, ni heretiques, ils ont tous la même Religion que les uns observent bien, & que les autres, à la verité, observent mal: parce que Jesus-Christ n'a pas deux Religions differentes dans une même Eglise, une pour les élûs, l'autre pour les reprouvez, & les articles de foy, les preceptes de morale, & les regles de discipline sont également pour les uns & pour les autres, vû qu'ils s'y sont tous également engagez dans leur Baptême.

Cette Eglise n'est jamais invisible aux personnes de pieté qui sont les élûs: parce qu'ils ont soin de chercher les

Pasteurs, de recevoir les Sacremens, d'assister au service divin public, & aux instructions chrétiennes, où ils voyent l'Eglise de leurs yeux, & entendent sa doctrine de leurs oreilles.

Elle n'est jamais invisible à elle même non plus, parce qu'elle est composée d'une compagnie d'hommes qui s'engagent, & font profession de servir Dieu dans une même Religion, lesquels sont visibles de leur nature : ce qui fait qu'ils ne peuvent pas cesser de se voir les uns les autres reciproquement, à moins qu'ils ne devinssent tous aveugles en même tems, ou qu'ils ne fussent tous morts en même tems, ce qui n'est jamais arrivé. Il n'y a que leur reprobation & leur élection qui soient invisibles aux hommes : mais ces qualitez ne sont pas ce que l'on appelle l'Eglise de Jesus-Christ ; & celuy qui le pretendroit, feroit voir qu'il n'auroit gueres de lumieres.

Ce ne seroit pas une chose plus déraisonnable de dire que l'Eglise des reprouvez est invisible, que de dire que l'Eglise des élûs & predestinez l'est : & par consequent de dire qu'il n'y a point du tout d'Eglise visible, c'est à dire que les hommes ne voyent point d'Eglise

du tour. Ce qui feroit contredit par tous les gens qui ne font pas insensez, & qui font profession du Christianisme.

Si l'on pouvoit dire que l'Eglise des élûs est en quelque façon invisible à de certaines gens, ce ne seroit qu'aux libertins & reprouvez qui évitent de voir leurs Pasteurs, qui n'assistent point au service public divin, ni aux instructions que cette Eglise fait à ses enfans, & qui ne reçoivent point les Sacremens, qu'elle donne visiblement aux Fideles, dans des Temples visibles, ou bien à ceux qui font schisme en se separant d'elle pour aller communier dans un autre corps d'Eglise qu'ils font eux-mêmes, ou qui a été fait par d'autres schismatiques. C'est pourquoy si les Fideles entendent dire à quelques-uns que l'Eglise est invisible, ils doivent croire qu'ils sont certainement du nombre des libertins ou des schismatiques.

Elle n'est pas même invisible à tous les schismatiques, car comme il y en a plusieurs qui la persecutent, & luy font la guerre, il s'ensuit necessairement qu'ils sçavent où elle est, & qu'ils la voyent : car on ne peut pas faire la guerre à des fantômes. Et tous ceux qui

ont crû voir des erreurs dedans, & qui l'ont voulu corriger, ont ſuppoſé qu'ils la voyoient, parce que l'on ne peut pas corriger une choſe inviſible.

Si un Pretendu Reformé aprés avoir fait reflexion à tout ce que nous venons de dire ſur ce ſujet, étoit encore entêté & infatué de ſon Egliſe inviſible, telle que les Miniſtres la ſuppoſent, je ne ſçaurois m'empêcher de croire qu'il ſeroit tout-à-fait déraiſonnable, ou qu'il parleroit contre ſa conſcience.

CHAPITRE XII.

Que ceux qui accuſent l'Egliſe d'erreur, doivent prouver leur accuſation.

SI des enfans, en ſe retirant de l'obeïſſance de leur mere, l'accuſoient d'adultere, il eſt tres-conſtant qu'ils ſeroient obligez de prouver leur accuſation d'une maniere évidente, & qu'au defaut de cela, ils meriteroient un châtiment exemplaire, pour l'avoir deshonorée par des accuſations qu'ils n'auroient pû prouver; & elle au contraire pour ſe juſtifier, ne ſeroit nullement obligée d'apporter des témoignages de

son innocence, ni ceux qui prendroient son parti; il suffiroit qu'elle répondît, ou fît répondre à leurs accusations, en faisant examiner de prés leurs preuves, s'ils en rapportoient. De la même maniere, lorsque dans les premiers siecles des personnes se separoient de la communion de l'Eglise du Fils de Dieu, de l'Eglise universelle, l'accusoient d'erreur, & faisoient une communion separée de la sienne, n'étoient-ils pas obligez de prouver leur accusation d'une maniere incontestable; & ne le faisant pas, ne meritoient-ils pas, en attendant le jugement éternel de Dieu, que les Princes Chrétiens défenseurs de l'Eglise chrétienne, qui ne se separoient pas de sa communion, les châtiassent d'une maniere exemplaire, pour avoir deshonoré leur mere en se separant de sa communion, & l'accusant d'heresie, sans le pouvoir prouver? Cela ne pourroit être contredit aujourd'huy que par des heretiques manifestes. Et cette Eglise de Jesus-Christ, ni ses enfans, qui demeuroient attachez à sa communion, n'étoient nullement obligez de prouver à ces schismatiques, qu'elle n'étoit point heretique, il suffisoit qu'elle fît répondre par ses Theologiens,

aux

aux sophismes que ses enfans separez pouvoient faire pour luy prouver quelle étoit dans l'erreur.

Or les Pretendus Reformateurs & Reformez qui se sont separez de la communion de l'Eglise Catholique leur mere, qui ont fait un corps d'Eglise separé d'elle, & établi une communion opposée à la sienne, qui ont accusé l'Eglise d'Orient & d'Occident, qui étoit l'Eglise universelle, d'être devenuë heretique, idolâtre & superstitieuse, & d'autres injures atroces que nous avons rapporté cy-dessus dans le chap. 5. ne sont-ils pas obligez aussi de produire des preuves de leurs accusations d'une maniere incontestable; & au defaut de cela, ne pouvons-nous pas, tout au moins, legitimement les appeller schismatiques & heretiques? Cela est si constant, que Cameron Ministre de Bordeaux, ne fait pas de difficulté de l'avouër en ses préjugez de l'Eglise Romaine page 152. où il dit : [si l'Eglise Romaine ne s'est pas revoltée, n'est pas heretique, idolâtre & cruelle, si nous ne verifions point cette accusation, qu'on nous condamne de schisme, pour nous être separé d'elle : & d'heresie, puisque nôtre separation a été fondée sur

le contraire de nôtre doctrine avec la leur.

Et Vedel Ministre de Geneve, en son Rational Theologique, page 445. 451. 452. & 457. avouë la même chose, lorsqu'il dit : [Nous professons de ne recuser pas de soûtenir la personne de l'accusateur, & de vouloir librement prouver la bonté de nôtre cause, & la malice de la contraire. Nous sommes toûjours prêts de prouver que la verité est pardevers nous. Nous ne nions pas d'être obligez à prouver nôtre cause ou doctrine, nous l'avons fait, faisons & ferions. Nous serions calomniateurs, si nous étions destituez de preuves & argumens. Ceux qui ont quitté le Papisme, & sont venus vers nous, sont obligez de prouver leur doctrine (ce qui est observé parmi nous); ils sont tenus de rendre raison de leur foy, & indiquer les causes pour lesquelles ils ont quitté le Papisme] Et Calvin dans ses Opuscules, en la necessité de reformer l'Eglise, Colomne 612. ne fait pas de difficulté de reconnoître la même chose, lorsqu'il dit : [Nous ne contredisons pas que les Loix qui tendent à ce que l'Eglise de Dieu se maintienne en bon ordre, &

honnêtement, ne ſoient gardées en tout honneur & reverence, & ne refuſons point de rendre raiſon de toutes celles que nous avons abolies, & pourquoy il faloit ainſi faire.]

Il eſt bon de faire remarquer qu'il ont aboli pluſieurs choſes dans l'Egliſe de Dieu en la reformant, & qu'il reconnoît que cette Egliſe qu'ils ont reformée, & qu'ils appellent quelquefois la Papauté, étoit l'Egliſe de Dieu. C'eſt pourquoy il faut qu'ils avouënt qu'elle l'eſt encore, ou qu'ils prouvent qu'elle ne l'eſt plus, & qu'ils verifient toutes les injures qu'ils luy font, marquées cy-deſſus. Or leurs preuves pour meriter que nous puiſſions fonder nôtre foy & nôtre ſalut deſſus, ne peuvent être que des predictions de l'Ecriture ſainte claires & nettes, qui nous faſſent voir que le Saint Eſprit ſe retirera de l'Egliſe, ou qu'elle ſe revoltera de l'obeïſſance de Jeſus-Chriſt, qu'elle tombera dans l'hereſie, qu'elle ſera idolatre, que les portes d'enfer prévaudront un jour à l'encontre d'elle; qu'elle ceſſera d'être la colomne & appui de la verité; que le Symbole des Apôtres, qui dit qu'elle eſt ſainte, ſera faux pendant un certain tems, & combien de tems; qu'un

tems viendra qu'elle ne sera plus irreprehensible, mais que des hommes la pourront reprendre ; & qui seront les gens qui pourront le faire ; que ces prédictions nous marquent le tems de son apostasie, ou en quel tems on ne sera plus obligée de l'écouter, comme Jésus-Christ nous a commandé de le faire. Il est necessaire aussi qu'ils nous fassent voir que Dieu ait predit s'il la faut relever avant la fin du monde, & en quel tems ; si ce sera luy-même qui la relevera immediatement, ou si elle se relevera elle-même avec sa sainte assistance ; ou si quelqu'autre le doit faire ; qu'il nous marque sa venuë, comme il nous a marqué la venuë du Messie, ou qu'ils nous fassent voir dans l'Ecriture sainte, des choses semblables à celles que nous leur demandons. Et comme ils accusent aussi les Evêques de Rome, qui selon leur aveu, étoient autrefois les legitimes Pasteurs de l'Eglise, d'être devenus dans la suite des Antechrists, cette accusation merite certainement bien qu'ils nous fassent voir, d'une maniere infaillible, que lorsque l'Ecriture sainte parle de l'Antechrist, elle parle du Pape : car s'ils ne le font pas, n'est-ce pas une grande témerité à eux de l'a-

vancer, & une grande malice aux Ministres d'aujourd'huy, de le crier avec tant de chaleur & d'opiniâtreté, aux oreilles de leurs auditeurs dans les pays étrangers, aprés l'avoir fait en France?

Qu'ils ne s'imaginent pas que pour prouver ce qui est en question, il leur suffira d'apporter des raisonnemens en l'air sans fondemens solides : car nous ne les recevrions que pour des fables.

Qu'ils ne croyent pas non plus que ce leur sera assez d'alleguer quelques contradictions apparentes (qu'ils s'imagineront être réelles) entre la doctrine de l'Eglise & l'Ecriture sainte, & entre les Conciles même : car l'Eglise a des Theologiens & des Philosophes qui sçavent fort bien quelles sont les conditions requises, pour que deux propositions soient contradictoires.

Qu'ils ne pretendent pas aussi qu'au defaut de passages de l'Ecriture sainte clairs & nets, qui disent la chose qu'on leur nie, que ce sera assez qu'ils en rapportent d'obscurs & d'équivoques, pourvû qu'ils pretendent que leurs explications & leurs consequences soient certaines & infaillibles : car l'Eglise leur répondroit par la bouche de ses défenseurs, que c'est une grande arrogan-

ce & vanité à eux de pretendre être infaillibles en interpretant l'Ecriture sainte sans en avoir de promesses de Dieu, principalement aprés avoir contesté cette qualité à cette même Eglise qui a des promesses si canoniques de l'assistance du S. Esprit, pour la conduire en toute verité jusqu'à la fin du monde.

Et enfin qu'ils ne s'attendent pas que nous les en croirons à leurs paroles, lorsqu'ils nous diront que Dieu les a suscitez d'une façon extraordinaire, pour dresser l'Eglise de nouveau, qu'ils disent faussement être tombée en ruine & désolation, & encore moins que ce soit un article de foy, comme ils l'enseignent article 31. car nous ne le pouvons pas en sûreté de conscience.

CHAPITRE XIII.

Examen & refutation des preuves que les Pretendus Reformez tirent de l'Ecriture sainte pour prouver la chute de l'Eglise.

IL faut que nous voyons & que nous examinions presentement ces belles

preuves certaines & infaillibles, par lesquelles les Ministres ont voulu nous prouver que l'Eglise universelle (que nous avons fait voir ailleurs être l'Eglise du Fils de Dieu) a erré, que le diable l'a dissipée, qu'elle a été du tout corrompuë, comme parle la Preface de leur grand Catechisme; qu'elle est tombée en ruine & desolation, comme dit leur article de foy 31. qu'elle est devenuë idolatre, & cette grande paillarde dont parle S. Jean dans son Apocalypse, qu'ils ont dû se separer de sa communion pour la reformer; & enfin que les Papes (qu'ils reconnoissent avoir été autrefois dans la primitive Eglise, de bons & de legitimes Evêques de l'Eglise de Jesus-Christ) sont devenus dans la suite des tems des Antechrists; & aprés cela nous examinerons les preuves par lesquelles ils ont voulu prouver la vocation & la mission de leurs Reformateurs Pretendus, & le pouvoir que Dieu leur a donné de reformer son Eglise, & de faire tout ce qu'ils ont fait pour cela.

Mais il faut premierement faire remarquer qu'ils se servent ordinairement de deux sortes de preuves pour prouver ces questions-là; les unes qu'ils nous

promettent de nous faire voir dans la pure parole de Dieu écrite, sans y rien ajoûter du leur, conformement à leur article de foy 5. qui dit qu'il n'est pas permis aux hommes, ni même aux Anges d'y ajoûter, diminuer ou changer..... mais au contraire, que toutes choses doivent être examinées, reglées & reformées selon icelle. C'est pourquoy ils ne doivent pas trouver mauvais aprés cela, si nous ne voulons pas recevoir les gloses qu'ils voudroient ajoûter à cette Ecriture, & leur c'est à dire, qui est une maniere de parler qu'ils ont toûjours en la bouche, lorsqu'ils veulent prouver quelque chose par cette seule Ecriture sainte, quand elle ne dit pas ce qu'ils voudroient qu'elle dît: ce qui arrive fort souvent, parce qu'ils luy veulent faire dire des choses à quoy les Ecrivains sacrez n'ont jamais pensé. Les autres preuves qu'ils ont, ce sont seulement quelques raisonnemens humains que nous examinerons dans le ch. suivant.

Mais je pretends que pour prouver efficacement les questions dont il s'a-
1 git que nous avons vû cy-dessus, il ne peut y avoir que ces deux sortes de preuves qui puissent, & doivent être rece-

vables

vables & infaillibles ; ſçavoir les unes qui ſoient des prédictions de l'Ecriture ſainte claires & nettes, qui diſent que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt (ou en d'autres mots ſemblables) errera ou deviendra idolâtre (en marquant le tems précis) & que les ſucceſſeurs de S. Pierre, ou ceux qui ſe diront être tels, deviendront Antechriſts dans un tel tems : ou bien (comme l'Ecriture dit, que celuy-là eſt antechriſt, qui nie le Pere & le Fils) que l'on faſſe voir par une queſtion de fait bien prouvée, que les Papes nient le Pere & le Fils. Les autres preuves qui peuvent être recevables, ſont que l'on faſſe voir clairement que la doctrine que l'Egliſe enſeigne depuis que l'on ſuppoſe qu'elle eſt tombée dans l'hereſie & l'idolatrie, eſt contradictoirement oppoſée à l'Ecriture, qu'elle reconnoît elle-même être ſainte & divine : car ſi l'Egliſe univerſelle ne la vouloit pas reconnoître pour telle, ces preuves là ne ſeroient pas ſuffiſantes, parce qu'il ſeroit impoſſible à ſes adverſaires de luy en prouver l'autorité, comme nous avons fait voir ailleurs.

De chercher des prédictions dans l'Ecriture ſainte, de la chute & de l'idolatrie de l'Egliſe du Fils de Dieu,

ce ſeroit une choſe inutile & bien temeraire, à moins que d'y en mettre tout de nouveau, car il eſt conſtant qu'il n'y en a point, nous avons trop verifié ſa ſainteté dans la premiere partie de cet écrit. De pretendre d'y en trouver qui diſent que les ſucceſſeurs de ſaint Pierre deviendront des Antechriſts, ce ſeroit une réverie auſſi-bien comme de dire qu'ils nient le Pere & le Fils. De plus cette Egliſe du Fils de Dieu ſoûtient à ſes adverſaires qu'il leur eſt impoſſible de montrer que ſa doctrine ſoit oppoſée à l'Ecriture ſainte.

Et pour verifier cela, par une experience trés-facile, & ſans ſe laiſſer tromper, il faut que ſes Fideles défenſeurs, qui ſoûtiennent qu'elle n'a point erré, mettent d'un côté les paſſages de l'Ecriture ſainte que ſes adverſaires rapportent pour prouver cette prétenduë oppoſition; & qu'il ne reçoivent point les gloſes & explications que les Miniſtres voudroient y ajoûter de leur jugement propre, & s'il y en avoit d'écrites, par exemple, s'ils les prenoient dans un livre, il les faudroit paſſer ſous ſilence, comme n'étant point ſa parole de Dieu: mais ſeulement celle d'hommes fautifs, comme ſont nos ad-

versaires. Et que de l'autre côté ils mettent la creance de l'Eglise, comme elle est dans les Canons des Conciles generaux, où dans la profession de foy Catholique, ou dans sa pratique universelle, selon le sens auquel les Docteurs de l'Eglise l'entendent, & qu'ils ne permettent point que les adversaires les corrompent par leurs explications, & ensuite qu'ils confrontent ensemble cette doctrine & cette Ecriture sainte, en prenant garde aux conditions requises pour faire une veritable contradiction; & par ce moyen on verra manifestement qu'il n'y en a pas plus qu'il y en a entre les livres de l'Ecriture sainte, même lorsqu'il paroît y avoir des sentences opposées, & qu'il n'y a tout au plus que des contradictions apparentes qui sont même plus faciles à resoudre que celles qui se trouvent dans les livres de l'Ecriture sainte, qui comme nous verrons dans un autre lieu, sont en grand nombre, & qu'un Calviniste ne resoudroit pas si facilement (si des Payens ou des Manichéens luy objectoient, pour luy prouver que ces livres sont opposés & contradictoires à eux-mêmes; & par consequent qu'ils ne sont point divins ni

Ecriture ſainte,) qu'un défenſeur de l'Egliſe le feroit, en répondant aux oppoſitions, que les adverſaires pretendent être entre la doctrine de l'Egliſe Catholique & cette Ecriture ſainte.

Il ne faut pas outre cela que les défenſeurs de l'Egliſe reçoivent les paſſages de l'Ecriture ſainte, que leurs adverſaires ne rapportent que verbalement, en diſputant contre l'Egliſe, parce qu'ils ſont trop accoûtumez à les corrompre en les recitant, en y mêlant & confondant les explications & les gloſes qu'ils ont coûtume d'y donner : ils les diſent tantôt d'une maniere & tantôt d'une autre, ce qui vient de ce que ce ſont des paſſages qu'ils n'ont appris qu'à demi par cœur, en liſant ſouvent l'Ecriture ſainte en François dés leur jeuneſſe, & qu'ils repetent inceſſamment à tort & à travers, ſans ſçavoir ce qu'ils doivent prouver ou combattre lorſqu'ils diſputent avec les Catholiques.

Il eſt bien vray que quand on leur demande à lire dans l'Ecriture ſainte ce qu'ils diſent, ils prennent la Bible & l'ouvrent ſi promptement que ſi on n'étoit pas bien ſeur que leurs erreurs ne ſont point dans la parole de Dieu on

feroit étonné, & on croiroit à les voir faire qu'ils vont montrer au bout du doigt un passage formellement opposé à la doctrine Catholique : mais si on leur dit : Prenez bien garde à ce que vous vous engagez de faire ; car il faut que vous me montriez un passage de cette Ecriture sans y rien ajoûter, diminuer ni changer selon vos principes, un passage qui dise, par exemple, (si on parle de l'invocation des Saints) qu'il ne faut pas les honorer ni invoquer ; ou un qui dise : Ils n'offrent point leurs oraisons à Dieu pour nous (si vous ne croyez pas l'intercession des Saints,) ou un qui dise : Il ne faut pas honorer leurs Reliques, &c. (Car il faut que ces passages parlent ainsi pour être opposez à la creance Catholique, ou en d'autres termes, que l'Eglise reconnoisse elle-même être équivalens ou sinonimes) ou bien il faut que vous m'en montriez un qui dise [que tout ce que les hommes ont imaginé de l'intercession des Saints trepassez n'est qu'abus & fallace de Satan, pour faire dévoyer les hommes de la forme de bien prier] afin qu'il prouve la foy Calviniste comme elle est dans l'article 24. de vôtre Profession de foy. Mais comme ils sça-

vent bien qu'il leur est impossible de trouver cela dans l'Ecriture sainte, ils ferment cette Bible en colere, comme si on leur faisoit une grande injure; & puis ils s'efforcent de rechef de raisonner, selon que leur imagination est échauffée, sur quelques passages de l'Ecriture, ausquels ils font dire tout ce qu'ils veulent, & ce que les Ecrivains sacrez n'ont jamais pensé, ni les Peres de la primitive Eglise. Ils voudroient, par la plus grande injustice du monde, que l'Eglise universelle du Fils de Dieu reçût comme certaines & infaillibles leurs explications (que quelques fois mêmes les plus ignorans de leur parti qui à peine sçavent lire) eux qui ne veulent point recevoir les explications de cette Eglise universelle, laquelle est infiniment plus sçavante & plus infallible qu'eux, comme nous avons fait voir dans le 1. tome de cet écrit. Ils ne considerent pas qu'en alleguant des passages qui ne prouvent rien sans leurs explications, que ce ne sont pas des passages formellement opposez à la creance de cette Eglise universelle (comme ils sont obligez d'en produire), ni la pure parole de Dieu, parce qu'elle n'est jamais moins pure que lorsqu'ils y ajoûtent leurs gloses & leurs explications.

Les défenseurs de l'Eglise ne doivent pas non plus recevoir inconsiderément, & sans y prendre garde, la doctrine de l'Eglise quand ses adversaires leur la rapporte seulement de bouche, en disputant contr'elle, parce qu'ils sont sujets à ne la pas rapporter fidellement comme elle est, soit pas ignorance, soit par malice; & cela vient en partie de ce que la plûpart d'eux, & principalement les ignorans, ne lisent jamais les Conciles generaux, ni la Profession de foy Catholique, où elle est dans son naturel : mais ils ne s'arrestent qu'à de certaines choses exterieures, ausquelles les Ministres, dans leurs Prêches & dans leurs Livres de Controverses, donnent malicieusement d'autres sens que celuy que l'Eglise y croit, & ensuite ils leur cherchent quelques passages de l'Ecriture sainte pour les opposer à cette doctrine de l'Eglise ainsi mal expliquée. Par exemple ils disent ordinairement, que l'Eglise Romaine adore la Vierge, les Saints trepassez, leurs Reliques & leurs Images comme des dieux, qu'elle a autant de confiance en eux qu'en Dieu même, principalement le simple peuple & les gens grossiers, ou qu'elle leur rend tout au moins un culte & une

adoration qui n'appartiennent qu'à Dieu seul, & puis ils combattent cela par leurs passages : mais comme cette doctrine, (de la maniere qu'ils la rapportent) ne se trouve point dans les Conciles de l'Eglise Catholique, ni dans sa Profession de foy, & qu'elle ne se voit point non plus dans sa pratique universelle, dans le sens que ses adversaires luy donnent, cela fait que ce n'est pas prouver que la doctrine de l'Eglise est heretique & idolâtre que de prouver que ces choses-là le sont; & ainsi il s'ensuit que ce sont de pures calomnies : & quand il seroit vray que les simples, & les gens grossiers feroient ce qu'ils disent cy-dessus, il ne s'ensuivroit pas que cela fût la pratique de l'Eglise universelle. Et cette Eglise proteste devant Dieu, à qui seul elle doit rendre compte de ses actions & de ses pensées, que ce n'est point là sa doctrine, ni son sens. Leurs Prêches & leurs Livres de Controverses sont pleins de faussetez de cette nature, qu'ils appuyent de quantité de passages de l'Ecriture, qui ne disent rien de ce dont il s'agit, & toute la force de leurs preuves n'est que dans les paroles, & dans les gloses qu'ils y ajoûtent : c'est pourquoy il n'y a qu'à les re-

jetter comme des choses apocriphes, & on verra que tous leurs efforts seront nuls. Et quoy que les passages qu'ils rapportent ne prouvent rien tous seuls, ils ne laissent pas d'avoir la temerité de dire que ce sont des Textes exprés, qui combattent formellement les erreurs de l'Eglise Romaine, dont on peut voir un bel exemple dans un de leurs principaux Autheurs, qui est le Ministre Drelincourt qui a fait un livre intitulé *Abregé des controverses, ou Sommaire des erreurs de l'Eglise Romaine, avec leur refutation, par Textes exprés de la Bible de Louvain.* Dans lequel au-lieu de mettre pour titre des Chapitres la creance de cette Eglise Romaine fidellement & comme elle est, principalement en matiere de foy, comme il devroit, il y met ordinairement des citations d'Autheurs particuliers, dont les pensées ne sont pas des articles de foy quand elles ne viennent que d'eux.

Ce ministre pour prouver que l'Eglise a erré, il rapporte ces paroles de l'Epître de S. Paul au Romains *ch.* 11. *v.* 20. 21. 22. qui disent [Toy tu es debout par foy, ne sois point trop sage mais crains : car si Dieu n'a point épar-

gné les branches naturelles, garde qu'il n'advienne qu'aussi il ne t'épargne point. Regarde donc la benignité & la severité de Dieu, à sçavoir la severité sur ceux qui sont trebuchez, & la benignité de Dieu envers toy, si tu perseveres en bonté, autrement tu seras aussi coupé.] Par ce premier mot de (Toy) il voudroit nous persuader que saint Paul parle plûtost à l'Eglise universelle, dont nous agissons icy, qu'à des particuliers, mais il n'y a point de Texte exprés de la Bible qui dise cela. Et par ces paroles [Ne sois point trop sage, mais crains] il veut faire opposer saint Paul à Jesus Christ, qui dit *Luc* 12. Ne craignez point, petit troupeau (car il a plû à vôtre Pere de vous donner le Royaume: où il est plus certain qu'il parle à son Eglise qu'il n'est certain que saint Paul luy parle dans cet endroit. Et il voudroit donner plus de crainte à l'Eglise du Fils de Dieu, elle qui est assistée par le Saint Esprit jusqu'à la fin du monde, & à qui Jesus-Christ dit: Je ne vous laisseray point orphelins, mais je viendray à vous; que Calvin n'en a eu, puisqu'il dit: [Parquoy nous nous ozons promettre asseurément que la vie éternelle est nôtre, &

que le Royaume des Cieux ne nous peut faillir non plus qu'à Jesus-Christ même. D'autre part que pour nos pechez ne pouvons être damnez non plus que luy, puisqu'il nous en a absous, voulant qu'ils luy fussent imputez, comme s'ils eussent été siens.] C'est dans son Institution, *liv.* 4. *c.* 17. §. 2.

Ce Ministre Drelincourt rapporte encore la 1. Epître de saint Paul aux Corinthiens *ch.* 10. *v.* 12. où il dit : Que celuy qui s'estime être debout regarde qu'il ne tombe.]

Mais il est manifeste que l'Apôtre parle à des particuliers & non point à l'Eglise, outre qu'elle s'est si bien tenuë debout qu'elle pretend avec raison n'être point tombée.

Il ajoûte le verset 7. & 8. du Ch. 18. de l'Apocalypse, qui dit : [Dautant qu'elle s'est glorifiée & qu'elle a été en delices, d'autant donnez-luy tourment & pleur ; car elle dit en son cœur : Je sieds Reine & ne suis point veuve, & ne verray point de deüil, parce qu'en un jour viendront ses playes, mort, deuil, & famine, & sera brûlée au feu. Car Dieu est fort qui la jugera.] S'ils avoient prouvé que l'Eglise a été brûlée au feu, ce passage auroit quelque

apparence : mais ni ce passage-là, ni les deux precedens ne predisent pas plus que l'Eglise tombera dans l'erreur, qu'ils ne predisent que les Pretendus Reformateurs y sont tombez en faisant leur reforme : mais l'envie qu'ils ont de prouver qu'elle a erré fait qu'ils se persuadent facilement que tous les passages qui parlent de tomber, le disent par des Textes exprés, quoy qu'ils ne disent rien moins que cela.

Et comme les Ministres pretendent que l'Eglise de Jesus-Christ a été invisible depuis le 6. ou le 7. siecle jusqu'à ce qu'enfin ils l'ont remise en lumiere par leur pretenduë reforme ; voicy les passages du nouveau Testament que ce Ministre produit pour le prouver.

La 2. à Tim. chap. 4. v. 3. 4. où il est dit : [Un temps viendra qu'ils ne souffriront point la saine doctrine, ayant les oreilles chatoüilleuses, ils s'assembleront des Docteurs selon leurs desirs, & détourneront leurs oreilles de la verité, & s'adonneront aux fables.]

Il est impossible de prouver plus mal l'invisibilité de l'Eglise.

[Deux aisles d'une grande aigle furent données à la femme, afin qu'elle s'envolât de devant le serpent au desert

en son lieu, là où elle est nourrie par un tems, ou par des tems &. moitié de tems. *Apoc. ch.* 12. *v.* 15.]

Quand un Texte exprés de la Bible dira que cette femme est l'Eglise universelle pour lors nous chercherons ce grand desert, pour l'aller trouver où elle s'est envolée de devant Luther, ce grand serpent, qui l'a persecutée pour la reformer, elle qui n'a point voulu souffrir sa reforme : mais il faut que ce desert soit fort grand ; car l'Eglise Chrétienne & Catholique est fort étenduë, *chap.* 13. *v.* 15. 16. & 17. [Et feras que tous ceux qui n'adoreront l'image de la beste seront tuez, & feras que tous petits & grands, riches & pauvres, francs & serfs, auront une marque en leurs fronts, & qu'aucun ne pourra acheter ou vendre, s'il n'a la marque ou le nom de la beste ou le nombre de son nom.]

Si le Ministre avoit prouvé par des histoires incontestables qu'il y a eu un certain tems depuis celuy des Apôtres jusqu'à la pretenduë reforme, dans lequel tous les membres de l'Eglise ont été tuez pour n'avoir pas voulu adorer l'image d'une beste, il auroit fort bien prouvé que l'Eglise auroit été invisible pendant ce tems-là, parce qu'elle ne

peut jamais mieux être invisible que quand tous ses membres sont morts : mais il auroit prouvé en même tems que Jesus-Christ n'auroit point eu pendant ce tems-là d'Eglise militante sur la terre, & contre son intention il auroit prouvé aussi qu'il n'y avoit point de gens qui fissent profession de sa Religion, & qui prouve trop ne prouve rien, comme disent les Philosophes : mais comme il luy est impossible de prouver cette mort generale de tous les membres de l'Eglise, il luy est impossible par consequent de prouver par ce passage de l'Apocalypse que l'Eglise a été invisible. Et pour conclusion il rapporte le *ch. 18. v. 8. de saint Luc*, où Jesus-Christ dit : [Quand le Fils de l'homme viendra pensez-vous qu'il trouvera foy en la terre?]

On voit par la conduite de ce Ministre qu'il ne se met pas en peine s'il détruit sa Religion pourvû qu'il combatte l'Eglise Catholique. Il fait comme un homme qui pour tuer son ennemi se jetteroit d'une fenestre en bas à dessein de tomber sur luy pour l'écraser, & qui tomberoit à côté & se tueroit seul. Il veut prouver qu'au jour du jugement Jesus-Christ ne trouvera point

du tout de foy en la terre ; or où il n'y a point du tout de foy il n'y a point d'Eglise : selon son raisonnement Jesus-Christ ne trouvera point de foy, non plus ni dans le Lutheranisme, ni dans le Calvinisme, par consequent ils seront tous damnez, & en cela il a raison : mais s'il entendoit les Ecritures il verroit que Jesus-Christ ne pretend pas dire qu'il ne trouvera point du tout de foy en la terre ; mais seulement qu'il n'en trouvera pas tant qu'il seroit à souhaitter : mais ce qu'il trouvera de Fideles, quoy qu'ils soient en petit nombre en comparaison d'un grand nombre d'Infideles & d'Heretiques qui habiteront dans le monde, ne laissera pas d'être une Eglise visible, qu'il mettra à sa main droite, & à qui il dira : Venez les benis de mon Pere posseder le Royaume des Cieux qui vous a été preparé dés la fondation du monde. Outre que Jesus-Christ parle du Jugement dernier & non pas du tems qu'ils ont fait leur reforme.

Pour prouver par des Textes exprés de la Bible de Louvain, qu'ils ont dû se separer de l'Eglise Romaine (& par consequent de toutes les Eglises du monde comme ils font) il rapporte le 18. *chap. de l'Apoc.* où il

est dit : *Sortez d'icelle, mon peuple ;* (à sçavoir de la grande Babylone paillarde, qui a été faite l'habitation des diables & la nourriture de tous mauvais esprits & de tout oiseau vilain & execrable.) Voilà ce beau Texte si exprés qui ne dit rien moins que Luther & Calvin ayent dû sortir de l'Eglise Catholique pour la reformer, sur lequel passage ce Ministre fait deux grandes suppositions dont la moindre, sans être prouvée, suffit pour rendre sa preuve nulle & temeraire, & qu'il ne prouve, ni par l'Ecriture sainte ni par aucun autre moyen.

La premiere est qu'ils supposent qu'ils sont le peuple de Dieu, & que l'Eglise Catholique ne l'est plus : nous avons suffisamment prouvé le contraire.

La seconde est qu'ils supposent que l'Eglise est devenuë depuis plusieurs siecles cette grande Babylone paillarde, qui a été faite l'habitation des diables, & que c'est pour ce sujet qu'ils en ont voulu sortir ; mais cela est une impieté.

Pour prouver ses suppositions il n'a rien autre chose à dire, sinon qu'il dit que Bellarmin reconnoît que Babylone veut quelquefois dire Rome : mais sans

examiner

examiner ce que dit Bellarmin, je réponds que la question n'est pas de sçavoir si la ville de Rome, du tems que ses habitans étoient Payens, étoit appellée par metaphore du nom de Babylone qui est en Asie: (car depuis qu'ils sont Chrétiens elle ne peut pas être appellée ainsi par aucune personne,) mais la question est de sçavoir si par cette Babylone paillarde il faut entendre l'Eglise Catholique, & c'est ce qu'il luy est impossible de prouver par aucune autorité, ni par aucun bon raisonnement c'est ce que Bellarmin n'a jamais preten du dire, & ce que les Saints Peres de premiers siecles, (qui sans contredi étoient vrayment du peuple de Dieu & qui entendoient mieux l'Ecriture sainte que les adversaires de l'Eglise) n'ont jamais avancé.

Et il est trés-manifeste même que quand Babylone voudroit dire Rome, que cette ville de Rome & l'Eglise Catholique seroient deux choses entierement differentes, parce qu'on peut bien sortir de cette Ville sans sortir de l'Eglise, ce que plusieurs font tous les jours, & qu'au contraire plusieurs Anglois, Lutheriens & Calvinistes sont sortis de l'Eglise Romaine, & ne sont

jamais sortis de cette ville de Rome ; parce qu'ils n'y ont jamais été.

Il nous seroit même plus avantageux, qu'aux Pretendus Reformez, que l'Ecriture entendît que Babylone fût Rome, parce que nous prouverions par l'Ecriture Ste. (ce que nous ne prouvons que par les Histoires) que saint Pierre a été à Rome, puisqu'il a écrit sa priemiere Epître de Babylone, comme on le voit à la fin de cette Epître, & eux au contraire n'en sçauroient tirer aucun avantage, parce qu'ils ne sçauroient prouver que l'Ecriture sainte parle à eux.

Aprés tout il n'y a qu'à dire que sortir de Babylone n'est autre chose que de se separer du monde corrompu, qui est marqué par cette ancienne Ville fameuse par ses débauches. Au reste il est bien déraisonnable que les Calvinistes veuillent prouver par un livre aussi obscur qu'est l'Apocalypse, des questions qu'ils doivent prouver aussi clairement que le jour, avant que l'Eglise universelle souffre d'être reformée par eux. Et les Lutheriens sont encore plus déraisonnables de faire la même chose, eux qui croyent que ce livre est apocriphe.

Ce Ministre Drelincourt rapporte

encore ces passages suivans pour prouver par Textes exprés de la Bible de Louvain qu'ils ont dû se separer de l'Eglise Catholique ; sçavoir saint Paul *aux Rom. ch. 16. v. 17.* qui dit : [Or je vous prie, freres, que prenez garde à ceux qui font dissensions & scandales contre la doctrine que vous avez apprise, & vous retirez d'eux.]

Ce passage est si éloigné de parler aux Calviniste & de leur dire, qu'ils se separent des Romains, qu'au contraire il parle aux Romains, puisqu'il leur écrit & leur dit, qu'ils se retirent de ceux qui font dissentions & scandales contre la doctrine qu'ils ont apprise. Or Luther & Calvin ont font *dissentions* & scandales contre la doctrine que les Romains avoient apprise de saint Pierre ou des autres qui les avoient convertis & instruits, avant que saint Paul leur écrivît, laquelle doctrine ils avoient gardée par la Tradition par ce qu'on ne la leur avoit pas encore donnée par écrit : & afin qu'on ne dise pas, (par ignorance) que c'est cette Epître de saint Paul, qui les a convertis & instruits, il faut remarquer que le commencement de cette Epître les suppose déja Fideles, & dont la foy étoit par

tout le monde ; c'est pourquoy les Romains se doivent separer des Calvinistes.

En la 2. aux Cor. c. 6. v 17. 18. [Départez-vous du milieu d'eux & vous en separez, dit le Seigneur, & ne touchez à chose soüillée, & je vous recevray, & vous seray pour Pere, & vous me serez pour fils & filles, dit le Seigneur tout puissant.]

Ce passage ne parle ni des Calvinistes ni de l'Eglise Catholique, dont est question. *Aux Galates ch. 1. v. 9.* [Si aucun de vous évangelise autrement que ce que vous avez reçû, qu'il soit maudit.]

C'est abuser de la parole de Dieu, que de se servir de ce passage, pour prouver que les Calvinistes ont dû se separer de l'Eglise, mais tous les passages leur sont bons pourvû qu'ils grossissent leurs livres : il n'est pas necessaire qu'ils parlent ni de prés ni de loin, de la question qu'ils veulent prouver, il suffit qu'un Ministre l'ait rapportée, pour que les Pretendus Reformez croyent aveuglément que ç'a été la pensée de l'Apôtre. Et cette remarque peut être appliquée à tous les autres passages, car ils les tirent tous

avec violence pour leur faire dire ce qu'ils veulent.

En la 1. de ſaint Jean, *ch. 5. v. 12.* [Enfans, gardez-vous des idoles.]

Même réponſe que deſſus, outre qu'il y a pluſieurs Catholiques Romains qui ont mieux aimé mourir que d'offrir de l'encens aux Idoles.

En Jerem. *ch.* 51. *v.* 9. [Nous avons medeciné Babylone, & ſi n'eſt pas guerie; délaiſſons-la là & nous en allons un chacun en ſa terre, car ſon jugement eſt parvenu juſqu'au Ciel, & eſt élevé juſqu'aux nuës.]

Il eſt auſſi croyable que c'eſt l'Egliſe Catholique qui a medeciné (pour me ſervir de leurs termes) cette Babilone d'Aſie, dont parle ce Prophete, qu'il eſt croyable que ce ſont les Reformateurs qui n'y ont jamais été. Mais le titre de ce Chapitre dans la Bible de la Rochelle, dit que ce ſont les Medes & les Perſes qui ont détruit cette Babilone, & à la marge du même chapitre ils renvoyent au 18. chapitre de l'Apocalypſe *v.* 4. qui dit : *Sortez d'icelle, mon peuple*, qui eſt une preuve évidente qu'ils agiſſent de mauvaiſe foy, lorſqu'ils diſent que Babylone eſt Rome & l'Egliſe Romaine, car les

Medes, & les Perses n'ont détruit ni Rome ni l'Eglise Romaine, mais seulement Babylone d'Asie : mais comme ils vouloient absolument se separer de l'Eglise Catholique leur mere, & ne trouvant point de passages de l'Ecriture sainte pour approuver leur schisme sacrilege, il a bien fallu qu'ils ayent corrompu le sens de quelques-uns de ses passages, pour leur faire dire ce qu'ils ont voulu, & pour faire croire à ceux qui les ont suivis qu'ils n'ont pas fait cette entreprise de leur teste. Mais quelque tour qu'ils puissent donner à l'Ecriture sainte, ils ne sçauroient luy faire dire, qu'il faut sortir de l'Eglise Catholique.

Ce Ministre Drelincourt dit immediatement aprés ce passage de Jeremie. Nous avons remontré à l'Eglise Romaine ses erreurs, & elle ne les a point reformez : au contraire elle a excommunié & persecuté à feu & à sang ceux qui ont publié la verité. C'est pourquoy nous l'avons abandonnée. Car ceux qui luy adherent seront punis avec elle, d'une punition épouvantable.

Voilà ces beaux passages exprés, que ce Ministre promet dans le titre de son livre, voilà ces preuves certaines & in-

faillibles qu'il falloit produire pour prouver les accusations qu'ils ont fait contre l'Eglise de Jesus-Christ & contre le Pontife Romain. Pouvoit-on apporter des passages qui prouvassent moins que ceux-là, les choses qu'il falloit prouver, car il est constant que si le Pape même les avoit faits pour les mettre dans l'Ecriture sainte, il n'auroit pû les faire d'une maniere qui dît moins que l'Eglise de Jesus-Christ tomberoit dans l'erreur, qu'elle deviendroit cette grande Babylone paillarde, qui a enyvré tous les peuples & les Rois de la terre du vin de sa paillardise; que Luther & Calvin en devoient sortir pour la reformer; & enfin que le Pape est l'Antechrist.

Mais comme ils ont crû voir une Eglise invisible, qui n'est qu'une pure chimere, de la maniere qu'ils la representent, & qu'ils ont crû sçavoir la pensée de ceux qui la composoient, je ne suis pas surpris qu'ils croient voir des preuves dans l'Ecriture sainte qui n'y furent jamais.

Il n'a point rapporté de passage qui dise que le Diable dissipera l'Eglise, & qu'elle tombera en ruine & desolation, comme parle Calvin, & son article de

foy 31. Apparemment qu'il n'y a pas, pensé, car il auroit aussi-bien fait dire cela à l'Ecriture sainte, comme les autres choses que nous avons vû, par une certaine vertu secrette & surnaturelle, que luy & les autres Ministres ont, de faire dire à la parole de Dieu ce qu'elle ne dit point, lors qu'ils veulent prouver leur Religion, & elle ne dit jamais rien (à leur goût) lorsqu'elle prouve clairement nos creances; tant l'erreur déprave le sens des hommes dés lors qu'ils sont dans le schisme.

Ce n'est pas sans dessein que j'ay voulu rapporter ces passages, cy-dessus, choisis par un Ministre même, & des plus considerables dans le party; car c'est afin que ceux qui les verront, aussi foibles qu'ils sont, pour prouver ce qui est en question, ne crussent pas que je les eusse choisis moy-même pour faire voir la foiblesse de cette reforme, & pour faire voir combien les Ministres sont trompeurs, lorsqu'ils promettent de faire lire dans la pure parole de Dieu écrite, les articles de leur Religion que nous leur contestons, & le contraire de ceux que nous enseignons, vû que l'Ecriture sainte n'est jamais moins pure que lorsqu'ils y ajoûtent leurs raisonnemens,

nemens, qui sont tout autre chose que cette écriture, comme on peut voir par experience, si on y veut prendre garde. Il faut remarquer que les Ministres, ordinairement & principalement, celuy dont nous parlons icy, n'oseroient entreprendre de prouver directement par l'Ecriture sainte leurs articles de Religion que nous leur contestons ; mais ils croyent qu'ils les prouveroient mieux indirectement & en biaisant, c'est-à-dire, s'ils pouvoient prouver que les creances Catholiques, qui leur sont contraires sont fausses. Par exemples ils n'oseroient entreprendre de montrer dans la parole de Dieu, leur article de foy 24. qui dit que tout ce que les hommes ont imaginé de l'intercession des Saints trepassez n'est qu'abus & fallace de Satan.... finalement nous tenons le Purgatoire pour une illusion procedée de cette même boutique, de laquelle sont aussi procedés les vœux monastiques, pelerinages, &c. ni l'art. 28. qui dit : Pourtant nous condamnons les assemblées de la Papauté, vû que la pure vérité de Dieu en est bannie, esquels les Sacremens sont corrompus, abâtardis, falsifiez, ou aneantis du tout, & esquelles tou-

tes ſuperſtitions & idolatries ont la vogue, &c. & ainſi des autres. Mais ils croyent, qu'aprés avoir bien raiſonné pour prouver qu'il n'y a point de Purgatoire (lequel raiſonnement conſiſte ſouvent à dire que l'Ecriture ſainte n'en parle point) ils croyent pour lors avoir prouvé par la parole de Dieu écrite clair comme le jour, que c'eſt un article de foy, que le diable l'a inventé.

Et quand ils ont fait de grands efforts, (quoy qu'inutiles) pour prouver que les Saints n'entendent point nos prieres, il diſent que c'eſt donc en vain qu'on les prie; & appuient cela d'un paſſage de l'Ecriture ſainte qu'ils ont corrompu, en diſant que Jeſus-Chriſt eſt nôtre ſeul mediateur; & par ces beaux raiſonnemens ils nous veulent perſuader qu'ils ont bien prouvé par la parole de Dieu écrite, ſans y rien ajoûter du leur, que l'interceſſion des Saints eſt procedée de la boutique de Satan, & mettent cet article avec leurs plus grands articles de foy. Voilà comme ils prouvent tous les articles de leur Religion, qui ſont controverſez; & quand ils font des livres de controverſe, ils ne mettent pas leurs creances au titre des chapitres pour les verifier; mais ils met-

tent les nôtres pour les chicaner, ou ſuppoſent qu'elles le ſont, quand ils les prennent dans des Autheurs particuliers. Car ils n'ont pas coûtume d'y mettre les articles de nôtre Profeſſion de foy, ni les Canons du Concile de Trente, parce qu'ils ſont plus difficiles à cenſurer que de gros livres de Theologie, qui ſont plus étendus dans leurs diſcours, & dans leſquels il y a ſouvent des propoſitions qui ne ſont pas receuës de tous les Catholiques, ce qui fait que les Miniſtres n'ont pas tant de peine à les combattre, & le commun du peuple ne ſçait pas diſtinguer cela : c'eſt pourquoy lorſqu'ils voyent les titrés de ces chapitres tirés de quelques Theologiens Scolaſtiques, fort ſouvent mal citez ou mal interpretez, ils croyent voir nos articles de foy, mais ils ſe trempent lourdement.



CHAPITRE XIV.

Examen & refutation des raisonnemens que les Calvinistes, adversaires de l'Eglise du Fils de Dieu, font contre elle pour prouver qu'elle est devenuë heretique.

APrés avoir vû & examiné les preuves que les Ministres pretendent avoir tirées de l'Ecriture, pour verifier la chute de l'Eglise & la reparation qu'ils s'imaginent en avoir faite, & aprés avoir refuté leurs pretentions, comme on peut voir cy-dessus, il faut que, par complaisance & pour les contenter, nous voyons aussi leurs preuves de raisonnement ; car il leur semble qu'on leur fasse une grande injure & un grand tort, si on ne considere pas ces preuves, quoy que pourtant l'Eglise de Jesus-Christ ni ses défenseurs ne soient nullement obligez de les recevoir, parce que ce sont des raisonnemens faits par des hommes fautifs & sujets à l'erreur, & parce que saint Paul nous dit dans son Epître aux Colossiens *ch.* 2. *v.* 8. Prenez garde que

nul ne vous ſurprenne par la Philoſo-phie & vaine deception, ſelon la tradition des hommes, ſelon les rudimens du monde, & non point ſelon Chriſt.

Et outre cela c'eſt qu'il n'y a aucun Prophete ni Apôtre qui ait dit qu'on pouvoit fonder ſa foy & ſon ſalut ſur des raiſonnemens d'hommes particuliers & des gens du commun, comme ſont les pretendus Reformez ; ſi ces raiſonnemens avoient été faits par quelques Prophetes ou par quelques Apôtres, l'Egliſe confeſſeroit être obligée de les recevoir.

Mais enfin ſi elle daigne, par ſurabondance de droit les écouter, je les prie par avance de conſiderer combien leurs preuves doivent être fortes & demonſtratives, avant que l'Egliſe univerſelle ſoit obligée de s'y rendre & d'abandonner ſon jugement & ſes lumiéres pour ſuivre les leurs. Je les avertis auſſi de ſe donner bien de garde de faire des ſophiſmes par malice ou de méchans raiſonnemens par ignorance, pour prouver leurs pretentions : car cette ſainte Egliſe du Fils de Dieu, c'eſt-à-dire l'Egliſe Catholique & Romaine, (que j'ay droit d'appeller toûjours ainſi

jusqu'à ce qu'ils ayent prouvé qu'elle ait perdu sa sainteté en tombant dans l'erreur) est fort delicate sur ce chapitre-là, elle ne peut souffrir qu'avec indignation, des preuves captieuses ou ignorantes, & elle a des Theologiens dans un beaucoup plus grand nombre que les pretenduës reformes n'en ont, à compter même ceux qui ont paru au commencement de leur reforme, qui sçavent admirablement bien juger des bons raisonnemens & des bonnes consequences, qui raisonnent autrement qu'eux (& ce qui doit un peu diminuer la présomption des Pretendus Reformez) c'est qu'ils ont le même droit tout au moins que leurs Ministres, de pretendre que leurs raisonnemens soient les meilleurs.

Je les exhorte aussi de songer à leur propre interêt, est de considerer que s'ils ne raisonnent pas plus juste & de meilleur sens que l'Eglise universelle, qui pretend avoir de bonnes & de solides raisons qui la persuadent qu'elle n'a point erré, & qu'elle n'errera point: & s'il arrive par malheur qu'ils raisonnent moins bien qu'elle, & qu'ils se trompent, il s'ensuivra necessairement que leur religion, c'est à dire leur te-

forme, ne vaut rien, & qu'ils ne peuvent esperer le Paradis : car leur foy & leur salut éternel ne sont fondez que sur ces suppositions, lesquelles étant fausses, il s'ensuivra necessairement qu'ils sont schismatiques & heretiques, & par consequent hors de la voye du salut.

Ce ne seroit pas même assez pour eux qu'ils prouvassent que l'Eglise a erré, s'ils ne prouvoient pas aussi que c'est eux que Dieu a envoyé pour la reformer : car si par impossible l'Eglise universelle étoit tombée dans l'erreur, il ne s'ensuit pas de là, s'ils ne le prouvoient, que ce fussent eux qui l'eussent relevée, parce qu'elle auroit pû avec l'assistance du S. Esprit, se relever elle-même dans quelque Concile general : comme par exemple dans celuy de Trente, où Dieu pourroit dans quelque tems envoyer un Ange ou un Apôtre avec des marques infaillibles de leur mission, pour la relever, & qui seroient infaillibles en interpretant l'Ecriture sainte ; ce qui ne convient nullement aux Pretendus Reformez.

Qu'ils ne trouvent pas mauvais si l'Eglise de Jesus-Christ & ses défenseurs ne se rendent pas d'abord à leurs

preuves de raisonnemens, s'ils ne les croyent pas meilleurs que les leurs, s'ils veulent un peu les examiner, avant que de quitter leur ancienne foy & leur ancienne discipline pour suivre la pretenduë reforme, qu'ils ne s'avisent pas d'appeller cette Eglise Catholique incredule & opiniâtre si elle se méfie un peu d'eux, parce que si elle les croyoit trop facilement, & qu'il arrivât qu'elle se laissât tromper par eux, il arriveroit de là, que n'ayant jamais erré par le passé, elle erreroit en cela, & que les Juifs & les Philosophes Payens se moqueroient d'elle de s'être laissé surprendre par negligence par les sophismes de ses ennemis, dont elle avoit grande raison de se méfier, & l'accuseroient d'avoir l'esprit bien leger, d'abandonner si facilement sa foy pour en embrasser une autre, qu'elle croyoit heretique autrefois; & au jour du Jugement Jesus-Christ la condamneroit pour n'avoir pas eu toute la confiance en ses promesses qu'elle devoit avoir, puisqu'il luy avoit dit en la personne de ses Apôtres [Voici je suis avec vous toûjours jusqu'à la fin du monde] dernier verset de S. Matth. aprés avoir dit ailleurs que le Pere luy envoyeroit le

S. Esprit pour demeurer avec elle éternellement. *Jean* 14.

Pour prouver donc par des raisonnemens & par des consequences que l'Eglise de Jesus-Christ a erré, ils disent ordinairement (soit les sçavans, soit les ignorans d'entr'eux) Si l'Eglise Judaïque (qui selon vôtre aveu, étoit l'Eglise de Dieu) a bien erré quelquefois, & a été invisible en d'autres tems, pourquoy ne voulez-vous pas que l'Eglise de Jesus-Christ ait pû errer aussi; & si elle a pû errer, qui vous assurera qu'elle n'ait pas erré en effet? qui est ce que vous nous contestez. D'où vient qu'elle auroit eu plus de privilege, que cette Eglise Judaïque, que vous ne pouvez pas nier avoir été l'Eglise de Dieu, & qui avoit plus de privilege que celle de Jesus-Christ, ou tout au moins autant: car Dieu avoit dit luy-même, Mon nom sera éternellement en Jerusalem; & on ne voit pas pour cela que cette Eglise ait été infaillible. Et pour prouver leur supposition, qui est que l'Eglise Judaïque a erré, & a été invisible (ne trouvant pas de passages de la sainte Ecriture, qui disent formellement, L'Eglise Judaïque a erré, ou l'Eglise Judaïque a été invisible: s'ils

en avoient trouvé, ils triompheroient) ils rapportent quelques points de l'histoire de l'ancien Testament qu'ils s'imaginent le signifier, & qui à la verité n'en veulent rien dire du tout. Comme par exemple celuy où il est dit [plusieurs jours se sont passez entre ceux d'Israël sans vray Dieu, sans sacrificateur enseignant, & sans Loy. 2. *Chron.* 15. 3.] Et celuy où Elie se plaint d'être demeuré seul en Israël 3. *Rois* 19. 10. & quelques autres.

Et ils ne considerent pas, en apportant ces exemples-là, que depuis que Jeroboam eut separé les Israëlites de la maison de David, qu'ils étoient des schismatiques, & qu'ils devinrent tous idolâtres, & par consequent qu'ils n'étoient plus partie de l'Eglise de Dieu, non plus que les Mahometans, & qu'ils étoient encore moins l'Eglise entiere, dont il est question : car on ne nie pas qu'une partie de l'Eglise ne puisse tomber dans l'erreur, mais on nie qu'elle y soit jamais tombée toute entiere, & qu'elle y puisse jamais tomber.

Et quand la chose auroit été comme Elie la pensoit (ce qui n'étoit pas, car Dieu qui sçavoit mieux ce qui en étoit que luy, luy apprit qu'il y avoit encore

7000. hommes qui n'avoient point flechi le genouil devant Baal, qui étoit un nombre suffisant pour faire une Eglise en cas de besoin) l'Eglise de Dieu n'auroit pas erré pour cela, parce que dans le tems d'Elie, auquel les Israëlites étoient idolâtres sous le regne d'Achab, l'Eglise de Dieu étoit florissante & visible sous le regne de Josaphat, Roy de Juda, comme on peut voir au 2. livre des Chroniques, ch. 17. & ch. 18.

Ainsi les passages qui font voir que l'Eglise des Israëlites a erré, ou a été invisible que les Pretendus Reformez alleguent incessamment, à dessein de prouver que l'Eglise de Dieu a erré, le prouvent tres-mal ; & l'on voit clairement qu'ils agissent par malice ou avec ignorance, d'attribuer à l'Eglise entiere, ce qui ne convient qu'aux Israëlites qui en avoient été separez par Jeroboam, aprés la mort de Salomon. Ils font comme un Pelagien, ou quelqu'autre heretique feroit, s'il vouloit prouver que l'Eglise de Jesus-Christ a erré, à cause que les sectes des Ariens & celle des Donatistes ont erré, qui ont été autrefois des parties de l'Eglise de Jesus-Christ, & qui s'en sont sepa-

ſées auſſi-bien que les Iſraëlites ſe ſont ſeparez de l'Egliſe Judaïque.

L'exemple d'Elie qui s'en étoit fui d'avec les Iſraëlites juſqu'à la montagne d'Horeb, & qui ſe plaignoit à Dieu d'être demeuré luy ſeul parmi eux, eſt comme ſi un Chrétien catholique s'en étoit fui de Conſtantinople ou d'Angleterre, croyant que tous les autres Fideles y auroient été aſſaſſinez, & qu'il ſe plaignît à Dieu d'être demeuré ſeul parmi ces gens-là, & diſant qu'ils cherchoient même à le tuer; qu'il fût vray ou non, ſçavoir qu'il fût demeuré ſeul parmi eux, l'Egliſe de Dieu ne ſeroit pas pour cela dans l'erreur, ou inviſible dans ces pays-cy : car pour que l'on puiſſe dire avec verité, que l'Egliſe univerſelle ſoit dans l'erreur, il faut que le nombre de ceux qui ſont dans l'erreur ſoit ſi grand, qu'il n'en reſte point nulle part un nombre ſuffiſant pour compoſer une vraye Egliſe, ce que les adverſaires ne ſçauroient prouver être jamais arrivé, principalement depuis que l'Evangile a été reçû, & que le ſymbole des Apôtres dit Je croy la ſainte l'Egliſe Catholique. Mais comme il nous importe fort peu à nous autres Chrétiens, de ſçavoir ſi l'Egliſe

Judaïque a erré ou non, cela fait que nous ne devons pas nous mettre fort en peine de ce qui en est, ni de soûtenir le contraire.

Mais comme il ne s'agit icy que de sçavoir si l'Eglise du Fils de Dieu a erré, & si les Pretendus Reformateurs l'ont effectivement reformée, elle répond elle-même par la bouche de ses défenseurs, que quand même l'Eglise Judaïque auroit erré, qu'elle ne voit pas que la consequence soit bien tirée; de dire que cela luy soit aussi arrivé. parce que les fautes sont personelles; Si Saül a mal regné, il ne faut pas conclure que David ait mal regné aussi: la consequence est pourtant assez considerable, pour meriter qu'ils lui fassent voir qu'elle soit necessaire, ce qu'ils n'ont pas fait encore jusqu'à present, & elle ne pretend pas être obligée de se rendre à leurs fausses paritez qui ne prouvent rien.

Et quand l'Eglise chrétienne auroit pû errer même (ce qu'elle ne leur accorde pas, parce que le S. Esprit la gouverne) ils ne pourroient pas conclure en bonne Philosophie, qu'elle a donc erré en effet: parce que, quoyque les Philosophes conviennent que tout

ce qui est, peut par consequent être, ils n'ont jamais accordé que tout ce qui pouvoit être, étoit en effet. Pour peu qu'une personne ait de genie, elle voit bien cela : car par exemple, quoyque j'aye pû mourir il y a dix ans, puisque j'étois mortel, cela n'est pourtant pas arrivé ; & quoyque Dieu ait pû créer plusieurs mondes, il n'en a pourtant creé qu'un, & ainsi de plusieurs autres choses.

Jamais les Prophetes, ni les Apôtres, ni les saints Peres, ni les Conciles, n'ont dit que tout ce qui étoit arrivé à l'Eglise Judaïque, dût aussi arriver à celle de Jesus-Christ. Au contraire, ces premiers nous ont bien prédit que la Synagogue finiroit à la venuë du Messie, & que l'Eglise de Jesus-Christ dureroit jusqu'à la fin du monde, que l'on confronte les perfections & les prérogatives que nous avons vû cy dessus avoir été données à l'Eglise de Jesus-Christ, avec celles qu'on pourra trouver pour l'Eglise Judaïque ; & je suis certain qu'elles ne seront point égales, parce que l'Eglise Judaïque n'étoit qu'une figure & une ombre de celle de Jesus-Christ, & que les ombres & les figures ne sont pas si parfaites que la réalité.

Si l'Ecriture sainte nous disoit que l'Eglise de Jesus-Christ doit être semblable en toutes choses à la Synagogue; & que tout ce qui est arrivé à cette Eglise ancienne, doit aussi arriver à celle de Jesus-Christ; & qu'ensuite les Ministres nous eussent convaincu que l'Eglise Judaïque a erré, ils pourroient conclure comme ils font, & dire que l'Eglise de Jesus-Christ a donc erré aussi. Comme qui diroit: Si tous les hommes sont également animaux (ce que nous accordons) il s'ensuit que Platon est aussi-bien animal qu'Aristote; la consequence seroit bonne: mais il s'ensuivroit aussi par le même principe, que comme les Israëlites ont passé la mer rouge à pied sec; que plusieurs d'entre eux ont adoré un veau d'or; qu'ils ont demeuré 40. ans dans le desert; qu'ils ont été circoncis; qu'ils ont été menez captifs en Babylone, & plusieurs autres choses semblables, que je pretens leur être particuliieres, & non communes avec l'Eglise chrétienne; il s'ensuivroit, dis-je, que toutes ces choses auroient dû arriver à l'Eglise de Jesus-Christ: mais comme il est faux que tout ce qui est arrivé à l'Eglise des Juifs, soit arrivé à l'Eglise de Jesus-Christ,

toutes ces consequences sont fausses aussi ; & de la même maniere celle-là est fausse aussi, qui dit que l'Eglise de Jesus-Christ a erré, puisque celle des Juifs a erré, quand même cela seroit vray, ou tout au moins qu'elle a pû errer si l'autre l'a pû.

Si nous raisonnions comme les Ministres, & que nous leur dissions aujourd'huy, Puisque selon vous, l'Eglise Judaïque & celle de Jesus-Christ ont bien erré, pourquoy ne voulez-vous pas que Luther & Calvin ayent erré aussi en faisant leur reforme, & tous les Ministres en composant leur Confession de foy, leur discipline, leurs prieres, & en faisant des Synodes, & en prêchant ? sont-ils plus infaillibles que l'Eglise de Jesus-Christ ? Vous n'oseriez le dire : ainsi ne trouvez donc pas mauvais que nous vous reformions, & que nous retranchions de vôtre religion, tout ce que nous n'y trouvons pas conforme à la parole de Dieu selon nôtre jugement. Je ne sçay de quel œil d'indignation & de mépris, ils ne regarderoient point cette consequence ; il s'en faudroit pourtant beaucoup qu'elle fût si mauvaise que celle qu'ils appliquent à l'Eglise du Fils de Dieu : car cette Eglise

Eglise avoit des prérogatives (que nous avons vû cy-dessus, que l'Eglise Judaïque n'avoit point) & ces Reformateurs & Ministres n'en avoient point plus que ces deux grandes Eglises de Dieu, sçavoir la Judaïque & la Chrétienne, & par consequent il leur est bien plus facile d'être tombez dans l'erreur, que l'Eglise de Jesus-Christ, & selon tous les Symboles, cette Eglise Catholique est sainte ; & eux au contraire, n'ont aucun symbole qui justifie la sainteté de leur reforme.

Je sçay qu'ils ont coutume de dire à cela, qu'ils sont bien certains que leurs Reformateurs n'ont point erré en faisant leur reforme, ni leurs Ministres en écrivant leurs articles de foy, leur discipline, leurs prêches & leurs prieres, parce, disent-ils ordinairement, qu'ils avoient la Bible à la main qui regloit toutes leurs actions. Voilà ce qu'ils repetent sans cesse, & croyent être bien retranchez quand ils ont dit cela, & bien certains de n'être point heretiques : ils croyent être aussi certains de ne le point être, comme il est certain qu'ils le sont. Comme si l'Eglise Judaïque, & celle de Jesus-Christ qu'ils accusent d'avoir erré, n'avoient pas aussi-bien la

Bible en main que les Pretendus Reformateurs & Ministres, puisque c'est cette derniere Eglise qui leur a donné l'Ecriture sainte, en ayant toûjours été la fidele gardienne ; & comme si ces deux grandes Eglises n'avoient pas eu autant d'interest, autant d'envie de se sauver, autant de science & d'inspirations divines, pour enseigner le veritable sens de l'Ecriture sainte, comme les Pretendus Reformateurs & Ministres. Celá se peut-il dire, & cela peut-il tomber dans la pensée d'un homme bien sensé ?

Et aprés cela avec quel front ces Novateurs osent-ils nous dire qu'ils sont certains de n'être point heretiques, quoyqu'ils ayent la Bible à la main, aprés avoir eu l'audace & la témerité d'accuser ces deux grandes Eglises établies immediatement de Dieu, & conduites par le S. Esprit, d'être tombées dans l'heresie & dans l'idolatrie, lesquelles non seulement avoient l'Ecriture sainte à la main, mais même l'avoient écrite par l'inspiration de Dieu ; & qui étoient infiniment plus saintes & plus sçavantes que Luther & Calvin, & leurs semblables.

Tous les anciens heretiques qui ont

reconnu la divinité des Ecritures, ne sont-ils pas tombez dans l'erreur, la Bible à la main, pour l'avoir mal expliquée, quoyqu'ils fussent aussi sçavans, & qu'ils se pretendissent aussi infaillibles que nos derniers Reformateurs qui ne donnent point de preuves qu'ils entendent mieux la sainte Ecriture que ces anciens heretiques, & encore moins qu'ils l'entendent mieux que l'Eglise de Jesus-Christ, qu'ils ont voulu reformer. Si ces pensées ne leur sont pas sensibles dans cette vie, il est à apprehender que Dieu ne le leur fasse sentir dans l'autre; & je laisse au lecteur raisonnable à juger si ces raisonnemens des Ministres prouvent bien que l'Eglise de Jesus Christ a erré, quand même l'Eglise Judaïque auroit erré. Ce sont pourtant là les preuves de raisonnement qu'ils ont toûjours en bouche (aussibien les ignorans que les sçavans; ce qui nous donne lieu de croire qu'ils les estiment les plus fortes & les plus évidentes.

Quelquefois aussi ils cherchent dans l'histoire Ecclesiastique des endroits sur lesquels ils pretendent nous faire avouër que l'Eglise a erré, qui sont quelques contradictions apparentes des Conciles

generaux : mais ceux qui ont fait des notes & des explications ſur les Conciles, ont ſuffiſamment éclairci ces dificultez là ; c'eſt pourquoy j'y renvoye ceux qui font ces objections, afin que là où ils prennent la maladie, ils y prennent auſſi la medecine, qui les guerira s'ils veulent être gueris. Ils ne ſçauroient faire d'objections tirées de l'hiſtoire Eccleſiaſtique, & des Conciles auſquels on n'ait déja répondu ſuffiſamment pluſieurs fois ; c'eſt pourquoy je n'ay pas deſſein d'écrire ſur ce ſujet.

Quelques-uns d'entre eux entreprennent encore de nous prouver par un argument *ad hominem* (comme on parle dans l'Ecole) que l'Egliſe étoit corrompuë par des erreurs, & par la méchante vie de ſes enfans, & qu'elle avoit beſoin d'être reformée ; & pour cela ils nous diſent que le Concile de Trente a fait des Decrets de reformation ; & que pluſieurs autres Conciles, comme le 3. & le 4. de Latran diſent qu'ils ſont aſſemblez pour reformer l'Egliſe ; ce qui ſuppoſe, diſent-ils, qu'il y avoit des erreurs & des abus à reformer dans l'Egliſe, puiſqu'ils avouënt cela eux-mêmes.

Mais je réponds que ſi ces Conciles

generaux qui étoient la plus noble & la plus sçavante partie de l'Eglise, & qui proprement representoient dans cette occasion-là l'Eglise universelle, ont eu dessein de travailler à la reforme de quelque chose, qu'ils ne supposoient pas qu'ils étoient eux-mêmes heretiques avec toute l'Eglise universelle, comme le supposent ceux qui nous font la difficulté, & ce dont est question ; car s'ils eussent eu cette pensée, & qu'ils eussent crû être heretiques, ils n'auroient pas entrepris de reformer personne, & ils n'eussent pas été si imprudens que de s'accuser eux-mêmes d'être dans l'erreur : mais ils supposoient seulement qu'il y avoit des erreurs & des mœurs corrompuës dans quelques membres de cette Eglise qui ne laissoient pas pour cela d'être reputée une partie de l'Eglise, jusqu'à ce qu'ils se fussent separez eux mêmes de sa communion par un schisme, ou qu'ils en fussent retranchez par le glaive de l'excommunication, comme des opiniâtres. Ainsi la partie la plus noble & la plus sçavante de l'Eglise qui travaille, par les voyes legitimes & ordinaires des Conciles, à la correction des parties corrompuës, & qui retranche

& chasse de son sein ses enfans opiniâtrez dans l'erreur, c'est ce que l'on appelle principalement la sainte Eglise, qui dans ce sens-là n'a jamais besoin d'être corrigée ni reformée elle-même, parce qu'elle est irreprehensible, dit S. Paul, & que Jesus-Christ qui ordonne aux hommes de l'écouter, ne suppose pas qu'ils la doivent corriger & reformer auparavant, parce que cela choqueroit le bon sens; & si par impossible elle en avoit besoin, il faudroit que ce fussent des reformateurs qui fussent plus saints & plus infaillibles qu'elle, qui le fissent; & non pas des gens sujets à enseigner de méchantes doctrines, aussi-bien comme de bonnes; tels que sont ceux qui s'en sont voulu mêler, qui n'oseroient se dire eux-mêmesouvertement infaillibles dans leurs sentimens & dans leurs actions, & qui n'eussent pas pû faire voir des marques qu'ils avoient plûtôt le saint Esprit, que la sainte Eglise.

Si Luther, Calvin & les autres fussent demeurez unis à la communion de l'Eglise universelle sans s'en separer, & qu'ils eussent été exemts d'erreurs, il leur eût été permis de travailler eux-mêmes de tout leur pouvoir, comme

tous les autres Predicateurs & Confesseurs, à déraciner les erreurs, & à corriger les vices des membres corrompus de l'Eglise, & on auroit été pour lors obligé de les écouter, & de leur obeïr comme à des legitimes Pasteurs de cette Eglise : mais ayant fait secte à part pour rompre l'unité de l'Eglise, & s'étant engagez en plusieurs erreurs, ils ne sont plus d'entre nous, & les enfans de cette Eglise ne doivent plus les écouter, ou bien ils doivent tout au moins se défier de tout ce qu'ils disent, quand même ce qu'ils leur diroient leur paroîtroit le plus convainquant du monde. Car puisque la sainte Eglise leur mere est persuadée, ou pour mieux dire, assurée que ces heretiques se sont trompez eux-mêmes, ils doivent donc apprehender qu'ils ne les trompent aussi : c'est pourquoy il vaut mieux qu'ils se laissent corriger & reformer par leurs vrais Pasteurs, s'ils en ont besoin, que non pas par ces faux Pasteurs.

CHAPITRE XV.

Que la doctrine ni la discipline de l'Eglise universelle que les Pretendus Reformateurs ont rejettées en faisant leur reforme, n'étoient point opposées à l'Ecriture sainte, quoyque ce fût leur pretexte pour les rejetter.

COmme les gens chicaneurs qui poursuivent une mauvaise cause, ont besoin de plusieurs moyens differens pour leur dessein, afin que s'ils ne peuvent pas réüssir par les uns, ils puissent tenter les autres, à dessein d'éblouïr & d'embarrasser leur adversaire, par la multitude des moyens differens. Les Pretendus Reformateurs de l'Eglise ont été du nombre de ces gens-là : car ne pouvant pas verifier la chute de l'Eglise universelle par des preuves generales tirées de l'Ecriture sainte, ni par des raisonnemens suffisans, ils employent deux autres moyens ou principes qu'ils ont supposé comme constans, quoy qu'ils soient tres-faux, & par lesquels ils ont trompé beaucoup de monde qui n'y regardoient pas de si prés qu'ils devoient.

Le

Le premier est qu'ils ont avancé temerairement que la corruption & la superstition s'étoient glissées, ou comme d'autres disent, s'étoient répanduës dans toute l'Eglise, & que presque toute sa foy & sa discipline étoient des erreurs formellement opposées à l'Ecriture sainte, c'est pourquoy ils ont jugé qu'elle avoit besoin d'être reformée.

S'il n'eussent pas asseuré cela comme une chose constante, personne n'eût voulu abandonner une Doctrine & une Religion qu'on étoit persuadé avoir été établie par Jesus-Christ pour suivre les pensées de ces Reformateurs qui leur paroissoient nouvelles dans ce tems-là

Ils ont pourtant retenu & conservé de certaines choses qu'ils ont crû être restées bonnes dans cette Eglise laquelle ils ont voulu reformer, & ils en ont composé une partie de leur Religion, qui sont les choses que nous approuvons dans leurs Sectes, en y ajoûtant (pour le distinguer de l'Eglise Catholique) tout ce que nous leur contestons aujourdhuy. Et puis ils ont rejetté (ou pour parler selon leur langage) ils ont reformé & rejetté tout ce qu'ils ont crû (selon leur jugement perverti) être des erreurs & des superstitions,

lesquelles choses ils n'ont pas dû ni pû legitimement, & sans autre forme de procés, estimer mauvaises, & les rejetter ainsi, qu'en supposant que Dieu les ait défenduës, par sa sainte parole: car rien n'est mauvais que ce qui est opposé à la volonté de Dieu, & ils pretendent que toute la loy & volonté de Dieu soient clairement manifestées dans l'Ecriture sainte. Il ne leur suffiroit pas pour faire ce retranchement de dire que si Dieu ne les a pas défenduës, qu'il ne les a pas commandées non plus, parce qu'ils ne les lisent pas dans la sainte Ecriture, puisqu'ils ont bien retenu plusieurs autres choses de cette Eglise en s'en separant, que nous avons appellé dans la 1. Tome *La doctrine de l'Eglise necessaire au salut*, qui ne se lisent point non plus dans l'Ecriture sainte; & puisqu'ils ont approuvé, (comme on peut voir aussi dans ce 1. Tome) plusieurs changemens qu'elle a faits dans sa discipline, sans en avoir de commandement de Dieu écrit, pour l'auoriser.

Ajoûtez à cela qu'eux-mêmes ont plusieurs points de foy & de discipline que nous leur contestons aujourd'huy, & qu'ils ne peuvent pas montrer dans

cette Ecriture ſainte, comme nous verrons dans le chapitre ſuivant.

Selon tous ces raiſonnemens ils n'ont donc pas pû legitimement, & ſans une grande temerité & preſomption, rejetter ce que toute l'Egliſe Chrétienne croyoit & pratiquoit avant leur pretenduë reforme. (car il y a de certaines choſes qu'ils ne peuvent pas nier qu'elles ne fuſſent en uſage par tout, du tems de Luther, comme la Priere pour les morts, la Meſſe, les vœux, &c) à moins qu'ils n'ayent ſuppoſé que ces choſes-là étoient oppoſées à la parole de Dieu, & qu'ils n'ayent été trés-certains de le pouvoir montrer à ceux qui le voudroient voir avant que de les abandonner pour ſuivre leur reforme. Et ſi ſelon leur article de foy 5. toutes choſes doivent être reglées & reformées par l'Ecriture ſainte, ils n'ont dû rien reformer, c'eſt-à-dire, rejetter & retrancher par leur jugement particulier: mais ils devoient avoir un commandement exprés de cette Ecriture ſainte; autrement ce n'eſt pas reformer l'Egliſe par la parole de Dieu, mais ſeulement par leur caprice, qui leur fait rejetter ce qui leur déplaît dans le ſervice divin, quoy qu'il ait été ſaintement établi &

observé par toute l'antiquité, comme on le peut voir dans les Autheurs qui ont écrit exprés pour montrer la perpetuité de la foy, & l'antiquité des usages & discipline de l'Eglise.

Le second principe qu'ils ont établi a été de se vanter, qu'eux au contraire n'enseigneroient rien (non pas seulement ent matiere de foy, comme ils disent quelquefois, mais en general en matiere de Religion & pour le service de Dieu) qui ne fût clairement & nettement dans l'Ecriture sainte, comme ils le promettent dans cet même article de foy 5. qui dit, que [l'Ecriture est regle de toute verité, & qu'elle contient tout ce qui est necessaire pour le service de Dieu.] ce que nous ferons pourtant voir, dans le chapitre suivant, être manifestement faux : d'où il faudra conclure que leur foy & leur discipline ne sont point necessaires pour le service de Dieu ni pour leur salut.

S'ils s'étoient contentez de dire que la doctrine de l'Eglise Catholique n'étoit pas entierement dans l'Ecriture sainte, & qu'ils n'eussent pas asseuré aux Catholiques qu'ils ont attiré dans leurs Sectes, qu'elle y étoit même opposée, & outre cela qu'ils ne leur eus-

ſent pas aſſeuré, qu'eux au contraire n'esſeigneroient rien en ce qui regarde la Religion, qui n'y fût formellement : mais qu'ils euſſent avoüé ingenument qu'ils avoient des choſes dans leur Religion qui n'étoient point dans cette Ecriture, perſonne n'eût voulu quitter la doctrine Catholique pour embraſſer leur nouvelle reforme, & on leur auroit dit : Quoy ! s'il y a des choſes dans la Religion Catholique, qui n'ayent pas de plus grands défauts que de ne ſe lire point dans l'Ecriture ſainte, & que ce même défaut ſuppoſé ſe trouve, ſelon vôtre aveu, dans pluſieurs points de vôtre foy & de vôtre diſcipline, quelle apparence de raiſon y a-t-il que nous quittions nôtre ancienne doctrine & nos anciens uſages, approuvez de tous les Chrétiens depuis tant de ſiecles, pour embraſſer les vôtres qui nous paroiſſent nouveaux & reçûs de peu de monde ? Certainement cela n'eſt pas raiſonnable ; car (toutes choſes pareilles) la doctrine & les uſages des ſaints Peres valent incomparablement mieux que les vôtres.

Et ſuivant ces raiſonnemens, ſi vous ne nous faites pas voir clairement que toutes les choſes que vous rejettez de

la doctrine Catholique, jusqu'aux moindres même, sont opposées à l'Ecriture; par exemple si vous ne nous faites pas voir que Dieu ait défendu de faire le signe de la croix, d'avoir du pain benit, &c. nous ne devons pas les quitter, parce que nous voyons qu'il y a fort long-tems que les Fideles s'en servent, & que personne d'eux ne les a condamnez.

Si au contraire vous ne nous montrez pas (selon vos principes) dans cette Ecriture sainte jusqu'aux moindres articles de vôtre discipline & toutes vos prieres, nous ne devons pas les recevoir à cause que cela nous paroît nouveau, & que toute nouveauté, en matiere de Religion nous déplaît.

Or je soûtiendrois au peril de tout ce que l'on voudroit, s'il étoit necessaire, que la doctrne de l'Eglise Catholique, que les Pretendus Reformateurs ont rejettée, en faisant leur reforme n'étoit point opposée à l'Ecriture sainte, c'est-à-dire, que Dieu ne l'a point défenduë, & même qu'il y a plusieurs points qui s'y trouvent trés-clairement, & d'autres que les saints Peres & les Conciles en ont tiré, quant à la substance.

Je sçay bien que les Pretendus Reformez rapportent quelques passages de l'Ecriture sainte contre de certains points de foy & de discipline de l'Eglise (car ils n'en rapportent pas contre tous, parce qu'ils n'ent trouvent point) qu'ils disent être contraires à cette doctrine Catholique; mais ce ne sont que des contradictions apparentes pour tromper les simples qui ne sçavent pas distinguer & discerner les vrayes oppositions & contradictions d'avec les contradictions apparentes : car dans la verité la doctrine de l'Eglise n'étoit non plus opposée à l'Ecriture sainte quand ils ont fait leur reforme, que cette Ecriture sainte est opposée à elle-même, dans laquelle il y a même plusieurs choses qui paroissent plus opposées les unes aux autres, que la doctrine de l'Eglise, que ses adversaires rejettent, ne paroît opposée à cette Ecriture sainte; & je soûtiens qu'il seroit beaucoup plus difficile à un Calviniste de répondre à un ennemi de l'Ecriture sainte qui luy objecteroit, pour la blâmer & la censurer, ces contradictions apparentes, & qui ne voudroit pas recevoir de réponses favorables à moins qu'elles ne fussent demonstratives & convainquantes, qu'il ne

ſeroit difficile aux défenſeurs de l'Egliſe de reſoudre les oppoſitions apparentes de la doctrine de l'Egliſe à l'Ecriture, que les Pretendus Reformez leur objectent tous les jours; ce qui leur doit apprendre que tout ce qui paroît d'abord oppoſé & contradictoire ne l'eſt pas toûjours dans la verité.

Par exemple Dieu dît à Adam, que dés le jour qu'il mangeroit de l'arbre de ſcience de bien & de mal, qu'il mourroit de mort. *Gen. ch.* 2. *v.* 17. Et il eſt dit au *ch.* 5. *v.* 5. qu'il vécut 930. ans, ce qui montre qu'il ne mourut pas ſi-toſt qu'il eut mangé de l'arbre défendu.

Et chap. 2. *v.* 18. Dieu dit qu'il n'eſt pas bon que l'homme ſoit ſeul, c'eſt pourquoy il luy donna une femme. Et ſaint Paul ſemble dire le contraire, lorſqu'il dit, qu'il eſt bon à l'homme de ne toucher à femme. 1. *Cor. ch.* 7. 1. *&* *v.* 7. il dit: Car je voudrois que tous les hommes fuſſent comme moy, (c'eſt-à-dire, ne fuſſent point mariez.)

Et Geneſ. 46. *v.* 27. il eſt dit: Toutes les perſonnes donc de la maiſon de Jacob qui vinrent en Egypte furent ſeptante.

Et aux Actes ch. 7. *v.* 14. il eſt dit qu'ils étoient ſeptante cinq.

Dans l'Exode 20. *v.* 5. il eſt dit que Dieu punit l'iniquité des peres ſur les enfans.

Et en Ezechiel 18. *v.* 20. il eſt dit, que le fils ne portera point l'iniquité du pere.

Aux Nombres ch. 25. *v.* 9. il eſt dit que 24. mille moururent Et ſaint Paul. *Cor.* 10. 8. dit 23. mille.

. *Deuteronome ch.* 23. *v.* 15. eſt oppoſé au Levitique *ch.* 18. v. 16.

2. *De Samuel ch.* 6. *v.* 23. il eſt dit que Micol fille de Saül n'eut point d'enfant juſqu'au jour de ſa mort, *& c.* 21. *v.* 8. il eſt dit qu'elle eut cinq fils.

2. *Sam. ch.* 10. *v.* 18. David défit ſept cent chariots des Syriens, & quatre mille hommes de cheval;

Et 1. *des Croniques. ch.* 19. *v.* 18. il eſt dit qu'il défit ſept mille chariots & quatre mille hommes de pied. Et c'eſt la même hiſtoire.

1. *Rois. ch.* 3. *v.* 12. il eſt dit que devant Salomon & aprés luy il n'y en aura point de ſemblable à luy en ſageſſe & en ſcience; & il ſemble que les Prophetes & les Apôtres de Jeſus-Chriſt doivent être auſſi ſçavans que luy.

2. *Rois chap.* 8. *v.* 26. Ochozias étoit âgé de 22. ans quand il commença à regner.

Et 2. *des Croniques ch.* 22. *v.* 2. il étoit âgé de 42. ans quand il commença à regner.

Le 2. *Livre de Samuel ch.* 24. *v.* 13. dit que Gad proposa à David *sept* ans de famine.

Et le 1. *des Croniques ch.* 21. *v.* 12. dit que c'est *trois* ans.

Le 2. *Livre des Rois ch.* 24. *v.* 8. dit que Ichojachim ou Joakim étoit âgé de *dix-huit* ans quand il commença à regner.

Et le 2. *des Croniques ch.* 36. *v.* 9. dit qu'il étoit âgé de *huit* ans quand il commença à regner.

Le 2. *des Rois ch.* 23. *v.* 29. 30. dit que Josias Roy de Juda fut tué en Maguiddo.

Et le 2. *des Croniques ch.* 35. *v.* 24. dit qu'il mourut en Jerusalem.

Sanson se tuë soy-même. *Juge* 16. & cela paroît opposé à la Loy de nature.

Il semble que Dieu, en faisant du bien aux sages femmes d'Egypte, approuve leur mensonge.

Les Anges sont quelquefois appellez hommes, quoy que ce ne soit pas la même chose.

Jesus-Christ dit en S. Jean *ch.* 5. *v.* 31. Si je rends témoignage touchant moy-même, mon témoignage n'est point digne de foy. Et au *chap.* 8. *v.* 14. il dit : Encore que je rende témoignage de moy-même, mon témoignage est digne de foy.

Il dit encore en saint Jean *c.* 7. *v.* 28. Vous me connoissez & sçavez d'où je suis. Et au *ch.* 8. *v.* 19. il leur dit : Vous ne connoissez ni moy ni mon Pere.

Les Juifs disent en saint Jean *ch.* 7. *v.* 27. qu'ils sçavent d'où est Jesus-Christ. Et au *chap.* 9. *v.* 29. ils disent qu'ils ne sçavent d'où il est.

Jesus-Christ dit en saint Jean *ch.* 11. *v.* 4. que la maladie du Lazare n'est point à la mort ; & pourtant il mourut.

Il dit au *ch.* 12. *v.* 44. Celuy qui croit en moy ne croit point en moy : mais en celuy qui m'a envoyé. Comment peut-on croire & ne pas croire en luy.

Et *ch.* 13. *v.* 34. il dit : Je vous donne un nouveau commandement (qui ne paroît pas être nouveau) qui est de s'aimer l'un l'autre.

Il dit *ch.* 18. *v.* 20. Je n'ay rien dit en cachette,

Et en saint Matth. ch. 10. *v.* 27. il dit : Ce que je vous dis dans les tenebres dites-le dans la lumiere, &c.

En saint Jean ch. 18. *v.* 31. Les Juifs dirent : Il n'est pas loisible de mettre aucun à mort. Et pourtant ils y mirent saint Estienne.

Saint Jean *ch.* 19. *v.* 25. dit que les Maries étoient prés de la Croix du Seigneur.

Et saint Marc *ch.* 15. *v.* 40. & saint Luc *chap.* 23. *v.* 49. disent qu'elles étoient loin.

Saint Paul *aux Actes ch.* 20. *v.* 10. en parlant d'un mort il dit, Son ame est en luy ; ce qui ne convient pas avec la mort.

Et 1. *aux Corinth. ch.* 15. *v.* 5. il dit que Jesus-Christ aprés sa Resurrection a été vû des douze (selon la Traduction de Geneve) & il n'y en avoit qu'onze, puisque Judas étoit mort. *Et v.* 9. il dit : Je suis le moindre des Apôtres. *Et* 2. *Cor.* 11. 5. il dit : Mais j'estime que je n'ay été en rien moindre que les plus excellens Apôtres.

Jesus Christ dit : Si aucun vient à moy & ne hait pas son pere & sa mere, & femme, & enfans, & freres & sœurs, & encore même son ame, il ne

peut être mon disciple. *Luc. c.* 14 *v.* 26.

Saint Paul au contraire dit: Vous maris, aimez vos femmes. *Eph.* 5.

Et saint Jean dit: Et nous avons ce commandement de luy, que celuy qui aime Dieu aime aussi son frere 1. *Ep. ch.* 4. *v.* 21.

Et la Loy naturelle oblige d'aimer son pere, sa mere & ses enfans, & même son ame.

Si je voulois rapporter toutes les choses qui paroissent d'abord être opposées & contradictoires dans nôtre Ecriture sainte, & toutes les grandes difficultez qui peuvent empêcher les Infideles, qui n'ont point de foy, de croire que nôtre Bible contient la parole de Dieu: il y auroit de quoy faire un livre: mais j'ay voulu seulement rapporter ce petit nombre d'exemples, pour faire voir que comme, non-obstant toutes ces difficultez il n'est pas permis à un Calviniste (qui croit que les Ecrivains sacrés étoiens saints & qu'ils étoient inspirés du saint Esprit,) de croire qu'ils ayent tombé dans l'erreur & dans la contradiction en écrivant leurs livres: il ne luy est pas permis non plus, (luy qui sçait, par les mêmes voyes, & avec la même certitude, que l'Eglise est sain-

te & irreprehenſible, qu'elle eſt la colomne & l'appuy de la verité, que les portes d'enfer ne prévaudront point contr'elle, & qu'elle eſt aſſiſtée du ſaint Eſprit juſqu'à la fin du monde) de croire qu'elle ſoit tombée dans l'erreur, & que ſa doctrine ſoit oppoſée à l'Ecriture ſainte, quand même cela luy paroîtroit tel d'abord, & à la premiere lecture qu'il en feroit; mais au contraire il devroit interpreter en bien & en ſa faveur toutes ces contradictions pretenduës: & il devroit croire par une ſainte humilité que s'il ne pouvoit pas répondre à toutes les difficultez qu'il y pourroit trouver, qu'il y a d'autres perſonnes capables de le faire. Tout de même comme celuy qui ne pourroit pas reſoudre toutes les difficultez qui ſont dans l'Ecriture ſainte, dont nous avons rappoté une partie, ne devroit pas croire qu'elles ſont inſolubles, & que c'eſt la faute de l'Ecriture ſainte; mais il faudroit qu'il crût qu'il y a d'autres perſonnes plus habiles que luy qui ſeroient capables de le faire: & quand même il n'y en auroit pas il devroit croire que cela viendroit de la faute & de la foibleſſe de l'eſprit humain, dont les lumieres ſont fort bornées, plûtoſt que

de s'imaginer que cela viendroit des défauts de l'Ecriture ou de l'Eglise.

Ainsi par exemple, quoy que l'Ecriture dise que Jesus-Christ est nôtre Avocat, cela ne doit pas faire croire à un Fidele Chrétien que la doctrine de l'Eglise universelle luy soit opposée, quoy qu'elle croye que les Saints & les Anges de Paradis (qui sont l'Eglise triomphante) sont aussi avocats de l'Eglise militante (quoy qu'infiniment au-dessous de Jesus-Christ) & qu'ils prient Dieu le Pere & Jesus-Christ pour les hommes, en intercedant pour eux, & que les hommes mêmes qui sont sur la terre soient avocats les uns des autres, en priant ou intercedant les uns pour les autres. Ainsi c'est une erreur grossiere de dire que l'intercession des Ss. soit opposée à l'Ecriture sainte, & une impertinence de dire qu'elle soit procedée de la boutique de Satan; & une encore plus grande d'obliger le monde à le croire comme un article de foy, comme font les Calvinistes *art.* 24.

Quoy que l'Ecclesiaste dise, [les morts ne sçavent rien & ne gagnent plus rien, car leur memoire est mise en oubli. *chap. 9. vers. 5.*] cela n'empêche pas que les Saints de Pa-

radis qui vivent avec Jesus-Christ, & les Anges (qui ne sont pas les morts dont parle l'Ecclesiaste, & dont la memoire n'est pas mise en oubli, parce que la memoire du juste sera éternelle, dit le prophete Roy *Ps.* 111. *v.* 7.) ne sçachent quelque chose, puisque nous voyons que Moïse & Elie ont sçû aprés leur mort que Jesus-Christ étoit né, qu'il étoit sur la montagne, puisqu'ils vinrent l'y trouver pour parler avec luy, & qu'Abraham a sçû aussi aprés sa mort qu'il y avoit eu un Moïse & des Prophetes, & qu'ils avoient écrit, puisqu'il le dit au mauvais Riche, en parlant de ses freres; ils ont Moïse, dit il, & les Prophetes qu'ils les écoutent. *Luc.* 16.

Quoy que l'Ecriture sainte dise que le Sang de Jesus Christ nous nettoye de tout peché. 1. *Ep. de saint Jean. ch.* 1. *v.* 7. qui est le passage que les Protestans nous objectent le plus contre le Purgatoire. Attendu que ce passage-là ne dit point, ni la Tradition non plus que nous admettons, que le Sang de Jesus-Christ nous nettoye de la peine dûë au peché, ce dont est question, il n'est point opposé au Purgatoire que l'Eglise du Fils de Dieu a toûjours crû

être

être destiné pour expier cette peine dûë aux pechez. Et d'ailleurs le Sang de Jesus-Christ nous nettoyant de tout peché est cause que les peines éternelles, qui étoient dûës au peché, sont changées en temporelles ; & même que ces peines temporelles sont quelquefois remises à ceux qui ont une ardente charité. Et lorsque Jesus-Christ dit à ses Apôtres : A tous ceux ausquels vous remettrez les pechez il leur seront remis, &c. *S. Jean chap. 20. v. 23.* Il ne leur dit point non plus : A tous ceux ausquels vous remettrez les pechez, les peines leur seront remises. Je dis bien plus : que puisque le Sang de Jesus-Christ nous nettoye de tout peché, il peut bien y avoir un Purgatoire pour expier la peine qui leur est dûë : car s'il ne nous purgeoit pas de tout peché, quant à la coulpe, il n'y auroit point de Purgatoire pour expier les peines dûës aux pechez mortels ; ainsi tous les pecheurs iroient en enfer où on n'est jamais purgé.

Quoy que Dieu ait permis dans ses Commandemens de travailler six jours de la semaine, il ne se contredit pas à luy-même, lorsqu'il ordonne des Fêtes, comme on voit au 23. ch. du Levitique,

dans lesquelles il défend de travailler sous peine de la vie. En disant [Et toute personne qui aura fait aucune œuvre en ce jour-là, je feray perir cette personne-là du milieu de son peuple]. Et Mardochée ne s'y opposa pas non plus en établissant la fête des sorts, & par consequent l'Eglise Chrétienne ne s'y oppose pas lorsqu'elle établit des fêtes. C'a été la pensée des Anglois qui ont aussi des festes, & par consequent il ne faut pas croire comme un article de foy, à l'exemple des Calvinistes, que l'observation ceremonieuse des jours soit une illusion procedée de la boutique de satan, article 24.

Quand l'Ecriture sainte appelleroit l'Eucharistie & le Batême Sacremens. (ce qu'elle ne fait pas) l'Eglise n'y seroit pas opposée en appellant aussi de ce nom, l'imposition des mains appellée Confirmation, que l'on donne aux batisez, à l'exemple des Apôtres ; la penitence, l'onction des malades, l'Ordre & le Mariage, parce qu'elle n'a pas défendu de les nommer ainsi ; ainsi cela a été en sa liberté.

Quoyque Dieu ait défendu quelquefois aux Juifs de faire aucune image ni aucune ressemblance des choses qui

ſont là-haut aux cieux, & cy-bas en la terre, & és eaux deſſous la terre, *Exod.* 20. à cauſe de la pente & de l'inclination naturelle qu'ils avoient à l'idolatrie : il ne l'a pas défendu à tous, & ne l'a jamais défendu aux Chrétiens qui n'ont pas cette malheureuſe inclination à l'idolatrie. Ainſi Bezeleel, Moyſe & Salomon ne ſe ſont point oppoſez à cette défenſe en faiſant des images pour mettre dans le Temple. Et tous les Peintres & tous les Sculteurs Chrétiens ; ceux même qui ſont Lutheriens, Calviniſtes ou Anglois, ne s'y oppoſent pas non plus en faiſant, ſoit des images des Saints du Paradis, ou des Anges ou des hommes de deſſus la terre, ou des faux Dieux même, comme de Jupiter & de Mercure, qu'ils ne regardent que comme de faux Dieux, parce que cette défenſe n'a pas été faite aux Peintres & aux Sculteurs Chrétiens : car ſi cela avoit été, on ne permettroit pas ces métiers-là dans le Chriſtianiſme.

Quand Dieu défend d'adorer & de ſervir les faux Dieux ou leurs images, qui ſont les Idoles, l'Egliſe univerſelle ne s'oppoſe point à cela lorſqu'elle honore les images de Jeſus-Chriſt, de la ſainte Vierge & des autres Saints, par-

ſe marier qui ne le voudroient pas, & encore moins a-t-il voulu empêcher ceux qui ont fait vœu de chaſteté, de rendre leurs vœux au Seigneur, luy qui dit que les veuves qui ſe ſont engagées au ſervice de Dieu, acquierent leur condamnation ſi elles ſe marient, parce qu'elles ont fauſſé leur premiere foy. 1. *Tim.* 5. *v.* 12.

Lorſque l'Ecriture ſainte dit (en parlant de Jeſus-Chriſt) il faut que le ciel le reçoive juſqu'au tems de la reſtauration de tout ce que Dieu a prédit, &c.

Faites cecy en memoire de moy.

La chair ne profite de rien, c'eſt l'eſprit qui vivifie.

Je ſuis la porte, je ſuis la vigne.

Si quelqu'un vous dit le Chriſt eſt icy ou il eſt là, ne le croyez point, & n'y allez point.

Voyez comme un eſprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'ay. Qui ſont les paſſages que les Pretendus Reformez Calviniſtes (je dis icy Calviniſtes, pour les diſtinguer des Lutheriens qui ne ſont pas de même ſentiment) pretendent être oppoſez à la créance de l'Egliſe : mais ces paſſages ne détruiſent nullement ceux où Jeſus-

Christ dit : Le pain que je donnerai c'est ma chair, laquelle je donneray pour la vie du monde.

Et Prenez, mangez, cecy est mon corps.

Si les premiers passages étoient opposez à ces derniers, ils ne seroient plus parole de Dieu, & il les faudroit aussi-tôt abandonner que ces deux derniers ; si dans tous ces passages il y en avoit quelques-uns d'obscurs, il faudroit que ce fussent les premiers : car les deux derniers sont autant clairs qu'on le puisse demander, & ils sont mêmes capable d'éclaircir tous les autres.

Quoyque Jesus-Christ ait dit à ses Apôtres en parlant du calice, Bûvez-tous ; ceux qui ne sçauroient boire de vin, & les enfans qui n'ont pas encore atteint l'âge de douze ou de quatorze ans, quoy qu'ils soient fideles, ne s'opposent pas à ce precepte, en ne bûvant point du calice, parce qu'il est constant que ce mot de tous, ne s'adresse pas à tous les Fideles, ceux qui ne sont pas Prêtres, c'est à dire successeurs des Apôtres, mais qui sont seulement laïques ne s'y opposent pas non plus, parce que Jesus-Christ ne parle pas

plus à eux, qu'à ceux qui ont naturellement aversion pour le vin. Ainsi il n'y a pas plus d'opposition entre l'usage de l'Eglise de ne communier que sous une espece, & les paroles de Jesus-Christ, qu'il n'y en a entre les paroles de Jesus-Christ, où il dit, que celuy qui ne hait pas son pere & sa mere, & sa femme, &c. ne peut être son disciple; & les paroles de S. Paul qui dit, Maris aimez vos femmes, & ainsi de toutes les oppositions susdites de l'Ecriture sainte.

Quoyque S. Paul ait dit que Jesus-Christ ne s'offre point plusieurs fois soy-même, parce qu'autrement il luy eût falu souffrir plusieurs fois depuis la fondation du monde, *Heb.* 9. 25. 26. l'Eglise ne s'oppose point à cela, lorsqu'elle enseigne que Jesus-Christ est offert plusieurs fois sur nos Autels, parce que S. Paul parle du sacrifice sanglant où Jesus-Christ souffrit; & l'Eglise parle d'un sacrifice non sanglant où il ne souffre point. Afin qu'il y eût contradiction entre ces deux sacrifices, il faudroit qu'ils fussent tous deux sanglans, & capables de faire souffrir; ou tous deux non sanglans, & incapables de faire souffrir: mais cela n'est pas; & par consequent il n'y a point de contra-

diction en disant que Jesus-Christ ne s'est offert qu'une fois luy-même sur la Croix, & d'une maniere sanglante, mais qu'ils s'est offert plusieurs fois sur les Autels d'une maniere non sanglante par les mains des Prêtres. Si Luther & Calvin ont pretendu enseigner à tous les Theologiens & à tous les Philosophes de l'Eglise universelle répanduë par tout le monde, ce que c'est qu'une contradiction, ils ont été des maîtres ou des repetiteurs bien témeraires & bien ignorans.

Quoyque S. Paul ait dit aux Corinthiens en sa premiere *Ep. ch.* 14. *v.* 14. [car si je prie en langage inconnu, mon esprit prie : mais mon intelligence est sans fruit. Et verset 17. Vray est que tu rens bien graces : mais un autre n'en est point édifié,] qui est ce que les adversaires croyent avoir de plus fort pour eux. Il n'a pas pretendu par là défendre à l'Eglise chrétienne de faire le service divin public en Latin, ni dire que ce fut un peché si elle le faisoit, parce que si cela étoit, il auroit approuvé luy-même le peché (ce qui ne se peut pas dire sans blasphême) lorsqu'il dit luy-même au v. 5. [Je desire bien que vous tous parliez divers langages:

mais

mais encore plus que vous prophetisiez, &c.] car il est constant qu'il ne peut pas desirer les choses mauvaises. Ajoûtez à cela que si c'étoit mal fait de parler les langues inconnuës, S. Paul auroit ordonné aux Corinthiens d'empêcher de le faire : mais bien au contraire, il leur ordonne de n'empêcher point de parler langues v. 39. ce qui fait voir manifestement que ceux qui nous en veulent empêcher, sont opposez aux ordres de S. Paul qui le leur défent positivement.

Comme c'est à l'Eglise chrétienne de distinguer quelles sont les choses qui sont de discipline, d'avec celles qui n'en sont pas, elle a toûjours pretendu que celle-là en étoit une, & qu'il étoit en son pouvoir de faire le service divin en telle langue qu'elle jugeroit à propos pour le bien public. Et en cela elle paroît même moins être opposée à ce que dit S. Paul, qu'elle ne paroît être opposée aux Actes des Apôtres, en permettant de manger du sang & des viandes étouffées : où il est dit clairement & nettement, [Car il a semblé bon au S. Esprit & à nous, de ne mettre plus grande charge sur vous, que ces choses necessaires. C'est que vous

vous abſteniez des choſes ſacrifiées aux Idoles, & de ſang & de choſe étouffée] &c. ch. 15.

Et les Pretendus Reformez avouënt que l'Egliſe Catholique n'eſt point oppoſée à l'Ecriture en cela; ils doivent donc, à plus forte raiſon, avouër auſſi qu'elle n'y eſt point oppoſée en faiſant le Service divin en langue Latine.

Quoyque Jeſus-Chriſt en parlant de ſa doctrine ait dit [Venez à moy vous tous qui étes travaillez & chargez, & je vous ſoulageray..... Car mon joug eſt aiſé, & mon fardeau leger] *Mat.* 11. Et quoyqu'il y ait quelques autres endroits où il eſt dit que l'on le prie (qui ſont les paſſages que les adverſaires de l'Egliſe ont toûjours en bouche, pour prouver qu'il ne faut prier que Jeſus-Chriſt) il n'a pas défendu par là à ſon Egliſe militante de prier ou invoquer les Saints & les Anges de Paradis, qui ſont l'Egliſe triomphante, de prier Dieu pour elle, non plus qu'il n'a pas défendu par là aux Fideles de prier Dieu pour eux, afin qu'ils ſoient leurs avocats envers Dieu.

Si les Pretendus Reformez me diſoient icy (comme ils font ordinairement) qu'ils ne voyent pas dans l'E-

criture ſainte non plus, que Dieu ait commandé d'invoquer les Saints ; cette objection n'auroit pas lieu, aprés que nous avons fait remarquer cy-deſſus, qu'ils ont retenu pluſieurs choſes de l'Egliſe univerſelle, qui ne ſe liſent point non plus dans l'Ecriture ſainte, & qu'eux-mêmes ont pluſieurs points de doctrine que nous leur conteſtons ſeulement à cauſe qu'ils ne nous les peuvent pas mieux montrer dans cette Ecriture ſainte, que nous ne leur montrons le commandement d'invoquer les Saints, ce que l'Egliſe n'a jamais enſeigné être un commandement ; mais elle enſeigne ſeulement qu'il eſt bon & utile de le faire, pour obtenir des graces de Dieu par leur moyen. Ajoûtez à cela que ce que Dieu n'a ni commandé, ni défendu, qu'il eſt conſtamment en la puiſſance de l'Egliſe chrétienne de le faire ou de ne le pas faire, ſans qu'il ſoit permis à ſes enfans, & encore moins à ſes ennemis de la reprendre, ni de la cenſurer. Outre qu'il luy eſt toûjours permis de ſe ſervir de ſon principe, juſqu'à ce qu'on luy ait montré qu'il ne vaut rien : qui eſt qu'elle croit les Traditions non écrites dont parle S. Paul dans ſa 2. Ep. aux Theſſ. ch. 2. v. 15.

par lesquelles on a appris qu'on a toûjours invoqué les Saints (quoyque ce ne fût pas un commandement de le faire) Cet usage est commun dans les Ecrits des saints Peres des premiers siecles, comme on peut voir dans les Dissertations de ceux qui ont traité de ce sujet.

Voilà les passages que les Protestans estiment les plus forts, & qu'ils alleguent le plus ordinairement pour prouver que la créance de l'Eglise Catholique est contraire à la parole de Dieu ; & on peut refuter de la même maniere que cy-dessus, ce qu'ils peuvent dire sur d'autres passages pour le même sujet.

CHAPITRE XVI.

Que l'Eglise a plusieurs créances & pratiques que les Calvinistes condamnent, mais qu'ils n'oseroient entreprendre de prouver, par l'Ecriture sainte, être mauvaises.

OUtre les créances & pratiques de l'Eglise universelle que les Pretendus Reformez se sont imaginez être

contraires à l'Ecriture ſainte, de laquelle ils rapportent quelques paſſages pour juſtifier leur penſée (ce que nous venons de refuter ſur preſque tous les points) elle en a encore d'autres qui ſont ſi éloignez de luy être contraires, qu'ils ne peuvent rapporter aucun paſſage qui ait même quelque apparence d'oppoſition, & qu'ils n'oſent même l'entreprendre. Comme par exemple, ils ne ſçauroient nous montrer un paſſage de cette Ecriture ſainte où Dieu ait défendu à l'Egliſe Chrétienne de le prier pour les morts à l'exemple de Judas Macabée, qui étoit une occaſion de le défendre, s'il n'avoit pas approuvé l'action de ce vaillant Capitaine, ce qu'il n'a défendu nulle part.

Il leur eſt impoſſible de nous montrer aucun paſſage où l'on voie que Dieu ait défendu à ſon Egliſe de donner l'impoſition des mains aux batiſez (que l'on appelle la Confirmation) à l'exemple des Apôtres, pour leur faire recevoir le S. Eſprit. *Act.* 8.

Ny qu'il luy ait ordonné de ceſſer d'oindre les malades (comme S. Jacques l'a ordonné lorſqu'il dit : Et s'il a commis des pechez ils luy ſeront pardonnez) ſi-tôt que la gueriſon corpo-

relle cesseroit d'être aussi frequente qu'elle étoit du tems des Apôtres.

Ny que Jesus-Christ en condamnant quelques fausses traditions des Juifs, ait condamné aussi les traditions Apostoliques que l'Eglise reçoit dans sa profession de Foy, selon l'ordre de saint Paul en sa 2. *Ep. aux Thessaloniciens*, *c.* 2. *v.* 15.

Ny qu'il soit défendu d'honorer les Saints de Paradis, ou leurs reliques sur la terre.

Ny qu'il soit défendu de continuer la ceremonie du lavement des pieds le Jeudy saint, à l'exemple de Jesus-Christ qui l'a fait.

Ny qu'il soit défendu de croire que les livres de la Sapience & de l'Ecclesiastique (dans lesquels ils ne trouvent aucune contradiction apparente) soient canoniques, ny défendu de croire aussi les autres canoniques dans lesquels ils pretendent qu'il y ait des contradictions (ce que Dieu n'a nullement pretendu) qui à la verité ne sont qu'apparentes, & qui sont plus faciles à resoudre que celles que nous avons fait remarquer cy-dessus dans les autres livres canoniques qui ne sont pas apocriphes pour cela.

Ny qu'il soit défendu de batiser les enfans dans les maisons particulieres, lorsqu'il sont en danger de mourir.

Ny qu'il soit défendu aux laïques de les batiser en cas de necessité.

Ny qu'il soit défendu à l'Eglise Chrétienne de mettre des figures ou representations de Jesus-Christ, de la sainte Vierge & des autres Saints dans les Eglises, quand même ce ne seroit que pour les orner, comme font les Lutheriens aprés Salomon, qui mit des Cherubins dans le Temple de Dieu pour l'orner.

Ils ne peuvent point nous faire voir dans l'Ecriture, que l'on ne reçoit pas le Corps de Jesus-Christ par la bouche du corps, mais seulement par la bouche de l'ame, ou par la seule foy.

Qu'il soit défendu d'adorer ce Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, comme il fut adoré dans la creche.

Qu'il soit défendu de garder le Sacrement de l'Eucharistie dans l'Eglise.

Qu'il soit défendu de mettre de l'eau dans le calice.

Qu'il soit défendu d'avoir des Autels à l'exemple de S. Paul qui dit : Nous avons un Autel duquel n'ont point puis-

ſance de manger ceux qui ſervent aux Tabernacles. *Heb.* 13. 10.

Qu'il ſoit défendu de croire que l'impoſition des mains des Apôtres & des Evêques leurs ſucceſſeurs, la Penitence, l'Onction des malades, l'Ordre & le Mariage, ſoient des Sacremens.

Qu'il ſoit défendu de croire les Indulgences.

Qu'il ſoit défendu de confeſſer ſes pechez aux Prêtres.

Et qu'il ſoit défendu aux Prêtres de remettre les pechez à l'exemple des Apôtres dont ils ſont les ſucceſſeurs, & auſquels Jeſus-Chriſt dit : A tous ceux auſquels vous remettrez les pechez, ils leur ſeront remis, &c. *S. Jean*, 20. 23.

Qu'il ſoit défendu à l'Egliſe Chrétienne de faire des pelerinages & des proceſſions, d'y porter une croix comme à pluſieurs autres ceremonies.

Qu'il ſoit défendu d'obſerver de longs jeûnes, comme ceux des 40. jours avant Pâques, & ceux de l'Ordination que l'on appelle des Quatre-Tems établis par les Apôtres, *Actes* 14. 23. ceux des Vigiles. Je parle icy de la quantité des jeûnes, ſans parler de la maniere de les faire, parce qu'ils en

font rarement, sçavoir les Calvinistes.

Qu'il soit défendu à l'Eglise Chrétienne de benir du pain & de l'eau pour une espece de ceremonie dans l'Eglise.

De se servir d'encens, de cierges pour le même sujet.

De faire le signe de la Croix.

D'avoir plusieurs ornemens pour le Service divin, à l'exemple de l'ancienne Loy, & des habits Ecclesiastiques, differens de ceux du monde.

Ils ne peuvent point nous faire voir qu'il soit défendu aux Fideles de faire des vœux à Dieu, à l'exemple des Fideles de l'ancien Testament, dont plusieurs d'entre eux en faisoient, & étoient obligez par la Loy de Dieu de les acomplir fidelement. Ce qui me fait croire que les Pretendus Reformez croyent que les fideles Chrétiens ne doivent pas faire de vœux à Dieu, même des meilleures choses du monde, c'est qu'il ne me paroît pas qu'ils luy en fassent jamais un seul, mais au contraire, condamnent même ceux que l'on luy fait dans l'Eglise Chrétienne & universelle, quoy qu'ils ne soient que de bonnes choses.

Qu'il soit défendu à l'Eglise Chrétienne de joindre des ceremonies aux

Sacremens, ou que quelques-unes de ces ceremonies en particulier soient opposées à l'Ecriture sainte.

Ils ne peuvent point nous faire voir des passages qui condamnent les Ordres mineurs, & ceux de Sous Diacres, & de Diacres, ni qui défende d'avoir des Archidiacres, des Archiprêtres, des Evêques, des Archevêques, des Metropolitains, des Patriarches, des Cardinaux, &c. & une infinité de Canons & de regles Ecclesiastiques qui sont dans le Droit.

Les Pretendus Reformateurs ont reformé tout cela sans Ecriture sainte, c'est à dire qu'ils l'ont aboli, quoyque cela ne fût point opposé à la parole de Dieu, comme nous venons de le voir; & quoyqu'ils disent dans leur Confession de foy, article 5. que toutes choses doivent être reglées & reformées selon cette parole de Dieu.

Il seroit mal à propos à ces Messieurs de dire icy que si toutes ces choses susdites ne sont pas condamnées par l'Ecriture sainte, que cette Ecriture sainte ne les ordonne pas non plus; & que c'est pour ce sujet qu'ils les ont abolies en faisant leur reforme : car je leur répondrois qu'outre qu'il y en a plusieurs qui

ſont tirées de cette Ecriture (comme par exemple le lavement des pieds, établi par Jeſus-Chriſt ; l'impoſition des mains des Apôtres aux Batiſez ; l'onction des malades, &c.) qu'il ne s'agit pas icy de ſçavoir ſi la parole de Dieu écrite les a ordonnées, ou ne les a pas ordonnées, mais qu'il s'agit de faire remarquer qu'ils les ont abolies ſans l'autorité de cette Ecriture, quoyqu'ils euſſent promis de ne rien retrancher que par l'autorité de l'Ecriture ſainte, outre qu'ils ont retenu pluſieurs doctrines & uſages de l'Egliſe Romaine, qui ne ſe liſent pas non plus dans l'Ecriture ſainte, mais qu'elle a retenuës par tradition, ou qu'elle a établies pour le bon ordre, dont nous en avons fait un chapitre dans le premier Tome.

Et quand nous leur demandons pourquoy ils les ont retenuës, ils nous répondent que c'eſt parce qu'elles ne ſont point oppoſées à l'Ecriture ſainte.

Ajoûtez à cela, qu'ils ont pluſieurs articles de foy & de diſcipline, qui ne ſe liſent point non plus dans cette Ecririture ſainte, comme nous le ferons remarquer cy-aprés, qu'ils devroient donc par conſequent retrancher comme des erreurs.

Plusieurs d'entre eux nous disent ; qu'ils ont crû en leur conscience devoir abolir les choses que nous avons marquées cy-dessus, parce, disent-ils, que l'Eglise les observoit par des motifs superstitieux, & par de fausses opinions de merite. Mais ils supposent sans preuves, que l'Eglise du Fils de Dieu a eu des intentions superstitieuses, & eux qu'ils ont une meilleure conscience que cette Eglise, & un meilleur discernement qu'elle, pour juger des intentions superstitieuses, & des vrais ou faux merites : comme si cette Eglise de J.C. n'étoit pas plus capable que Calvin & ses Sectateurs, de connoître ce que c'est que superstition, elle qui est conduite par le S. Esprit, selon l'Ecriture, & qui est la colomne & l'appui de la verité, selon la même Ecriture : & comme si elle ne haïssoit pas plus la superstition qu'eux, elle que tous les Fideles reconnoissoient sainte, selon tous les Symboles, quoy-qu'elle observât par tout le monde, ce qu'ils appellent aujourd'huy des superstitions.

Ainsi comme les adversaires de l'Eglise n'ont point de preuves de ce qu'ils disent, cela doit tout au moins être negligé comme non dit ; & les Fideles

enfans & défenseurs de l'Eglise, doivent toûjours croire que sa doctrine n'est point opposée à l'Ecriture sainte ; & ils doivent être aussi fermes à soûtenir cette verité, que les Pretendus Reformez sont opiniâtres à affirmer leur mensonge.

Si les Calvinistes n'eussent pas été plus heretiques que les Lutheriens & les Anglois, ils se fussent contentez de retrancher & abolir les intentions & les motifs, qu'ils s'imaginoient être superstitieux dans quelques points de la doctrine, & des usages de l'Eglise unverselle ; & ils n'eussent pas aboli les choses mêmes, mais ils les eussent gardées par respect, & dans une bonne intention, quand ce n'eût été que pour honorer l'antiquité, & faire croire qu'ils étoient conformes à la primitive Eglise, qu'ils vantent tant quelquefois, quand ils s'imaginent, quoy-que faussement, que l'Eglise Catholique d'aujourd'huy ne luy est pas semblable : car les Anglois ont retenu plusieurs choses que les Calvinistes ont rejettées ; par exemple, ils observent encore presque toutes les fêtes & les jeûnes de l'Eglise Catholique, qui étoient en usage dans l'Angleterre avant Henry VIII.

Ils donnent l'impoſition des mains aux batiſez, à deſſein de leur faire recevoir le S. Eſprit, quoy-que d'une maniere inefficace.

Ils donnent l'abſolution des pechez, autant qu'ils le peuvent, auſſi bien que les Prêtres de l'Egliſe Catholique.

Ils donnent quelquefois la communion aux malades.

Ils ont gardé beaucoup de ceremonies de l'Egliſe ancienne : comme par exemple, ils ſe ſervent encore du ſigne de la Croix; ils ont des cierges allumez en plein jour.

Ils ont gardé des ornemens Eccleſiaſtiques, & maintiennent la hierarchie Eccleſiaſtique, ayant des Archevêques, des Evêques, des Prêtres, des Curez, des Chanoines, des Prieurs, &c.

Les Lutheriens, outre pluſieurs de ces choſes-là, ont encore des images dans leurs Egliſes pour les orner; ils diſent des grandes Meſſes avec des ceremonies & des ornemens, comme dans l'antiquité, & comme nous; & ils ne donnent point la communion qu'à ceux qui ſont confeſſez & & abſous, comme on le voit dans la confeſſion d'Auſbourg, &c. Aprés ce que nous venons de voir, n'eſt-il pas évident que leur

pretenduë reforme n'est fondée que sur un pur caprice, pour ne pas dire quelque chose de pire.

CHAPITRE XVII.

Que les premiers Pretendus Reformateurs en faisant leur reforme, non seulement ont rejetté de la doctrine, & de l'usage de l'Eglise universelle, ce qu'ils ont crû heretique & superstitieux: mais même plusieurs autres choses si évidemment bonnes & saintes, que ceux d'aujourd'huy n'oseroient le nier.

LEs premiers Reformateurs ont, autant qu'ils ont pû, aboli & retranché témerairement du service divin, sans que Dieu le leur eût commandé les Symboles de Nicée & de S. Athanase, les oraisons adressées au S. Esprit & à Jesus-Christ, & les Hymnes composées par les saints Peres, comme celle qui commence par ces mots *Te Deum laudamus*, que plusieurs ont attribué à S. Ambroise & à S. Augustin (ce que les Anglois moins déraisonnables que les Calvinistes François, n'ont pas re-

tranché de leur ſervice divin) qui conſtamment (& j'en appelle même à témoin les Calviniſtes d'aujourd'huy) ne contiennent ni erreurs ni ſuperſtitions, & ont introduit en la place de ces anciennes & ſaintes prieres d'autres nouvelles, compoſées par Calvin l'an 1545. comme on les voit dans ſes opuſcules entre la page 226. & la page 286. que Dieu ne luy avoit pas commandé de compoſer, qui ne ſont pas meilleures, (ce qui devroit être pour que ce changement fût legitime) ni pas même ſi bonnes que ces anciens Symboles qui contiennent les principaux articles de la Foy Chrétienne. Et dans leur ſervice public ils n'adreſſent aucunes prieres à la trés-ſainte Trinité ni au ſaint Eſprit, ni pas même à Jeſus-Chriſt, qu'ils ſe vantent tant d'être leur avocat envers Dieu, & ils n'en adreſſent qu'au Pere éternel. Je ne ſçay s'ils croyent qu'il y ait de la ſuperſtition d'en adreſſer aux autres perſonnes divines, l'Egliſe Chretienne ne l'a jamais crû. Mais enfin voilà leur ſainte reforme ſur les prieres; je ne ſçay qui ſont les gens pieux qui ont pû voir faire ce changement ſans en être ſcandaliſez, & qui ſont ceux qui l'ont approuvé ſans ſcrupule.

C'étoit

C'étoit un uſage pieux de l'Egliſe Chrétienne de faire le ſervice divin, non ſeulement tous les jours & à pluſieurs heures du jour, qu'on appelloit Matines, Laudes, Primes, Tierce, Sexte, None, Veſpres & Complies, mais auſſi toutes les nuits. Il y avoit pluſieurs Congregations de Fideles, (comme il y en a encore en ce tems-cy) qui ſe levoient toutes les nuits, pour chanter les loüanges de Dieu; lequel uſage, non ſeulement n'étoit point oppoſé à la parole de Dieu (& par conſequent il n'a pas dû être aboli chez eux) mais même cet uſage prend ſon origine de l'Ecriture ſainte, comme nous y en voyons pluſieurs exemples, & entr'autres d'Anne la Propheteſſe fille de Phanuel qui ne bougeoit du Temple ſervant Dieu en jeûnes & oraiſons *nuit* & jour. *Luc. ch.* 2. Mais ces pieux exercices ont malheureuſement paſſé ſous la reforme, & les Reformateurs les ont abolis, & ont reduit le ſervice divin dans leur Secte à une ou deux fois ſeulement par chaque ſemaine, ſçavoir le Dimanche & le Jeudy, & jamais la nuit. Je ne voy pas par quel motif ils ont fait ce retranchement-là, ſi ç'a été par pareſſe, & pour évi-

ter de la peine, ou s'ils ont crû qu'il y avoit de la superstition de prier Dieu si souvent, & nuit & jour: car les choses les plus saintes ont été des superstitions selon eux, lorsqu'ils ne les ont pas voulu observer.

Depuis un tems immemorial l'Eglise de Jesus-Christ observoit un grand jeûne pour se preparer à faire plus dignement la Pâque, avec plusieurs autres jeûnes dans l'année, dont il n'y avoit que les gourmans & les libertins qui s'exemptassent sans necessité; & ce seroit une pure chimere & une pure reverie de dire que les élûs & les predestinez s'en exemptoient aussi, croyant que c'étoit mal fait de tant jeûner. Il y avoit même de bons Religieux & de bons Hermites qui jeûnoient tous les jours de leur vie. Rien certainement n'étoit plus propre que cela pour dompter la chair & pour reprimer toute sorte d'intemperance, & par consequent cela devoit être fort agreable à Dieu. Mais ce grand nombre de bonnes actions a scandalisé les Calvinistes François, c'est pourquoy ils l'ont reformé & reduit à un trés petit nombre de jeûnes, d'où l'on voit qu'ils ont eu manifestement tort dans leur conduite. Pour

moy je ne vois aucun bon motif, pour lequel ils ayent pû faire cela : car ils n'oseroient dire qu'il ne soit pas bon de jeûner & que cela ne soit pas agreable à Dieu, mais qu'il est mauvais de le faire, parce qu'ils se condamneroient eux-mêmes, puisqu'ils jeûnoient quelquefois, principalement dans les tems qu'ils appelloient de calamité, & tems facheux. Or si c'est une bonne chose de jeûner une fois l'an ou environ, par exemple, comme ils faisoient, il est manifeste qu'il vaut encore mieux jeûner quarante fois & plus dans l'année ; tout de même que si c'est une bonne chose de donner un sol aux pauvres, il est évident qu'il vaut encore mieux leur en donner quarante & plus, d'où il est manifeste qu'ils ont eu grand tort d'avoir diminué dans leur Religion, par leur reforme le nombre des bonnes actions & des choses agreables à Dieu qui se faisoient dans l'Eglise Chrétienne avant qu'ils s'en separassent.

Les Pretendus Fideles d'Angleterre moins ennemis des bonnes choses que les Calvinistes François, qui ont été assez hardis pour retrancher & abolir plusieurs pratiques de l'Eglise universelle n'ont osé abolir le Carême, les

jeûnes des Quatre-Tems & plusieurs autres, parce qu'ils sçavoient bien que l'Eglise Chrétienne les observoit trés-étroitement par toute la terre habitable depuis un si long-tems qu'ils n'ont pas pû en trouver l'origine.

Si les Calvinistes François avoient pû leur montrer dans quelques anciennes Histoires que ces jeûnes eussent été inventés & établis par quelques Papes, (comme ils se l'imaginent faussement) ils n'eussent pas manqué de les abolir à cause de l'aversion mortelle qu'ils ont pour tout ce qu'ils appellent des inventions papales, & à cause de la folle imagination dont ils sont entestez, que les Papes sont des Antechrists : d'où il faut conclure qu'ils sont persuadez, ou que le Carême & les jeûnes de l'ordination, (qu'on appelle les jeûnes des Quatre-tems, à cause que l'on confere les Ordres quatre fois l'an) ont été établis avant qu'il y eût des Papes à Rome, ou que si ce sont les Papes qui les ont établis, que c'est une de leurs meilleures actions de leurs vies, puisque non-obstant la grande aversion qu'ils ont pour eux, ils ne laissent pas de les observer encore en Angleterre, en s'abstenant même de viandes, comme on a toû-

jours fait dans l'Eglise.

C'a été un méchant prétexte aux Calvinistes, pour abolir ces jeûnes, de se plaindre de la maniere dont l'Eglise universelle les observoit avant leur reforme; parce qu'avant que de faire cette belle action ils devoient commencer par prouver que ce n'étoit pas à l'Eglise Chrétienne à regler comme il falloit jeûner, c'est-à-dire, en quel tems de l'année, combien de fois par an, à quelle heure du jour il falloit manger, à quelle âge il falloit commencer à jeûner, de quoy il falloit s'abstenir pour bien jeûner : mais que c'étoit à Calvin à regler cela, puisque Jesus-Christ & ses Apôtres n'ont point donné, dans l'Ecriture sainte, de regles, ni d'exemples de la maniere dont il falloit jeûner; ou s'ils ont vû dans cette Ecriture toutes ces circonstances du jeûne que nous pretendons que Jesus-Christ a laissé au soin de son Eglise, ils devoient les montrer & reformer ces anciens jeûnes par cette Ecriture sainte, en les rétablissant dans leur ancienne pureté, s'ils croyent qu'il s'y soit glissé des erreurs, plutost que de les abolir par leur gourmandise ; & le mépris de la mortification.

S'ils avoient composé de meilleures prieres que celles dont nous avons parlé cy-dessus, qu'ils eussent fait faire le service divin plus souvent & avec plus de devotion qu'on ne le faisoit, & qu'ils eussent augmenté le nombre des jeûnes, ou qu'en observant ceux qui étoient déja établis, ils eussent fait abstenir de vin, de beure, d'œufs, ou de poisson, en ne mangeant que des legumes, pour se mieux mortifier, ils auroient pû appeller cela, avec plus d'apparence, sainte reforme. Mais ayant fait tout le contraire, leur maniere d'agir ne peut être appellée legitimement qu'un renversement & un vray relâchement dans la Morale. Et au-lieu qu'ils appellent ces retranchemens de prieres & de jeûnes, une sainte liberté évangelique, cela ne merite d'être appellé qu'un pur libertinage, ou une indevotion sans pareille.

Rien n'étoit plus propre dans la Religion Chrétienne, pour faire étendre l'Eglise du Fils de Dieu, & augmenter le nombre des élûs & des predestinez, que d'envoyer des Missionnaires prêcher l'Evangile aux Gentils dans les païs les plus éloignez, & les plus barbares, nonobstant les peines & les fati-

gues épouvantables qu'il falloit supporter pour cela, pour convertir ces Infideles, ce qui étoit même un des plus nobles emplois des Apôtres. Or il y avoit (comme il y a encore aujourd'huy) dans la Religion Catholique plusieurs personnes, qui à l'exemple des Apôtres, quittoient pere, meré, freres, sœurs, parens & amis, & leurs biens, & qui ne prenoient point de femmes, pour n'avoir rien qui les arrestât : afin de s'en aller prêcher cet Evangile dans les païs les plus éloignez, & qui par ce moyen ont augmenté le nombre des Chrétiens, comme on le voit aujourd'huy sur la terre, & qui est beaucoup plus grand qu'il n'étoit du tems des Apôtres, parce qu'il s'est accru peu à peu, par le soin de ces Missionnaires évangeliques.

Mais les Pretendus Reformateurs, en faisant leur reforme, ont aboli autant qu'ils ont pû ce saint exercice, & cet excellent employ, par je ne sçay quel esprit de critique, par une envie de détruire les meilleures choses du monde ; & par cette digne reforme, ils ont retranché l'Evangile aux Gentils, & ont caché cette lumiére divine à ces pauvres aveugles, c'est-à-dire, dans leurs Se-

êtes ; & s'ils avoient pû détruire tous les Missionnaires Catholiques, ou les attirer dans leur party, cet Evangile ne seroit plus du tout annoncé aux Gentils, ce qui seroit contre la volonté de Jesus-Christ qui l'a ordonné expressément : mais malgré eux les Catholiques auront toûjours des Missionnaires pour cela. S'ils croyoient que les Missionnaites Catholiques ne convertissoient pas assez d'Infideles, ou qu'ils ne les convertissoient pas bien, (parce qu'ils s'imaginoient qu'il n'y avoit rien de bien fait s'ils ne le faisoient eux-mêmes) Luther & Calvin devoient en envoyer d'autres à dessein de mieux faire, & puis on eût compté lesquels en eussent plus converti, & on eût disputé lesquels eussent été mieux convertis. Mais puisqu'ils ne l'ont pas fait il est donc évident qu'ils ont eu tort dans leur conduite, & qu'ils ne pourront jamais trouver d'excuses devant le throne de Dieu.

Je ne croy pas que les Ministres d'aujourd'huy les plus déraisonnables osassent dire que ce ne soit pas bien fait d'aller annoncer l'Evangile aux Gentils à moins qu'ils n'eussent entierement perdu le bon sens, ou qu'ils ne fussent pires que les Gentils

Gentils mêmes, & non-obstant cela ils ne le font pourtant pas, ils aiment mieux demeurer en leur païs que de quitter tout, à l'exemple des Apôtres & des Missionnaires Apostoliques, pour s'en aller si loin au peril de leur vie, ils ne peuvent pas dire ce que David disoit à Dieu : le zele de vôtre maison me consume, ni pretendre être disciples de saint Paul qui étoit l'Apôtre des Gentils, & ils font bien voir par leur paresse & leur negligence, que ce n'est point à eux, mais seulement aux Catholiques, que Jesus-Christ dit en la personne de ses Apôtres : Allez prêcher l'Evangile à toutes les nations, &c. puisqu'ils ne le font pas, & ne l'ont jamais fait, du moins efficacement, & quand ils auroient voulu (quand même ce n'eût été que par vanité) prêcher cet Evangile par tout le monde, Dieu n'auroit pas donné le succés à leur travail; car il ne permet pas qu'une Secte heretique reüssisse en cet employ, ne voulant pas, que sous ce pretexte, elle se puisse, avec quelque apparence, appeller Eglise Catholique, à cause que cela auroit donné de la peine à quelques-uns à distinguer la vraye Eglise Catholique d'avec cette fausse Eglise.

Outre qu'il eût été fort inutile que des Sectes heretiques eussent entrepris de convertir des Infideles, parce que s'ils les avoient amenez à la connoissance de l'Evangile, ils les auroient empoisonnez en même tems du venin de leurs herésies, & ainsi, en pensant les tirer d'un précipice ils les auroient plongez en même tems dans un autre, qui n'est pas moins damnable que l'infidelité, & d'où il est quelquefois même plus difficile de les retirer que du Paganisme, à cause de l'opiniâtreté qui est souvent plus grande dans les Heretiques que dans les payens.

Je sçay bien qu'il y a des Ministres qui disent que l'Evangile est une excellente medecine spirituelle, qui est capable de guerir par elle-même tous les malades qui la reçoivent, qui que ce soit qui la leur presente, soit un Heretique qui n'ait point de mission ou autre; tout de même, disent-ils, comme une bonne medecine corporelle seroit aussi capable de guerir un malade quand elle luy seroit presentée par le plus ignorant Medecin, ou par un simple valet, que si elle luy étoit presentée par le plus habile Medecin du monde.

Mais en disant cela ils font bien voir

qu'ils ne sçavent guere bien la fonction de bon Pasteur, & qu'ils se trompent grossierement ou qu'ils veulent tromper les autres: car il est certain que cette excellente medecine de l'Ecriture sainte ne peut guerir les malades dont il s'agit icy, qui sont les Infideles, à moins qu'elle ne leur soit presentée par de fideles Medecins, c'est-à-dire, par les legitimes Pasteurs de la vraye Eglise, qui ont eux seuls la vraye mission, qui leur en donne la vraye intelligence: car si elle leur est presentée par des Medecins empoisonneurs, comme sont les Heretiques, je parle des Heretiques en general, elle ne manquera pas de les faire mourir, parce qu'ils empoisonnent tous ceux à qui ils prêchent l'Evangile, en les faisant entrer dans leurs Sectes, & leur corrompant le sens de cet Evangile: c'est pourquoy jamais les Heretiques ne peuvent, à proprement parler, convertir d'infideles, quelques efforts qu'ils y apportent: car pour qu'ils leur fissent faire une bonne conversion, il faudroit qu'ils les fissent passer du paganisme à la vraye Eglise; & c'est ce que les Heretiques ne leur font jamais faire, parce qu'ils n'ont garde de les solliciter d'entrer dans une Eglise dont

ils sont ennemis. Par exemple si les Ariens ou les Donatistes avoient prêché l'Evangile aux Infideles, ils ne les auroient pas sollicitez d'entrer dans l'Eglise Catholique, qui étoit la vraye Eglise, & dont ils étoient ennemis. Tout cela est si évident qu'il n'a pas besoin d'autres preuves.

Mais je ne vois pas quels motifs, les Calvinistes d'aujourd'huy, ont de défendre les Heretiques en plusieurs occasions: (car les uns disent, comme le Ministre Jurieu, que l'on peut être sauvé dans toutes les Sectes heretiques, pourvû qu'on y croye de certains points qu'il estime être seuls fondamentaux; & d'autres disent qu'il n'est pas necessaires d'avoir de mission pour prêcher la parole de Dieu, & qu'un Heretique peut aussi-bien convertir un Infidele en luy prêchant l'Ecriture que celuy qui n'a point d'erreurs) si ce n'est qu'ils ne sont pas fortement persuadez qu'il n'y a point d'erreurs dans la Religion pretenduë reformée, & que leurs Ministres ayent une mission legitime; & que par ce moyen-là lorsqu'on les convaincra qu'ils ont des erreurs, & qu'on leur dira que par consequent ils ne peuvent pas se sauver dans leur Religion, ils puis-

ſent ſe retrancher dans leur principe, qui eſt qu'on ne peut ſe ſauver dans toutes les Religions qui ſont profeſſion du Chriſtianiſme, pourvû qu'elles gardent les points fondamentaux, & lorſqu'on les convaincra que leurs Miniſtres n'ont point de miſſion legitime, ils puiſſent ſe retrancher dans cet autre, qu'il n'eſt pas neceſſaire qu'ils ayent de miſſion, pourvû qu'ils leurs prêchent la pure parole de Dieu; & leurs Anciens qui ſont des laïques, & pour l'ordinaire des artiſans, ont droit d'examiner ſi leurs Miniſtres leur prêchent la parole de Dieu dans ſa pureté; & s'ils jugent que non, & qu'ils trouvent qu'ils leur prêchent des erreurs de la papauté, (comme ils appellent les creances de l'Egliſe Catholique) ils ont droit de les faire deſcendre de la chaire & de les priver de leurs gages & de leur employ.

Les Miniſtres ont grand intereſt d'enſeigner qu'ils pourroient prêcher la parole de Dieu, quand même on les convaincroit qu'ils n'ont point de miſſion; parce que leurs gages dépendent principalement de leurs prêches.

Dans l'Egliſe Catholique il y a des Fideles qui vont racheter les captifs

chez les Barbares, & je ne croy pas qu'aucun Ministre osât dire, qu'il y a de l'erreur ou de la superstition en cela ; & pourtant ils ne font point la même chose ; & les Pretendus Reformez qui se laissent prendre par les Corsaires crient vangeance contre eux de ce qu'ils ne vont pas aussi en ces païs-là pour les racheter : mais leur zele, si tant est qu'ils en ayent de vray, ne s'étend pas si loin, quoyque le bon Pasteur doive aller chercher sa brebis où elle est & l'apporter sur ses épaules : mais il ne peut pas y avoir de bons Pasteurs où il n'y en a point de legitime, comme nous verrons à la fin.

Dans l'Eglise Chrétienne les Fideles avoient une trés-grande consolation de recevoir à leur départ de cette vie le Sacrement du Corps adorable de leur Sauveur, pour les défendre contre les attaques du demon, qui sont pour l'ordinaire plus frequentes, & plus violentes dans ces momens-là que dans d'autres. Qui est-ce qui peut dire (sans renoncer à la pieté) que cela n'étoit pas bien fait ?

Mais les Pretendus Reformateurs, en se plaignant (quoy que mal à propos, comme nous avons fait voir ailleurs,

en parlant du pouvoir que l'Eglise Chrétienne a de changer les choses accidentelles) qu'on leur avoit retranché une espece du Sacrement, ont retranché malheureusement les deux especes aux pauvres malades, à qui l'on portoit la Communion dans toute l'antiquité sous la seule espece du pain, comme on peut voir dans un Traité que Monseigneur l'Evêque de Meaux a fait exprés pour cela. Et ce retranchement de la Communion des malades est un des funestes effets de cette reforme qui s'est ingerée d'abolir tout ce qu'elle a voulu, quoy que bon de sa nature. Et si un malade parmi les Calvinistes François avoit demandé avec instance qu'on luy portât son Sacrement de la Cene, ils n'eussent pas manqué de dire qu'il auroit été suborné par quelque Catholique, pour demander avec opiniâtreté une chose inutile: car je croy qu'ils n'auroient osé dire que c'est une chose superstitiense ou heretique de communier étant malade plutôt qu'étant en santé. Pour ce qui est des Anglois dont la reforme n'a pas été si violente & si étenduë sur les choses saintes que celle des Calvinistes, donnent encore la Communion à leurs malades qui la desirent, com-

me on le voit dans leur liturgie.

Il avoit toûjours été en la liberté des Fideles de communier aussi souvent qu'ils le desiroient, même tous les jours, si leur pieté & leur devotion les y portoit ; parce que J. C. & ses Apôtres n'ont jamais mis de bornes à la frequente Communion : mais les Calvinistes François se sont avisez de la restraindre à quatre fois l'an dans leur Religion, quoy qu'ils n'oseroient dire, comme je croy, que ce ne soit pas bien fait de communier plus souvent que quatre fois l'an, puisqu'en communiant on fait memoire de la mort de Jesus-Christ, & il est plus que manifeste qu'il n'y a point de mal de faire memoire de la mort de Jesus-Christ plus de quatre fois l'an. Non-obstant cela quelque envie qu'un pretendu Fidele de leur Religion eût eu de communier tous les jours, ou tout au moins plus souvent que quatre fois l'an, pour rien du monde ils ne luy auroient accordé ; & s'il avoit demandé cette Communion avec instance ils l'auroient appellé superstitieux ; car ces termes ne leur coûtent rien, quoy qu'il leur eût été bien difficile de luy donner une bonne raison de leur refus. Il y avoit même des vieillards, des malades, &

des domestiques qui étoient éloignez des Villes où cette Cene se faisoit, qui manquoient souvent les jours & les heures marqués pour cela, principalement en hyver, & ainsi qui en étoient privez pour un plus long-tems, à cause qu'ils ne pouvoient pas reparer cette privation les Dimanches suivans, parce que les Ministres ne leur auroient pas donné leur Cene s'ils l'avoient demandée. Ajoûtez à cela qu'il n'y a que trop souvent des personnes qui ne sont pas en état de communier au jour & à l'heure marquée par les Ministres, qui pouroient l'être le lendemain ou huit jours aprés, & qui n'osant s'abstenir de communier ce jour là (de crainte d'être remarquez ou censurez, & de causer du scandale) font des sacrileges en leur maniere, en communiant en peché.

Je sçay bien que les Calvinistes nous objectent que le grand Concile de Latran a fait plus mal qu'eux de n'ordonner la Communion qu'une fois l'an, sçavoir à Pasque. Mais c'est en vain qu'ils nous objectent cela, parce que quand ce Concile n'a ordonné la Communion qu'une fois l'an, ç'a été principalement pour les indevots qui communioient trop rarement; mais il n'a

point ôté par là la liberté aux ames pieuses de communier tous les jours si elles le desiroient ; & en marquant le tems de Pasques, il n'a pas fait une grande gêne, parce qu'on a quinze jours, dans lesquels on peut choisir le tems de sa Communion ; & quand il y a des gens qui ne sont pas en état de communier dans ces quinze jours, le Confesseur les differe encore à un autre tems, ce qui se fait sans scandale.

Ainsi ces Messieurs, en faisant leur belle reforme, qui ne permet pas de communier plus souvent que quatre fois l'an, en marquant précisément le jour & l'heure, ont causé les inconveniens que nous avons vû, & ont privé leur peuple de recevoir frequemment des graces de Jesus-Christ qu'ils pretendent que leur Cene figurative produit.

L'Eglise Chrétienne avoit par tout le monde des ornemens & des habits destinez pour le service divin, differens des habits du monde, à l'exemple de la Loy ancienne, que les Lutheriens & les Anglois, (moins ennemis de la discipline Ecclesiastique que les Calvinistes François) n'ont pas osé abolir, & que ces derniers ont entierement retranché, pour prêcher l'Evangile avec

une robbe semblable à celles des Avocats ou Procureurs, & un chapeau sur la teste. Je ne sçay pas quels motifs ils ont eu de corriger l'Eglise Chrétienne en cela; car je croy qu'ils n'oseroient dire, que c'est une erreur ou une superstition d'avoir des ornemens & des habits, destinez pour le service de Dieu, differens de ceux du monde, parce qu'ils accuseroient par là l'Eglise Judaïque, (qu'ils égalent quelquefois à celle du Fils de Dieu) d'avoir été superstitieuse ou heretique en cela, ce qui paroîtroit fort dur: parce que c'est Dieu qui avoit ordonné luy-même à Moïse de faire ces ornemens-là. Et je croy qu'ils se feroient quelque scrupule d'accuser ceux qu'ils appellent leurs freres en Jesus-Christ, d'être des superstitieux, ou des Heretiques, pour si peu de chose, qui sont des injures qu'ils ne font ordinairement qu'aux Catholiques Romains, pour lesquels ils n'en épargnent aucune, tant ils ont en aversion, sans aucun sujet, ce nom de Catholique Romain.

Je ne croy pas qu'ils osassent entreprendre de prouver par l'Ecriture sainte, que Dieu ait défendu à son Eglise de prendre tels ornemens qu'elle ju-

geroit à propos pour le Service divin ; car il n'y a rien dans l'Ecriture qui paroisse le défendre ; & si nonobstant cela ils en tiroient des passages qu'ils pretendissent le défendre , j'appellerois des Anglois ou des Lutheriens pour leur répondre, dont les réponses leur seroient peut-être moins suspectes que les miennes.

L'Eglise du Fils de Dieu a pretendu que cela étoit une matiére de discipline qui dépendoit entierement d'elle, c'est pourquoy il n'a nullement été au pouvoir d'un particulier, comme Calvin, de les abolir contre le sentiment même d'une Eglise qu'il croyoit sainte comme l'Eglise Anglicane.

Jesus-Christ ayant dit à ses Apôtres : [Si donc moy qui suis le Seigneur & le Maître, ay lavé vos pieds, vous aussi devez laver les pieds les uns des autres. Car je vous ay donné exemple, afin que vous fassiez comme je vous ay fait. *Joan.* 13.] ne fait-il pas une espece de commandement à son Eglise en la personne de ses Apôtres, de continuer cette ceremonie ; ainsi quelle réponse, je vous prie, les Pretendus Reformateurs pourront-ils donner à J. C. au jour du jugement, pourquoy ils l'ont abolie ?

Jesus-Christ en instituant le Sacrement de l'Eucharistie, n'ordonna pas en des termes plus forts à son Eglise de le perpetuer : mais la tradition nous confirme qu'il le faut faire. Et si aujourd'huy une Eglise particuliere Protestante vouloit l'abolir, en disant que Jesus-Christ n'a ordonné qu'aux seuls Apôtres de communier, & non point à l'Eglise d'aujourd'huy ; & qu'en vertu de ce raisonnement ils ne voulussent point communier du tout, qu'est-ce que toute l'Eglise Protestante répondroit à cela, que nous ne pussions pas répondre à l'égard du lavement des pieds, que la Tradition nous enseigne d'observer tous les ans le jour du Jeudy saint.

Il y avoit encore dans l'Eglise Chrétienne des maisons de retraites, & de pieuses Communautez approuvées de tous les saints Peres, & de tous les Conciles, & entr'autres de celuy de Chalcedoine, comme on peut voir dans ses premiers Canons, & generalement parlant de tous les Fideles, dans lesquels plusieurs filles & plusieurs femmes veuves se retiroient volontairement pour s'appliquer le reste de leurs jours, avec moins d'empêchement, au service de Dieu, & pour faire leur salut avec

plus de facilité, en abandonnant les vanitez du siecle, & qui pour cela quittoient les coëffures & frisures défenduës dans les Ecritures saintes, les vêtemens somptueux, les perles, bracelets, pendans d'oreilles, & les pierres precieuses, pour prendre en leur place, un voile & un habit modeste; quittoient les festins & la bonne chere pour vivre dans la sobrieté; quittoient les bals, les comedies & le grand monde, pour vivre dans la retraite & dans le silence, quittoient les jeux & les conversations d'hommes, dangereuses à leur sexe, pour aller vivre chastement & religieusement avec de saintes filles: enfin quittoient les cajoleries & les chansons deshonnêtes & amoureuses, pour aller chanter dans un Cloître les loüanges de Dieu, par des Pseaumes & Cantiques spirituels; qui brûloient les romans & les histoires amoureuses, pour aller lire des livres de pieté & de meditations dans ces saintes Communautez. Qui au lieu de demeurer au lit jusqu'à midy, par une paresse mole & sensuelle, comme font plusieurs Dames du monde, se levoient toutes les nuits & de grand matin, pour prier Dieu; qui abandonnoient quelquefois de su-

perbes bâtimens, & des ameublemens somptueux, pour se renfermer dans une petite cellule; refusoient quelquefois des partis fort avantageux pour conserver leur virginité, tant loüée par S. Paul, & qour ne s'unir qu'à Jesus-Christ; qui laissoient peres, meres, freres, sœurs, parens & amis, pour suivre Jesus-Christ; renonçoient à leurs propres volontez (chose si difficile à la nature humaine) pour ne faire que celle de Dieu, sous la conduite d'une sage Superieure; qui renonçoient à la liberté naturelle de tous les hommes, d'aller où ils veulent, pour se renfermer dans un Monastere enclos de murailles pour toute leur vie, afin d'y servir Dieu avec moins de distraction; & pour ne pas imiter celles qui vont de maisons en maisons, dont Saint Paul décrit la vie, 1. *Tim.* 5. 13. en disant que non seulement elles sont oiseuses, mais aussi des discoureuses & curieuses en discourant des choses qui ne leur appartiennent point.

En un mot elles quittoient le monde pour se donner à Dieu (on peut dire presque la même chose des Communautez d'hommes); & en cet état-là ces filles si sages n'avoient-elles pas lieu

d'esperer que les Demons mêmes devoient avoir du respect pour leur maniere de vivre, à cause de Jesus-Christ leur Epoux : mais bien loin de cela, elles ne pûrent pas même être à l'épreuve, & resister à la reforme destructive des bonnes choses. Ces Reformateurs de choses saintes vinrent au commencement du siecle passé, & renverserent ces saintes maisons Religieuses d'hommes & de femmes, & en chasserent ces ames pieuses, sans ce qu'ils firent de plus cruel à leur égard, selon les Historiens. Mais enfin de quelque maniere qu'ils les ayent détruites, ils ne peuvent pas nier aujourd'huy qu'il ne soit constant qu'on ne voit plus de Monasteres dans l'Angleterre, l'Allemagne & la Hollande, chez les Pretendus Reformez.

Quel mal y avoit-il dans ce genre de vie pour l'abolir, & quelle nouvelle maniere est-ce de reformer les choses, que de les abolir entierement, plûtôt que de les corriger s'ils y croyoient de la corruption ? Quel peché y avoit-il de promettre à Dieu de conserver, avec sa sainte assistance, sa chasteté jusqu'à la fin de sa vie, à l'exemple de Jesus-Christ & de la sainte Vierge, qui l'ont gardée

gardée toute leur vie ; des Apôtres qui l'ont tous gardée aprés leur Apostolat, & de tous les saints Peres qui ne se sont jamais mariez depuis qu'ils ont été Evêques ou Prêtres ? Quel mal y avoit-il de renoncer à l'ambition, aux grands biens du monde & de la fortune, pour faire vœu à Dieu de pauvreté, à dessein d'imiter Jesus-Christ & ses Apôtres, qui ont vécu pauvrement ? & quelle faute étoit-ce de renoncer à sa propre volonté, pour faire vœu à Dieu d'obeïr à des Superieurs, quand ils ne commanderoient rien contre sa divine volonté, pour ressembler d'autant plus à Jesus-Christ, qui a été obeïssant même jusqu'à la mort de la Croix ? Avec quel front ces Reformateurs ont-ils osé dire que c'est le diable qui a inventé ces promesses faites à Dieu, disant dans leur article de foy 24. que les vœux Monastiques sont procedez de la boutique de satan ; & Calvin disant [que tout ce que les Moines vouënt n'est qu'abomination devant Dieu .....; qu'ils ne se consacrent point à Dieu, mais au Diable] dans son Institution, l. 4. ch. 13. part. 17. & les noircissent de calomnies infâmes. Je ne m'arrête point à refuter toutes ces impertinen-

ces, car elles n'en meritent pas la peine.

Ils n'ont point d'autres preuves pour justifier leur conduite, que de dire que ceux qui font vœu de chasteté, promettent à Dieu une chose qu'il leur est impossible de garder; que c'est un don de Dieu qu'il ne donne pas, disent-ils, à tout le monde : comme si les vertus de foy, d'esperance & de charité n'étoient pas des dons de Dieu; & pour cela les hommes ne sont-ils pas libres de renier la foy, ou de ne la pas renier; de se desesperer, ou de ne se pas desesperer; & de faire des œuvres charitables, ou de n'en pas faire. Ils n'ont donc pas lû l'Apôtre qui dit : [Je puis tout en celuy qui me fortifie, *Philippiens c. 4. v. 13.*] & S. Jacques qui dit : [Que si quelqu'un d'entre vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui la donne *à tous* gratuitement; & qui ne la reproche point, & elle luy sera donnée. Mais qu'il la demande en foy, ne doutant nullement] ch. 1. Ainsi il faut que ceux qui font vœu de chasteté, demandent à Dieu la perseverance de la chasteté avec foy, & qu'ils ne doutent nullement, & elle leur sera donnée. Les femmes & les filles Catholiques

sçavent par la foy & par l'experience, qu'il ne leur est pas impossible, avec l'assistance de Dieu, de garder la chasteté ; ce qui fait voir qu'elles ne sont pas si fragiles que les Protestantes, qui disent qu'elles ne sçauroient accomplir le vœu de chasteté si elles en faisoient.

Il y a eu des miliers de Religieux & de Religieuses qui l'ont gardée jusqu'à la fin de leur vie ; & ceux ou celles qui y ont manqué, ce n'a pas été par faute de pouvoir, mais seulement par faute de volonté. Et s'il étoit impossible de la garder, que diroit-on de plusieurs femmes dont les maris sont long-tems absens d'elles, les uns étant à la guerre, les autres en Ambassade ou Intendance, les autres en marchandise dans les païs éloignez, les autres en des prisons ou en des maladies perpetuelles, & les autres separez de corps & de biens ? Ou que penseroit-on des filles qui passent quelquefois toute leur vie sans trouver à se marier, soit par faute de bien, ou par d'autres raisons, comme l'experience nous le fait voir ? Dira-t-on qu'elles font l'impossible, ou dira-t-on qu'elles ne gardent pas la chasteté ? Les filles & les femmes Protestantes qui sont dans ces cas-là, peuvent-elles souffrir, sans

rougir, que les Ministres leur disent qu'il leur est impossible de garder la chasteté : mais sans m'arrêter à traiter plus amplement cette question, n'en étant pas le lieu icy, je diray que supposé même qu'il fût impossible, ce qui n'est pas, comme ils le pretendent, de garder la chasteté, que cela n'étoit pas une raison suffisante pour abolir la vie religieuse qui étoit si utile pour travailler à son salut : car ils eussent pû, selon leur principe, quoy-que faux, permettre seulement à ceux ou à celles qui n'auroient pas pû se contenir, de se marier, & laisser les autres dans l'exercice de la pieté en la vie religieuse. Ou bien ils auroient pû, tout au moins, en détruisant les anciens Monasteres, en rebâtir d'autres, ou des filles de leur nouvelle reforme se feroient mises volontairement, & à quel âge elles auroient voulu, parce que cela dépend de la volonté des personnes qui entrent dans la vie religieuse ; & comme il n'y a rien au monde de plus libre à des particuliers que de faire vœu de chasteté, ou de ne le pas faire, elles eussent pû, sans faire ce vœu, y vivre chastement, avec la même facilité, que des femmes qui n'ont pas leurs maris, & des filles qui

ne trouvent pas à se marier, lesquelles sont obligées de vivre chastement dans le monde comme si elles avoient fait vœu, quoy qu'il soit beaucoup plus difficile; & à celles qui auroient dit qu'il leur étoit impossible de se contenir, ils auroient pû leur permettre de se marier, parce qu'il n'y auroit point eu d'empêchement, & laisser les autres vivre comme les plus chastes, & les plus saintes Religieuses ont toûjours vécu. Celles qui auroient été les plus sçavantes auroient instruit les plus ignorantes, ils auroient choisi celles qui auroient été les plus sages, les plus prudentes, les plus spirituelles, & en un mot qui auroient été les plus parfaites, pour conduire les autres, & leur donner des conseils. Ils auroient pû y mettre les jeunes enfans pour les élever dans la perfection, ce que trop souvent les peres & les meres ne sont pas capables de faire; les femmes veuves s'y seroient retirées pour un tems, ou pour toute leur vie; elles y auroient pû faire les mêmes travaux manuels qu'elles faisoient dans le monde, elles auroient pû avoir soin des malades, comme les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Paris. Il me faudroit trop de tems pour reciter

tous les biens ſpirituels & temporels qui ſeroient venus de là. On peut dire à proportion la même choſe des Monaſteres d'hommes.

N'eſt il donc pas évident que les Pretendus Reformateurs ont eu tort d'avoir détruit tout ce qu'ils ont pû d'anciens Monaſteres ſi ſaintement établis, & d'avoir marié preſque tous les Religieux & Religieuſes qu'ils ont attiré à leur parti, en leur faiſant violer leur premiere foy, ſous ce faux pretexte qu'il eſt impoſſible de garder la chaſteté : ou ne ſont-ils pas tout au moins évidemment dans le tort. (J'en appelle à témoin les ſecrets mouvemens de la conſcience des Proteſtans qui aiment un peu la vie reglée) de n'en avoir pas rétabli d'autres d'une nouvelle façon, & conformes à leurs ſentimens, qui ſe fuſſent appellez Religieux ou Religieuſes Proteſtantes, à qui ils euſſent eſſayé de faire mener une vie plus reglée & plus exemplaire que celle des anciens Religieux & Religieuſes, & qu'ils euſſent pour lors ſelon leur ſentiment, appellez Religieux & Religieuſes vraiment reformez : mais on a beau prêcher aux gens qui ne ſe ſoucient pas de bien faire, ils n'étoient pas venus pour

porter les hommes à la perfection, & à la sainteté; mais au contraire, ils étoient venus pour reformer, c'est à dire pour retrancher & abolir la perfection & la sainteté même (comme nous avons vû dans tous les exemples qui sont dans ce chnpitre (sous un faux pretexte de vouloir rétablir toutes choses dans leur premiere sainteté.

Il y avoit plus de quinze cens ans que les fideles Chrétiens, les Elûs & les Predestinez chantoient les Pseaumes de David en prose; & on ne sçauroit dire avec aucune ombre de raison, qu'ils fissent mal : mais nonobstant cela, les Pretendus Reformateurs François ne l'ont pas trouvé bon, & n'ont pas pû s'y accoutumer aprés 1500. ans d'usage, disant qu'il n'y avoit pas moyen de chanter de la prose, & que tant de millions d'hommes n'ont pas laissé de bien faire depuis la mort de Jesus-Christ, nonobstant cette difficulté pretenduë. C'est pourquoy fondez sur ces raisons chimeriques, ils ont aboli ce saint usage dans leur secte, pour les faire chanter en rimes, composées par Clement Marot, & par Theodore de Beze. S'ils avoient pû prouver que ces Pseaumes de David étoient la parole de Dieu plus

pure & plus correcte dans ces nouvelles rimes de Marot & de Beze, que dans l'ancienne prose dont l'Eglise se servoit, ils auroient eu quelque espece de raison de l'avoir changée ; mais c'est ce qu'il leur est impossible de prouver : & nonobstant cela, ils ont plus d'attache à ces nouvelles rimes faites par ces deux Heretiques, que si c'étoit les saints Peres des premiers siecles qui les eussent faites, & qu'elles eussent été approuvées par tous les Conciles. On vouloit qu'ils chantassent les Pseaumes de David selon la pure parole de Dieu, c'est à dire en prose, comme les Elûs & les Predestinez les chantoient avant leur pretenduë reforme ; & comme Beze les chantoit luy-même lorsqu'il étoit encore Chanoine de Vezelay, sçavoir en prose Latine, & avant qu'il les eût mis en rimes Françoises : mais leur conduite nous fait bien voir que l'opiniâtreté & l'entêtement sont l'appanage de cette religion-là, dont les défenseurs sont si aveuglez que d'appeller martyrs de Jesus-Christ, ceux qui ne sont que des martyrs de Calvin, de Marot & de Beze, lorsqu'ils s'attirent de justes châtimens, en faisant des revoltes seditieuses pour chanter leurs rimes. En

vertu

vertu de tous ces changemens admirables que nous venons de voir, dignes de la pretenduë pieté, & du pretendu zele de nos Novateurs, ils osent s'appeller (comme on le voit au titre de leur discipline Ecclesiastique) les Eglises reformées de France : mais comme nous ne sommes pas persuadez que ces changemens qu'ils ont fait dans la Religion Chrêtienne, soient une veritable reforme, ils ne doivent pas trouver mauvais que nous les appellions Pretendus Reformez.

On a jugé à propos dans l'Eglise Catholique de traduire en nôtre langue, des ouvrages de plusieurs saints Peres des premiers siecles, comme de S. Augustin, de S. Cyprien, de S. Cyrille, de S. Gregoire, de S. Jerôme, de S. Chrysostome, de S. Efrin, de S. Jean Climaque, l'Octavius de Minutius Felix, de S. Basile, de S. Paulin, de Cassien & de plusieurs autres, pour l'instruction & l'édification de ceux qui n'ont pas étudié les Langues, parce qu'on y a trouvé d'excellentes choses qui peuvent servir tres utilement à tous les Fideles; & afin que ceux qui desireroient voir eux-mêmes ce que les Sçavans disent y être, ils le pûssent faire

pour leur satisfaction, & pour apprendre par là une partie de la doctrine de la primitive Eglise, dont les saints Peres étoient les Pasteurs.

Les Ministres n'oseroient dire qu'on a mal fait de faire ces traductions Françoises, parce que s'ils le disoient, leur critique ou censure paroîtroit trop évidemment déraisonnable, puisqu'ils approuvent bien que l'on traduise en nôtre Langue des Auteurs Payens, comme les histoires d'Alexandre le Grand, des Empereurs Romains, & plusieurs autres, & les livres qu'ils appellent apocriphes.

Mais quoy-qu'ils approuvent (il faut dire en quelque façon malgré eux) la conduite de l'Eglise Catholique, de ce qu'elle a traduit des Ecrits des saints Peres, ils ne font pourtant point la même chose ; & la raison en est mysterieuse & cachée à leur troupeau, qu'il est bon de leur découvrir : C'est que s'ils mettoient entre leurs mains des traductions Françoises des saints Peres des premiers siecles, ils ne pourroient plus leur faire accroire, comme ils font tous les jours, que ces saints Docteurs étoient de leur Religion, parce qu'ils verroient bien eux-mêmes,

s'ils lisoient leurs écrits aussi souvent qu'ils lisent les livres de leurs Ministres, que cela n'est pas vray. Et c'est par la même raison qu'ils défendent dans leur discipline Ecclesiastique chap. 6. article 4. de recevoir en dispute les écrits des anciens, pour la décision des questions de Controverses, parce qu'ils sçavent fort bien eux-mêmes qu'ils ne sont pas favorables à leur religion.

Un jour une Dame de qualité me disoit qu'elle avoit une fois demandé à son Ministre, si le livre des Confessions de S. Augustin étoit un bon livre, il luy répondit que oüy ; que tous les Ecrits de ce grand Homme étoient admirables, & qu'ils se servoient beaucoup de ses ouvrages pour prouver leur doctrine aux Catholiques Romains, qui disent que leur Religion est nouvelle. Sur cela elle luy dit qu'elle avoit oüy dire que ce livre des Confessions de S. Augustin étoit traduit en François, & qu'elle avoit envie de le lire. Son Ministre luy répondit qu'elle ne devoit pas le faire, parce, disoit-il, que ces traductions étoient faites par les Papistes, qui avoient coutume d'inserer dans leurs traductions des choses du leur, que les Peres n'avoient jamais dites. Cette

Dame luy demanda d'où vient que les Ministres n'en font pas eux-mêmes des traductions fideles. Il luy donna quelque réponse qu'elle ne penetra pas pour lors, parce qu'elle croyoit aveuglément, que ses Ministres avoient toûjours raison en tout ce qu'ils disoient. Mais elle demanda dans une autre occasion à un autre Ministre ce qu'il pensoit de la nouvelle traduction du livre des Confessions de S. Augustin, (luy qui ne sçavoit pas ce que l'autre Ministre luy avoit dit) luy répondit qu'elle étoit fort bien faite, & en bon François. Dés ce moment-là elle prit resolution de le faire chercher pour le lire, par lequel elle commença à se détromper sur de certaines choses : car elle avoit toûjours crû que ce Pere étoit aussi-bien de leur Religion qu'un Ministre peut être ; & entre autres choses, elle y vit que ce Pere prioit Dieu pour les morts ; ce qui commença à luy faire faire reflexion que cela pouvoit être la raison pourquoy son Ministre l'avoit dissuadée de lire ce livre ; & cela luy fit douter que les Peres n'étoient point de sa Religion, ce qui luy donna envie de se faire instruire de la verité à fond, où on luy fit voir que les saints Peres

des premiers siecles n'étoient point Protestans de Religion ; mais qu'ils étoient vrayement Catholiques, ce qui fut cause de sa conversion.

Quand un Catholique est dans l'occasion de s'entretenir des choses saintes, c'est-à-dire, de matiere de Religion, avec un Protestant, il vaut mieux, & il est plus à propos qu'il luy represente les choses dont nous venons de parler dans ce chap. 17. & même dans le 16. que de disputer avec luy sur les choses, pour lesquelles ils ont ordinairement tous de l'aversion, & qu'ils pretendent être opposées à l'Ecriture sainte : il faut qu'il le prie de luy dire franchement en homme d'honneur, s'il ne reconnoît pas en sa conscience que l'Eglise Catholique a raison, tout au moins, de ne pas abolir de si bonnes choses que celles qu'on a rapportées cy-dessus, & si ses Reformateurs n'ont pas évidemment tort de les avoir abolies, & je me persuade, qu'à moins qu'il n'eût renoncé à tout honneur & à toute sincerité, que du moins il dira : J'avoüe que nos Reformateurs eussent pû mieux faire sur cela s'ils y avoient bien pensé, & je ne les exempte pas de faute en la reforme qu'ils en ont faite. En consequence de quoy il

doit dire: Je voudrois qu'en faisant la reforme ils nous eussent laissé le Symbole de Nicée & celuy de saint Athanase que nous approuvons dans nôtre Confession de foy *art.* 5. parce qu'ils sont conformes à la parole de Dieu, & qu'ils nous les eussent traduits en nôtre langue, afin d'avoir la consolation de les voir & de les lire, à l'exemple de nos freres les Anglois qui les ont encore en leur langue. Je souhaitterois de tout mon cœur qu'ils n'eussent pas aboli la liberté & les moyens de communier aussi souvent que le saint Esprit nous l'inspireroit, & qu'ils nous fissent faire la sainte Cene plus souvent que quatre fois l'an. Aussi il semble que les Ministres se soient repentis d'avoir aboli cet usage de l'Eglise Romaine de communier quand on le desire: car ils disent dans leur discipline Ecclesiastique, chap. 12. art. 14. [*Combien qu'on n'ait accoûtumé de celebrer en la plûpart des Eglises la sainte Cene plus souvent que quatre fois l'an, toutefois il seroit bien à desirer qu'elle s'y celebrât plus souvent, la reverence qui y est requise étant gardée, pour ce qu'il est trés-utile que le peuple fidele soit exercé & croisse dans la foy par l'usage frequent*

des Sacremens, comme aussi l'exemple de l'Eglise primitive nous y convie. Et pourtant les Synodes Nationnaux y pourvoiront comme le bien de l'Eglise le requerera.] Ce que l'on ne voit pourtant pas qu'ils ayent fait.

Il doit dire encore : Je voudrois que dans la reforme ils n'eussent pas retranché la Communion aux malades, qui étoit aussi en usage dans l'Eglise primitive, & que nos freres les Anglois n'ont pas entierement abolies ; & je souhaiterois fort de faire la sainte Cene à l'approche de la mort, afin de m'exercer & de croître en foy, comme parle l'article cy-dessus.

Je ne trouverois pas que ce fût mal fait que nous fissions le Service divin plus souvent que nous ne faisons.

Je souhaiterois volontiers que nous eussions plus de jeûnes publics que nous n'en avons.

Je n'approuve point que nos Reformateurs ayent retranché la predication de l'Evangile aux Gentils, pour les convertir comme on faisoit avant nous ; je conseillerois fort à nos Ministres, que pour se rendre plus conformes aux Apôtres, quelques-uns d'entr'eux allassent chez les Gentils, pour les instruire, &

CHAPITRE XVIII.

Que la foy ni la discipline des Calvinistes ne sont en aucune maniere dans la parole de Dieu, & qu'ils y sont manifestement plus mal fondez que les anciens Heretiques.

JE veux presentement faire voir combien il est faux de dire que la doctrine des Pretendus Reformez se lit dans la parole de Dieu écrite, quoy qu'il n'y ait rien au monde qu'ils asseurent plus fortement : mais il faut premierement faire remarquer qu'ils ont de deux sortes de creances, & de disciplines dans leur Secte. Les unrs que leurs premiers Retormateurs ont apprises de l'Eglise Catholique avant que de s'en separer, dont ils ont composé la meilleure partie de leur Religion, qui sont les choses que nous ne leur contestons pas. Et les autres qu'ils y ont ajoûtées de leur propre mouvement & caprice, pour se distinguer d'elle, & qui composent toute leur Religion. Ce sont ces derniers que nous leur contestons, parce que nous ne les voyons

point dans la parole de Dieu, & que je soûtiendrois à quelque prix que ce fût dans une conference, qu'on ne les peut point lire dans cette parole de Dieu écrite.

Je ne les tireray point de leurs Autheurs particuliers, comme ils font ordinairement, lorsqu'ils disputent contre les Catholiques, en tirant les propositions à examiner des Autheurs particuliers: mais je les prendray dans leur doctrine commune à tous, comme sont leur Confession de foy, leur grand Catechisme & leur Discipline Ecclesiastique. Et afin qu'on ne m'accuse pas de faire, comme les Ministres ont coûtume de faire, lesquels en expliquant la doctrine Catholique y donnent des sens que nous n'admettons point, & qui sont fort éloignez de nôtre pensée, je ne les expliqueray point du tout, & je me contenteray de les rapporter seulement mot à mot comme elles sont dans leurs livres: car si je faisois des commentaires dessus, quand ils seroient les plus justes du monde, ils ne manqueroient pas de se plaindre, que je leur fais dire ce que je veux pour leur faire une Religion à ma mode.

Outre que leurs articles sont assez

clairs pour signifier ce qu'ils veulent dire, sans qu'on soit obligé de leur donner des interpretations pour les éclaircir.

Il ne faut pas être surpris de ce que les Ministres alleguent l'Ecriture sainte pour prouver leurs erreurs : s'ils ne l'avoient pas fait, personne n'eût voulu quitter la Religion Catholique pour entrer dans leur Religion : car c'est ce que tous les Heretiques & les Schismatiques ont fait, & qui fort souvent n'étoient pas si mal fondez que ces derniers Reformateurs, comme nous verrons dans la suite par l'exemple des Ariens, des Sociniens, Nestoriens, Marcionites, &c. Le diable même a tenu cette conduite, lorsqu'il a voulu persuader au Fils de Dieu de se jetter du haut en bas du Temple : car il luy allegua aussi l'Ecriture sainte, mais d'une maniere trompeuse aussi bien que tous les Heretiques, vû que le passage qu'il luy citoit ne dit point que le Fils de Dieu se doit jetter du haut en bas du Temple, car s'il l'avoit dit, ou qu'il l'eût voulu dire, il n'eût pas manqué de le faire pour obeïr à Dieu, auquel il a toûjours été fort soumis, quant à son humanité. Il dit seulement : [Car

il est écrit : Il ordonnera à ses Anges d'avoir soin de vous, & ils vous soûtiendront de leurs mains, de peur que vous ne heurtiez le pied contre quelque pierre. *Matth. ch. 4. v. 6.*]

Quoy que les marges de la Confession de foy des Calvinistes soient chargées de citations de l'Ecriture sainte, je croy devoir faire remarquer icy, comme une chose constante, que jamais ces passages citez ne disent les choses que nous leur contestons; c'est un examen fort exact que j'ay fait moy-même : ils disent bien quelquefois les endroits de leurs articles que nous ne leurs contestons pas, & cela ne sert que pour tromper les simples qui n'y regardent pas de si prés, qui ne sçavent pas distinguer ce qui est controversé d'avec ce qui ne l'est pas, & qui croyent aveuglément, & sur la bonne foy de leurs Ministres que leur foy controversée se lit dans l'Ecriture sainte, parce qu'ils voyent les marges de leur Confession toutes couvertes de citations.

Ils ont même plusieurs points de controverses dans leur Confession de foy, dans leur grand Catechisme & dans leur Discipline Ecclesiastique, pour la preuve desquels ils ne rappor-

tent aucun passage, parce qu'il n'y en a aucun qui en approche, ni de prés ni de loin : par exemple l'article de foy 24. qui dit que le Purgatoire, les Indulgences & les Processions sont procedeés de la boutique de Satan, & plusieurs autres qu'il n'est pas tems de rapporter icy, qui n'ont aucun passage pour les prouver.

Nous disons donc qu'on ne peut point lire dans l'Ecriture sainte le commencement de leur troisiéme article de foy, qui dit : [Toute cette Ecriture sainte est comprise és livres canoniques du vieux & du nouveau Testament, desquels le nombre s'ensuit. . Les cinq livres de Moïse, sçavoir est Genese, Exode, &c.]

Nous autres Catholiques nous ne croyons pas que toute l'Ecriture sainte soit contenuë dans les livres qui sont nombrez dans cet article.

On ne peut point lire dans l'Ecriture sainte l'article 4. qui dit : [Nous connoissons ces livres être canoniques & regles trés-certaines de nôtre foy, non pas tant par le commun accord & consentement de l'Eglise que par le temoignage & persuasion interieure du saint Esprit, qui nous les fait discerner d'avec les autres livres Ecclesiastiques, sur les-

quels, encore qu'ils soient utiles, on ne peut fonder aucun article de foy.]

On n'y peut point lire [Et d'autant qu'elle est la regle de toute vérité, contenant tout ce qui est necessaire pour le Service de Dieu & nôtre salut.... toutes choses doivent être examinées, reglées & reformées selon icelle, &c. *article* 5.

On n'y peut point lire (en parlant du peché originel) [même qu'aprés le Baptême c'est toûjours peché, quant à la coulpe, &c. *art.* 11.]

On n'y peut point lire, [que nous sommes faits participans de cette justice par la seule foy, &c. *art.* 20. On y lit bien [par la foy sans les œuvres de la loy :] mais on n'y lit pas par la seule foy, parce que cela seroit opposé à ce que dit saint Jacques *ch.* 2. *v.* 4.

On n'y peut point lire : [Toutefois nous confessons que les bonnes œuvres que nous faisons ***par la conduite de son S. Esprit*** ne viennent point en compte pour nous justifier, ou meriter que Dieu nous tienne pour ses enfans, &c. *ar.* 22.

On n'y peut point lire [Que tout ce que les hommes ont imaginé de l'intercession des Saints trepassez n'est qu'abus & fallace de Satan pour faire dévoyer

les hommes de la forme de bien prier.... finalement nous tenons le Purgatoire pour une illusion procedée de cette même boutique, de laquelle sont procedez les vœux Monastiques, pelerinages, défenses du mariage & de l'usage des viandes, l'observation ceremonieuse des jours, la confession auriculaire, les indulgences & toutes telles autres choses, par lesquelles on pense mériter grace & salut, &c. *article*, 24. Il n'est pas necessaire d'avoir beaucoup lû l'Ecriture sainte pour sçavoir que cet article ne s'y lit pas.

On n'y peut point lire [Pourtant nous condamnons les assemblées de la Papauté, vû que la pure verité de Dieu en est bannie, ésquelles les Sacremens sont corrompus, abatardis, falsifiez, ou aneantis du tout: & ésquelles toutes superstitions & idolatries ont la vogue. Nous tenons donc que tous ceux qui se mêlent en tels actes, & y communiquent, se separent & retranchent du corps de Jesus Christ, &c. *art.* 28.]

Ni [Nous croyons tous vrais Pasteurs en quelque lieu qu'ils soient avoir même autorité & égale puissance, &c. *article* 30.]

Ni [Pource qu'il a fallu quelquefois

& même de nôtre tems (auquel l'état de l'Eglise étoit interrompu) que Dieu ait ressuscité gens d'une façon extraordinaire pour dresser l'Eglise de nouveau, qui étoit en ruine & desolation, &c. *article* 31.]

Ni [Nous ne croyons que les Sacremens sont ajoûtez à la parole pour plus ample signification : afin de nous être gages & marreaux de la grace de Dieu, & par ce moyen aider & soulager nôtre foy, &c. *art.* 34. Nous en confessons seulement deux communs à toute l'Eglise. *art.* 35.]

Du grand Catechisme.

On ne peut point lire dans l'Ecriture sainte ce que je vais marquer : Mais comment se peut-il faire que Jesus-Christ, qui est le salut du monde, ait été en telle damnation ?

Ni, Par cela nous voyons la difference entre le tourment qu'il a souffert, & celuy que sentent les pecheurs que Dieu punit en son ire : car ce qui a été temporel en luy, est perpetuel aux autres, &c. *Dimanche* 10.

Ni, qu'il n'est licite d'invoquer Anges ni Saints qui sont decedez de ce monde. *Dimanche* 34.

Ni

Ni, De prier en langue inconnuë, c'est une moquerie de Dieu & une hypocrisie perverse. *Dimanche* 35.

Ni, La Cene donc n'est pas instituée pour faire une oblation du Corps de Jesus-Christ à Dieu son Pere ? R. non &c. *Dimanche* 52.

On ne lit point dans l'Ecriture sainte que tous (les Laïques) indifferemment doivent user du second signe à sçavoir du Calice, selon le commandement de Jesus-Christ, contre lequel il n'est licite de rien attenter.

Quoy que le Catechisme ne dise pas, (les laycs) il y est sous-entendu, car sans cela on ne le contesteroit pas.

On n'y lit point, que le Corps de Jesus-Christ n'est pas enclos dans le pain, ni son Sang dans le Calice : mais au contraire, pour avoir la verité du Sacrement, il nous faut élever nos cœurs en haut au ciel, où est Jesus-Christ.... & non pas le chercher en ces élemens corruptibles. *Dimanche* 53.

Ni, Tu entends donc qu'il y a deux choses en ce Sacrement, le pain *materiel* & le vin que nous voyons à l'œil, touchons à la main & savourons au goût, & Jesus-Christ dont nos ames sont interieurement nourries.

On n'y lit point, L'imperfection donc ne nous empêche point d'en approcher, (sçavoir de la Cene) mais au contraire elle ne nous serviroit de rien si nous n'étions imparfaits : car c'est une aide & soulagement de nôtre infirmité. *Dimanche* 54.

On n'y lit point, que dans la Confirmation il n'y a que singerie sans aucun fondement, comme dit la Preface de ce Catechisme.

De la Discipline Ecclesiastique.

On ne lit point dans l'Ecriture sainte, Le Baptême administré par celuy qui n'a vocation aucune, est du tout nul.

Ni, Le Docteur en l'Eglise ne peut prêcher ni administrer les Sacremens, sinon qu'il fût ensemble Docteur & Ministre. *ch.* 11. *art.* 1. 2.

Ni, L'office de Diacre n'est pas de prêcher la parole de Dieu & d'administrer les Sacremens. *ch.* 3. *art.* 5.

Ni, Il ne se fera aucunes prieres ni predications, ni aumônes publiques aux enterremens. *ch.* 10. *art.* 5.

Ni, Où il n'y a forme d'Eglise, il n'est pas permis de faire la Cene du Seigneur. *ch.* 12. *art.* 1.

Ni, Il demeure en la liberté des Pasteurs distribuans le pain & le vin, d'user des paroles accoûtumées, la chose étant indifferente. *ch.* 12. *art.* 8.

Ni, Quant à épouser la veuve du frere de sa femme, l'honnesteté & bienseeace ne le peut permettre. *c.* 13. *ar.* 12.

Ni, Nul ne pourra épouser aprés le decés de sa femme celle avec laquelle il auroit commis adultere du vivant de sa femme, sinon que tel mariage fût autorisé par le Magistrat. *ch.* 13. *art.* 13.

On n'y lit point, que le Magistrat puisse dissoudre les mariages, qu'on suppose être bons, comme on voit au *c.* 13. *article* 31. 32.

Il y a encore plusieurs regles en cette discipline que nous n'admettons point, parce qu'elles sont opposées à l'ancienne discipline de l'Eglise.

Je pourrois refuter, par l'Ecriture sainte tous ces articles de foy & de discipline; mais ce n'en est pas le lieu icy. Ils sont même suffisamment refutez dés là que c'est une nouvelle doctrine inventée depuis le commencement du seizéme siecle, excepté une partie qui est tirée des anciens Heretiques.

Il est donc constant que ces articles marqués cy-dessus ne peuvent point être

lûs dans l'Ecriture sainte ; & si un Prétendu Reformé vouloit agir sincerement & de bonne foy, & se défaire de l'attache & de l'habitude, avec laquelle ils disent ordinairement qu'ils n'ont point d'autre doctrine que l'Ecriture sainte, ou bien comme d'autres disent, que tout ce qu'ils croyent, principalement en matiere de foy, se lit formellement dans cette Ecriture, il diroit : J'avoüe franchement, & je ne le puis pas nier, que ce que vous avez marqué cy-dessus, ne soit nôtre doctrine, parce qu'on la lit formellement dans les lieux que vous avez marquez, & j'avoüe même qu'on ne peut pas lire ces articles dans la Bible à moins que d'en faire imprimer une nouvelle, & qu'on les y mette ; & s'il vouloit pousser sa sincerité un peu plus loin, il diroit : Je confesse que ceux d'entre nous, qui disent qu'ils n'ont point d'autre Confession de foy que l'Ecriture sainte, ni d'autre discipline, ne sçavent pas leur Religion ; & que ceux qui disent, qu'ils ont lû ces articles dans l'Ecriture, se sont trompez : car on ne lit pas dans un livre ce qui n'y est pas imprimé, ce qui nous les fait lire dans nôtre Confession & dans nôtre Discipline, c'est qu'ils y sont imprimez.

Je croy bien qu'en faisant cet aveu, il ne pretendroit pas avoüer que ces articles de foy ne sont point du tout dans l'Ecriture sainte, mais qu'il feroit comme ceux, qui étant convaincus de ne les y pouvoir montrer, disent ordinairement qu'ils y sont en substance, & qu'on les en tire par de bonnes consequences ou des termes équivalens: mais l'Eglise universelle, qui sçait infiniment mieux qu'eux juger de la bonté d'une consequence, soûtient qu'ils n'y sont pas même en substance, & qu'on ne les en peut tirer par aucun bon argument, mais tout au plus par quelque sophisme pour tromper ceux qui ne sçavent pas raisonner ou débroüiller ces sophismes. Et qui est le Prophete ou l'Apôtre qui leur a dit, qu'on pouvoit fonder sa foy sur des consequences tirées par un homme fautif, comme est un Pretendu Reformé? & quelquefois même par un ignorant, qui à peine sçait lire: car il n'y a pas de petite femmellete parmy eux, qui sous ombre qu'elle a lû l'Ecriture sainte, ne croye tirer de cette Ecriture, des consequences ou des termes équivalens, avec autant de certitude & d'évidence que le plus habile Docteur de Sorbonne, tant la superbe est

grande dans l'herefie & dans l'ignorance. C'eft comme fi un aveugle vouloit difputer des couleurs avec les Peintres.

On voit par ce que nous avons dit, combien il eft faux que les Pretendus Reformateurs n'ayent enfeigné que la pure parole de Dieu écrite, puifqu'ils ont enfeigné des articles de foy & de difcipline qui n'y font en aucune maniere, & qui ne font fondez que fur des confequences tres-fauffes (car nous pouvons les appeller ainfi, jufqu'à ce qu'ils ayent prouvé qu'elles font bonnes, en prefence de gens qui foient capables d'en juger, ce qu'ils ne feront jamais) & combien ceux-là font trompez, qui ont crû que c'étoit une queftion de fait, dont toute perfonne pouvoit être juge, pourvû qu'elle fçût lire, de fçavoir fi leur Religion étoit dans l'Ecriture fainte, vû qu'ils font obligez d'en faire une queftion de droit, dépendante de l'habileté à tirer des confequences, & à juger des termes équivalentes, qui n'appartient qu'aux Philofophes, aimans mieux, par un fens dépravé, que les Philofophes, & même les perfonnes du fimple peuple parmi eux, foient jugez certains & infail-

libles du sens & interpretation de l'Ecriture sainte, que non pas l'Eglise universelle, qui est l'Eglise de Jesus-Christ, qui sçait bien mieux qu'eux, juger de la bonté d'une consequence tirée de l'Ecriture.

Je n'ignore pas qu'ils ne disent ordinairement, mais par une fausse humilité, qu'ils ne pretendent pas se faire juges du sens de l'Ecriture; mais que c'est cette Ecriture sainte même qui en est juge, parce, disent-ils, que ce qui est obscur dans un endroit, est expliqué par un autre; & que pour les choses qui sont de foy, & necessaires au salut, elles y sont si clairement posées, que tout le monde les y peut voir. Nous avons refuté par experience cy-dessus, cette derniere partie. Et à la premiere, je dis que c'est une fausse excuse, parce qu'ils n'ont pas encore pû jusqu'à present, nous produire des passages de cette Ecriture, qui expliquassent ceux dont ils remplissent leurs livres, sur lesquels ils raisonnent comme ils veulent, lesquels raisonnemens nous rejettons; ce que nous ne ferions pas, s'ils étoient faits par un Apôtre, & que nous les vissions dans l'Ecriture, ce n'est pas l'usage même des Ecrivains sa-

crez, de faire des Commentaires les uns sur les autres ; & S. Pierre en sa 2. Ep. c. 3. qui nous avertit qu'il y a des choses difficiles à entendre dans les Epîtres de S. Paul, que les ignorans tournent à leur propre perdition, comme aussi les autres Ecritures, il se contenta de nous en avertir, mais il ne les explique pas ; & il ne veut pas que chaque particulier explique les choses difficiles à sa fantaisie : car il nous dit ailleurs, que nulle prophetie de l'Ecriture n'est de particuliere declaration, 2. Ep. ch. 1. Je pourrois leur montrer plusieurs passages difficiles, & qu'ils ne sçauroient faire expliquer par d'autres : mais je me contenteray d'en produire un qui est de S. Paul, 1. *Cor*. 3. qui dit : [Et si aucun bâtit sur ce fondement, or, argent, pierres precieuses, bois, foin, chaume, l'œuvre d'un chacun sera manifestée : car le jour la declarera, dautant qu'elle sera manifestée par le feu ; & le feu éprouvera quelle sera l'œuvre d'un chacun. Si l'œuvre d'aucun qui a édifié dessus demeure, il en recevra salaire. Si l'œuvre d'aucun brûle, il en fera perte ; mais il sera sauvé : toutefois comme par le feu.] Puisqu'on ne trouve point de passage qui explique cet endroit,

droit qui eſt difficile, il ne faut donc pas dire que tous les paſſages obſcurs ſont expliquez par d'autres.

Et quand ils nous diſent que tous les articles de foy (qui ſont les choſes neceſſaires au ſalut) ſe liſent clairement dans l'Ecriture ſainte ; ils veulent être juges, preferablement à l'Egliſe Catholique, de ce diſcernement des choſes neceſſaires, & non neceſſaires : car Jeſus Chriſt ni ſes Apôtres ne nous diſent point dans l'Ecriture ſainte, s'il y a des choſes dans cette Ecriture, qu'il ne ſoit pas neceſſaire de croire pour le ſalut ; & s'il y en a, ils ne diſent pas, c'eſt cela, ou cela qui eſt neceſſaire. Ce diſcernement des choſes neceſſaires d'avec les non neceſſaires, s'il eſt vray qu'il y en ait, doit pourtant être d'une grande conſequence pour le ſalut, & tres-difficile à faire, principalement aux ignorans, & à tous ceux qui ne ſont pas Theologiens, il n'y a que l'Egliſe inſpirées du S. Eſprit, qui puiſſe faire ce diſcernement.

Quand nous montrons aux Pretendus Reformez des paſſages de l'Ecriture ſainte, qui diſent clairement nôtre creance : comme par exemple, qu'il faut appeller les Prêtres pour oindre les

malades, & plusieurs autres. Le plus ignorant Calviniste dit aussi hardiment qu'un Apôtre pourroit faire, que cela n'est plus necessaire au salut. Si on luy montre un passage qu'il ne puisse pas expliquer, il dit qu'il n'est pas necessaire à son salut, que s'il y étoit necessaire, il l'expliqueroit.

Si on luy en montre un qui soit formellement opposé à sa doctrine, il en cherche promptement un autre, pour le faire contredire, dont la contradiction n'est que dans son imagination; & il éleve le sien jusqu'aux nuës, & abaisse celuy que nous luy produisons, avec autant de mépris, que s'il étoit apocriphe, quoy-qu'il soit formellement contre luy, & que le sien ne l'excuse point du tout.

Quand ils lisent l'Ecriture sainte, ils apprennent comme par cœur, les passages qu'ils s'imaginent être contre nous, & en leur faveur; & passent legerement sur ceux qu'ils voyent qui prouvent évidemment nôtre creance, & qui condamnent la leur, qui sont en fort grand nombre.

Nous autres Catholiques nous disons qu'il est necessaire à nôtre salut de croire toute l'Ecriture sainte, parce que

c'eſt le même Dieu qui l'a inſpirée ; & il eſt autant digne d'être crû dans une propoſition comme dans une autre. Et quoy-qu'il ne ſoit pas neceſſaire à ſalut, à un chacun en particulier, de ſçavoir tout ce qui eſt dans cette Ecriture. Par exemple, tout le monde n'eſt pas obligé de ſçavoir la reſurrection du fils de la veuve de Naïm, & mille autres choſes ſemblables ; mais tout le monde doit être preſt à la croire quand il la ſçaura, & ainſi de toutes les autres choſes, s'il vient à les ſçavoir.

Perſonne n'eſt obligé de trouver le ſens des paſſages obſcurs, mais quand l'Egliſe de Jeſus-Chriſt nous enſeigne quel eſt ce ſens de la parole de Dieu, tout le monde eſt obligé de le croire : car celuy qui n'écoute pas l'Egliſe, doit être tenu pour Payen & Publicain, dit Jeſus Chriſt & les Pretendus Reformez auront beau avoir du mépris ou de l'indifference pour ce paſſage de l'Ecriture ſainte, il ſera pourtant toûjours, malgré eux, auſſi canonique que les autres ; & s'ils nous diſent qu'il y a d'autres paſſages qui nous défendent d'écouter l'Egliſe, & de recevoir les explications qu'elle donne à cette Ecriture, je leur ſoûtiendray qu'ils ſont apo-

criphes, à moins qu'ils ne me les montrent dans la parole de Dieu, comme on leur montre celuy qui est cy-dessus.

Il ne serviroit de rien de dire, comme quelques-uns font, qu'on n'est payen ni publicain, que lorsqu'on n'écoute pas l'Eglise, quand elle enseigne la morale, mais non pas quand elle enseigne le sens de l'Ecriture, & les autres choses qu'elle juge à propos. Car je répondrois qu'on n'a point de preuve qu'il soit permis à un particulier de borner à sa fantaisie, la puissance de l'Eglise de Jesus-Christ. Et il n'y a point de raisons pourquoy on soit plûtôt payen en n'écoutant pas l'Eglise, quand elle nous enseigne la maniere de bien vivre, que lorsqu'elle nous enseigne la doctrine de Jesus-Christ, qu'elle tire aussi-bien du sens de l'Ecriture & de la Tradition, comme la morale. Les anciens Conciles Generaux ont interpreté ce passage cy-dessus autrement que les Calvinistes, lorsqu'ils ont condamné comme heretiques, ceux qui n'ont pas voulu se soûmettre à leurs définitions dans les matieres de foy, aussi-bien que dans les matieres de morale.

Ajoûtons à ce que nous avons dit cy-

dessus, que les pretenduës reformes sont même plus mal fondées dans l'Ecriture sainte, que les anciens heretiques n'étoient : parce qu'ils ne nous montrent aucun passage de cette Ecriture, qui paroisse être aussi formel, & qui ait tant d'apparence de prouver ce que nous leur contestons dans leur Religion, & que l'Eglise tient pour heresies ou pour erreurs, que les anciens heretiques, en produisoient pour prouver leurs sentimens ; & il est incomparablement plus facile de faire voir que les passages de l'Ecriture que les Ministres rapportent dans leurs livres, pour prouver leur doctrine, ne disent point ce que nous leur contestons, qu'il n'est facile de faire voir que ceux que les anciens heretiques rapportoient, ne disent point leurs erreurs, comme on peut voir par experience.

Les Arriens, par exemple, pretendoient que le Pere Eternel étoit plus grand que le Fils, fondez sur ce que le Fils de Dieu dit : Car le Pere est plus grand que moy. *S. Jean*, 14. 28.

Ils croyoient qu'il n'y avoit que le Pere qui fût vray Dieu, & non pas le Fils. Sur ce qu'il disoit : Et cette est la vie éternelle, qu'ils te connoissent seul

vray Dieu, & celuy que tu as envoyé. *J. C. ch.* 17. *v.* 3.

Ils disoient de plus, que celuy qui envoye est plus grand que celuy qui est envoyé.

Les Macedoniens prouvoient aussi par ce passage, que le S. Esprit n'étoit pas Dieu, si le Pere étoit seul vray Dieu.

Les Photiniens pretendent que le Fils de Dieu n'est pas Eternel, mais qu'il a été fait dans le tems par son Incarnation : fondez sur ce qui est dit au Ps. 1. 7. Je t'ay aujourd'huy engendré : Et sur ce que dit S. Jean 1. Celuy qui vient aprés moy, a été fait avant moy, *ante me factus est*. S'il a été fait, disent-ils, il n'est donc pas éternel ; & cela ne se peut pas entendre de son humanité : car elle n'est pas faite avant S. Jean.

Les Nestoriens disoient que Jesus-Christ n'avoit été homme qu'en figure, ce qu'ils prouvoient selon leur pensée, par ces paroles de saint Paul aux Philippiens *ch.* 2. 7. Et étant fait à la ressemblance des hommes, & trouvé *en figure* comme homme.

Marcion nioit la resurrection de la chair, parce que saint Paul dit : La

chair & le sang ne peuvent heriter du Royaume de Dieu. 1. *Cor.* 15. *v.* 50.

Le même Marcion & Cerinthe baptisoient des personnes vivantes, pour ceux qui mouroient sans Baptême, parce que saint Paul dit : Que feront ceux qui seront baptisez pour les morts si les morts ne ressuscitent point. 1. *Cor.* 15. *v.* 29.

Les Sabelliens nioient qu'il y eût trois personnes en Dieu, parce que Jesus-Christ dit : Moy & mon Pere sommes un. *S. Jean ch.* 10. *v.* 30.

Si les Ministres avoient trouvé des passages aussi apparemment formels pour prouver que c'est une idolatrie d'adorer Jesus-Christ dans le saint Sacrement, qu'il faut abolir la Messe, le Purgatoire, les Indulgences, marier ceux qui ont fait vœu, que le Pape est l'Antechrist, que les Calvinistes ont dû se separer de l'Eglise universelle, & ainsi des autres choses dont nous leur demandons des preuves, ils triompheroient : mais ce seroit encore en vain, parce que la même Eglise Catholique qui a condamné les anciens Heretiques, parce qu'ils n'entendoient pas les Ecritures, auroit le même pouvoir de les condamner aussi, pour le même sujet.

Et il ne leur serviroit de rien de dire, que si ces anciens Heretiques avoient des passages si forts pour appuyer leurs erreurs, que les Catholiques défenseurs de la vérité en avoient aussi pour défendre la vérité contraire; car je leur répondrois, qu'ils auroient peut-être de la peine d'en montrer de plus formels pour la foy Catholique que les Ariens & autres n'en avoient pour leurs erreurs, & quand même ils le feroient, ils ne pourroient encore rien conclure de là, à moins que le jugement de l'Eglise n'y intervint pour décider quel seroit le sens des uns & des autres, ou bien lesquels devroient expliquer les autres: car les Ariens n'auroient pas manqué de faire comme les Ministres, qui en disputant contre nous, produisent des passages bien moins fort pour prouver leur erreurs que ces anciens, & qui pretendent qu'ils sont plus convaincans que ceux que nous alleguons pour défendre la vérité, & qui veulent que les leurs expliquent les nôtres, se rendant eux-mêmes Juges du differend, parce que l'Ecriture ne peut pas dire: Ce sont les Ministres qui ont raison, ou bien: Ce sont les Catholiques qui ont raison, mais l'Eglise dans un Concile general le

peut dire. S'ils me diſent que l'Egliſe ſeroit donc Juge & partie : je leur répondray, qu'il vaut mieux qu'elle le ſoit que non pas les Pretendus Reformez, qui ſont ſes enfans revoltez, & c'eſt la conduite qu'elle a tenuë avec tous ceux qui ſe ſont ſeparez d'elle. Outre qu'elle n'eſt pas tant partie oppoſée dans ces diſputes-là qu'elle fait profeſſion de défendre les intereſts de Jeſus-Chriſt ſon époux, qui luy a confié le dépoſt des Ecritures, non ſeulement pour la lettre, mais pour l'intelligence.

CHAPITRE XIX.

Que la foy de l'Egliſe Romaine d'aujourd'huy n'eſt point oppoſée à celle de la primitive Egliſe, comme le pretendent les Pretendus Reformez; mais que la leur y eſt oppoſée, ſelon leur aveu même.

OUtre les grands efforts que les Pretendus Reformez font inutilement pour prouver par l'Ecriture ſainte & par leurs raiſonnemens que l'Egliſe du Fils de Dieu a erré en la foy, il entreprennent encore de le faire voir par la

confrontation de l'Eglise d'aujourd'huy avec l'ancienne Eglise des quatre ou cinq premiers siecles, duquel moyen les ignorans, dans l'Histoire Ecclesiastique se servent aussi hardiment que les plus habiles de leur parti, & nous disent qu'il y a une grande difference entre la foy de la primitive Eglise & celle de l'EgliseRomaine d'aujourd'huy. Que celle de la premiere étoit plus pure que celle de la derniere, lorsqu'ils en ont fait la reforme. Que cette Eglise Romaine enseignoit plusieurs doctrines opposées à la doctrine de la primitive Eglise; qu'elle avoit beaucoup de regles de discipline & des ceremonies qui luy étoient autrefois inconnuës: & que ses Docteurs avoient bien des sentimens opposés à ceux des anciens Peres sur l'intelligence de la sainte Ecriture, lesquels devoient mieux sçavoir la doctrine & la discipline des Apôtres & le sens de leurs écrits (parce qu'ils étoient plus proches d'eux, que quelques-uns ont même vû, & d'autres ont vûs leurs disciples) que les Catholiques Romains du 15. siecle.

Enfin ils font l'éloge le mieux qu'ils peuvent de la primitive Eglise & des saints Peres, lorsqu'ils s'imaginent qu'ils leur sont favorables, & qu'ils

croient qu'ils sont opposés à l'Eglise qu'ils ont voulu reformer.

Mais je leur soûtiens premierement qu'il leur est impossible de nous montrer que la foy de l'Eglise des derniers soit opposée à celle des premiers siecles : de la même maniere que je leur ay soûtenu dans le chapitre precedent qu'il leur est impossible de nous montrer, qu'elle soit opposée à l'Ecriture sainte : ce qu'on peut voir cy-dessus, & de quelle maniere il faut examiner cette question qui est de même nature que celle-cy.

Secondement je leur réponds que si l'Eglise moderne avoit des regles de discipline & quelques ceremonies inconnuës à la primitive Eglise, quelle n'étoit ni blâmable, ni méprisable pour cela ; parce que l'Eglise moderne étant essentiellement la même que celle des premiers siecles (vû que Jesus-Christ n'a pas eu plusieurs Eglises l'une aprés l'autre, mais une seule qui doit durer jusqu'à la fin du monde) elle a toûjours eu le même pouvoir de faire des regles de discipline differentes, selon les differens tems & les differens lieux, & d'établir de nouvelles & differentes ceremonies pour le Service divin.

Je suis surpris de ce qu'ils osent nous objecter, que lorsqu'ils ont fait leur reforme l'Eglise Catholique avoit des regles de discipline, & des ceremonies inconnuës dans les premiers siecles, vû que non-seulement les regles de leur discipline Ecclesiastique que nous leur contestons ont été inconnuës à tous les siecles qui les ont précedés : mais même qu'il y en a une grande partie qui est opposée aux anciens Canons de la primitive Eglise, comme on peut voir dans les Autheurs qui ont refuté leur discipline Ecclesiastique.

En troisiéme lieu, je dis que non-seulement les Docteurs de l'Eglise Romaine d'apresant n'ont point de sentimens, en matiere de foy, opposés à la primitive Eglise, ni aux anciens Peres, mais même qu'ils promettent & jurent le contraire dans leur Profession de foy, en disant : [Semblablement je reçois l'Ecriture sainte, selon le sens qu'a tenu & tient la sainte mere Eglise, à laquelle appartient de juger du vray sens & interpretation des Ecritures saintes, & ne la prendray & interpreteray jamais, sinon selon le consentement unanime des Peres.] ce qui fait voir la déference qu'ils ont pour le sentiment una-

nime des Peres, & pour le ſens que l'Egliſe a toûjours tenu de l'Ecriture ſainte.

Eux au contraire, dans leur diſcipline Eccleſiaſtique *ch. 6. art.* 4. défendent de recevoir les écrits des anciens Docteurs, pour le jugement & déciſion de la doctrine, lorſqu'ils ſont engagez en diſpute verbale avec nous. Ce qui fait bien voir que dans le fond de leur conſcience ils reconnoiſſent que les anciens Docteurs ne leur ſont pas favorables, & qu'ils n'étoient pas de leur Religion.

En quatriéme lieu je remarque que c'eſt plus par une vaine apparence de zele qu'ils font l'éloge des Ss. Peres & de la primitive Egliſe, que par une envie de les imiter. Calvin dans ſon Inſtitution, *liv.* 4. *ch.* 2. §. 3. (en parlant de ſaint Auguſtin & d'autres Peres du même ſiecle) dit [que c'étoit une choſe notoire & ſans doute, que depuis l'âge des Apôtres juſqu'à leur tems, il ne s'étoit fait nul changement de doctrine, ni à Rome, ni aux aux autres Villes, &c.] Et je pouvois leur dire ce que Jeſus-Chriſt diſoit aux Juifs *Matth.* 23. [Malheur ſur vous, Scribes & Phariſiens: car vous édifiez les

sepulchres des Prophetes, & parez les monumens des justes.] Et à la marge les Ministres mettent : [Il les condamne de ce qu'ils édifioient les sepulchres des Prophetes pour celebrer leur memoire ; & cependant ils ne tenoient compte de leur doctrine.] Car lorsque nous les convainquons que la primitive Eglise & les Ss. Peres avoient plusieurs points de doctrine & de discipline qu'ils condamnent presentement en nous ; avec chaleur, ce que nous faisons facilement, par des témoignages, qui sont aussi constans, qu'il est certain qu'il y a eu une Eglise dans les premiers siecles, & que les Ss. Peres ont écrit ; ils ne font pas de difficulté d'accuser temerairement cette Eglise primitive & les Ss. Peres d'être tombés dans l'erreur & la superstition ; car les choses les plus saintement établies sont erreurs & superstitions, selon leur jugement, quand elles ne leur plaisent pas, soit qu'elles soient établies de Dieu, soit qu'elles le soient de la primitive Eglise.

Calvin, par exemple, étant convaincu que la primitive Eglise prioit pour les morts, dit dans son Institutiion *l.* 3. *chap.* 3. §. 10. [Pourtant quand nos adversaires m'allegueront que cette coû-

tume a été reçûë en l'Eglise déja avant treze cens ans, de prier pour les trepassez : je leur demanderay d'autre côté, selon quelle parole de Dieu & par quelle revelation, & suivant quel exemple cela a été fait, &c. Et de fait les anciens Peres de l'Eglise Chrétienne, qui ont prié pour les morts voyoient bien qu'ils n'avoient nul commandement de Dieu de ce faire, ni exemple legitime. Comment donc, dira quelqu'un, l'osent-ils entreprendre ? Je dis qu'ils ont été hommes en cet endroit (il parle comme s'il étoit au dessus des plus grands hommes) & pourtant qu'il ne faut point tirer en imitation ce qu'ils ont fait, & certes quiconque sera de moyen esprit & prudence, jugera aisément que les anciens, en traitant de cette matiere, se sont conformez par trop à l'opinion & sotise du vulgaire. Je confesse, selon que les esprits étant preoccupez d'une credulité volage sont souvent aveuglez, que même les Docteurs ont été embroüillez de la fantaisie commune.... Saint Augustin au livre des Confessions recite que Monique sa mere pria fort à son trepas qu'on fît memoire d'elle à la Communion de l'autel : mais je dis que c'est un souhait de vieille, lequel

ſon fils étant émû d'humanité n'a pas bien compaſſé à la regle de l'Ecriture, en le voulant faire trouver bon.]

On voit commée Calvin avoüe qu'il y avoit plus de 1300. ans que l'Egliſe Chrétienne, l'Egliſe de Jeſus-Chriſt prioit pour les morts, & il y a plus de 130. ans qu'il a fait cet aveu, il prétend que tout le monde étoit aveuglé & qu'il n'y ait eu que luy de clairvoyant; & par un renverſement de l'ordre naturel, il veut que ce ſoit le vulgaire qui ait enſeigné aux Docteurs de l'Egliſe du Fils de Dieu à prier pour les morts; & que ſaint Auguſtin ait appris d'une vieille à prier pour elle à l'autel; car l'Egliſe de Jeſus-Chriſt avoit des autels auſſi-bien en ce tems-là qu'en celuy-cy, & on faiſoit auſſi bien le ſacrifice de la Meſſe qu'on le fait aujourd'huy.

Le jugement qu'il fait de la primitive Egliſe (qui étoit inconteſtablement la veritable Egliſe du Fils de Dieu) de ce Pere & des anciens Docteurs eſt ſi pitoyable & ſi digne de mépris qu'il ne merite pas d'être refuté.

Le même Calvin, *l.* 4. *c.* 12. §. 19. 20. dit encore: [La troiſiéme erreur n'eſt pas du tout ſi méchante, toutefois qu'-

elle

elle ne laesse point d'être dangereuse: c'est de requerir & commander étroitement le jeûne comme si c'étoit une des œuvres principales du Chrétien. Item, de le priser tant qu'il semble avis aux gens qu'ils ayent fait une œuvre bien digne & excellente, quand ils auroient jeûné : en quoy je n'ose point du tout excuser les *anciens Peres* qu'ils n'ayent jetté quelque semence de superstition, & donné occasion à la tyrannie qui est survenuë depuis.]

Bourgoin Ministre de Geneve dans son Histoire Ecclesiastique *liv.* 14. *c.* 11. p. 1091. attribuë à erreur à saint Hierôme de ce qu'au livre qu'il a écrit à Vigilantius, il maintient trop opiniâtrement, qu'il faut reverer les Reliques des Saints.]

Le Bouclier de la foy des Calvinistes composé par Barthelemy Causse, imprimé à Geneve l'an 1562. Dialogue 7. & 8. pag. 171 & 184. Je pense, dit ce Ministre, que quand Jerôme écrivit telles paroles contre Vigilantius, il étoit enragé, & qu'il avoit perdu le sens & entendement. . . . . Je te dis que Vigilantius avoit occasion en cela de s'en moquer, & je te dis que Vigilantius en telle moquerie s'est montré plus Chré-

tien & Fidele à Dieu que n'a fait Jerôme en soûtenant ladite idolatrie : & si je sçavois que Jerôme fût mort en telle opinion, jamais je ne le dirois être Saint; mais damné comme un diable.

Le même dit, que la revelation que saint Ambroise a eu des corps de saint Gervais & de saint Protais étoit une vision diabolique. Dialogue 6. p. 124. & 126.

Le Ministre Daillé se raille de cette Histoire, & dit que ce Saint avoit le meilleur nez du monde pour découvrir les Reliques, quoy-qu'enfoncées bien avant en la terre. Quoy-que saint Augustin ait assisté à la Translation de ses Reliques. *Adversus latin. tradit de Religiosâ cultu.* l. 4. c. 23. p. 609.

Je pourrois rapporter plusieurs autres exemples du mépris qu'ils font de la primitive Eglise, & des saints Peres, quand ils voyent des doctrines & disciplines contraires à la leur. Ce qui fait connoître que quand ils font leurs éloges, ce n'est que par caprice & pour donner occasion de disputer & faire croire que nous sommes novateurs, & non pas par respect qu'ils ayent pour l'Eglise primitive & pour les Ss. Peres,

S'ils avoient été favorables à leur Religion, ils n'eussent pas défendu à leur peuple de recevoir leur autorité dans les disputes de religion, comme ils font dans leur discipline Ecclesiastique, ch. 6. art. 4. & ils les traduiroient quelquefois en François comme nous faisons, pour l'instruction du peuple : ce qu'ils ne font pas.

Nous autres Catholiques quand nous voyons par l'Histoire, qu'il y avoit des choses dans la primitive Eglise que nous ne pratiquons pas presentement, nous ne l'accusons pas pour cela d'erreur & de superstition : mais nous disons par respect, qu'elle avoit des raisons de le faire ainsi ; & que si l'Eglise d'aujourd'huy fait le contraire, nous disons aussi qu'elle a ses raisons, parce qu'étant conduite par le S. Esprit, elle ne fait rien sans raison ; & elle n'est pas même obligée de rendre compte à ses enfans de ce qu'elle fait, & aussi la primitive Eglise, soit dans ses Conciles, soit dans sa pratique, ne le faisoit pas. C'est pourquoy lorsque nous voyons que la primitive Eglise permettoit aux Fideles d'emporter la sainte Eucharistie chez eux pour se communier eux-mêmes ; qu'elle la donnoit aux enfans ;

qu'elle la donnoit sous les deux especes dans l'Eglise ; qu'elle défendoit de manger des viandes étouffées, & du sang, comme on voit dans plusieurs Conciles ; qu'elle batisoit par immersion ou par aspersion ; qu'elle toleroit les mariages clandestins qui étoient faits sans la presence du Curé ; qu'elle n'administroit le Batême que trois fois l'année, hors les cas de necessité ; qu'elle donnoit la Confirmation aux enfans sitôt qu'ils étoient batisez, avec la communion sous la seule espece du vin ; qu'elle obligeoit à faire penitence publique ; qu'elle ne faisoit les Prêtres qu'à trente ans, & plusieurs autres choses que les Pretendus Reformez n'imitent pas non plus que nous : Et que nous voyons aussi que l'Eglise d'apresent fait autrement, nous ne disons pas que cette Eglise primitive fist mal, ni qu'elle ait erré en la Foy, ni en autre chose ; & que l'Eglise d'apresent est mieux conduite par le S. Esprit. De la même maniere que quand la primitive Eglise a change plusieurs choses que Jesus-Christ & ses Apôtres avoient pratiquées, comme on en peut voir des exemples dans le premier Tome ch. 30. elle ne pretendoit pas que la pratique de ces

choſes fût mauvaiſe, ni avoir mieux le S. Eſprit, que ceux qui les avoient pratiquées : mais elle reconnoiſſoit qu'ils avoient des raiſons de les avoir pratiquées ainſi, tout de même qu'elle a pretendu avoir eu des raiſons de les changer. Et ſi l'Egliſe primitive a bien pû legitiment changer ces choſes-là, l'Egliſe moderne a pû, à plus forte raiſon, changer quelque choſe de ce qui ſe pratiquoit daus la primitive Egliſe, vû que ces deux Egliſes n'en font qu'une eſſentiellement, quoy-qu'elles different en quelque choſe, puiſque les Symboles ne diſent pas, Je croy les ſaintes Egliſes.

Semblablement quand nous trouvons quelques opinions dans les anciens Peres que l'Egliſe Catholique d'aujourd'huy n'approuve pas, nous ne diſons pas (de peur d'offenſer ces ſaints Perſonnages) qu'ils étoient heretiques ; mais nous diſons que l'Egliſe univerſelle de leur tems, n'ayant pas eu d'occaſion ni de neceſſité d'examiner ces queſtions-là pour en reconnoître la verité, & en décider en dernier reſſort ; que c'étoit leur opinion ; qu'ils pouvoient ſoûtenir ſans être heretiques ; mais que ſi depuis ce tems-là l'Egliſe a

recherché & examiné ces questions, & qu'elle ait déterminé le contraire par quelque Concile considerable, ou par une pratique universelle ; que pour lors il faut suivre la derniere resolution, sans blâmer ceux qui ont crû les premieres opinions, & croire pieusement que s'il y avoit eu quelque décision, ils s'y seroient soûmis volontiers, & eussent laissé leurs premiers sentimens, pour suivre les définitions des Conciles.

Je suis surpris de ce que les Pretendus Reformez osent nous accuser de n'être pas conformes à la primitive Eglise, eux qui n'ont rien de conforme avec elle, que ce que leurs premiers Reformateurs ont appris, & retenu de nous dans la doctrine & dans la discipline, avant que de se separer, étant tres-constant qu'ils ne sçauroient nous montrer dans les premiers siecles, les points de Religion que nous leur contestons, si ce n'est dans les Ecrits des saints Peres, qui condamnent les heretiques pour avoir enseigné la même doctrine que les Pretendus Reformez enseignent aujourd'huy : mais je ne leur conseille pas pour leur honneur, de se servir de ces titres d'antiquité, leur étant moins honteux de n'en point avoir du tout,

que d'en avoir de si mauvais : mais nonobstant le deshonneur qu'il y a de s'en servir, ils ne laissent pas de le faire, en preferant les erreurs de plusieurs anciens heretiques, à la foy de la primitive Eglise, & des saints Peres, qui ont disputé contre eux, comme il est facile de le verifier en plusieurs points.

CHAPITRE XX.

Que les Pretendus Reformateurs ne donnent aucune preuve qu'ils ayent été envoyez de Dieu par une mission extraordinaire, pour détruire la Religion Catholique, & établir la leur en sa place.

AYant examiné la pretenduë chute de l'Eglise du Fils de Dieu, & sa reparation imaginaire, faite par les Novateurs du siecle passé, & ayant vû ce qui en est, comme on peut le voir cy-dessus, nous avons crû qu'il étoit à propos d'examiner aussi, comme nous l'avons promis ailleurs, quels sont ces gens qui ont été si hardis que d'accuser l'Eglise de Jésus-Christ des fautes que nous avons refuté cy-dessus, & de les

ſuppoſer ſans les prouver, comme il eſt manifeſte. Qui eſt-ce qui leur a donné le pouvoir de mettre la main ſur cette ſainte Arche du Fils de Dieu pour la relever (comme Oza fit à celle de l'ancien Teſtament) comme ſi elle étoit tombée, elle qui eſt la colomne & l'appui de la verité ? Qui eſt-ce qui leur a donné de la ſainteté, pour en donner à celle que le Fils de Dieu a ſanctifié luy-même ? Qui eſt-ce qui leur a donné de la lumiere pour éclairer ce flambeau que le Fils de Dieu a allumé, & qu'il a mis ſur le chandelier ? Où eſt-ce qu'ils ont pris la doctrine qu'ils ont voulu enſeigner à cette Egliſe qui enſeigne de la part de Dieu, toutes les nations du monde ? N'eſt-ce pas dire qu'ils ont voulu porter de l'eau à la mer ? Où eſt-ce qu'ils ont pris des guides plus ſûrs & plus infaillibles pour conduire cette Egliſe, que ceux que le S. Eſprit qui eſt Dieu, luy a envoyé pour la conduire en toute verité juſqu'à la fin du monde ? Quel eſt l'eſprit qui les a inſpirez de changer au commencement du ſeiziéme ſiecle, une Religion qui étoit connuë de tout tems de tout le monde, en une qui n'étoit connuë de perſonne ? Qui eſt le Dieu qui leur a

a inspiré aprés 1500. ans, le sens de l'Ecriture sainte, pour l'entendre mieux que l'Eglise du vray Dieu, à qui les Apôtres l'ont expliquée de vive voix, pour la faire entendre à ses enfans dans la suite : car les levres du sacrificateur garderont la science, & on recherchera la Loy de sa bouche, dautant qu'il est messager de l'Eternel des armées, dit Malachie 2. 7. Si c'est Dieu qui leur a donné toutes ces belles qualitez & tous ces pouvoirs, & qu'ils nous en puissent convaincre par des preuves infaillibles, il est juste & raisonnable, & même necessaire que nous les écoutions, & que nous obeïssions à leurs paroles avec une grande soûmission, comme à la voix de Dieu qui aura parlé par leur bouche.

Mais aussi s'ils ne nous prouvent pas que c'est Dieu qui leur a donné les pouvoirs qu'ils se sont attribuez : par des preuves assez fortes, pour qu'on y puisse fonder des articles de foy, & le salut de tous ceux qu'ils ont voulu attirer à leur parti par leur reforme ; ils ne doivent pas trouver mauvais que nous ne les croyions pas, mais plûtôt que nous les prenions pour des fourbes, des imposteurs, & de faux prophetes, qui

ont fait revolter beaucoup de monde pour suivre leurs illusions. Car ce seroit une chose entierement opposée à la providence de Dieu, & à sa sagesse infinie, de nous envoyer des gens immediatement, pour nous faire renoncer à la Religion de nos peres, que nous voyons être établie depuis un si long tems, & qui a été embrassée de tant de nations, sans leur donner des marques infaillibles pour nous les faire distinguer d'avec des faux prophetes, & des heretiques : car s'ils n'ont rien fait, que des faux prophetes & des heretiques n'ayent fait, ou qu'ils ne puissent faire, nous ne les pouvons pas distinguer d'avec eux.

Et il seroit autant opposé au bon sens & à la raison, de croire sur leur parole, & sans preuves, que Dieu les auroit envoyez pour reformer tout le monde, & pour détruire tout l'état Ecclesiastique qui étoit pour lors, pour en établir un nouveau ; qu'il seroit opposé au bon sens & à la raison, de croire un homme qui diroit, sans aucune preuve, qu'il est envoyé de Dieu d'une maniere extraordinaire, pour déposseder tous les Rois du monde, & pour être Roy de toute la terre. Et autant qu'un

Roy ſeroit deſtitué du bon ſens & de la raiſon, qui ſe dépoüilleroit de ſon Royaume pour le donner à cet homme-là ſans autre forme de procés, que parce qu'il luy auroit dit qu'il eſt envoyé de Dieu immediatement pour le dépoüiller de ſon Royaume, ſans luy en donner d'autres preuves plus certaines que ſa parole ; autant un Evêque ſeroit-il inſenſé, qui quitteroit ſon Evêché & ſon miniſtere Epiſcopal, parce que Calvin luy auroit dit qu'il auroit été envoyé de Dieu d'une façon extraordinaire pour le luy faire quitter ; & autant ſont fous tous les Prêtres & les Moines qui renoncent à leur ordination, pour s'aller faire ordonner par les Miniſtres ſucceſſeurs de Calvin, & generalement parlant, tous les Chrétiens qui ont renoncé à leur foy & Religion, pour embraſſer ſa pretenduë reforme, quoyqu'il n'ait point donné de marque infaillible, ni même apparente, que Dieu l'ait envoyé, comme nous le ferons voir dans la ſuite : car ils ne ſont pas ſi prudens pour leur ſalut éternel, que les gens du ſiecle le ſont pour leurs biens temporels : leſquels ne les cedent pas au premier qui les veut avoir, à moins qu'il ne leur prouvât par de bons té-

moignages, qu'ils y sont obligez, lesquelles preuves ils considerent souvent plus d'une fois avant que de s'y rendre. C'est pourquoy le bon sens & la raison, & la foy chrétienne même, ne veulent pas que l'on croye que ceux qui se disent reformateurs, ayent été envoyez de Dieu, à moins qu'ils ne le prouvent d'une maniere évidente; & c'est ce que nous avons dessein d'examiner icy.

On peut être envoyé de Dieu ou de Jesus-Christ, en deux manieres, immediatement, ou mediatement : immediatement comme Dieu envoya Moyse & plusieurs autres Prophetes, & enfin son Fils unique. Ou comme Jesus-Christ envoya ses Apôtres. Mediatement comme ceux qui ont succedé dans la sacrificature, à Aaron, par la voye ordinaire & legitime, ou comme ceux qui ont succedé aux Apôtres, par la même voye ordinaire & legitime, comme Timothée, Tite, & tous les autres Evêques & Prêtres jusqu'aujourd'huy, & qui succederont jusqu'au jour du Jugement.

Nous ne voyons point dans l'Histoire, que depuis que Jesus-Christ a établi la puissance sacerdotale dans la

personne de ses Apôtres, & pour la distribuër à ceux qui les suivroient, Dieu ait envoyé des gens immediatement, & d'une maniere extraordinaire, pour prêcher sa parole, & administrer ses Sacremens, & encore moins pour changer la Religion Chrétienne, ni quelque partie de cette Religion.

Et quand on nous montreroit dans l'histoire quelques faits particuliers de gens qui auroient prêché la parole de Dieu, & administré les Sacremens sans avoir l'ordination ordinaire, on ne nous prouveroit pas par là, qu'ils auroient été envoyez de Dieu immediatement : parce que ç'a toûjours été une maxime generale depuis Jesus-Christ dans la foy Catholique ; que quiconque vouloit être Evêque ou Prêtre, devoit être ordonné par ceux qui avoient un pouvoir legitime. Je dis legitime, parce que si une personne se faisoit ordonner Evêque ou Prêtre, par des gens de guerre, ou par d'autres personnes qui n'auroient pas plus de pouvoir, cette ordination seroit nulle, car personne ne donne ce qu'il n'a pas.

La creance des Pretendus Reformez sur le sujet de la mission, se voit dans

leur Confession de foy, article 31. où ils disent :

[Nous croyons que nul ne se doit ingerer de son autorité propre, pour gouverner l'Eglise, mais que cela se doit faire par élection, entant qu'il est possible, & que Dieu le permet, laquelle exception nous y ajoûtons notamment, pour ce qu'il falu quelquefois, & même de nôtre tems (auquel l'état de l'Eglise étoit interrompu) que Dieu ait suscité gens d'une façon extraordinaire pour dresser l'Eglise de nouveau, qui étoit en ruine & desolation. Mais quoy-qu'il en soit, nous croyons qu'il se faut toûjours conformer à cette regle. Que tous Pasteurs surveillans, & Diacres, ayent témoignage d'être appellez à leur office] Sur laquelle creance il nous faut faire quelques reflexions.

Aprés avoir reconnu aussi-bien que nous, comme un article de foy, *que nul ne se doit ingerer de son autorité propre pour gouverner l'Eglise, mais que cela se doit faire par élection*, ils ajoûtent, *entant qu'il est possible, & que Dieu le permet*, comme s'il n'étoit pas toûjours possible à l'Eglise de Jesus-Christ, de choisir ses Evêques &

ses Prêtres, & comme si Dieu ne le permettoit pas toûjours. Je voudrois bien qu'ils nous prouvassent, quand est-ce que Dieu ne l'a pas permis depuis la mort de Jesus-Christ. Ensuite ils disent, *laquelle exception nous y ajoûtons notamment*. Il est si constant qu'ils ont ajoûté aux anciens articles de la Foy, le fait que nous voulons examiner icy, qu'ils sont obligez de l'avouër eux-mêmes: ils feroient bien d'avouër aussi ingenument, qu'ils y ont encore ajoûté tous les autres articles de cette Confession que nous leur contestons, car cela est aussi constant. Aprés avoir avoüé qu'ils ont ajoûté à la mission ordinaire, leur envoy de Dieu extraordinaire, je ne sçay pas avec quel front ils osent dire qu'ils n'ont point de nouveaux articles de Foy, puisque cette addition n'a été faite que l'année 1559. qui est le tems que cette Confession a été faite. Ensuite ils disent, *parce qu'il a falu quelquefois, & même de nôtre tems, auquel l'état de l'Eglise étoit interrompu, que Dieu ait suscité gens d'une façon extraordinaire, pour dresser l'Eglise de nouveau, qui étoit en ruine & desolation.* Quand ils disent *qu'il a falu* que Dieu les ayent susci-

tez, ils ſuppoſent donc que quand la voye ordinaire manque, il faut que ce ſoit Dieu qui envoye les gens pour être Paſteurs de l'Egliſe ; & cela confirme nôtre premier principe, qu'il faut être envoyé de Dieu immediatement ou mediatement. Et ils pretendent qu'il ne leur étoit pas poſſible de trouver ſur la terre un Paſteur fidele, legitimement ordonné de Dieu par la voye ordinaire, pour élire leurs premiers Reformateurs, & pretendent qu'il n'y avoit point de Paſteurs élûs & predeſtinez, & par conſequent que Jeſus-Chriſt n'avoit point d'Egliſe, parce que l'Egliſe ne peut point ſubſiſter ſans Paſteurs. Quand ils diſent *quelquefois*, ils entendent que c'eſt depuis la mort de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres. Mais ils nous obligeroient beaucoup, s'ils nous diſoient quand cela eſt arrivé, & quelles perſonnes ont été envoyées autrefois d'une façon extraordinaire ; ce qui eſt impoſſible. Quand ils ajoûtent, *& même de nôtre tems*, ils entendent au commencement du ſeiziéme ſiecle. Quand ils diſent *que Dieu a ſuſcité des gens*, ils n'oſeroient les nommer ; & ſi nous ne ſçavions pas, par l'Hiſtoire, qu'ils veulent dire Luther & Calvin, & quels

ques autres, ils ne les nommeroient jamais : car ils voudroient que leur memoire fût mise en oubli, & n'en entendre jamais parler, tant ils sont ingrats & méconnoissans, pour des gens qui les ont faits ce qu'ils sont, sçavoir Pretendus Reformez. Ils n'ont jamais imité S. Pierre que dans le plus méchant endroit de sa vie : car ils disent souvent de Calvin leur maître, ce que Saint Pierre dit du sien par fragilité & par foiblesse : Je ne le connois point : il y en a beaucoup parmi eux à qui on ne sçauroit faire plus de déplaisir, que de les appeller Calvinistes ; & même personne d'entre eux ne prend son nom en propre, en se faisant appeller Calvin, & croiroient que l'on leur feroit une grande injure, si on les appelloit ainsi. S'ils avoient un peu de reconnoissance, ils devroient considerer les grandes obligations qu'ils luy ont : car premierement c'est luy qui les a retiré de la communion de Rome, où ils étoient du tems de François I. Roy de France : ou pour me servir de leur maniere de parler, c'est luy qui les a tiré de l'idolatrie, & des superstitions de l'Eglise Romaine, ou de la Papauté, dans lesquelles ils étoient plongez, & de des-

sous la tyrannie de l'Antechrist. C'est luy qui en l'année 1535. commença de leur donner une Bible en François avec l'aide d'Olivetan : car avant ce tems-là ils n'avoient point d'Ecriture sainte en François ; & il faloit qu'ils se servissent des Bibles Hebraïques, Grecques & Latines de l'Eglise Romaine, mais ceux d'entre eux qui n'entendoient pas quelqu'une de ces Langues, étoient privez de la lecture de l'Ecriture sainte.

C'est luy qui leur a donné leur grand Catechisme des articles de la Foy, dont ils font tant d'état, & qu'ils étudient presque tous avant que d'être reçûs à faire la Cene.

C'est luy qui leur a donné leurs prieres Ecclesiastiques, & la maniere d'administrer les Sacremens, & le Mariage, & de visiter les malades, comme on trouve tout cela dans ses Opuscules, dans la page 226. jusqu'à la page 286. & cela ne se trouve dans aucun livre avant ce tems-là.

C'est de son Institution que sont tirez presque tous leurs articles de foy controversez.

Et enfin c'est un homme dont ils sont obligez par article de foy, de croire qu'il a été envoyé de Dieu, & qu'ils

appellent grand serviteur de Dieu dans leur calendrier historial. Et aprés toutes ces circonstances, n'est-ce pas une méconnoissance & une ingratitude surprenante, que ses disciples disent lorsqu'on leur parle de luy : je ne le connois point, je ne connois que Jesus-Christ & ses Apôtres. Ensuite ils disent : *mais quoy-qu'il en soit :* comme s'ils disoient, soit que Dieu les ait suscité, ou ne les ait pas suscité ; ce qui paroît être un doute parmi eux, & qui est bien criminel étant en matiere de foy. *Nous croyons qu'il se faut toûjours conformer à cette regle, que tous Pasteurs surveillans & Diacres, ayent témoignage d'être appellez à leur office.* Or si les Pasteurs surveillans & les Diacres doivent avoir des témoignages d'être appellez à leur office, à plus forte raison ceux qui veulent établir un office nouveau, & changer la Religion qui est répanduë par tout le monde, pour la faire d'une autre maniere, comme ont fait Luther & Calvin, doivent-ils avoir des témoignages bien plus forts que ces premiers. Et il ne faut pas s'imaginer que toutes sortes de témoignages soient suffisans pour prouver une question d'aussi grande consequence que celle-là, & de la-

quelle dépend le salut ou la damnation de tant de Chrétiens. Car si ce n'est pas Dieu qui ait envoyé ces gens dont nous parlons, pour détruire la Religion Catholique, & en établir une autre toute differente en sa place, qu'on a appellée Religion Protestante ou Reformée, il s'ensuit que ces gens-là sont des trompeurs ; & que tous ceux qui ont quitté leur religion pour embrasser cette religion trompeuse, ne peuvent attendre que la damnation éternelle.

Suivant donc ce danger terrible & épouventable de la damnation, les personnes qui doivent prouver que ces gens ont été envoyez de Dieu, ne doivent pas trouver mauvais, que pour la sûreté de nôtre salut, nous leur demandions des preuves semblables à celles dont Dieu se servoit pour prouver la mission de ceux qu'il envoyoit anciennement d'une maniere extraodinaire, pour faire quelque changement considerable, qui sont les propheties & les miracles, & des miracles mêmes qui ne puissent pas être égalez par des prodiges que les Magiciens font par la puissance que le diable leur donne, comme nous voyons par l'exemple des Magiciens d'Egypte, lorsque Moyse

fut envoyé de Dieu à Pharaon, comme on peut voir dans l'Exode *chap.* 4. *&* *ch.* 7.

Dieu voulant envoyer ſon Fils au monde pour y faire des changemens, en matiere de Religion, il a prédit ſa venuë par ſes Prophetes d'une maniere ſi claire, que les Calviniſtes qui ne veulent que des paſſages exprés, n'en pouroient pas douter.

Le Prophete Michée a predit qu'il naîtroit en Bethlehem. *ch.* 5. *v.* 2.

Iſaïe a predit qu'il naîtroit d'une mere vierge, & qu'il ſeroit appellé Emmanuel. *ch.* 7. *v.* 14.

Ozée dit: J'ay fait venir mon Fils d'Egypte. *ch.* 11. *v.* 1.

David a predit que les Rois l'adoreroient *Pſ.* 71. 10.

Zacharie a predit qu'il entreroit dans Jeruſalem ſur une aneſſe & ſur un poulain. *ch.* 9. *v.* 9.

David a predit qu'il ſeroit vendu par un de ſes diſciples. *Pſ.* 40. *v.* 10.

Zacharie a predit qu'il ſeroit vendu trente deniers. *ch.* 11. *v.* 13.

Iſaïe a predit qu'il ſeroit outragé en tout ſon corps. *ch.* 50. qu'on luy cracheroit au viſage.

David a predit qu'on luy perceroit les

mains & les pieds, qu'on diviseroit ses vêtemens, & qu'on jetteroit le sort sur sa tunique. *Ps.* 21.

Isaïe a predit qu'il mourroit entre deux larrons. 53. qu'il se chargeroit luy-même de nos infirmitez, & qu'il porteroit nos maladies. *v.* 4.

David dit: Vous ne laisserez point mon ame en enfer, & ne permettrez point que vôtre Saint sente corruption. *Ps.* 15. ce qui est une prophetie de sa resurrection.

Il a predit qu'on se mocqueroit de luy, & qu'on branleroit la teste devant luy. *Ps.* 21.

Il se confie en Dieu; si Dieu l'aime qu'il le délivre. *Ps.* 21.

Ils m'ont donné du fiel pour mon manger, & ils m'ont abreuvé de vinaigre. *Ps.* 68. *v.* 22.

Dieu a commandé à ses Anges de prendre soin de vous, & qu'ils vous portent dans leurs mains, de peur que vous ne vous heurtiez le pied contre quelque pierre. *Ps.* 90. *v.* 11.

Il est Prêtre selon l'ordre de Melchisedech. *Ps.* 109.

Et outre cela Dieu même dit de luy: Celuy-cy est mon Fils bien-aimé, en qui je me plais uniquement.

Si nous voulions prouver aux Juifs la venuë du Messie, nous trouverions encore d'autres preuves ; mais nous croyons qu'en voilà assez pour prouver à des Chrétiens que Jesus-Christ a été predit par l'ancien Testament : outre cela il a fait plusieurs miracles, comme on peut voir dans le nouveau Testament.

Il faudroit que nos Pretendus Reformateurs, pour avoir droit d'être écoutez, pussent montrer quelque prophetie dans l'Ecriture, pour prouver la mission de Luther, & de Calvin ; mais ils n'en sçauroient alleguer aucune: car pour celle que Du Moulin (aprés avoir bien tourné au-tour du sens de l'Ecriture sainte sans le comprendre) pretend avoir trouvée dans l'onziéme chapitre de l'Apocalipse, où il est parlé de deux témoins que Dieu doit envoyer, & à qui il donnera la sainte Cité ; c'est mocquer de Dieu & du monde, que de pretendre que ces deux témoins soient des Reformateurs du siecle passé, comme ce Ministre voudroit bien nous le persuader dans son Bouclier de foy sur l'article 31. dont il s'agit : car il n'y a qu'à lire ce ch. 11. & on verra que ce qui convient à ces

deux témoins, ne convient non plus à Luther ni à Calvin qu'à Mahomet, à Arius, à Macedonius, & ainsi des autres.

Il y a dans ce chapitre, selon la Bible de Geneve *v.* 2. Mais jette hors le parvis, qui est hors le Temple, & ne le mesure point : car il est donné aux Gentils, & ils fouleront aux pieds la sainte Cité quarante-deux mois.

3. Mais je la donneray à deux témoins qui prophetiseront par mille deux cens soixante jours, étant vétus de sacs.

4. Ceux-cy sont les deux oliviers & les deux chandeliers qui se tiennent en la presence du Seigneur de la terre.

5. Et si quelqu'un leur veut nuire, le feu sort de leur bouche & devore leurs ennemis : car si aucun leur veut nuire, il faut qu'il soit ainsi tué.

6. Ceux-cy ont puissance de fermer le ciel, qu'il ne pleuve és jours de leur Prophetie ; & ont puissance sur les eaux, de les tourner en sang, & de frapper la terre de toute playe, toutes & quante fois qu'ils voudront.

7. Et quand ils auront achevé leur témoignage, la beste qui monte de l'abyme fera guerre contr'eux, & les vaincra & les tuera.

8.

8. Et leurs corps seront gisans és places de la grande Cité, qui est appellée spirituellement Sodome & Egypte, là où aussi nôtre Seigneur a été crucifié.

9. Et ceux des lignées, & des peuples, & des langues, & des nations verront leurs corps par trois jours & demi, & ne permettront point que leurs corps soient mis és sepulchres.

10. Et les habitans de la terre s'éjoüiront d'eux & seront en liesse & envoyeront des presens les uns aux autres, pource que ces deux Prophetes auront tourmenté ceux qui habitent sur la terre.

11. Mais trois jours & demi aprés l'esprit de vie, *venant* de Dieu entrera en eux, & ils se tiendront sur leurs pieds, & grande crainte saisira ceux qui les auront vûs.

12. Aprés cela ils oiront une grande voix du Ciel leur disant : Montez icy, & ils monteront au ciel en une nuée, & leurs ennemis les verront.

13. Et à cette heure-là sera fait grand tremblement de terre, & la dixiéme partie de la Cité cherra, & ils seront tuez en ce tremblement de terre en nombre de sept mille hommes, & les autres seront épouvantés. & donne-

ront gloire au Dieu du ciel..

Il faut que ce Ministre reconnoisse qu'il y a une grande necessité de prouver par l'Ecriture sainte les Missions de Dieu extraordinaires, pour aimer mieux se servir de ces passages de l'Apocalipse pour cela, que de n'en point produire du tout: ou bien il faut qu'il ait une grande envie de tromper ceux qui liront son Bouclier de foy, en leur faisant accroire que leurs Reformateurs ont été prédits par l'Ecriture sainte.

Si nous ne faisions remarquer que c'est un Ministre qui a déterré cette prophetie, on croiroit peut-être que ce seroit moy qui l'auroit forgée à plaisir pour me mocquer de leurs Reformateurs, parce qu'il est ridicule de pretendre qu'ils soient ces deux témoins dont parle saint Jean dans ce chapitre, cité par ce Ministre que nous venons de rapporter, comme tout le monde peut voir, en faisant la confrontation de Luther & de Calvin avec ces deux témoins.

Non seulement la venuë de ces Pretendus Reformateurs n'a point été prédite par l'Ecriture sainte; mais même ils n'ont point fait de miracles, & ont pretendu de plus, qu'ils n'en devoient pas faire. Ils ont fait comme de certains

pauvres orgueilleux & superbes, lesquels, lorsqu'on leur dit de payer leurs dettes, aiment mieux dire fierement qu'ils ne doivent rien, que de s'excuser & dire qu'ils n'ont point d'argent. Ainsi lorsqu'on leur dit qu'ils doivent faire des miracles, à l'exemple de Moïse & de Jesus-Christ, qui en ont fait pour prouver leurs missions extraordinaires, s'ils vouloient que nous crussions que Dieu les eût envoyez, pour nous faire renoncer à nôtre Religion ; & embrasser la leur, ils nous ont dit qu'ils n'étoient point obligez d'en faire, & pour autoriser leur refus, ils nous ont dit, & leurs successeurs le disent encore : Que tous ceux que Dieu a envoyez n'ont pas fait des miracles. Saint Jean-Baptiste, disent-ils, que vous ne sçauriez nier avoir été envoyé de Dieu, n'en a point fait ; & par consequent vous avez tort de pretendre que nous soyons obligez d'en faire. Quand ils ont dit cela ils croyoient être bien exempts de payer leurs dettes.

Je réponds à cela qu'il y a plusieurs differences entre Jean-Baptiste & Luther & Calvin.

Premierement saint Jean n'a point renoncé à la religion dans laquelle i

étoit né ; Luther & Calvin l'ont fait.

2. Saint Jean n'a point prêché une autre Religion que celle de ses pere & mere ; Luther & Calvin l'ont fait.

3. Saint Jean a été prédit par Malachie *ch.* 3. Jenvoyeray mon Ange devant vôtre face, &c. Luther ni Calvin n'ont point été prédits, comme nous l'avons fait remarquer.

4. Saint Jean a été sanctifié dans le ventre de sa mere ; Luther ni Calvin ne l'ont pas été.

5. Il étoit Prophete & plus que Prophete, dit Jesus-Christ ; Luther ni Calvin ne l'étoient pas.

6. S'il n'a pas fait de miracles, Dieu en a fait pour luy, l'ayant fait naître de deux personnes hors d'age, qui est une espece de miracle ; & ayant rendu muet son pere Zacharie, & ensuite luy ayant rendu la parole pour son sujet : ce qu'il n'a point fait à Luther ni à Calvin.

7. Saint Jean, à l'exemple de Jonas, a prêché la penitence, non seulement de parole, mais aussi d'exemple, en ne mangeant que des sauterelles & du miel savage. Mais la penitence a été en scandale à Luther & folie à Calvin ; comme S. Paul disoit que la Croix étoit

en scandale aux Juifs & folie aux Grecs. Outre cela il n'a pas dû faire de miracles, de crainte qu'on ne le prît tout-à-fait pour le Messie, à qui ces miracles étoient reservez.

Ainsi on voit par l'exemple que nos adversaires apportent de saint Jean qu'ils ne sont pas dispensez de faire des miracles, pour nous prouver leur mission extraordinaire, quoy qu'il ne paroisse pas que Saint Jean en ait fait; parce qu'ils n'ont pas les mêmes qualitez que luy, & qu'ils ont entrepris des choses plus extraordinaires que luy.

Ils nous disent encore, pour s'exempter de faire des miracles, & pour paroître avoir raison de n'en point faire pour prouver leur entreprise, que Jesus-Christ ne veut pas qu'on en exige de personne, puisqu'il réprend les Scribes & les Pharisiens qui luy en demandoient, en leur disant: Cette race maudite & adultere demande un miracle, & il ne luy en sera point donné d'autre que celuy du Prophete Jonas. *Mat.* 12. *c.* 39. Mais je leur réponds que s'ils avoient été prédits par le nouveau Testament d'une maniere aussi évidente que Jesus-Christ l'avoit été par l'ancien Testament; & s'ils avoient autant fait de mi-

racles, en faisant leur reforme qu'il en avoit déja fait, lorsque les Scribes & Pharisiens luy en demandoient un, plutost par curiosité, que par envie d'être ses disciples, nous ne leur en demanderions pas davantage. Outre que Jesus-Christ ne leur refuse pas absolument de leur en donner, puisqu'il leur en promet un semblable à celuy de Jonas qu'il leur a donné dans la suite, qui est qu'il a été trois jours & trois nuits dans le cœur de la terre, comme Jonas avoit été trois jours & trois nuit dans le ventre de la baleine. Et ainsi si les Juifs ont eu tort aprés toutes ces circonstances, de luy en demander encore un, il ne s'ensuit pas que l'Eglise du Fils de Dieu ait eu tort d'en demander à ceux qui l'ont voulu reformer, qui étoient ses enfans rebelles, & qui ont fait tout ce qu'ils ont pû, pour étoufer leur mere, c'est-à-dire, pour la détruire entierement, afin d'établir un autre ministere pretendu évangelique en sa place, & une autre discipline que celle qui les a précedé. Bien au contraire elle auroit eu le plus grand tort du monde, & auroit fait la plus grande bevûë qui ait jamais été faite, si elle avoit crû que ces Reformateurs eussent été envoyés de Dieu,

parce qu'elle leur auroit entendu dire de bouche, ou qu'elle l'auroit vû dans leur Confession de foy, sans leur en demander d'autres preuves que celle-là; & si en consequence de cela elle avoit, par impossible, renoncé à sa foy & à sa discipline qu'elle croyoit avoir reçûë des Apôtres, pour embrasser cette Religion qu'elle croyoit être nouvelle, elle auroit eu la plus grande legereté d'esprit, & la plus grande lâcheté qu'on puisse jamais avoir, & n'auroit pas pû donner une plus grande marque qu'elle n'auroit pas été l'Eglise de Jesus-Christ, qu'en changeant si facilement de creance, & en ajoûtant foy aux premiers qui se diroient être envoyez de Dieu.

Je suis persuadé même, & c'est une chose constante, que si dans les derniers tems quelque Ministre avoit voulu changer la foy & la discipline de la Religion Pretenduë Reformée, & avoit voulu prendre à la lettre plusieurs passages de l'Ecriture sainte qu'ils ne croyent pas devoir y être pris, & qu'au contraire, ceux qu'ils croyent devoir être entendus comme ils sont, ils les eût voulu expliquer à sa fantaisie, & leur donner un autre sens tout opposé à la creance Calviniste, pretendant en-

tendre mieux le ſens de l'Ecriture ſainte que tous les Miniſtres enſemble, qu'il eût voulu faire bâtir des Temples tout differens des autres pour les diſtinguer, & pour ne pas communier avec eux, qu'il eût voulu faire d'autres priéres Eccleſiaſtiques auſſi bonnes même que celles qu'ils ont, chanter les Pſeaumes en proſe, comme on a toûjours fait pendant 15. ſiecles, ce que les Catholiques font encore, en un mot qu'il eût voulu faire autant de changemens dans ſa Religion que les Pretendus Reformateurs en ont fait, en ſe ſeparant de la Religion Catholique; & qu'il eût dit, pour autoriſer ſes changemens, qu'il étoit ſuſcité de Dieu d'une façon extraordinaire pour redreſſer leur Egliſe, qu'il auroit ſuppoſé être en ruine & deſolation, & qu'il n'eût point donné de preuves d'être envoyé de Dieu plus grande que Luther & Calvin n'en ont donné, je ſuis perſuadé, dis-je, qu'ils ſe ſeroient mocquez de luy, & qu'ils auroient crû qu'en homme, tel que celuy-là, meriteroit une place aux petites maiſons, ou quelque peine plus rude; tant il eſt vray qu'on ne doit point croire qu'un homme ſoit envoyé de Dieu d'une façon extraordinaire, à moins qu'il ne

le

le prouve par quelque miracle, ou quelqu'autre preuve infaillible.

Plusieurs de ces Messieurs même étant convaincus de cette verité, ramassent quelqu'apparence de miracles pour prouver cette mission pretenduë divine, qui ne sont bons qu'à ébloüir les simples, qui ne sçavent pas discerner les vrais miracles d'avec les faux, & nous disent: Ceux dont Dieu s'est servi pour faire la reforme, n'ont-ils pas fait un assez grand miracle d'avoir attiré tant de monde à leur party, comme on ne peut pas le nier? car cela se pouvoit-il faire, disent-ils, sans un pouvoir special de Dieu qui les a conduits dans ce grand ouvrage si admirable de la reforme?

Mais je leur réponds, que quand j'ay dit qu'il falloit des miracles, j'ay dit qu'il en falloit, qui ne pussent point être égalez par les prodiges des enchanteurs. Or ce miracle des Pretendus Reformateurs, non-seulement a été égalé, mais même a été surpassé par Mahomet, Arius, Pelage, Donat & autres, lesquels ont attiré plus de monde à leur party que Calvin & Luther n'ont fait.

Et comme saint Bernard dit, que le

dus Reformez, & ceux de tous les Heretiques qui les ont précedés ne ſont qu'une pure chimere, qui ne peut éblouïr que les gens qui ſont ſurpris d'un rien, & qui ne conſiderent pas combien il eſt plus admirable que l'Egliſe Catholique ait pû détruire, comme elle a fait de ſi grandes ſectes, & en ſi grand nombre, qui ont été depuis le tems des Apôtres juſqu'aux derniers tems.

Quoy qu'il y ait quelque choſe de ſurprenant dans la conduite des Ariens, & de quelques autres ſemblables, en ce qu'ils ont attiré à leur party, par des queſtions purement ſpeculatives, non-ſeulement des ſçavans, mais auſſi des ignorans, qui n'ont nul attrait pour les choſes auſſi ſublimes qu'eſt le myſtere de la trés-ſainte Trinité, principalement lorſqu'il eſt embroüillé & obſcurci par les chicanes des Heretiques. Il n'en va pas de même dans le fait des derniers Reformateurs qui n'ont rien fait qui ne fût fort naturel & ſenſible; car ils ont fait conſiſter le principal point de leur reforme, à nier pluſieurs Myſteres de la foy Catholique, que l'on ne peut pas naturellement comprendre à rejetter tout ce que cette Egliſe enſeigne, & qu'ils ne voyent pas

clairement & nettement dans la parole de Dieu écrite, & enfin à retrancher tout ce qu'ils ont trouvé dans la Religion, qui étoit penible & mortifiant, pour le corps & pour l'esprit : comme les grands jeûnes & abstinences, les mortifications corporelles & spirituelles, la confession, la satisfaction, les vœux de continence, de pauvreté & d'obeïssance & la soumission d'esprit aux sentimens de l'Eglise.

Or en faisant une reforme de cette nature il ne faut point de miracle pour la persuader aux hommes, qui aiment naturellement leur liberté, & pour la leur faire embrasser. Il est même bien plus surprenant que tous les libertins n'ayent pas naturellement embrassé cette reforme si douce, & qui flatent les sens, principalement étant presentée, sous le titre de liberté évangelique, quoyque ce ne fût qu'une liberté sensuelle & charnelle.

Ces Messieurs nous disent, que leurs Reformateurs n'ont pas eu besoin de faire des miracles, pour se distinguer des Heretiques, qui ont autrefois affligé l'Eglise; & pour que l'on soit obligé d'embrasser leur reforme, parce que, disent-ils, qu'ils prêchoient la pure pa-

role de Dieu, qui étoit un motif suffisant pour les faire écouter, & pour les faire suivre.

Mais je leur réponds que quand ils disent cela, ils ne se distinguent pas d'avec les anciens Heretiques qui pouvoient dire la même chose; & comme de fait tous les Heretiques, qui ont reconnu la divinité des Ecritures, n'ont pas manqué aussi de dire, qu'ils enseignoient la pure parole de Dieu. Les Ariens, par exemple, qui enseignoient que le Fils de Dieu n'étoit pas égal à son Pere, disoient qu'ils enseignoient la pure parole de Dieu, parce qu'ils avoient vû dans l'Evangile, que Jesus-Christ disoit: *Mon Pere est plus grand que moy.* Et l'Eglise du Fils de Dieu qu'ils ont voulu reformer pretendoit aussi, & à plus juste titre qu'eux, enseigner aussi la pure parole de Dieu; car quoy qu'elle enseignât des Traditions Apostoliques & Ecclesiastiques; cela ne l'empêchoit pas de prêcher la pure parole de Dieu; & ainsi ils étoient obligez de la suivre plûtost que de se revolter de son obeïssance, pour suivre leurs imaginations.

Ils nous disent à cela, pour mieux distinguer *leurs Reformateurs* des an-

ciens Heretiques, qu'ils enseignoient mieux l'Ecriture sainte qu'eux, & qu'ils l'entendoient mieux & selon son veritable sens qu'eux, & même que l'Eglise qu'ils ont reformée.

Mais je leur réponds encore, que par cette repartie, ils ne les distinguent pas mieux des anciens Heretiques que par leur premiere objection, si ce n'est que nous trouvons que leur doctrine est encore plus éloignée de l'Ecriture sainte, que celle des anciens Heretiques, comme nous l'avons fait voir par quelques exemples cy-dessus dans le ch. 18. & qu'ils ne nous prouvent pas qu'ils entendoient mieux les divines Ecritures que l'Eglise de Jesus-Christ, qu'ils ont voulu reformer : c'est pourquoy nous ne le croirons jamais, à moins qu'ils ne fassent d'assez grands miracles pour nous le faire croire, & cette Eglise de Jesus-Christ n'a aucun sujet d'apprehender que Dieu, dans son dernier jugement, l'accuse d'incredulité, & la condamne pour ne s'être pas voulu laisser reformer par ces Pretendus Reformateurs.



CHAPITRE XXI.

Que les Pretendus Reformateurs n'ont point eu de mission ordinaire pour abolir l'Eglise Catholique, afin d'établir la Religion protestante en sa place.

LEs Ministres des derniers temps, comme le Ministre Claude & quelques autres reconnoissant bien qu'ils sont dans une obligation absoluë & indispensable de nous prouver que leurs premiers Ministres ont eu une legitime ordination, jurisdiction & mission, & le pouvoir de faire ce qu'ils ont fait, avant que nous soyons obligez de croire qu'ils sont eux-mêmes legitimes Pasteurs, & non pas de faux pasteurs & des usurpateurs du ministere évangelique, & voyant d'autre part qu'il leur est impossible, comme nous avons vû cy-dessus, de nous prouver qu'ils ayent été envoyez de Dieu immediatement, & d'une façon extaordinaire, comme parle leur Article de foy 31. ils ont crû qu'ils prouveroient mieux cette mission par la voye ordinaire de l'Eglise Romaine.

Il faut sçavoir icy que sous le mot de mission ordinaire il faut comprendre le pouvoir de faire des Pasteurs, c'est-à-dire des Evêques, des Prêtres, & autres, le pouvoir de prêcher l'Evangile, le pouvoir de consacrer & d'administrer les Sacremens, comme de presenter l'Eucharistie & de marier, &c. le pouvoir de lier & de délier, c'est-à-dire, d'excommunier & d'absoudre, & le pouvoir d'examiner les questions difficiles dans la Religion, pour pouvoir décider ce qui est article de foy: & enfin le pouvoir de changer la discipline en certaines choses.

C'est pourquoy pour prouver que leur mission est ordinaire, ils disent que leurs premiers Reformateurs & Ministres étoient Prêtres ou Moines ordonnez & envoyez par les Evêques de l'Eglise Romaine, qui avoient encore cela de bon, qu'ils avoient conservé les pouvoirs qu'ils avoient reçûs de Jesus-Christ & de ses Apôtres, comme par exemple, la puissance de prêcher l'Evangile & d'administrer les Sacremens, &c. Mais que depuis ce tems-là, l'Eglise s'étant corrompuë, & que les Pasteurs, au-lieu de prêcher la pureté de l'Evangile, comme ils y étoient enga-

gez par serment dans leur ordination, ils en corrompoient le vray sens, & y mêloient leurs traditions humaines; & pour cette raison ces premiers Fideles, disent-ils, qui s'apperçûrent que les Pasteurs, qui avoient l'ancienne mission, en abusoient en corrompant la parole de Dieu & les Sacremens, se sentirent obligez dans leur conscience, de se separer de cette Eglise corrompuë, pour prêcher en liberté la pureté de cet Evangile, selon que le S. Esprit leur dictoit, & pour rétablir l'usage des Sacremens, comme il étoit dans sa premiere institution.

Et qu'en suite ces premiers Prêtres & ces premiers Moines fideles, dont Dieu s'est servi pour faire la reforme, avoient eu pouvoir d'en ordonner d'autres, & qu'ils l'avoient fait, & leur avoient donné la puissance de prêcher l'Evangile comme eux, d'administrer les Sacremens, & d'excommunier, comme ils l'avoient reçûë des Evêques de l'Eglise précedente.

Ainsi lorsque ces Ministres prétendent avoir tous leurs pouvoirs de l'Eglise Romaine, par le moyen de l'ordination & mission ordinaire de leurs premiers Reformateurs & Ministres (quoy qu'ils

se trompent, comme nous verrons dans la suite) ils reconnoissent donc par là une verité qui est constante, sçavoir que l'Eglise Romaine a reçû tous ces pouvoirs de Jesus-Christ & des Apôtres, & qu'elle les a gardés par une tradition non-interompuë depuis ce tems-là jusqu'à present, sans que la mauvaise vie de quelques Papes & de quelques Evêques ou autres personnes ayent pû les faire perdre. Car si l'Eglise Romaine n'avoit pas reçû sa puissance de Jesus-Christ & de ses Apôtres, cette puissance seroit nulle, non seulement en elle, mais aussi, & à plus forte raison, dans ceux à qui elle l'auroit donnée. Et si l'ayant reçûë de Jesus-Christ & de ses Apôtres elle l'avoit perduë par quelque fausse élection de Pape ou autre moyen, elle n'auroit pas pû la donner aux Pretendus Reformateurs ; parce que personne ne donne ce qu'il n'a pas, selon l'aveu de tout le monde.

Ces Messieurs sont dans un si grand aveuglement qu'ils ne voyent pas qu'ils font comme des gens, qui voyant un précipice, & en étant épouvantez, se jettent inconsiderément d'un autre côté, sans regarder s'il n'y en a point un autre ; car ayant vû que c'est un précipice

& un abyſme pour eux que d'entreprendre de prouver leur miſſion pretenduë divine & extraordinaire, ils ſe jettent ſur la miſſion ordinaire, ſans prendre garde qu'il leur ſera auſſi impoſſible de prouver qu'ils l'ayent que l'extraordinaire.

Je ſuis ſurpris comme ils ozent dire, que leurs Reformateurs ont eu leur miſſion des Evêques de l'Egliſe Romaine; puis qu'ils les tiennent des ſuppoſts de l'Antechiſt, comme ils appellent le Pape: car n'eſt-ce pas dire, en bon françois, que leurs Reformateurs ſont des Miſſionnaires de l'Antechriſt. Ils ſont ſi aveugles qu'ils ne voyent pas, qu'ils vont d'une extremité à une autre, ils ne ſçavent pas que la vertu conſiſte dans un milieu, tantôt ils diſent que leurs Reformateurs ſont envoyez de Dieu d'une façon extraordinaire, & tantôt ils veulent prouver qu'ils ſont envoyez par ceux qu'ils croyent Antechriſts. Il y en a même parmy eux, comme Du Moulin & autres, qui veulent l'un & l'autre, en diſant qu'ils ont la miſſion extraordinaire & ordinaire; mais il faut que pour prouver cela ils ſe donnent la geſne ordinaire & extraordinaire, & n'en viennent pas même à bout: car quelle

apparence y a-t-il qu'ils puissent prouver ces deux missions ensemble, puisqu'ils ne les peuvent pas prouver separément?

Je ne sçay pas d'où vient qu'ils ont preferé la mission de l'Eglise Romaine à celle des Eglises Orientales qu'ils disent être plus pures, vû même qu'ils disent communément que c'est l'Eglise occidentale qui a fait schisme d'avec l'Orientale, & comment ils ne se sont point fait reordonner par des Evêques Orientaux, & je m'étonne de ce que Calvin, Pierre le Claic, Jean le Masson & autres ne se sont point fait ordonner par quelques Vaudois, Albigeois ou Hussites s'ils les croyoient fideles Pasteurs de l'Evangile, ce qu'ils n'ont pas fait.

Mais quand ces derniers Ministres qui ne peuvent prouver leur mission extraordinaire pretendent avoir la mission ordinaire de l'Eglise Catholique: ils renoncent à la foy & doctrine commune de leur Religion: car la Religion Calviniste ne pretend pas que la mission de l'Eglise Catholique soit bonne, puis qu'elle ordonne par sa discipline Ecclesiastique, que les Evêques, Prêtres & Moines qui se feront de leur Religion, seront élûs de nouveau au mi-

nistere de l'Evangile par l'imposition des mains. *ch.* 1. *art.* 2. *&* 3. Et qu'un Docteur ne peut pas prêcher ni administrer les Sacremens, sinon qu'il soit ensemble Docteur & Ministre. *ch.* 11. *art.* 2. *& ch.* 14. *art.* 12.

Si bien que, selon cette discipline, si Luther revenoit au monde, qu'il voulût se faire Calviniste, & qu'il n'eût point d'autre mission que celle qu'il a euë de l'Eglise Romaine, ils l'ordonneroient tout de nouveau par l'imposition des mains, & l'instaleroient dans le ministere évangelique; parce qu'il étoit Moine. Et ainsi de tous les Pasteurs Lutheriens, qui se voudroient faire Calvinistes; d'où l'on voit que cette Religion, au-lieu de redresser l'Eglise elle la renverse: car elle, qui n'a point de mission ordinaire la veut donner à ceux qui l'ont reçûë de Jesus-Christ & de ses Apôtres. C'est comme si Timothée, lorsqu'il étoit encore laïque, eût voulu ordonner S. Paul, ou bien si un gueux vouloit faire la fortune à un homme riche. Pour peu qu'on ait de sens commun, on voit facilement combien leur conduite est déraisonnable en cela.

Et Calvin qui n'étoit pas Prêtre, &

qui devoit mieux sçavoir quelle étoit sa mission que ces derniers Ministres, vû principalement qu'ils le supposent être envoyé de Dieu dans leur Profession de foy, s'il eût crû n'être pas suffisamment ordonné par sa mission extraordinaire, & qu'il eût crû que la mission & ordination de l'Eglise Romaine étoit bonne, il eût dû prier Luther ou Zuingle, qui étoient Prêtres de cette Eglise Romaine, de luy donner les Ordres par l'imposition des mains, la jurisdiction & mission, & au defaut d'eux (parce qu'il est constant qu'ils ne luy auroient pas donné, vû qu'ils le tenoient tous deux pour heretique) il auroit dû prier quelque Prêtre ou Moine de l'Eglise Catholique, à qui il auroit fait embrasser sa reforme, de luy donner ces pouvoirs Ecclesiastiques, ce qu'on ne voit pas qu'il ait fait.

On dira peut-être que s'il ne l'a pas fait, c'est parce qu'il sçavoit fort bien que les Prêtres ne pouvoient pas donner validement les ordres, mais qu'il faloit être Evêque pour cela, & qu'il n'en avoit pas de son sentiment ; mais cela posé, les Ministres qui n'ont pas été ordonnez par des Evêques ne sont donc pas validement ordonnez.

Et si les premiers qui ont embrassé ses sentimens, & sa reforme pretenduë evangelique en France, eussent crû que la mission de l'Eglise Romaine étoit bonne, ils eussent sans doute prié aussi quelque Prêtre ou Moine d'entre ceux qui ont embrassé ce nouveau parti (car il n'est pas croyable que dans Paris ou aux environs, il n'y en ait pas eu quelqu'un qui ait suivi cette nouvelle reforme si douce) de vouloir ordonner par l'imposition des mains, le nommé Pierre le Clerc, cardeur de laine de son métier à Meaux, qui sçavoit seulement la langue Françoise, dit l'Histoire; au lieu qu'une bande de fouleurs & de cardeurs de laine d'environ 40. ou 50. l'an 1546. l'établirent premier Ministre de Meaux, & le premier même, comme je croy, que l'on voye dans l'histoire avoir été élû Ministre en France; ce qui arriva onze ans aprés que Calvin eut été fait Ministre de Geneve pour la premiere fois.

On voit l'élection de ce cardeur de laine dans l'histoire que les Calvinistes ont faite de leurs pretendus Martyrs, au livre 3. page 274. de l'édition de 1565. ou l. 4. p. 170. de l'impressio de 1597. ou p. 169. de l'impressionn de 1582.

& dans le premier tome de Beze p. 49. sur l'an 1546. où ce fait est rapporté comme une chose admirable. Et neuf ans aprés, sçavoir l'an 1555. quelques-uns de ceux qui quitterent à Paris les premiers la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, pour embrasser cette nouvelle reforme pretenduë évangelique, s'établirent aussi de la même maniere, & de leur autorité propre, un nouveau Ministre qui s'appelloit Jean le Masson, dit la Riviere, âgé d'environ 22. ans, dans la maison d'une femme d'un nommé la Ferriere, pour batiser son enfant, qu'ils avoient repugnance de faire baptiser dans l'Eglise Catholique, & qu'ils ne pouvoient se resoudre d'envoyer bastiser à Geneve, parce qu'il y avoit trop loin, comme on le voit dans l'histoire Ecclesiastique de Beze, tome 1. l. 2. p. 97. 98. & 99.

Quoy-que l'Eglise Romaine ait reçû sa mission des Apôtres, & les Apôtres de Jesus-Christ, avec touets les circonstances qui en sont inseparables, & qu'elle l'ait gardée fidelement jusqu'à present, comme sont obligez de le reconnoître tous les Ministres qui pretendent que leur mission soit ordinaire: Il ne s'ensuit pourtant pas de là, qu'elle l'ait

l'ait donnée aux Pretendus Reformateurs, pour faire ce qu'ils ont osé entreprendre & executer temerairement.

Il faut premierement remarquer qu'eux & leurs successeurs ont fait quatre ou cinq choses, en pretendant qu'on leur avoit donné mission & pouvoir de les faire, ce qui n'est pas vray, comme on verra dans la suite.

La premiere a été de faire & d'administrer le Sacrement de l'Eucharistie, ce qui n'a pû être fait par ceux qui n'ont pas été Prêtres.

La seconde, c'est de pardonner les pechez à ceux qui en sont repentans, (ou selon les Calvinistes François, de leur annoncer le pardon de leurs pechez ; car pour ce qui est des Lutheriens & des Anglois, ils pretendent les absoudre comme nous) & d'excommunier ceux qu'ils veulent.

La troisiéme, c'est de prêcher l'Evangile par tout où ils voudroient, & de la maniere qu'ils voudroient, en luy donnant tel sens qu'ils jugeroient à propos, & même un sens opposé à la Religion qu'on leur envoyoit prêcher ; & cela indépendamment, & même malgré ceux qui les envoyoient.

La quatriéme chose qu'ils ont faite,

ç'a été de changer la foy & la discipline qui étoit crûë & pratiquée par l'Eglise Catholique leur mere, c'est à dire, qu'ils ont détruit, autant qu'ils ont pû, la discipline de l'Eglise, en laquelle ils étoient nez, & qui leur ont déplû, & ont fait d'autres articles de foy contraires à ceux-là, & établi une nouvelle discipline, & un nouveau service public de Dieu, contraire à l'ancien.

A quoy on peut ajoûter que les Prêtres & les Moines Catholiques, qui ont renoncé à leur foy pour embrasser ce nouveau parti, ont usurpé un droit que leurs Evêques ne leur avoient pas donnée, qui est de faire d'autres Prêtres, ou pour mieux dire des Ministres: car il est tres constant que les Evêques Romains ni Grecs n'ont point donné à Luther, Calvin, Zuingle, Guillaume Farel, Beze, ni à d'autres Ministres, le pouvoir de faire des Prêtres ou Pasteurs du saint Evangile, parce qu'ils étoient persuadez, & ils pretendoient qu'il n'appartenoit qu'à eux de faire cela, & non point aux simples Prêtres, ni aux Moines; & jamais l'Eglise Chrétienne n'a crû que cette puissance fût de sa nature, ou par la volonté de Jesus-Christ, attachée au simple Sacer-

doce ; de telle maniere que tous ceux qui auroient le pouvoir de prêcher l'Evangile, & d'administrer les Sacremens, eussent aussi par consequent le pouvoir de faire des Prêtres. Et il est manifeste que les Apôtres n'ont point donné ce pouvoir-là immediatement aux Pretendus Reformateurs, parce qu'ils ne les ont jamais vûs.

Quoy-que Luther & plusieurs autres Moines & Prêtres qui ont suivi son parti, ayent été faits Prêtres par les Evêques de l'Eglise Romaine, & par consequent qu'ils ayent eu le pouvoir de consacrer & d'administrer l'Eucharistie, il ne s'ensuit pas de là que ces Evêques leur ayent donné tous les pouvoirs que nous avons vû cy-dessus, ni une mission pour faire leur reforme, ce dont est question, laquelle n'a pû être faite legitimement sans pouvoir. Mais il s'agit icy principalement des Pretendus Reformez de France, dont le principal Reformateur étoit Calvin, qui n'étoit pas même Prêtre, comme on le peut voir par ce qu'il dit luy-même dans ses Opuscules, dans la colomne 1380. où voulant faire connoître qu'il pouvoit librement parler contre les vœux, comme n'y ayant point d'in-

terêt [parce, *dit-il*, qu'étant sous le Pape, jamais je n'y fus lié, qu'il ne me fût loisible de m'y marier.] qui est une marque qu'il n'étoit pas Prêtre, lorsqu'il étoit encore sous l'autorité du Pape, car s'il l'eût été, il ne luy eût pas été libre de s'y marier.

Je sçay bien qu'il y a quelques Auteurs qui pretendent qu'il l'a été, mais ils n'ont pas d'autres raisons pour le prouver, que de dire qu'il a été Curé, mais cette raison n'est pas égale à celles que je viens d'alleguer : car on peut être Curé sans être Prêtre, il suffit pour cela de promettre qu'on le sera dans un an, outre qu'il fut Curé à l'âge de 18. ans (comme le rapporte le Pere Mainbourg dans l'histoire du Calvinisme) qui est un âge dans lequel on ne peut pas être Prêtre) de la Cure de Marteville, qu'il garda deux ans, & la permuta pour celle de Pont-l'Evêque prés de Noyon.

Quand même Calvin auroit été Prêtre, je répondrois, ce que j'ay répondu touchant Luther & ses semblables, & je dirois qu'il n'auroit été Prêtre que pour luy, mais qu'il n'en auroit pas pû faire d'autres non plus qu'eux : parce que les Evêques Catholiques n'ont ja-

mais en intention de leur donner ce pouvoir en les ordonnant, qu'ils ont toûjours crû leur être particulier, & non commun avec les Prêtres ; quoy-qu'il y ait d'autres Sacremens qu'ils peuvent également administrer avec eux, ils n'ont jamais crû qu'il en fût de même de l'Ordre. Et quand même ils pourroient faire à l'égard de ce Sacrement, ce qu'ils peuvent faire à l'égard de celuy de la Confirmation : dont la collation leur est aussi ordinairement reservée, mais qui se peut par extraordinaire delegation de l'Eglise, commettre à un simple Prêtre, il faudroit qu'effectivement elle eût été deleguée à Luther, & aux autres Prêtres de sa sorte, ce que Luther & les autres n'auroient pourtant eu garde d'accepter, parce qu'ils se declaroient ennemis des Evêques Catholiques.

Et il seroit mal à propos de nous dire icy, que si les Evêques Catholiques n'ont pas voulu donner aux premiers Reformateurs Prêtres, le pouvoir d'en faire d'autres, que Dieu leur a donné ce pouvoir immediatement : car je répondrois que nous agissons icy de la mission mediate & ordinaire, ayant suffisamment parlé de la mission de

Dieu immediate & extraordinaire, & plus que ſuffiſamment refuté leur pretention ſur ce chapitre ; & ainſi il faudroit toûjours qu'ils avoüaſſent qu'ils n'ont point la miſſion ordinaire en ce point, qui eſt pourtant le fondement de la propagation & de leur reforme, qui n'a pas pû ſubſiſter ſans cela.

A quoy j'ajoûte que Jean le Maſſon, dit la Riviere, premier Miniſtre de Paris, & Pierre le Clerc premier Miniſtre de Meaux & de France, comme nous avons vû cy-deſſus, n'ont eu aucune miſſion ordinaire de l'Egliſe Catholique, & pluſieurs autres qui ont été faits Miniſtres de cette façon-là, n'ayant pas pû faire autrement, non plus que ceux de Paris & de Meaux, parce que dans le commencement que cette Religion s'établiſſoit en France, ils n'avoient point de Miniſtres, legitimement ordonnez à leur fantaiſie, pour en ordonner d'autres par l'impoſition des mains, (qu'ils ſçavent être abſolument neceſſaire) dans toutes les Villes, bourgades & maiſons particulieres des Seigneurs de ce party, où ils bâtiſſoient des Temples d'une nouvelle fabrique.

Et Calvin qui étoit Miniſtre de Geneve pour lors, qui y reſidoit ; & que

tous les Calvinistes croyoient être suscité de Dieu d'une façon extraordinaire, n'alloit pas conferer les ordres par l'imposition des mains à tous les nouveaux Ministres qu'il faloit pour ces nouveaux Temples : car il seroit aussi-bien venu à Paris & à Meaux comme ailleurs. Et si leur discipline Ecclesiastique ch. II. art. I. n'enseignoit pas une erreur, en disant que le Batême administré par celuy qui n'a vocation aucune, est du tout nul, il s'ensuivroit que tous les Batêmes administrez par ces premiers Ministres, sans vocation, & leurs successeurs, seroient nuls ; & que nul Calviniste d'aujourd'huy ne seroit certain d'être batisé, parce que nul n'est certain, si celuy qui l'a batisé n'est point descendu de ces Ministres faits sans imposition des mains ; mais par bonne fortune pour eux, & dont ils doivent être bien aise, c'est une erreur que leur Religion enseigne : en disant que le Batême administré par celuy qui n'a vocation aucune, est du tout nul. Comme aussi, c'est une erreur semblablement de dire ce qui est dans l'article suivant, qui est que : [le Docteur en l'Eglise ne peut prêcher ni administrer les Sacremens, sinon qu'il fût ensem-

ble Docteur & Miniſtre :] car il eſt bien certain que Jean le Maſſon, dit la Riviere, premier Miniſtre de Paris, âgé de 22. ans, & Pierre le Clerc, cardeur de laine, qui ne ſçavoit que la langue Françoiſe, & qui fut fait premier Miniſtre de Meaux, & pluſieurs autres des premiers Miniſtres de France, n'étoient non plus Docteurs que Miniſtres. Mais c'eſt une choſe que je trouve bien ſurprenante, & bien digne de compaſſion en la Religion pretenduë reformée, qu'il faille que pour qu'un Calviniſte ſoit certain que ſon batême ne ſoit pas nul ; qu'il croye que ſa Religion enſeigne des erreurs, & qu'il en aye même de la joye, afin que ſon eſprit ſoit en repos, & qu'il ne ſoit point en doute : ſçavoir s'il ne ſe doit point faire rebatiſer ſous condition, par une perſonne dont il ſeroit certain de la vocation, qui ne pouvoit être qu'un Prêtre de l'Egliſe Catholique, dont les Miniſtres ne doutent point de la vocation, puiſqu'ils ne rebatiſent point les Catholiques qui ſe font de leur Religion.

Les Miniſtres pretendent, eux ſeuls, avoir le pouvoir d'excommunier au nom & en l'autorité de Jeſus-Chriſt ;

je

je dis eux seuls, parce qu'ils se moquerojent de l'excommunication qu'un laïque de leur Religion même porteroit contre eux, & même de celle d'un Evêque Catholique. Et par ce pouvoir chimerique & imaginaire, ils excommunient presque tous ceux à qui ils presentent leur Cene : car il n'y en a guere qui soient exemts de tous les pechez qu'ils nomment dans cette formule d'excommunication, & ne levent jamais cette excommunication.

Mais je leur réponds de plus, que quand même les Evêques Catholiques auroient donné ce pouvoir à quelques-uns des premiers Reformateurs qu'ils ont fait Prêtres, ce qui n'est pas, & desquels les Ministres d'aujourd'huy pretendent l'avoir par succession, ils ne le leur auroient pas donné d'une maniere qui leur fist perdre à eux-mêmes ce pouvoir : comme en leur conferant le pouvoir de faire le Sacrement de l'Eucharistie, & de prêcher l'Evangile, ils ne s'en sont pas privez eux-mêmes, & ils ne le leur auroient jamais donné d'une maniere si étendue, qu'ils pûssent excommunier ceux qui ne seroient pas sous leur jurisdiction, comme les Papes, les Evêques, & tous les peuples

qui ne voudroient pas faire schisme ; pour embrasser leur nouvelle reforme pretenduë. Et par consequent toutes les excommunications qu'ils ont prononcées, & qu'ils prononcent encore tous les jours dans les pays étrangers contre le Pape, contre les Evêques, contre tout le Clergé Catholique, & contre les Rois Chrétiens & Catholiques sont nulles de droit & de fait, & n'ont pas plus de vertu & de force, que si un insensé les prononçoit ; soit parce que les Evêques Catholiques qui ont ordonné les premiers Lutheriens & les premiers Calvinistes, lorsqu'ils étoient encore sous leur obeïssance, ne leur ont pas donné de jurisdiction pour excommunier leurs Superieurs, ni ceux qui demeureroient bons Catholiques ; & que ce qu'ils leur en ont donné, ils le leur ont ôté (comme ayant droit de le faire) lorsqu'ils se sont revoltez de leur obeïssance, soit aussi parce qu'il y a beaucoup de Ministres presentement qui n'ont obtenu leurs pouvoirs que de gens qui n'en avoient jamais eu, comme Jean le Masson, Pierre le Clerc, & autres.

Et si Luther & les autres ont été approuvez pour confesser & absoudre

(ou comme parlent les Calvinistes François, pour declarer le pardon des pechez) ils ont perdu leur jurisdiction dés lors qu'ils se sont revoltez contre ceux qui la leur avoient donnée, ou en ont été privez en vertu des censures Ecclesiastiques, & n'ont pas pû la donner à d'autres aprés cela. Et au contraire, les Evêques Catholiques ont toûjours gardé ce droit, & le peuvent toûjours conferer, comme ils font, à ceux à qui ils jugent à propos.

Les Evêques donc qui avoient ordonné Luther, & ceux qui ont suivi son parti, & Calvin même s'il l'avoit été, n'ayant point perdu, par ces ordinations-là, les pouvoirs qu'ils avoient de droit, & qu'ils avoient reçûs par la voye ordinaire & legitime que Jesus-Christ avoit donné à ses Apôtres, & les Apôtres à ceux qui les ont suivi en qualité d'Evêques, & ainsi qui sont descendus par succession d'Evêques en Evêques jusqu'aux derniers tems : (comme les Ministres qui pretendent avoir la mission ordinaire, sont obligez de l'avouër, & s'ils ne l'avoüoient pas, ils seroient obligez de prouver le contraire) ont pû legitimement, & comme ils ont fait, excommunier Luther & les

autres qui étoient leurs inferieurs, pour plusieurs raisons.

1. Pour s'être revoltez de l'obeïssance qu'ils devoient naturellement à leurs Superieurs, & qu'ils leur avoient promise dans leur ordination. Et ce ne seroit pas une raison suffisante pour s'excuser, de dire qu'ils se sentoient obligez en leurs consciences de faire ainsi : car il n'y a pas de libertins & de schismatiques, qui ne puissent donner des raisons de cette nature-là pour palier leurs crimes. Outre que nous sçavons par l'Histoire que la revolte de Luther n'est venuë que par l'envie qu'il eut contre les Jacobins, de ce qu'on leur avoit donné les Indulgences à publier, au lieu de les donner aux Augustins. Et que le schisme de Henry VIII. Roy d'Angleterre, ne fut causé que par l'amour désordonné qu'il eut pour Anne de Boulan.

Secondement ils les excommunierent pour avoir violé leurs vœux (ceux qui étoient Moines) parce qu'ils acqueroient leurs condamnations, pour avoir violé leur premiere foy, dit S. Paul.

3. Pour avoir renié leur foy, & fait d'autres articles de foy inconnus en ce tems-là.

4. Pour avoir aboli des points de discipline reçûs de tous les Chrétiens, & pour en avoir établi d'autres, inconnus pour lors.

5. Pour avoir corrompu les Ecritures saintes par leurs explications, faisant acroire au peuple que leurs interpretations étoient le vray sens de cette Ecriture, preferant par orgueil, leurs sentimens à celuy de toute l'Eglise Catholique; & cette pensée est la baze & le fondement de leur pretenduë reforme : car elle n'est appuyée que sur ce qu'ils croyent que les passages de cette Ecriture qu'ils nous produisent dans leurs controverses, veulent dire ce que nous leur contestons, vû qu'ils n'ont aucun passage formel, comme nous avons vû ailleurs.

Et ces Evêques qui ordonnerent Luther, & ceux qui se sont rendus ses disciples, en les approuvant pour prêcher, ne leur donnerent pas mission pour prêcher tout ce qu'ils voudroient. Ils ne leur donnerent pas le choix d'enseigner le pour ou le contre. Ils ne les firent pas Plenipotentiaires pour changer la foy Catholique, & la discipline Ecclesiastique. Ils ne leur promirent pas qu'ils approuveroient toutes les expli-

cations qu'ils voudroient donner à l'Ecriture sainte dans leurs sermons & dans leurs livres ; & s'ils l'avoient fait, ils auroient eux-mêmes merité de perdre le droit d'approuver des Predicateurs.

Mais ils firent comme les bons Evêques ont toûjours fait & font encore ; qui est de leur ordonner de prêcher une bonne morale, de leur défendre de rien innover dans la foy ; de leur enjoindre de faire bien garder & maintenir la discipline & les usages reçûs de toute l'Eglise Catholique, & d'expliquer l'Ecriture sainte conformement au sens que les saints Peres y ont toûjours donné, & que l'Eglise Catholique luy donne encore, à laquelle appartient de juger du vray sens, & interpretation de cette Ecriture.

Eux au contraire, au lieu de se conformer à leur mission qui étoit si juste & si raisonnable, s'y opposerent fortement, en prêchant & écrivant contre la foy Catholique, qu'ils avoient eux-mêmes professée, en abolissant autant qu'ils pûrent, la discipline & les usages reçûs par tout, & en introduisant d'autres articles de foy & de discipline, qui étoient inconnus aux Fideles de ce tems-

là, en interpretant l'Ecriture sainte selon leur sens particulier, se mocquant des explications des saints Peres, & les traitant avec mépris, comme on peut voir dans les Centuries de Magdebourg, & dans les autres livres de Ministres, & dans les endroits où ils desaprouvent les pensées des saints Peres; & enfin en disant des injures atroces contre la Religion qu'ils abandonnoient, contre leurs Evêques, & principalement contre le souverain Pontife. Et aprés cela ne faut-il pas être bien déraisonnable pour trouver mauvais, que les Evêques qui avoient autant de pouvoir de leur défendre la chaire, qu'ils en avoient eu de leur permettre d'y monter, l'ayent fait de la part de l'Eglise Catholique, aprés avoir vû leur procedé, & les ayent excommuniez, aprés avoir vû leur opiniatreté, & les ayent déclarez & tenus comme Payens & Publiquains, pour n'avoir pas voulu écouter l'Eglise.

Il seroit mal-à-propos de nous dire icy, comme on fait tous les jours, que l'Eglise Catholique a eu tort de les avoir excommunié, parce qu'ils prêchoient l'Evangile, selon que le saint Esprit le leur dictoit interieurement; car ce seroit quitter le sujet que nous traittons pre-

sentement, qui est la mission ordinaire, pour se rejetter dans des illusions que nous avons suffisamment refutées en parlant de leur pretenduë mission divine & extraordinaire.

Et si un Ministre Lutherien ou Calviniste, sous pretexte qu'il auroit reçû l'imposition des mains d'un de ses Ministres vouloit faire à l'égard de sa Religion, tout ce que nous venons de voir que Luther & Calvin & les autres firent à l'égard de l'Eglise Catholique qui étoit leur Religion : c'est-à-dire, qu'il voulût changer la foy & la discipline de la Religion P. R. faire bâtir d'autres temples tout differens des anciens Temples pour communier separément des autres Protestans, & prêcher l'Evangile autrement que les autres Ministres, & d'une maniere toute opposée à la leur, & qu'il dît qu'il prêche selon que le saint Esprit luy inspire interieurement, & qu'il est suscité de Dieu d'une façon extraordinaire pour faire tous ces changemens ; ou bien s'il disoit que lorsqu'ils luy ont donné l'imposition des mains, ils luy ont donné, par consequent la mission & le pouvoir de faire tous ces changemens dans la Religion, pour la reformer quand

il le jugeroit à propos : je suis certain que les autres Ministres ne luy laisseroient pas faire tout cela sans l'excommunier, ou qu'ils mépriseroient tout au moins toutes ses raisons ; & il est constant qu'ils pretendroient avoir le même droit sur luy pour l'excommunier & le châtier, que l'Eglise Catholique a eu sur les Pretendus Reformateurs qui étoient ses enfans & ses sujets.

Si un Roy envoyoit un Ambassadeur dans un Royaume pour y publier la paix, & que cet Ambassadeur, au-lieu de publier la paix publiât la guerre, voulant faire cela, en prenant pour pretexte qu'il le fait pour le bien du royaume, s'imaginant sçavoir mieux les affaires d'Etat que son Roy avec tout son Conseil ; & s'ingerant de son autorité propre pour gouverner le Roy & son Etat, en se voulant faire luy-même son tuteur, ce Roy n'auroit-il pas le droit de le rappeller, de le châtier, & d'en envoyer d'autres pour corriger le mal qu'il auroit fait ? Et si ce premier Ambassadeur, au-lieu de se dédire, se faisoit Chef de party pour faire la guerre à son Prince dans son Royaume même, ce Prince ne devroit-il pas le punir par des peines proportionnées à sa faute,

& qui seroient dans son pouvoir ? C'est ce que la sainte Eglise Catholique a fait aux anciens Heretiques & Schismatiques ; c'est ce qu'elle a fait aux Pretendus Reformateurs, qui étoient ses sujets ; c'est ce que l'Eglise P. Reformée feroit à un Ministre qui agiroit comme nous avons dit cy-dessus ; & il faudroit avoir perdu entierement le bon sens pour desaprouver la conduite des Superieurs à l'égard de leurs sujets, tels que nous venons de nommer ; & puis dire que l'Eglise du Fils de Dieu, n'a pas de pouvoir sur ses enfans desobeïssans, ni un Roy sur son Ambassadeur qui feroit tout le contraire de ses ordres ; & un Pretendu Reformé pourroit dire, contre ses principes, que son Eglise n'auroit pas de pouvoir sur un de ses Ministres qui luy seroit rebelle, & qui le voudroit reformer à sa fantaisie ?

Fin du second Tome.

Fautes à corriger dans le second Tome.

PAge 5. *ligne* 17. Arriens, *lisez*, Aërius.
Même p. *l.* 24. Aërius, *lis.* Arrius.
P. 27. *l.* 19. ou, *lis.* en.
P. 35. *l.* 6. *ôter* (pas)
P. 64. *l.* 17. peine, *lis.* preuve.
P. 73. *l.* 24. d'eux, *lis.* dieux.
P. 78. *l.* 5. & quelque image, *lis.* & à quelque image.
P. 85. *l.* 22. proteſtation, *lis.* proſtration.
P. 86. *l.* 10. *ôtez* (de)
P. 193. *l.* 24. le, *lis.* ſe.
P. 245. *l.* 2. qu'on ne peut, *lis.* qu'on peut.
P. 255. *l.* 6. qour, *lis.* pour.
P. 256. *l.* 21. que mal, *lis.* quel mal.
P. 265. *l.* 20. S. Efrin, *lis.* S. Ephrem.
P. 275. *l.* 9. les uns, *lis.* les unes.
Et *l.* 19. derniers, *lis.* dernieres.
P. 297. *l.* 26. il, *lis.* ils.
P. 301. *l.* 26. ni aux aux, *lis.* ni aux.
P. 304. *l.* 4. commée, *lis.* comme.
P. 319. *l.* 30. ayent, *lis.* ait.
P. 327. *l.* 25. c'eſt moquer Dieu, *lis.* c'eſt ſe moquer de Dieu.
P. 331. *l.* 27. Jean-Baptiſte, *lis.* Saint Jean-Baptiſte.
Et *l.* 30. i, *lis.* il.
P. 336. *l.* 25. qu'en, *lis.* qu'un.
P. 340. *l.* 19. & qui flatent, *lis.* qui flatte.
P. 352. *l.* 24. avec tourts, *lis.* avec toutes.
P. 354. *l.* 16. donnée, *lis.* donné.



